



CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2023 ET AU PREMIER TRIMESTRE 2024

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 28 Juin 2024 sous la référence EN/EM/007/2024.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée :

- Du présent document de référence ;
- De la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 13/09/2023, sous la référence EN/EM/018/2023 et disponible sur le lien suivant :

https://www.ammc.ma/sites/default/files/NOTE_CD_CIH_018_2023.pdf

Avertissement

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

Abréviations

| | |
|-------------|---|
| AGO | Assemblée Générale Ordinaire |
| ALM | Asset Liabilities Management |
| AMMC | Autorité Marocaine du Marché des Capitaux |
| AWB | AttijariWafa Bank |
| BAM | Banque du Maroc |
| BCP | Banque Centrale Populaire |
| BDT | Bons du Trésor |
| BOA | Bank of Africa |
| BMCI | Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie |
| BNDE | Banque National de Développement Economique |
| BPCE | Banque Populaire Caisses d'Epargne |
| BTP | Bâtiment et Travaux Publics |
| CA | Chiffre d'Affaires |
| CAM | Crédit agricole du Maroc |
| CCG | Caisse Centrale de Garantie |
| CD | Certificats de Dépôts |
| CDG | Caisse de Dépôt et de Gestion |
| CDG CAPITAL | Caisse de dépôt et de gestion |
| CDM | Crédit du Maroc |
| CEN | Caisse d'Epargne Nationale |
| CES | Créances en Souffrance |
| CGEM | Confédération générale des entreprises du Maroc |
| CIMR | Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite |
| CMM | COMPTOIR METALLURGIQUE MAROCAIN |
| CNSS | Caisse National de Sécurité Sociale |
| COSUMAR | Compagnie marocaine de sucrerie et raffinage |
| CPIM | Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc |
| CRM | Customer Relationship Management |
| CT | Court terme |
| DAT | Dépôts à Terme |
| DGA | Directeur Général Adjoint |
| DH | Dirham |
| DMZ | Demilitarized Zone |
| EMI | Ecole Mohammedia des Ingénieurs |
| FEC | Fonds d'Équipement Communal |
| FPCT | Fonds de Placement Collectif en Titrisation |
| GAB | Guichet Automatique Bancaire |
| GCE | Groupe français Caisse d'Epargne |

| | |
|---------|--|
| GDH | Milliards de Dhs |
| GPBM | Groupement Professionnel des Banques du Maroc |
| HBM | Habitat Bon Marché |
| HCP | Haut-Commissariat au Plan |
| HEC | Haute Etudes Commerciales |
| IAS | International Accounting Standards |
| IDEI | Investissement Direct Etranger à l'Immobilier |
| IDR | Issuer Default Ratings |
| IFRIC | International Financial Reporting Interpretation Committee |
| IFRS | International Financial Reporting Standards |
| IR | Impôt sur le revenu |
| IS | Impôt sur les sociétés |
| JNP S.A | Juice & nectar partner |
| KDH | Milliers de Dhs |
| LT | Long Terme |
| Masen | Moroccan Agency for Sustainable Energy |
| MBA | Master of Business Administration |
| MCM | Massira Capital Management |
| MDH | Millions de Dhs |
| MLT | Moyen Long Terme |
| MRE | Marocains Résidents à l'Etranger |
| MT | Moyen Terme |
| OPA | Offre Publique d'Achat |
| OPCVM | Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières |
| OSH | Obligation Sécurisée Hypothécaire |
| PCA | Plan de Continuité de l'Activité |
| PCEC | Plan Comptable des Etablissements de Crédit |
| PDG | Président Directeur Général |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PME | Petite et Moyenne Entreprise |
| PNB | Produits Net Bancaire |
| PV | Procès-Verbal |
| RC | Registre de Commerce |
| RCAR | Régime Collectif d'Allocations de Retraites |
| RH | Ressources Humaines |
| ROA | Return On Assets |
| ROE | Return On Equity |
| SA | Société Anonyme |
| SAZ | Société d'Aménagement Zenata |
| SBVC | Société de Bourse des Valeurs de Casablanca |

| | |
|--------------|---|
| SCR | Société Centrale de Réassurance |
| SFS | Société de Financement Spécialisée |
| SG | Société générale |
| SI | Système Informatique |
| SICAV | Société d'Investissement à Capital Variable |
| SOMATHES S.A | Société marocaine du thé et du sucre |
| SONADAC | Société nationale d'aménagement communal |
| SRF | Support Rating Floor |
| TMSA | Agence spéciale Tanger Med |
| TVA | Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| Var | Variation |
| VAR | Value At Risk |
| VN | Valeur Nominale |
| VR | Viability Rating |
| TSC | Taxe de services communaux |

Définitions

| | |
|--------------------------------------|---|
| Bons Habitat Bon Marché (HBM) | Titres de créance émis par CIH Bank et souscrits par les établissements de crédit, et ce pour le financement de l'habitat sociale. |
| FOGALOGÉ | Fonds de Garantie pour la couverture des prêts octroyés aux fonctionnaires, agents de l'Etat, et employés du secteur public en vue d'acquérir ou de construire des logements sociaux. |
| FOGARIM | Fonds de Garantie pour la couverture des prêts octroyés aux populations à Revenus Irréguliers et/ou Modestes en vue d'acquérir ou construire des logements sociaux. |

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Partie I. ATTESTATIONS & COORDONNEES | 09 |
| I. Le Président du Conseil d'Administration de CIH Bank | 10 |
| II. Les commissaires aux comptes | 11 |
| III. Le conseiller financier | 13 |
| IV. Le responsable de l'information et de la communication financière | 15 |
| V. Agence de notation..... | 16 |
| Partie II. PRESENTATION GENERALE DE CIH BANK | 17 |
| I. Renseignements à caractère général | 18 |
| II. Capital social | 20 |
| III. Endettement..... | 30 |
| IV. Engagements hors bilan..... | 35 |
| V. Notation | 37 |
| Partie III. Gouvernance | 39 |
| I. Assemblée d'actionnaires | 40 |
| II. Organes d'administration..... | 42 |
| III. Organes de direction | 61 |
| Partie IV. ACTIVITE..... | 82 |
| I. Historique et principaux faits marquants | 83 |
| II. Appartenance du CIH à Massira Capital Management | 86 |
| III. Structure des participations de CIH BANK | 92 |
| IV. Filiales de CIH Bank..... | 95 |
| V. Le secteur bancaire | 107 |
| VI. Activité du CIH Bank..... | 116 |
| Partie V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES | 123 |
| I. Approche RSE..... | 124 |
| II. Capital Humain..... | 129 |
| III. Politique de conformité..... | 135 |
| Partie VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES | 140 |
| I. Stratégie de développement | 141 |
| II. Moyens informatiques et techniques de CIH BANK..... | 144 |
| Partie VII. SITUATION FINANCIERE DE CIH BANK | 147 |
| I. Informations financières consolidées entre 2021 et 2023 | 148 |
| II. Rapports des commissaires aux comptes | 150 |
| III. Analyse des comptes consolidés IFRS 2021-2023 | 173 |
| Partie VIII. PRESENTATION DES COMPTES TRIMESTRIELS..... | 215 |
| I. Indicateurs au 31 Mars 2024..... | 216 |
| II. Attestation d'examen limite des Commissaires Aux Comptes | 217 |
| III. Présentation des comptes | 221 |
| Partie IX. PERSPECTIVES..... | 224 |
| I. Plan de développement | 225 |
| II. Prévisions d'investissement..... | 227 |
| Partie X. FAITS EXCEPTIONNELS | 228 |
| Partie XI. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES..... | 230 |
| Partie XII. FACTEURS DE RISQUES | 231 |
| I. PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES..... | 232 |

| | |
|--|-----|
| II.DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES..... | 234 |
| III. Gestion Actif-Passif | 241 |
| IV. Ratio de solvabilité et actifs pondérés..... | 243 |
| Partie XIII. ANNEXES | 246 |

PARTIE I. ATTESTATIONS & COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration de CIH Bank

1- Identité :

| | |
|----------------------------------|--|
| Dénomination ou raison sociale : | CIH Bank |
| Représentant légal : | M. Lotfi SEKKAT |
| Fonction : | Président Directeur Général |
| Adresse : | 187, avenue Hassan II, Casablanca. |
| Numéro de téléphone : | +212 5 22 47 99 00 |
| Numéro de fax : | +212 5 22 47 99 09 |
| Adresse électronique : | lotfi.sekkat@cihbank.ma |

2- Attestation :

Objet : Document de référence du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH Bank) relatif à l'exercice 2023 et au premier trimestre 2024

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CIH Bank. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. LOTFI SEKKAT
Président Directeur Général

II. Les commissaires aux comptes

1- Identité des commissaires aux comptes de la période sous revue se présente comme suit :

| | | | |
|---|---|--|--|
| Dénomination ou raison sociale : | Deloitte Audit | Mazars Audit et Conseil | Fidaroc Grant Thornton |
| Représentant légal : | Hicham BELEMQADEM | M. Taha FERDAOUS & Abdou Souleye DIOP | Ghali Guessous |
| Fonction : | Associé | Associé | Associé |
| Adresse : | Bd Sidi Mohammed Benabdellah Batiment C, Ivoire 3, La Marina - Casablanca | Finance City, Tour 33, Avia Business Center, Bd Moulay Abdellah cherif, Casablanca | 7 Bd. Driss slaoui Casablanca |
| Numéro de téléphone : | +212 5 22 22 47 34 | +212 5 22 42 34 25 | +212 5 22 54 48 00 |
| Numéro de fax : | +212 5 22 22 47 59 | +212 5 22 42 34 00 | +212 5 22 29 66 70 |
| Adresse électronique : | h.belemqadem@deloitte.com | Taha.Ferdaous@mazars.ma | Ghali.Guessous@ma.gt.com |
| 1^{er} exercice soumis au contrôle des CAC : | 2024 | 2021 | 2015 |
| Dernière date de renouvellement du mandat : | - | Juin 2024 | 2021 |
| Date de Fin du mandat actuel : | AGO appelée à statuer sur l'exercice 2026 | AGO appelée à statuer sur l'exercice 2026 | AGO ayant statué sur l'exercice 2023 |

2- Attestation :

Objet : Document de référence de CIH Bank relatif à l'exercice 2023 et au premier trimestre 2024.

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux et aux états financiers consolidés en norme IFRS du Crédit Immobilier et Hôtelier pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 et au trimestre clos au 31 Mars 2023 et 31 Mars 2024.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent « Document de référence » en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux du Crédit Immobilier et Hôtelier tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Mazars Audit et Conseil et Fidaroc Grant Thornton au titre de l'exercice clos au 31/12/2021, 31/12/2022 et au 31/12/2023 ;
- Les états financiers annuels consolidés en normes IFRS du Crédit Immobilier et Hôtelier tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Mazars Audit et Conseil et Fidaroc Grant Thornton au titre de l'exercice clos au 31/12/2021, 31/12/2022 et au 31/12/2023 ;
- Les états de synthèse trimestriels sociaux du Crédit Immobilier et Hôtelier ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre du trimestre clos au 31/03/2024 et par les soins des co-commissaires aux comptes Mazars Audit et Conseil et Fidaroc Grant Thornton au titre du trimestre clos au 31/03/2023 ;
- Les états financiers trimestriels consolidés en normes IFRS du Crédit Immobilier et Hôtelier ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre du trimestre clos au 31/03/2024 et par les soins des co-commissaires aux comptes Mazars Audit et Conseil et Fidaroc Grant Thornton au titre du trimestre clos au 31/03/2023 ;

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent « Document de référence », avec les états de synthèse précités.

Casablanca

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars
Abdou Souleye DIOP
Associé

Deloitte Audit
Hicham Belemqadem
Associé

III. Le conseiller financier

1- Identité :

| | |
|----------------------------------|---|
| Dénomination ou raison sociale : | CIH Bank |
| Représentant légal : | M. Younes ZOUBIR |
| Fonction : | Directeur Général Délégué en charge de la Stratégie, Finances & Développement |
| Adresse : | 187, avenue Hassan II, Casablanca. |
| Numéro de téléphone : | +212 5 22 47 97 91 |
| Numéro de fax : | +212 5 22 47 97 89 |
| Adresse électronique : | younes.zoubir@cihbank.ma |

2- Attestation :

Objet : Document de référence du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH Bank) relatif à l'exercice 2023 et au premier trimestre 2024.

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants de CIH Bank ;
- Procès-verbaux du Conseil d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, Assemblées Générales Extraordinaires relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 et de l'exercice en cours jusqu'à la date de l'enregistrement du présent document de référence ;
- Rapports de gestion de CIH Bank relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Rapports des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux exercices sociaux clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Rapports des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux exercices consolidés clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023 en normes IFRS ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux conventions règlementées des exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Attestations d'examen limités des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux situations intermédiaires des comptes sociaux au 31 Mars 2023 et 31 Mars 2024 ;
- Attestations d'examen limités des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux situations intermédiaires des comptes consolidés au 31 Mars 2023 et 31 Mars 2024 en normes IFRS ;
- Prévisions établies par les organes de direction et de gestion de CIH Bank ;
- Statistiques GPBM au titre des exercices 2021, 2022 et 2023.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CIH Bank. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La Direction Générale Déléguée en charge de la Stratégie, Finances et Développement fait partie de CIH Bank, compte tenu de ce qui précède nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

M. Younes ZOUBIR
Directeur Général Délégué en
charge de la Stratégie, Finances &
Développement

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

1- Identité

| | |
|----------------------------------|--|
| Dénomination ou raison sociale : | CIH Bank |
| Représentant légal : | M. Nasreddine EL HAOUAT |
| Fonction : | Responsable communication financière et pilotage des filiales |
| Adresse : | 187, avenue Hassan II, Casablanca. |
| Numéro de téléphone : | +212 522 47 97 65 |
| Adresse électronique : | Nasreddine.ElHaouat@cihbank.ma |

V. Agence de notation

1- Identité

| | |
|------------------------|--|
| Dénomination : | Fitch Ratings |
| Adresse : | 30 North Colonnade, London E14 5GN |
| Numéro de téléphone : | +44 20 3530 1464 |
| Numéro de fax : | +44 20 14 4291 49 |
| Adresse électronique : | janine.dow@fitchratings.com |

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE CIH BANK

I. Renseignements à caractère général

| | |
|---|---|
| Dénomination sociale | CIH Bank |
| Siège social | 187, avenue Hassan II, Casablanca |
| Téléphone / Fax | +212 05 22 47 90 00 / 05 22 47 91 11 +212 05 22 47 93 63 / 05 22 22 37 48 / 05 22 20 84 25 |
| Site internet | www.cihbank.ma |
| Contact | www.cihbank.ma |
| Forme juridique | Société Anonyme à Conseil d'Administration |
| Date de constitution | 25 avril 1927 |
| Registre du commerce | RC 203 à Casablanca |
| Durée | 99 ans |
| Exercice social | Du 1er janvier au 31 décembre |
| Objet social | <p>Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet, conformément à la législation en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La réception de fonds public ; – L'octroi de tout prêt à court, moyen ou long terme ; – Les engagements par signature ; – La collecte des ressources nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de titres de créances à court, moyen ou long terme ; – La mise à la disposition de la clientèle de tous les moyens de paiement ou leur gestion ; – Toute opération de location assortie d'une option d'achat ; – Toute opération de vente, avec faculté de rachat ou vente à réméré, d'effets et de valeurs mobilières ; – Toute opération d'affacturage ; – Toute opération de change ; – Toute opération sur l'or, les métaux précieux et les pièces de monnaie ; – Toute opération de conseil et d'assistance en matière de gestion de patrimoine ; – Toute opération de placement, de souscription, d'achat de gestion, de garde et de vente portant sur des valeurs mobilières ou tout produit financier ; – Le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises ; – Toute autre opération effectuée de manière habituelle par les établissements de crédit, ainsi que toute opération connexe ou nécessaire à la réalisation des opérations visées ci avant, et notamment toutes activités de banque des particuliers et de la famille. |
| Capital social au 31 Décembre 2023 | 3 051 978 400 MAD (30 519 784 actions de valeur nominale 100 DH) |
| Lieux de consultation des documents juridiques et des rapports des commissaires aux comptes | Notamment, les statuts, les PV des Assemblées, le rapport de gestion, les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège de CIH Bank, sis 187, avenue Hassan II, Casablanca. |
| Textes législatifs applicables à la société | De par sa forme juridique, CIH Bank est une société anonyme à Conseil d'administration de droit privé régie par les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. |

| | |
|--|--|
| | <p>De par son activité, CIH Bank est régi par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire).</p> <p>De par sa cotation, CIH Bank est régi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La loi n° 19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ; – Le Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l’arrêté du Ministre de l’économie, des finances n° 2208-19 du 3 juillet 2019. – La loi n° 35-96 relative à la création d’un dépositaire central et à l’institution d’un régime général de l’inscription en compte de certaines valeurs tel que modifiée et complétée ; – Le Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l’Arrêté du ministre de l’économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 tel que modifié et complété ; – La loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier tel que complété et modifié par la loi 46-06 ; – Le règlement général de l’AMMC tel qu’approuvé par l’arrêté du ministre de l’économie et des finances n° 2169-16 du 09 Chaoual 1437 ; – La loi 43-12 relative à l’Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; – La loi n° 44-12 relative à l’appel public à l’épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l’épargne ; – Les Circulaires de l’AMMC ; <p>De par son programme d’émission de Certificats de Dépôts, CIH Bank est également soumis à la loi 35-94 relative à certains titres de créance négociables, telle que modifiée et complétée.</p> |
| Tribunal compétent en cas de litige | Tribunal de Commerce de Casablanca |
| Régime fiscal * | La Banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l’Impôt sur les Sociétés au taux de 37,75 %. Le taux de la TVA applicable aux opérations de Banque est de 10%. |

**en 2023, le taux d’impôt en vigueur est de 37,75% sachant que le taux cible en 2026 augmentera pour atteindre 40%*

II. Capital social

1- Composition du capital

Le capital social de CIH Bank au 31 Décembre 2023 s'établit à 3 051 978 400 MAD dirhams. Il est intégralement libéré et se compose de 30 519 784 actions d'un nominal de 100 dirhams, toutes de même catégorie.

2- Evolution du capital social

| Date | Capital initial (en DH) | Nature de l'opération | Nombre d'actions émises | Montant de l'augmentation ou réduction de capital (en DH) | Capital final (En DH) | VN (En DH) | Prix d'émission (En DH) |
|------|----------------------------|--|----------------------------|--|--------------------------|---------------|-------------------------------|
| 1988 | 260 000 000 | Augmentation de capital en numéraire | - | 100 000 000 | 360 000 000 | - | - |
| 1988 | 360 000 000 | Augmentation de capital par incorporation des réserves | - | 25 000 000 | 385 000 000 | - | - |
| 1989 | 385 000 000 | Augmentation de capital en numéraire | - | 100 000 000 | 485 000 000 | - | - |
| 1990 | 485 000 000 | Augmentation de capital en numéraire | - | 100 000 000 | 585 000 000 | - | - |
| 1991 | 585 000 000 | Augmentation de capital en numéraire | - | 100 000 000 | 685 000 000 | - | - |
| 1992 | 685 000 000 | Augmentation de capital en numéraire | - | 100 000 000 | 785 000 000 | - | - |
| 1994 | 785 000 000 | Augmentation de capital par incorporation des réserves, il a été procédé à l'ajustement du nominal qui a été ramené de 125 DH à 100 DH | - | 235 500 000 | 1 020 500 000 | - | - |
| 1998 | 1 020 500 000 | Augmentation de capital en numéraire | 3 061 500 | 306 150 000 | 1 326 650 000 | 100 | 180 |
| 2000 | 1 326 650 000 | Augmentation de capital en numéraire | 20 000 000 | 1 996 713 100 | 3 323 363 100 | 100 | 100 |
| 2005 | 3 323 363 100 | Réduction du capital | 3 323 363 | -2 991 026 800 | 332 336 300 | 100 | 100 |
| 2005 | 332 336 300 | Augmentation de capital en numéraire | 18 500 000 | 1 849 999 700 | 2 182 336 000 | 100 | 100 |
| 2009 | 2 182 336 000 | Augmentation de capital par conversion des dividendes | 1 283 727 | 98 357 000 | 2 280 693 000 | 100 | 306 |
| 2011 | 2 280 693 000 | Augmentation de capital en numéraire | 3 801 155 | 380 115 500 | 2 660 808 500 | 100 | 253 |
| 2019 | 2 660 808 500 | Augmentation de capital en numéraire | 1 716 650 | 171 665 000 | 2 832 473 500 | 100 | 290 |
| 2022 | 2 832 473 500 | Augmentation de capital en numéraire | 645 073 | 58 214 600 | 2 890 688 100 | 100 | 310 |
| 2022 | 2 890 688 100 | Augmentation de capital en numéraire | 1 612 903 | 161 290 300 | 3 051 978 400 | 100 | 248 |

Source : CIH Bank

Les prix d'émission des augmentations de capital étaient de 290 MAD en 2019 et respectivement de 310 MAD et 248 MAD en 2022.

Sur la période 1988-2022, CIH Bank a réalisé quinze opérations d'augmentations de capital et une réduction de capital en 2005 (opération accordéon pour absorber des pertes). En 2022, CIH Bank a réalisé deux opérations d'augmentations de capital :

- Une augmentation de capital social de CIH Bank réservée aux actionnaires et détenteurs de DPS par émission de 645 073 nouvelles actions (à savoir le nombre total d'actions souscrites est de 582 146 actions soit un taux de conversion de 90%), une valeur nominale de 100 MAD et un prix d'émission qui s'élève à 310 dirhams par action.
- Une augmentation de capital social réservée aux membres du personnel de CIH Bank et de ses filiales concernées par émission de 1 612 903 nouvelles actions, une valeur nominale du titre de 100 MAD et un prix d'émission qui s'élève à 248 dirhams par action.

En 2024, le conseil d'Administration de CIH BANK décide une augmentation du capital social d'un montant maximum de Trois Cent Cinquante millions (350.000.000) de dirhams, prime d'émission comprise par émission d'actions nouvelles, à libérer par des apports en numéraire.

3- Structure de l'actionariat

L'évolution de l'actionariat de CIH Bank durant la période 2019-2023 se présente comme suit :

| Actionnaires | 2019 | | | 2020 | | | 2021 | | | 2022 | | | 2023 | | |
|----------------------------|-----------------------|----------------|----------------------|-----------------------|----------------|----------------------|-----------------------|----------------|----------------------|-----------------------|----------------|----------------------|-----------------------|----------------|----------------------|
| | Nb d'actions détenues | % de capital | % des droits de vote | Nb d'actions détenues | % de capital | % des droits de vote | Nb d'actions détenues | % de capital | % des droits de vote | Nb d'actions détenues | % de capital | % des droits de vote | Nb d'actions détenues | % de capital | % des droits de vote |
| Massira Capital Management | 17 530 419 | 61,89% | 61,89% | 17 530 419 | 61,89% | 61,89% | 17 530 419 | 61,89% | 61,89% | 17 530 419 | 57,44% | 57,44% | 17 530 419 | 57,44% | 57,44% |
| Holmarcom | 39 301 | 0,14% | 0,14% | 35 525 | 0,13% | 0,13% | 33 373 | 0,12% | 0,12% | 34 176 | 0,11% | 0,11% | 36 624 | 0,12% | 0,12% |
| SANAD | 1 689 308 | 5,96% | 5,96% | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| ATLANTASANAD* | 1 654 003 | 5,84 % | 5,84 % | 3 355 811 | 11,84% | 11,84% | 3 390 664 | 11,97% | 11,97% | 3 543 427 | 11,61% | 11,61% | 3 543 347 | 11,61% | 11,61% |
| RCAR | - | - | - | 1 246 608 | 4,40% | 4,40% | 1 077 250 | 3,80% | 3,80% | 1 101 769 | 3,61% | 3,61% | 1 077 250 | 3,53% | 3,53% |
| CDG | 1 702 511 | 6,01% | 6,01% | 1 702 511 | 6,01% | 6,01% | 1 702 511 | 6,01% | 6,01% | 2 105 738 | 6,90% | 6,90% | 2 105 865 | 6,90% | 6,90% |
| Divers | 5 709 193 | 20,16% | 20,16% | 4 453 861 | 15,72% | 15,72% | 4 590 518 | 16,21% | 16,21% | 4 591 352 | 15,04% | 15,04% | 4 858 848 | 15,92% | 15,92% |
| PERSONNEL GROUPE CIH BANK | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 612 903 | 5,28% | 5,28% | 1 367 286 | 4,48% | 4,48% |
| Total | 28 324 735 | 100,00% | 100,00% | 28 324 735 | 100,00% | 100,00% | 28 324 735 | 100,00% | 100,00% | 30 519 784 | 100,00% | 100,00% | 30 519 784 | 100,00% | 100,00% |

* ATLANTASAND issu de l'absorption en 2020 de Sanad par ATLANTA

Source : CIH Bank

En 2019, et dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) procède à la souscription de plus de 1,4 million d'action CIH Bank, soit 6,01% du capital de ladite banque, ainsi la participation totale du groupe CDG ressort à 67,90% ;

En septembre 2020, ATLANTA avait absorbé Sanad pour devenir ATLANTASANAD soit 11,84% du capital en 2020 au lieu de 5,96% pour SANAD et 5,84% pour ATLANTA en 2019 ;

Enfin en 2022, une augmentation de capital d'un montant de 400 Millions de dirhams au profit des membres du personnel de CIH Bank et de ses filiales concernées par émissions de 1 612 903 nouvelles actions réalisé au prix de 248 dirhams par action soit un taux de réalisation de l'augmentation de capital de 100 %. Cette opération a permis au personnel du groupe une prise de participation dans le capital de 5,28%.

Au 30 Avril 2024, l'actionnariat de CIH Bank se présente comme suit :

| Actionnaires | Avr-24 | | |
|----------------------------------|-----------------------|----------------|----------------------|
| | Nb d'actions détenues | % de capital | % des droits de vote |
| Groupe CDG | 19 636 432 | 64,34% | 64,34% |
| Massira Capital Management | 17 530 567 | 57,44% | 57,44% |
| CDG | 2 105 865 | 6,90% | 6,90% |
| RCAR | 1 077 250 | 3,53% | 3,53% |
| Groupe Holmarcom | 3 579 971 | 11,73% | 11,73% |
| Holmarcom | 36 624 | 0,12% | 0,12% |
| ATLANTASANAD | 3 543 347 | 11,61% | 11,61% |
| Divers | 4 840 060 | 15,86% | 15,86% |
| Administrateurs | 18 785 | 0,06% | 0,06% |
| PERSONNEL GROUPE CIH BANK | 1 367 286 | 4,48% | 4,48% |
| Total | 30 519 784 | 100,00% | 100,00% |

Sur la base des informations disponibles à la date d'enregistrement du document de référence

4- Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

a) Massira Capital Management

| Activité | Prise de participations |
|---------------|-------------------------|
| Capital | 3 436 Mdh |
| Résultat Net | 234 Mdh |
| Situation Net | 4 076 Mdh |
| % d'intérêt | 57,44% |
| Actionnariat | CDG (100%) |

Au 30 juin 2023 - comptes sociaux (exercice social du 1^{er} juillet N au 30 juin N+1)

b) Atlanta Sanad

| | |
|--------------------|--|
| Activité | Assurance |
| Capital | 603 Mdh |
| Résultat Net | 438 Mdh |
| Situation Nette | 2 258Mdh |
| Chiffre d'affaires | 5 601 Mdh |
| % d'intérêt | 11,61% |
| Actionnariat | Holmarcom Insurance Activities (55,92%), Holmarcom (11,11%), CIH Bank (10,0%), CDG (9,6%), Flottant (13,37%) |

Au 31 décembre 2023- comptes consolidés

c) Caisse de Dépôt et de Gestion

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| Activité | Gestion de l'épargne |
| Capital | 12 305 Mdh |
| Résultat Net part du groupe | 1 371 Mdh |
| Situation Nette | 19 718 Mdh |
| Chiffres d'affaires | 10 254 Mdh |
| % d'intérêt | 6,90% |
| Actionnariat | Établissement public |

Au 31 décembre 2023- comptes consolidés

5- Franchissement de Seuil de participations :

a- CDG :

En date du 25 septembre 2019, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a franchi à la hausse le seuil de participation de 5,0% dans le capital de CIH Bank et ce, suite à la souscription de 1 447 046 actions CIH Bank.

À la suite de cette opération d'augmentation de capital, la CDG a déclaré :

- détenir directement 1 702 511 actions CIH Bank soit 6,01 % du capital de ladite banque ;
- et continuer à détenir indirectement 17 632 451 actions CIH Bank représentant 62,25% du capital de ladite banque, à travers ses filiales MCM, SCR et CDG capital. La participation totale (directe et indirecte) de la CDG dans le capital de CIH Bank a été de 68,26%.

b- ATLANTASANAD ASSURANCE :

En date du 2 Octobre 2020, et dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de Sanad par Atlanta, la société AtlantaSanad Assurance (absorbante) avait déclaré avoir reçu un transfert de 1.694.808 actions CIH Bank de la part de la société SANAD (absorbée), et avoir franchi à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de CIH Bank. A date, AtlantaSanad Assurance détient 3.543.422 actions, soit 11,61% du capital de CIH BANK.

6- Capital potentiel :

Il convient de signaler qu'une opération d'augmentation du capital social, est prévue en 2024, donnant lieu à un montant maximum de 350 Mdh prime d'émission comprise par émission d'actions nouvelles, à libérer par des apports en numéraire.

7- Pactes d'actionnaires

A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires de CIH Bank.

Un pacte d'actionnaires est signé entre CIH Bank et le Qatar International Islamic Bank « QIIB » en date du 11 novembre 2015, portant sur la création de la banque participative QMB Company, devenue ensuite « UMNIA Bank ». Le pacte encadre les relations des actionnaires de « UMNIA Bank » en application de leurs engagements mutuels énoncés par le protocole d'accord conclu le 9 Février 2015 (Memorandum d'entente) qui traite essentiellement du sujet de la gouvernance à travers :

- La composition et le cadre de fonctionnement du directoire,
- La composition et le cadre de fonctionnement du conseil de surveillance,
- La constitution d'un comité d'audit et des risques,
- La constitution d'un comité de nomination et de rémunération,
- La constitution d'un comité stratégique et des investissements.

8- Négociabilité des titres de capital

Les actions de CIH Bank sont cotées au premier compartiment de la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction à la libre négociabilité de ces actions.

- **Caractéristiques des actions CIH Bank**

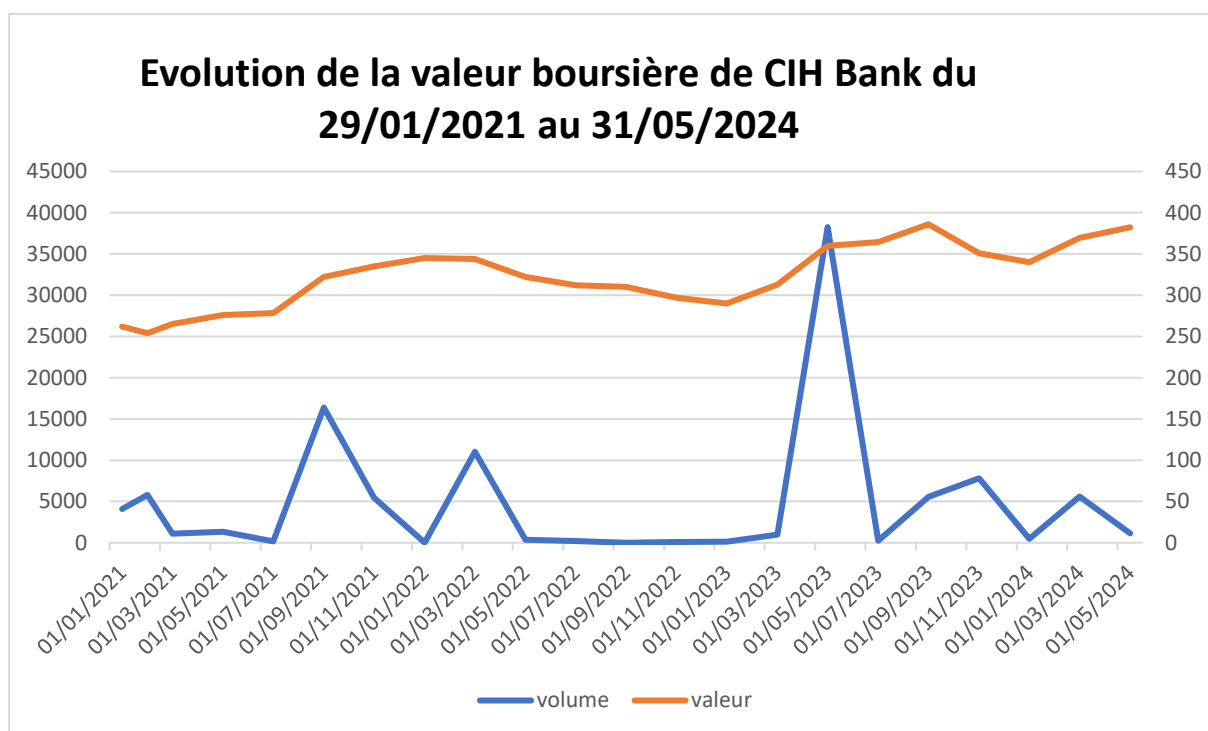
Les caractéristiques des actions de CIH Bank sont résumées dans le tableau suivant :

| | |
|------------------------------|--------------------|
| Date de cotation des actions | 23 juin 1967 |
| Libellé | CIH |
| Ticker | CIH |
| Code ISIN | MA0000011454 |
| Compartiment | Marché principal A |
| Secteur | Banques |

Source : CIH Bank

- **Evolution du cours de CIH Bank**

L'action CIH présente l'évolution suivante :



Source : Bourse de Casablanca

La valeur CIH Bank affiche une évolution courant la période du 31/01/2021 au 29/03/2024, marquée par quelques variations à la hausse et d'autres à la baisse ;

La valeur CIH Bank marque une reprise observée en 2021, profitant vraisemblablement de la reprise de l'économie nationale en 2021, le cours boursier le plus élevé enregistré par la valeur CIH Bank 351 (MAD) pour le cours le plus bas de 254 (MAD). De plus, cette hausse s'enchaîne en 2022, 2023 et 2024, le cours boursier le plus élevé enregistré par la valeur CIH Bank 359 (MAD) en 2022 et 402 (MAD) enregistré en 2023 et 378,4 enregistré en 2024 courant le premier trimestre.

Les cours enregistrés ainsi que le volume des transactions sur le marché central des titres CIH Bank se présentent comme suit :

- **Période d'observation annuelle**

| Cours du marché central | Du 02 janvier 2021 au 31 décembre 2021 | Du 02 janvier 2022 au 31 décembre 2022 | Du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 |
|----------------------------------|--|--|--|
| Cours haut (en Dh) | 351 | 358,5 | 402 |
| Cours bas (en Dh) | 254,45 | 284 | 282 |
| Volume des transactions (en Kdh) | 280 229 | 593 427 | 429 005 |
| Volume quotidien moyen (en Kdh) | 1 125 | 2 336 | 1 723 |

Source : Bourse de Casablanca

- **Période d'observation trimestrielle**

| Cours du marché central | T1 2023 | T2 2023 | T3 2023 | T4 2023 | T1 2024 |
|----------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Cours haut (en Dh) | 324,9 | 377 | 386,95 | 402 | 378,40 |
| Cours bas (en Dh) | 282 | 305,1 | 348 | 320 | 333 |
| Volume des transactions (en Kdh) | 49 423 | 95 615 | 70 102 | 213 865 | 193 076 |

Source : Bourse de Casablanca

- **Période d'observation mensuelle**

| Cours du marché central | Déc-23 | Jan-24 | Fév-24 | Mar-24 | Avr-24 | Mai-24 |
|----------------------------------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Cours haut (en Dh) | 360 | 350 | 378,4 | 372 | 385 | 389 |
| Cours bas (en Dh) | 320 | 333 | 333,1 | 360,1 | 367,5 | 377 |
| Volume des transactions (en Kdh) | 138 930 | 65 704 | 59 774 | 67 599 | 69 445 | 28 996 |

Source : Bourse de Casablanca

- **Suspension de cotation de la valeur CIH**

La valeur CIH n'a fait l'objet d'aucune suspension durant les exercices 2021, 2022 et 2023.

9- Politique de distribution de dividendes

- **Dispositions statutaires**

L'article 30 des statuts de CIH Bank stipule que les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux y compris l'Impôt sur les Sociétés et des charges sociales, des intérêts des emprunts, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il sera prélevé :

- 10- Cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, le montant du fonds de réserve est descendu au-dessous de ce dixième ;
- 11- La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent (5%) des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas de paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes (sauf ce qui est stipulé ci-après) ;
- 12- Toute somme que l'Assemblée Générale déciderait d'affecter à des fonds de réserve facultative ou extraordinaire avec ou sans affectation particulière ou de reporter à nouveau.

Les fonds de réserve peuvent être affectés notamment suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit à compléter aux actionnaires le premier dividende de cinq pour cent (5%) en cas d'insuffisance des bénéfices d'un ou plusieurs exercices, soit à l'amortissement total ou partiel des actions de la Société. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en ce qui concerne le premier dividende de Cinq pour cent (5%) et le remboursement de la valeur nominale ;

Le solde est réparti entre toutes les actions à titre de superdividende.

La politique de distribution opérée par CIH BANK relative à la période sous revue s'est basée sur un dividende évolutif par rapport à l'évolution du résultat net avec un taux de distribution qui avoisine 70% tenant compte aussi de l'évolution des ratios prudentiels.

▪ **Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices**

Au titre des exercices 2021-2023, CIH Bank a procédé à des distributions de dividendes telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

| Kdh | 2021(n) | 2022(n) | 2023(n) |
|--|------------|------------|------------|
| Résultat Net (A) | 466 559 | 592 734 | 620 007 |
| Dividendes de n distribués en n+1 (B) | 396 546 | 427 277 | 427 277 |
| Taux de distribution (B) / (A) | 85% | 72% | 69% |
| Nombre d'actions | 28 324 735 | 30 519 784 | 30 519 784 |
| Résultat Net par action (en dhs) | 16 | 19 | 20 |
| Résultat Net par action ajusté* (en dhs) | 16 | 21 | 22 |
| Dividende par action (en dhs) | 14 | 14 | 14 |

*Résultat Net/Nombre d'actions avant les deux opérations d'augmentation de capital réalisées en 2022
Source : CIH Bank

III. Endettement

1- Les principales caractéristiques du programme de certificats de dépôt

Les Certificats de dépôt sont des titres de créance négociables émis par CIH Bank dans le cadre d'un programme d'émission de Certificats de dépôt plafonné à 15 Milliards de dirhams, et ce dans la lignée du plan de développement de la banque.

Les Certificats de dépôt sont émis sur une durée allant de 10 jours à 7 ans, avec un remboursement du principal selon la formule in fine, et un paiement des intérêts à l'échéance pour les maturités inférieures ou égales à un an, et annuellement à la date d'anniversaire de la date de jouissance pour les maturités supérieures à un an.

L'encours des certificats de dépôt au 30 Avril 2024 s'établit à 11 124,5 Mdh.

2- Bons HBM émis par CIH Bank

Les Bons HBM sont des titres de créance émis par CIH Bank et réservés aux banques et à la CDG dans la limite des montants maximums déterminés et fixés par le décret n° 2-97-72, et ce pour le financement de l'habitat social. Ces émissions sont effectuées aux conditions suivantes :

- La phase de préfinancement des promoteurs : les bons sont émis sur une durée de 2 année renouvelable sur une période maximale de 4 ans. Le remboursement de ces bons s'effectuera selon la formule in fine ;
- La phase de consolidation : les bons émis seront convertis en phase de financement des acquéreurs. L'emprunt sera reconduit ainsi sur une durée de 18 ans. Le remboursement de cette catégorie de bons s'effectuera selon la formule des annuités constantes.

CIH Bank a émis depuis l'année 2001 et jusqu'à 2005, des emprunts HBM pour un montant total de 3 106,0 Mdh. A fin 2023, l'encours des Bons HBM est remboursé en totalité.

3- L'encours des titres de créances émis par CIH BANK

Au 31 Mai 2024, l'encours des titres de créances émis par CIH Bank se présente comme suit :

| NATURE | Date Emission | Taux actuel (%) | Nature du taux | Fréquence de révision | Prime de risque | Durée | Mode de remboursement | Échéance finale | Montant émis (Kdh) | Encours (Kdh) |
|---|---------------|-----------------|--------------------------------|-----------------------|-----------------|-------|-----------------------|-----------------|--------------------|------------------|
| Obligations subordonnées | 09/01/2015 | 4,75 | Taux Fixe | - | 1,00% | 10 | In Fine | 09/01/2025 | 53 300 | 53 300 |
| Obligations subordonnées | 18/05/2018 | 4,02 | Taux Fixe | - | 0,80% | 10 | In Fine | 18/05/2028 | 82 600 | 82 600 |
| Obligations subordonnées | 09/01/2015 | 4,75 | Taux Fixe | - | 1,00% | 10 | In Fine | 09/01/2025 | 626 500 | 626 500 |
| Obligations subordonnées | 09/01/2015 | 3,99 | Taux Révisable (09/01/2024) | Annuelle | 0,90% | 10 | In Fine | 09/01/2025 | 320 200 | 320 200 |
| Obligations subordonnées | 15/12/2016 | 3,82 | Taux Fixe | - | 0,80% | 10 | In Fine | 15/12/2026 | 39 400 | 39 400 |
| Obligations subordonnées | 15/12/2016 | 3,80 | Taux Révisable (15/12/2024) | Annuelle | 0,70% | 10 | In Fine | 15/12/2026 | 960 600 | 960 600 |
| Obligations subordonnées | 18/05/2018 | 4,02 | Taux Fixe | - | 0,80% | 10 | In Fine | 18/05/2028 | 417 400 | 417 400 |
| Obligations subordonnées | 18/05/2018 | 3,73 | Taux Révisable (18/05/2024) | Annuelle | 0,65% | 10 | In Fine | 18/05/2028 | 500 000 | 500 000 |
| Obligations subordonnées perpétuelles | 28/12/2018 | 6,23 | Taux Révisable (28/12/2024) | Annuelle | 2,85% | 10 | In Fine | 28/12/2028 | 150 000 | 150 000 |
| Obligations subordonnées perpétuelles | 28/12/2018 | 5,73 | Taux Révisable (28/12/2024) | Annuelle | 2,65% | 10 | In Fine | 28/12/2028 | 350 000 | 350 000 |
| Obligations subordonnées perpétuelles | 28/07/2022 | 5,41 | Taux Révisable (28/07/2024) | Annuelle | 2,15% | 10 | In Fine | 28/07/2032 | 800 000 | 800 000 |
| SOUS TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES | | | | | | | | | 4 300 000 | 4 300 000 |
| CD | 18/05/2020 | 3,51 | Taux Révisable (18/05/2024) | Annuelle | 30 | 5,0 | In Fine | 18/05/2025 | 235 000 | 235 000 |
| CD | 18/05/2020 | 2,97 | Taux Fixe | - | 50 | 5,0 | In Fine | 18/05/2025 | 950 000 | 950 000 |
| CD | 29/07/2020 | 2,53 | Taux Fixe | - | 50 | 5,0 | In Fine | 01/08/2025 | 530 000 | 530 000 |
| CD | 29/09/2020 | 2,59 | Taux Fixe | - | 50 | 5,0 | In Fine | 29/09/2025 | 556 000 | 556 000 |
| CD | 22/11/2021 | 2,63 | Taux Fixe | - | 50 | 7,0 | In Fine | 22/11/2028 | 981 000 | 981 000 |

| | | | | | | | | | | |
|---------------------------------|------------|------|--------------------------------|----------|----|-----|---------|------------|------------|------------|
| CD | 25/06/2021 | 2,37 | Taux Fixe | - | 40 | 5,0 | In Fine | 01/07/2026 | 188 000 | 188 000 |
| CD | 25/06/2021 | 2,61 | Taux Fixe | - | 50 | 7,0 | In Fine | 25/06/2028 | 485 000 | 485 000 |
| CD | 24/05/2022 | 2,72 | Taux Fixe | | 40 | 5,0 | In Fine | 24/05/2027 | 50 000 | 50 000 |
| CD | 24/05/2022 | 3,51 | Taux Révisable (24/05/2024) | Annuelle | 40 | 5,0 | In Fine | 24/05/2027 | 2 045 000 | 2 045 000 |
| CD | 20/04/2023 | 3,9 | Taux Fixe | | 25 | 1,2 | In Fine | 20/06/2024 | 660 900 | 660 900 |
| CD | 20/04/2023 | 3,95 | Taux Fixe | | 25 | 1,2 | In Fine | 19/07/2024 | 1 339 100 | 1 339 100 |
| CD | 29/05/2023 | 4,12 | Taux Fixe | | 30 | 2,3 | In Fine | 01/10/2025 | 700 000 | 700 000 |
| CD | 08/06/2023 | 3,7 | Taux Fixe | | 25 | 1,0 | In Fine | 07/06/2024 | 17 000 | 17 000 |
| CD | 03/07/2023 | 3,62 | Taux Fixe | | 25 | 1,0 | In Fine | 03/07/2024 | 26 100 | 26 100 |
| CD | 27/07/2023 | 3,5 | Taux Fixe | | 25 | 1,0 | In Fine | 26/07/2024 | 67 900 | 67 900 |
| CD | 22/09/2023 | 3,6 | Taux Fixe | | 22 | 1,2 | In Fine | 02/12/2024 | 652 000 | 652 000 |
| CD | 22/09/2023 | 3,85 | Taux Fixe | | 31 | 2,4 | In Fine | 02/02/2026 | 210 000 | 210 000 |
| CD | 22/09/2023 | 3,93 | Taux Fixe | | 33 | 3,0 | In Fine | 22/09/2026 | 293 000 | 293 000 |
| CD | 22/09/2023 | 4,07 | Taux Fixe | | 37 | 4,0 | In Fine | 22/09/2027 | 345 000 | 345 000 |
| CD | 27/09/2023 | 3,48 | Taux Fixe | | | 1,0 | In Fine | 27/09/2024 | 58 600 | 58 600 |
| CD | 21/02/2024 | 3,4 | Taux Fixe | | 22 | 1,0 | In Fine | 19/02/2025 | 129 300 | 129 300 |
| CD | 04/04/2024 | 3,3 | Taux Fixe | | | 1,0 | In Fine | 04/04/2025 | 70 400 | 70 400 |
| SOUS TOTAL CERTIFICATS DE DEPOT | | | | | | | | | 10 589 300 | 10 589 300 |
| TOTAL GENERAL | | | | | | | | | 14 889 300 | 14 889 300 |

* la date de jouissance ne correspond pas souvent à la date d'émission
Source : CIH Bank

4- Emissions d'emprunts obligataires

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société réunie en date du 15 juin 2022, a autorisé la mise en place d'un programme d'émissions obligataires, classiques ou subordonnées, avec ou sans appel public à l'épargne, plafonné à 6.000.000.000 (Six milliards) de dirhams, réalisable en une ou plusieurs fois et donne tous les pouvoirs au Conseil d'Administration.

En juillet 2022, CIH Bank a clôturé avec succès une émission obligataire subordonnée perpétuelle, par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, pour un montant global de Huit-Cents millions (800.000.000) de dirhams. L'opération a été structurée en une seule tranche à taux révisable annuellement, perpétuelle et non cotée à la bourse de Casablanca.

En juin 2024, la banque réalise une émission obligataire subordonnée par placement privé d'un montant d'un milliard (1 000 000 000) de dirhams, L'opération a été structurée en deux tranches, non cotées à la bourse de Casablanca.

| NATURE | Date Emission | Taux actuel (%) | Nature du taux | Prime de risque | Durée | Mode de remboursement | Échéance finale | Montant émis (Kdh) |
|-----------|---------------|-----------------|----------------|-----------------|-------|-----------------------|-----------------|--------------------|
| Tranche A | 05/06/2024 | 4,44% | Taux Fixe | 0,70% | 10 | In Fine | 07/06/2034 | 350 000 |
| Tranche B | 05/06/2024 | 3,75% | Taux Révisable | 0,60% | 10 | In Fine | 07/06/2034 | 650 000 |

5- Emissions de titres de créances décidées mais non encore réalisées

A ce jour, aucune émission obligataire n'a été décidé par le conseil d'administration de CIH Bank. Toutefois le montant global autorisé par l'AGO du 15 Juin 2022 s'élève à 6 Gdh.

Le reliquat du montant global autorisé par ledit AGO s'élève à 4.2 Gdh.

6- Dettes bancaires

CIH Bank n'est assujetti à aucun covenant au titre de ces dettes bancaires.

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés sur la période 2021-2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var | 2023 | Var |
|---|------------|------------|------|------------|-------|
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 13 754 288 | 14 172 098 | 3% | 11 840 652 | -16% |
| Dettes envers les établissements de crédit à l'étranger | 1 059 755 | 5 468 | -99% | 1 355 382 | >100% |

Source : CIH Bank - comptes sociaux

A fin 2023 les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont diminué de 16% par rapport à fin 2022.

Les dettes envers les établissements de crédits à l'étrangers ont connu une augmentation de 1 349,9 Mdh, due principalement à l'amélioration de la part des emprunts financiers étranger en 2023.

IV. Engagements hors bilan

1- Engagements Hors bilan :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des engagements donnés et reçus par la banque sur la période 2021 - 2023 :

| En Mdh | 2021 | 2022 | Var | 2023 | Var |
|---|---------------|---------------|---------|---------------|---------|
| ENGAGEMENTS DONNES | 11 670 | 15 329 | 31,35% | 20 327 | 32,60% |
| Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés | 110 | 127 | 15,45% | 318 | >100% |
| Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle | 8 010 | 9 887 | 23,43% | 12 060 | 21,98% |
| Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés | 1 671 | 3 164 | 89,35% | 1 027 | -67,54% |
| Engagements de garantie d'ordre de la clientèle | 1 880 | 2 151 | 14,41% | 6 923 | >100% |
| ENGAGEMENTS RECUS | 16 412 | 14 328 | -12,70% | 16 430 | 14,67% |
| Engagements de financement reçus d'établissements de crédits et assimilés | - | - | NA | - | NA |
| Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits et assimilés | - | - | NA | 604 | NA |
| Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers | 16 412 | 14 328 | -12,70% | 15 826 | 10,46% |
| Garanties de crédits | 16 412 | 14 328 | -12,70% | 15 826 | 14,67% |
| Autres garanties reçues | - | - | NA | - | NA |

Source : CIH Bank - comptes sociaux

A fin décembre 2022, les engagements donnés affichent une hausse de 31,35% à 15,3 Gdh contre 11,7 Gdh à fin 2021, principalement tirés par la hausse des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédits et assimilés qui passent de 1 671 Mdh en décembre 2021 à 3 164 Mdh en 2022.

En ce qui concerne les engagements reçus, ils affichent une baisse de 12,7% à fin 2022 suite à la diminution des engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

A fin décembre 2023, les engagements donnés affichent une hausse de 32,60% à 20,3 Gdh contre 15,3 Gdh à fin 2022, tirés par la hausse des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle passant de 9 887 Mdh en décembre 2022 à 12 060 Mdh en 2023.

En ce qui concerne les engagements reçus, ils affichent une augmentation de 10,46% à fin 2023 suite à la hausse des engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

2- Nantissement d'actions ou d'actifs

A ce jour, il n'existe aucun nantissement sur les actions ou Actifs de CIH Bank

V. Notation

Le Crédit Immobilier et Hôtelier a fait l'objet d'une notation pour la première fois par Fitch Ratings au titre de l'exercice 2016.

En 2023, Fitch Ratings a confirmé les notes de défaut à long terme (LT) en devises étrangères et locales (IDR) de Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) à 'BB' avec une perspective stable. Fitch a également confirmé la note viabilité (VR) du CIH à 'b+' et la note nationale à long terme à 'AA-(mar)' avec une perspective stable.

La notation du CIH se décline comme suit :

| Notation | 09-fév-22 | 04-oct-22 | 17-fév-23 | 26-jui-23 | 07-fév-24 |
|--|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Notation par défaut (IDR - Issuer Default Ratings) à long terme en monnaie étrangère et en monnaie locale | « BB » perspective stable | « BB » perspective stable | « BB » perspective stable | « BB » perspective stable | « BB » perspective stable |
| Notation par défaut (IDR - Issuer Default Ratings) à court terme en monnaie étrangère et en monnaie locale | « B » | « B » | « B » | « B » | « B » |
| Notation nationale à long terme | « AA-(mar) » perspective stable | « AA-(mar) » perspective stable | « AA-(mar) » perspective stable | « AA-(mar) » perspective stable | « AA-(mar) » perspective stable |
| Notation nationale à court terme | « F1+(mar) » | « F1+(mar) » | « F1+(mar) » | « F1+(mar) » | « F1+(mar) » |
| Note de viabilité (VR - Viability Rating) | « b+ » | « b+ » | « b+ » | « b+ » | « b+ » |
| Note de support | « 3 » | « 3 » | « 3 » | « 3 » | « 3 » |
| Risque souverain de la notation par défaut (IDR) à long terme en monnaie étrangère et en monnaie locale | « BB+ » perspective stable | « BB+ » perspective stable | « BB+ » perspective stable | « BB+ » perspective stable | « BB+ » perspective stable |
| Note de support planché - Support Rating Floor (SRF) | « BB » | « BB » | « BB » | « BB » | « BB » |

Le rapport de notation relative à l'année 2023 émis le 07 Février 2024, Ci-dessous un résumé du commentaire de l'agence de notation Fitch sur facteurs d'évaluation clés de l'année 2023 :

Les notations par défaut de l'émetteur (IDRs-Issuer Default Rating) du CIH sont déterminés par le soutien potentiel des autorités marocaines, comme en témoigne sa cote de soutien gouvernemental (GSR) de « bb ». La perspective stable des IDR de la banque reflète celle de la notation souveraine du Maroc.

Fitch ne considère pas CIH comme une banque nationale d'importance systémique compte tenu de sa part de marché de 5 à 6 %. Ainsi, le GSR du CIH de « bb » tient compte de la participation de 67,9 % de la banque à la Caisse de Dépôt et Gestion (CDG), une institution financière publique de premier plan gérant l'épargne au Maroc.

La notation de viabilité de CIH prend en considération la force profil commercial de la banque en tant que prêteur immobilier avec un accent sur les prêts hypothécaires, mais aussi un modèle commercial en évolution et des pressions sur la qualité des actifs.

Fitch prévoit que le PIB réel du Maroc devrait croître de 3,2 % en 2024 et de 3,3 % en 2025. Cependant, la croissance reste vulnérable dans la zone euro, principal partenaire commercial du Maroc, ainsi que les conditions météorologiques défavorables et à une inflation élevée pèseront sur l'activité des banques.

Bien que CIH ne cesse d'augmenter sa part des prêts non immobiliers à 55 % du total des prêts à 2023, contre 31% à fin 2016, avec comme objectif de 60%. Cependant, la croissance rapide des prêts a exercé une pression sur les frais généraux et la capitalisation. De plus, une croissance rapide compromet le profil de risque de la banque motivé par sa focalisation sur le financement hypothécaire (33% du total des prêts à la fin du premier semestre de l'année 2023). Certains des risques associés à la croissance rapide des prêts et au processus de diversification sont atténués par des investissements continus dans des outils de contrôle des risques et une approche prudente des nouveaux prêts aux entreprises.

Ainsi, la part des dépôts de la clientèle représente 65 % du financement total à la fin du premier semestre 2023. Avec 83 % des dépôts provenant du segment de détail bon marché, la base de dépôts du CIH Bank est granulaire. La banque affiche également un bon ratio de couverture des liquidités de 122% à la fin du premier semestre 2023.

Enfin, le ratio de fonds propres Common Equity Tier 1 (CET1) de la banque à fin du premier semestre 2023 s'établit à 8,1 %, en étant, conforme à l'exigence réglementaire minimale de 8 %. Toutefois, en 2024 la banque prévoit une augmentation du CET1 suite à un exercice de levée de capitaux et à une certaine optimisation des actifs pondérés en fonction des risques.

PARTIE III. GOUVERNANCE

I. Assemblée d'actionnaires

Les dispositions statutaires de CIH BANK concernant l'Assemblée d'Actionnaires se présentent comme suit :

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables, opposants, ou privés du droit de vote.

Les actionnaires se réunissent en Assemblées générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires. Des Assemblées spéciales peuvent réunir les titulaires d'une même catégorie d'actions.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration qui en fixe l'ordre du jour. A défaut, elle peut être également convoquée en cas d'urgence :

- Par le ou les commissaires aux comptes, après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration ;
- Par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation ;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la Société.

La convocation est faite trente (30) jours au moins avant la date de l'Assemblée, par un avis inséré dans un journal d'annonces légales. Toutefois, si toutes les actions de la Société sont nominatives, l'avis de convocation peut n'être fait que par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou en son absence par le Vice-président ou à défaut par toute personne désignée par cette Assemblée. Si l'Assemblée est convoquée par l'un ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice, par les liquidateurs ou par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession de bloc de titres modifiant le contrôle de la Société, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

1- Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions d'ordre administratif qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le droit de participer aux Assemblées appartient à tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, à condition que celles-ci soient libérées des versements exigibles.

Les actionnaires qui ne réunissent pas le nombre d'actions requis peuvent se réunir pour atteindre le nombre de (1) action au minimum et se faire représenter par l'un d'entre eux.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre des actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

2- Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultants d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ni changer la nationalité de la Société.

Elle est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée, sur première convocation, d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si une première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes et délais prévus par la loi. Cette deuxième Assemblée délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les statuts ne prévoient aucune attribution des droits de vote double

II. Organes d'administration

1- CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMPOSITION - NOMINATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus. Les administrateurs sont choisis parmi les personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire, ou à titre provisoire par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale désigne au sein du Conseil d'Administration un nombre d'administrateurs indépendants qui doit être compris entre un minimum d'un administrateur et un maximum d'un tiers des administrateurs tenant compte de leur taille et selon les modalités fixées par Bank Al-Maghrib.

Ledit administrateur indépendant est nommé, rémunéré et révoqué dans les mêmes conditions et modalités appliquées aux administrateurs. Une rémunération exceptionnelle peut lui être allouée pour les missions qui lui sont confiées à titre spécial et temporaire

L'Assemblée Générale désigne au sein du Conseil d'Administration un nombre d'administrateurs non exécutifs qui ne sont ni président directeur général, ni directeur général, ni directeur général délégué, ni salariés de la société exerçant des fonctions de direction. Leur nombre doit être supérieur à celui des administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Lors de sa nomination, un administrateur personne morale, est tenu de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission de ce dernier.

2- DUREE DES FONCTIONS

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans. Les fonctions des administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour.

3- ACTIONS D'ADMINISTRATEURS

Chaque administrateur doit, pendant toute la durée de ses fonctions, être propriétaire d'une action.

Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois (3) mois.

Par dérogation aux dispositions légales régissant les sociétés anonymes et aux statuts, les membres indépendants du conseil d'administration, ne doivent détenir aucune action de la banque, avec ou sans droit de vote, et ce conformément à la réglementation bancaire.

4- PRESIDENCE -VICE-PRESIDENCE -ET SECRETARIAT DU CONSEIL

4- 1 VICE-PRESIDENCE

Le Conseil d'Administration pourra élire en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 16, un Vice-président, qui doit être une personne physique. Le Vice-président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Vice-président dispose du pouvoir de présider les séances du Conseil et de l'Assemblée générale en l'absence du Président.

De même, en cas d'impossibilité temporaire ou de vacance de la Présidence, et le cas échéant jusqu'à nomination d'un nouveau Président, le Vice-président dispose des pouvoirs conférés au Président dans le cadre de l'article 15-1.

4-2 SECRETARIAT

Le Conseil d'Administration nomme, sur proposition du Président, un Secrétaire du Conseil d'Administration chargé de l'organisation des réunions sous l'autorité du Président. Le Secrétaire est légalement chargé de la rédaction et de la consignation des procès-verbaux dans les conditions prescrites à l'article 16. Le secrétaire du Conseil d'Administration peut être choisi parmi les salariés de la Société, ou en dehors de la Société parmi les hommes de l'art, sous réserve qu'il ne soit pas commissaire aux comptes de la Société.

5- DELIBERATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président aussi souvent que l'exige la loi et que la bonne marche des affaires sociales le nécessite.

Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil d'Administration, en tenant compte, s'il y a lieu, des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

Toutefois en cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les commissaires aux comptes. Lorsque le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration. Lorsque le Président ne convoque pas celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande, le dit Directeur Général ou les dits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir.

Le Directeur Général ou les administrateurs, selon le cas, établissent l'ordre du jour objet de la convocation du Conseil faite conformément à l'alinéa précédent.

Sauf en cas d'urgence et avec l'accord de chacun des membres du Conseil, les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par écrit avec un préavis minimal de quinze (15) jours ; toute convocation aux réunions du Conseil d'Administration doit le cas échéant comprendre toutes les informations et les documents nécessaires pour que les membres du Conseil d'Administration puissent prendre une décision sur les points de l'ordre du jour.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les administrateurs, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement sur première convocation que si la moitié (1/2) au moins de ses membres est présente. En l'absence de réunion du quorum sur première convocation, une seconde réunion du Conseil pourra être convoquée sans condition de quorum dans un délai minimal de quinze (15) jours à compter de la date de la première réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification. Cependant, cette disposition n'est plus valable lorsque le Conseil d'Administration doit statuer sur :

1. La nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration ;
2. La nomination du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
3. La révocation du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
4. L'arrêté des comptes annuels et l'ensemble des décisions liées, à savoir, la convocation des assemblées des actionnaires, la fixation de l'ordre du jour, l'arrêté des termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter.

Un administrateur peut donner mandat par écrit à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'Administration. Chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une même séance que d'une seule procuration. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par les procès-verbaux établis par le Secrétaire du Conseil, sous l'autorité du Président, et signés par ce dernier et par au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président, le procès-verbal est signé par deux administrateurs au moins. Les procès-verbaux indiquent le nom des administrateurs présents, représentés ou absents. Ils font état de la présence de toute autre personne ayant également assisté à tout ou partie de la réunion et de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion en vertu d'une disposition légale.

Les procès-verbaux du Conseil d'Administration sont consignés sur un registre spécial ou sur un recueil de feuilles mobiles tenus conformément à la Loi. Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration uniquement, ou par le Directeur Général conjointement avec le Secrétaire.

6- ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ses rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que ces actes dépassaient ledit objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu de circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

La cession par la Société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé font l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration.

Toutefois, tout projet de cession de plus de 50% des actifs de la société, durant une période de 12 mois, doit être soumis à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tel que visé à l'article 26 des statuts.

Le Conseil constitue en son sein, et avec le concours, s'il l'estime nécessaire, de tiers, actionnaires ou non, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Et ce, conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle qu'elle a été modifiée, et par les textes législatifs et réglementaires concernant son activité. Il est rendu compte aux séances du conseil de l'activité de ces comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Toutes les personnes participant aux réunions desdits comités sont tenues à l'obligation de discrétion prévue par les dispositions légales et réglementaires.

7- RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DU DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÈGUES

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, qu'elle détermine librement et que le Conseil d'Administration répartit entre ses membres dans des proportions qu'il juge convenables.

Le conseil lui-même peut allouer à certains administrateurs pour les missions et les mandats qui leur sont confiés à titre spécial et temporaire, et aux membres des comités prévus à l'article 51, une rémunération exceptionnelle, sous réserve de respecter la procédure prescrite par l'article 56.

Il peut également autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la société.

Les rémunérations et les remboursements des frais sont portés aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'Administration fixe le montant de la rémunération du Président du Conseil et du Secrétaire du Conseil et son mode de calcul et de versement.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

8- Membres du Conseil d'Administration

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

| Fonction | Nom et fonction | Date de la première nomination ou de cooptation par le Conseil d'Administration | Date Ratification par l'assemblée générale | Fin du Mandat |
|---|--|---|--|-----------------------------------|
| Président | M. Lotfi SEKKAT | 11/06/2019 | 25/07/2019 | AGO statuant sur les comptes 2024 |
| | Président Directeur Général de CIH Bank | | | |
| Administrateurs | M. Khalid SAFIR | 13/09/2022 | 15/06/2023 | AGO statuant sur les comptes 2026 |
| | Directeur Général de la CDG | | | |
| | Massira Capital Management représenté par M. Mahmoud BERRICHI | 14/01/2007 | 16/06/2021 | AGO statuant sur les comptes 2026 |
| | Directeur Pôle Risk Management Représentant Permanent de Massira Capital Management | | | |
| | M. Hamid TAWFIKI | 26/06/2023 | 13/06/2024 | AGO statuant sur les comptes 2026 |
| | Directeur Général Adjoint de la CDG | | | |
| | HOLMARCOM représentée par M. Mohamed Hassan BENSALAH | 08/05/2006 | 16/06/2021 | AGO statuant sur les comptes 2026 |
| Président Directeur Général de HOLMARCOM | | | | |
| M. Ali BENSOUDA, | 16/11/2023 | 13/06/2024 | AGO statuant sur les comptes 2029 | |
| Directeur Général de la Branche Epargne et Prévoyance de la CDG ; | | | | |
| M. Khalid CHEDDADI | | | 15/06/2023 | AGO statuant sur les comptes 2028 |
| Consultant indépendant | | | | |

| | | | | |
|------------------------------|---|------------|------------|-----------------------------------|
| | M. Karim CHIOUAR Directeur Général Délégué de HOLMARCOM | 20/04/2015 | 02/04/2020 | AGO statuant sur les comptes 2025 |
| Administrateurs Indépendants | M. Ahmed Reda CHAMI Président du Conseil Économique, Social et Environnemental | 13/11/2019 | 02/04/2020 | AGO statuant sur les comptes 2024 |
| | Mme Dayae OUDGHIRI Présidente de la Société FULGURANS | 13/11/2019 | 02/04/2020 | AGO statuant sur les comptes 2024 |
| | Mme Myriem TAZI | 16/11/2022 | 15/06/2023 | AGO statuant sur les comptes 2027 |
| | M. Lhassane BENHALIMA | 19/05/2023 | 15/06/2023 | AGO statuant sur les comptes 2028 |
| | Mme Laila MAMOU | 16/05/2024 | 13/06/2024 | AGO statuant sur les comptes 2029 |

9- Critères adoptés en matière d'indépendance des administrateurs et de parité homme/femme

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de quatre administrateurs indépendants, conformément aux exigences réglementaires sur l'indépendance des membres du conseil. Suite à la nomination récente de M. Mahmoud BERRICHI en tant que représentant permanent de Massira Capital Management, en remplacement de Mme Meriem MECHAHOURI, la composition du Conseil d'Administration inclut désormais deux femmes sur un total de douze membres. Cette proportion, représentant moins de 30%, est inférieure au seuil minimal légal requis.

En réponse à cette situation et en reconnaissance de la nécessité de respecter les quotas de parité, des mesures sont en cours d'élaboration pour atteindre l'objectif légal. Ces mesures incluent la mise en œuvre d'un plan de recrutement ciblé pour augmenter le nombre de femmes au sein du conseil et l'adoption de politiques de promotion interne visant à préparer les femmes à des rôles de leadership. De plus, le Conseil s'engage à revoir régulièrement la composition du conseil pour s'assurer du respect continu de ces exigences.

Ces initiatives reflètent l'engagement du Conseil à se conformer pleinement aux dispositions légales concernant la parité homme/femme et l'indépendance des administrateurs, dans le but de renforcer la gouvernance et la représentativité au sein de l'organisation.

10- Curriculum Vitae et mandats des membres du Conseil d'Administration

M. Lotfi SEKKAT, Président du Conseil d'Administration

M. Sekkat a intégré CIH Bank en tant que Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en Juin 2019 en qualité de Président Directeur Général de CIH Bank.

Antérieurement à sa nomination à CIH Bank, il a effectué un parcours professionnel riche au Crédit du Maroc où il a exercé diverses missions au Secrétariat Général de l'Exploitation, occupé le poste de Directeur de l'Informatique et de l'Organisation et a été nommé Directeur Central de l'Industrialisation.

M. Lotfi SEKKAT est ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et Radio Communications de Bordeaux.

Principaux mandats occupés au 31 décembre 2023

| Entreprise | Type Mandat (*) |
|------------------------|--|
| CIH BANK | Président du Conseil d'Administration |
| SOFAC | Président du Conseil d'Administration |
| UMNIA BANK | Vice-Président du Conseil de Surveillance |
| LANA CASH | Président du Conseil d'Administration |
| ATLANTASANAD | Administrateur |
| CGEM | Président de la Fédération des Secteurs Bancaire et Financier (FSBF) |
| Al Akhawayn University | Administrateur |
| ISCAE | Administrateur |

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

M. Khalid SAFIR, Administrateur

M. SAFIR est Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion depuis 2022.

Il a entamé sa carrière à l'office d'exploitation des ports en qualité de chef de la division de la gestion financière du port de Casablanca en 1993, avant d'intégrer, en 1995, le Ministère des Finances en qualité de chargé d'études, puis de Directeur des Rémunérations et du Paiement des pensions au même département à partir de 1998, et enfin Directeur de la Modernisation, des Ressources et des systèmes d'information, à la trésorerie générale du Royaume de 2004 à 2006.

M. SAFIR est lauréat de l'école polytechnique de Paris en 1991 et de l'école Nationale de la statistique et de l'administration économique de Paris en 1993.

Principaux mandats occupés au 05 février 2024

| Entreprise | Type Mandat (*) |
|--|----------------------------------|
| CIH Bank | Administrateur |
| Crédit Agricole de Maroc | Représentant permanent de la CDG |
| Bank Of Africa (BOA) | Représentant permanent de la CDG |
| Al Barid Bank (ABB) | Représentant permanent de la CDG |
| Société Centrale De Réassurance (SCR) | Administrateur |
| Casablanca Finance City Authority (CFCA) | Représentant permanent de la CDG |

| Entreprise | Type Mandat (*) |
|--|----------------------------------|
| Barid Al Maghrib (BAM) | Représentant permanent de la CDG |
| CDG Capital | Administrateur |
| CDG Invest | Administrateur |
| Medi Telecom (Orange) | Administrateur |
| Fonds Marocain de Placement (FMP) | Administrateur |
| MADAEF | Administrateur |
| Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK) | Administrateur |
| Université Internationale de Rabat (UIR) | Administrateur |
| Tanger Med Special Agency (TMSA) | Administrateur |
| CDG Développement | Administrateur |
| CGI | Administrateur |
| SONADAC | Administrateur |
| AUDA | Administrateur |
| SAZ | Administrateur |
| Société de Développement de Saidia (SDS) | Administrateur |
| Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout (SAPST) | Administrateur |
| Al Akhawayn University (AUI) | Administrateur |
| Al Omrane | Administrateur |
| Université Euro-Méditerranéenne de Fès | Administrateur |
| GPBM | Administrateur |
| FONDATION CDG | Administrateur |
| FONDATION AHLY | Administrateur |

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

M. Mahmoud BERRICHI, Administrateur

Monsieur Mahmoud BERRICHI est actuellement Directeur du Pôle Risk Management à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), poste qu'il occupe depuis décembre 2023. Avant cela, il a été Directeur des Fonds Institutionnels à la CDG d'avril 2022 à novembre 2023, et Directeur des Risques financiers et du pilotage prudentiel à la CDG de décembre 2019 à mars 2022. Sa carrière chez CDG a débuté en mai 2015, où il a occupé le poste de Responsable du Pilotage Solvabilité Groupe jusqu'en novembre 2019.

Avant de rejoindre la CDG, M. BERRICHI a travaillé au Crédit Agricole Assurances (PREDICA) à Paris en tant que Responsable de la maîtrise des risques d'octobre 2012 à avril 2015, et au Crédit Agricole-CIB (ex : CALYON) à Paris comme Analyste risque de marché de février 2007 à septembre 2012.

M. BERRICHI a étudié à l'École d'ingénieur ENSIIE (Anciennement IIE -Evry - France), une grande école d'ingénieurs, où il a été recruté via le concours Centrale-Supelec et a obtenu son diplôme en 2007. Il a également suivi des classes préparatoires PCSI-PSI* au Lycée Camille Guérin (Poitiers) de 2002 à 2004.

Mandats occupés au 31 décembre 2023

| Entreprise | Type Mandat (*) |
|--------------------------------|-----------------|
| CDG Développement (groupe CDG) | Administrateur |
| MADAEF (groupe CDG) | Administrateur |
| NAMA Holding (groupe CDG) | Administrateur |

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

M. Hamid TAWFIKI, Administrateur

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, M. Hamid Tawfiki est également titulaire d'un DEA en mathématique de l'Université Paris Dauphine. Il est actuellement Directeur Général Adjoint de la CDG, il a occupé le poste de Administrateur Directeur Général de CDG Capital, Membre du Comité Exécutif de la CDG et ancien Président de la Bourse de Casablanca.

Il a près de 30 années d'expérience dans la Finance Internationale où il a occupé plusieurs postes de responsabilité en Europe, au Moyen Orient, et en Asie. Au sein du Groupe Suez et du Groupe Crédit Agricole, M. Tawfiki a été successivement Responsable mondial des Dérivés sur Matières Premières, Responsable des Activités de Marché de Capitaux dans les Pays Emergents, Responsable Régional du Corporate Investment Banking en Asie, Directeur du Marketing et des Investissements, Responsable des Etudes Stratégiques et de l'Organisation pour l'International

Principaux mandats occupés au 05 février 2024

| Entreprise | Type Mandat (*) |
|---------------------|----------------------------------|
| CIH | Membre |
| SBVC | Administrateur |
| Umnia Bank | Représentant permanent de la CDG |
| SCR | Administrateur |
| CDG Capital | Administrateur |
| CDG Invest | Administrateur |
| FEC | Administrateur |
| Maghreb Titrisation | Représentant permanent de la CDG |
| Atlanta Sanad | Représentant permanent de la CDG |
| MCM | Représentant permanent de la CDG |
| FONDATION CDG | Représentant permanent de la CDG |
| FONDATION AHLY | Administrateur |

M. Mohamed Hassan BENSALAH, Administrateur

M. BENSALAH est actuellement Président Directeur Général de la société Holmarcom. Antérieurement à cette nomination, Il a occupé le poste de conseiller du Président à Holmarcom. Il est également Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance depuis 2006.

M. BENSALAH a obtenu une maîtrise en gestion - option Finances - de l'Université de la Sorbonne en 1990 ainsi qu'un diplôme de l'École des Cadres de Paris en 1992.

Principaux mandats occupés au 31 décembre 2023

| Entreprise | Type Mandat (*) |
|--|--|
| HOLMARCOM S.A | Président Directeur Général |
| HOLMARCOM INSURANCE ACTIVITIES S.A | Président Directeur Général |
| HOLMARCOM FINANCE COMPANY S.A | Président Directeur Général |
| MASS CEREALES AL MAGHREB S.A | Président du Conseil d'Administration |
| CREDIT DU MAROC S.A | Président du Conseil de Surveillance |
| HOLMARCOM AFRICA FINANCIAL SERVICES S.A | Président du Conseil d'Administration |
| LES TOURS BALZAC S.A | Président du Conseil d'Administration |
| CPA S.A | Président Directeur Général |
| JNP S.A | Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A |
| YELLOWROCK S.A | Président Directeur Général |
| YELLOWROCK GENEVE | Président Directeur Général |
| OMNIUM MAROCAIN D'INVESTISSEMENT - OMI S.A | Président Directeur Général |
| SOCIETE CHERIFIENNE DE PARTICIPATIONS - SOCHEPAR S.A | Président Directeur Général |
| JAWHARAT CHAMAL S.A | Président Directeur Général |
| MERIMA S.A | Président Directeur Général |
| BERDIL CAPITAL S.A | Administrateur |
| REGIONAL AIR LINES S.A | Président du Conseil d'Administration |
| SOMATHES S.A | Président Directeur Général |
| JET-SET FLY - J.S.F S.A | Président Directeur Général |
| LES CONSTRUCTIONS DE BOUSKOURA S.A | Président Directeur Général |
| LES EAUX MINERALES D'OULMES | Président Directeur Général |
| OULMES DRINKS DEVELOPMENT S.A | Administrateur |
| SENEGAL WATER&BEVERAGES COMPANY S.A | Administrateur |
| EAU TECHNOLOGIE ENVIRONNEMENT - E.T.E S.A | Administrateur |
| MASS JORDANIE POUR LE CIE S.A | Président Directeur Général |
| DENIA HOLDING S.A | Président du Conseil d'Administration |
| COMPTOIR METALLURGIQUE MAROCAIN - CMM S.A | Président Directeur Général |
| SMART COMPOSITE COMPANY S.A | Administrateur |
| ATLANTASANAD S.A | Président Directeur Général |
| TAKAFULIA ASSURANCES S.A | Président Directeur Général |
| AIR ARABIA MAROC S.A | Président du Conseil d'Administration |
| WOLMARDEV | Administrateur |
| SOCIETE AGRICOLE MIMONA | Administrateur |
| BISCOLAND | Président Directeur Général |
| HOLMARCOM OVERSEAS CONSULTING DWC-LLC (DUBAI) | Directeur Général |
| AKWA AFRICA | Administrateur |
| CIH BANK | Administrateur |
| CIMR | Administrateur |
| CGEM | Administrateur |

| | |
|---|----------------|
| BOURSE DES VALEURS DE CASABLANCA | Administrateur |
| FONDATION MOHAMED VI | Administrateur |
| FONDATION MOHAMED V POUR LA SOLIDARITE | Administrateur |
| CASA FINANCE CITY | Administrateur |
| CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL | Administrateur |
| FEDERATION MAROCAINE DE L'ASSURANCE | Président |
| FONDATION ABDELKADER BENSALAH - HOLMARCOM | Vice-Président |

M. Ali BENSOUDA, Administrateur

M. BENSOUDA est Directeur Général de la Branche -Epargne et Prévoyance de la CDG.

Mohamed Ali Bensouda, Directeur Général et Administrateur de Sociétés, il a cumulé plus de 27 ans d'expérience dans des domaines clés tels que la gestion de l'épargne, la prévoyance sociale, le financement, l'asset management, et le private equity. Sa carrière est jalonnée de contributions significatives à la transformation et au développement stratégique des activités financières, en particulier dans la mobilisation de l'épargne et la gestion des fonds de prévoyance, où il a géré avec succès des réserves substantielles et étendu les bénéfices à des millions de personnes.

Depuis 2023, en tant que Directeur Général de la Branche Épargne-Prévoyance, Bensouda pilote des initiatives clés pour l'inclusion assurance et optimise la gestion de fonds majeurs comme la CMRA et le RCAR. Sa tenure précédente inclut le leadership de la Branche Prévoyance, la direction générale de Finéa, et des rôles stratégiques dans l'organisation et la gestion de l'épargne.

Diplômé en ingénierie d'État avec un MBA de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, il combine expertise technique et vision stratégique. Trilingue (arabe, français, anglais), il contribue également à la communauté en tant que Trésorier Général de la Fédération Royale Marocaine de Golf, illustrant un engagement professionnel et personnel diversifié.

Principaux mandats occupés au 31 décembre 2023

| Enterprise | Type Mandat (*) |
|----------------|-----------------------------|
| CIH | Administrateur |
| SCR | Administrateur |
| UIR | Président Directeur Général |
| FONCIERE UIR | Administrateur |
| Prev Invest | Administrateur |
| Cosumar | Président Directeur Général |
| FONDATION CDG | Président Directeur Général |
| FONDATION AHLY | Administrateur |

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

M. Karim CHIQUAR, Administrateur

M. CHIQUAR est Directeur Général Délégué de la société HOLMARCOM.

Au cours de sa carrière professionnelle, il a occupé de nombreux postes de responsabilité, parmi lesquels celui de Directeur Général Adjoint en charge du Financier, Trésorerie et Recouvrement à la CNIA (2001 - 2003). En 2003, il a intégré Attijariwafa Bank en qualité de Directeur Général Adjoint en charge des Crédits et des Risques.

M. CHIOUAR est diplômé d'HEC Paris et de l'ITB.

Principaux mandats occupés au 31 décembre 2023

| Enterprise | Type Mandat |
|---|--|
| HOLMARCOM S.A | Directeur Général Délégué |
| HOLMARCOM INSURANCE ACTIVITIES S.A | Administrateur |
| HOLMARCOM FINANCE COMPANY S.A | Administrateur |
| SOCIETE AGRICOLE MIMONA S.A | Président du Conseil d'Administration |
| JNP S.A | Président du Conseil d'Administration |
| RADIO PLUS S.A | Président du Conseil d'Administration |
| SNACK FOOD MAROC S.A | Président du Conseil d'Administration |
| LES TOURS BALZAC S.A | Directeur Général & Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A |
| REGIONAL AIR LINES S.A | Directeur Général & Représentant permanent |
| SMART COMPOSITE COMPANY S.A | Administrateur & Représentant permanent d'OMI S.A |
| MASS JORDANIE POUR LE CIE S.A | Administrateur |
| MASS CEREALES AL MAGHREB S.A | Administrateur |
| JAWHARAT CHAMAL S.A | Administrateur |
| SOMATHES S.A | Administrateur |
| OULMES DRINKS DEVELOPMENT S.A | Administrateur |
| DENIA HOLDING S.A | Administrateur |
| SOCIETE COMMUNE DE PARTICIPATION S.A | Administrateur |
| ATLANTASANAD S.A | Administrateur |
| NAJMAT AL BAHR S.A | Administrateur |
| PEACOCK S.A | Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A |
| YELLOWROCK S.A | Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A |
| CPA S.A | Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A |
| ATLANTA NON VIE CI S.A | Administrateur |
| AIR ARABIA MAROC S.A | Représentant permanent de REGIONAL AIR LINES S.A |
| MERIMA S.A | Administrateur |
| CREDIT DU MAROC S.A | Membre du Conseil de Surveillance |
| HOLMARCOM AFRICA FINANCIAL SERVICES S.A | Administrateur |
| LES EAUX MINERALES D'OULMES S.A | Représentant permanent de la société OMI S.A |
| BISCOLAND S.A | Administrateur |
| DENIA IVOIRE S.A | Président du Conseil d'Administration |
| MASS CEREALES SENEGAL S.A | Président du Conseil d'Administration |
| SENEGAL WATER & BEVERAGES COMPANY | Administrateur |
| TAKAFULIA ASSURANCES | Administrateur |
| WOLMARDEV | Administrateur |

| | |
|--------------------|---------------------------------------|
| CIH | Administrateur |
| NEBETOU FUND | Membre du Conseil de Surveillance |
| BERDIL CAPITAL S.A | Président du Conseil d'Administration |

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

M. Khalid CHEDDADI, Administrateur

M. CHEDDADI a été Président Directeur Général de la CIMR jusqu'à une date récente. Il a commencé sa carrière à la CIMR en septembre 2003 en tant que Directeur Général. Avant cela, en 1992, il a occupé le poste d'Administrateur Directeur Général de la Compagnie d'Assurances L'Alliance Africaine.

M. CHEDDADI est titulaire d'une Maîtrise en Mathématiques appliquées obtenue à Paris, et est également ingénieur diplômé de l'École Nationale Supérieure des Mines à Paris

Principaux mandats occupés au 31 décembre 2023

| Entreprise | Type Mandat (*) |
|------------------------------|-----------------|
| AUTO HALL | Administrateur |
| AXA ASSURANCES MAROC | Administrateur |
| CREDIT IMMOBILIER & HOTELIER | Administrateur |
| AKDITAL | Administrateur |

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

M. Ahmed Reda CHAMI, Administrateur Indépendant

M. CHAMI est Président du Conseil Économique, Social et Environnemental.

De 2007 à 2011, il a occupé le poste de Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies.

De 2011 à 2016, il est Député de Fez.

De 2016 à 2018, il est nommé Ambassadeur du Royaume du Maroc auprès de l'Union Européenne à Bruxelles.

M. CHAMI est ingénieur des arts et manufactures diplômé de l'École Centre de Paris. Il est également titulaire d'un MBA de John E. Anderson Graduate School of Management at UCLA.

Principaux mandats occupés au 31 décembre 2023

| Entreprise | Type Mandat (*) |
|--------------------|----------------------------|
| Zalar Holding | Administrateur |
| NEXANS | Administrateur |
| Immorente Invest | Administrateur indépendant |
| Disty Technologies | Administrateur |

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

Mme Dayae OUDGHIRI, Administrateur Indépendant

Mme OUDGHIRI est Présidente de la société Fulgurans.

Entre 2005 et 2008, elle a occupé le poste de Directeur Corporate Finance à CDG Capital avant sa nomination en qualité de Directeur Délégué auprès du Directeur Général à la CDG.

De 2010 à 2017, elle est devenue membre du Directoire de la Moroccan Agency for Sustainable Energy (Masen).

Mme OUDGHIRI est titulaire d'un diplôme en Analyse financière, Marchés financiers et gestion de portefeuilles et Banque et Finance de Reims Management School, d'une formation en analyse financière des entreprises cotées de Northwestern University - Chicago ainsi que d'un Executive MBA TRIUM New York University - Stern Business School / London School of Economics / HEC Paris, France.

Principaux mandats occupés au 31 décembre 2023

| Entreprise | Type Mandat (*) |
|----------------------------------|----------------------------|
| ADM | Administrateur Indépendant |
| La Société des Boissons du Maroc | Administrateur Indépendant |
| ARADEI CAPITAL | Administrateur Indépendant |
| Mutandis | Administrateur Indépendant |
| HIA (non cotée) | Administrateur |
| Xlinks (non cotée) | Administrateur |

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

Mme Myriem TAZI, Administrateur Indépendant

Madame Myriem TAZI est une professionnelle accomplie avec une carrière riche et diversifiée dans le domaine du business et de la finance. Elle est diplômée de la prestigieuse ESCP Business School et a participé à un programme exécutif de la Harvard Business School centré sur les entreprises familiales et la gouvernance.

Ayant débuté sa carrière en 1997 au groupe Attijariwafa bank, elle a occupé plusieurs postes clés, notamment en tant que Secrétaire Générale en charge des fonctions support à Wafasalaf, et Directrice du programme de transformation et des projets stratégiques à la Wafabank. Ses responsabilités couvraient une large gamme de tâches, de la restructuration des partenariats à la réorganisation juridique, en passant par la mise en place de systèmes de pilotage financier.

En 2006, Madame TAZI a rejoint le groupe Azura, un des leaders mondiaux de la production de tomates. Elle a successivement occupé le poste de Secrétaire Général puis celui de Directrice Générale Adjointe en charge du pôle support, avec des responsabilités étendues allant de la gestion financière à la gouvernance, en passant par les ressources humaines et l'informatique.

Depuis 2020, elle exerce en tant que consultante indépendante en stratégie, transformation d'entreprises et gouvernance. Parallèlement à cela, elle siège en tant qu'administratrice indépendante de CDMLF (Crédit du Maroc Leasing et Factoring) et de Disty Technologies.

En plus de sa carrière professionnelle, Madame TAZI est également active dans le domaine associatif. Elle est membre du bureau de l'ESCP Alumni Maroc et membre de We4She & Maroc Impact.

Principaux mandats occupés au 31 décembre 2023

| Entreprise | Type Mandat (*) |
|--------------------------------------|----------------------------|
| Disty technologie | Administrateur indépendant |
| Crédit du Maroc Leasing et factoring | Administrateur indépendant |

M. Lhassane BENHALIMA, Administrateur Indépendant

Monsieur Lhassane BENHALIMA est un éminent expert en droit avec une spécialisation en droit interne et international de l'Université Robert Shuman de Strasbourg. Il détient un doctorat en droit de la même université, preuve de sa solide formation académique.

Avec une carrière impressionnante de 32 ans à la Bank Al Maghrib, Monsieur BENHALIMA a acquis une expérience inestimable dans le secteur bancaire. Vers la fin de sa carrière chez Bank Al Maghrib, il a occupé le poste de Directeur de la Supervision Bancaire de 2014 à 2017. Ce rôle lui a permis de surveiller étroitement le système bancaire, garantissant ainsi la stabilité et l'intégrité du secteur.

Après son passage à la Bank Al Maghrib, Monsieur BENHALIMA a rejoint la société SGFG en tant que Directeur Général. Cette société, créée par BAM, est responsable de la gestion des fonds de garantie des dépôts bancaires, un rôle crucial pour la protection des déposants.

La combinaison de sa solide formation en droit et de sa longue expérience dans le secteur bancaire fait de Monsieur BENHALIMA un acteur incontournable dans le domaine de la supervision et de la régulation bancaire. Son leadership et son expertise seront certainement précieux pour la SGFG dans la poursuite de ses objectifs de protection des déposants et de promotion de la stabilité financière.

Au 31 décembre 2023, M. Lhassane BENHALIMA n'exerce aucun mandat en dehors de celui envisagé pour CIH BANK.

Mme Laïla Mamou, Administratrice Indépendante

Mme Mamou occupe le poste de Directrice Générale Déléguée de Crédit Agricole Consumer Finance et Directrice de Filiales et Participations. De 1989 à 2018, elle a été Présidente du Directoire de Wafasalaf S.A au Maroc.

Mme Mamou est diplômée d'un DESS en Gestion des administrations et des services publics de l'IAE de CAEN et possède une certification en administration de l'Institut Marocain des Administrateurs.

Principaux mandats occupés au 31 décembre 2023

| Entreprise | Type Mandat (*) |
|------------------------------|---|
| BforBank, CAPS et Uni Medias | Administrateur |
| Groupe AVRIL | Présidente du Comité des Parties |
| Madaef | Administrateur Indépendant |
| Crédit Agricole du Maroc | Administrateur Indépendant Démission 5 juin 2024 |
| BforBank, CAPS et Uni Medias | Administrateur |

(*) Administrateur ou membre du conseil de surveillance

11- Rémunérations attribuées aux membres des organes d'administration

Au titre des exercices, 2021, 2022 et 2023 aucun jeton de présence n'a été servi. En vertu de la convention conclue entre CIH Bank et le Conseil d'Administration du 19 février 2020, ce dernier autorise la rémunération des administrateurs, hors salariés de CIH Bank et de l'actionnaire majoritaire, membres des comités suivants :

- a) Le Comité de Nomination de Rémunération et de Gouvernance
 - b) Le Comité des grands engagements et investissements, anciennement nommé Comité Stratégique ;
 - c) Le Comité d'Audit ;
 - d) Comité des Risques ;
- **Principe :**
- Le Conseil d'Administration autorise la rémunération des administrateurs membres des comités qui émanent du Conseil.
- **Eligibilité :**
- Tout administrateur membre d'un des comités précédents ou de tout comité venant à être créé par le Conseil d'Administration et ne rentrant pas dans le champ de l'exclusion suivante.
- **Exclusion :**
- Ne bénéficient pas de cette rémunération, les :
 - o Les administrateurs et mandataires sociaux, salariés du C.I.H ;
 - o Les administrateurs et mandataires sociaux, salariés de l'actionnaire majoritaire Massira Capital Management ainsi que les administrateurs de CDG.
- **Règle d'attribution :**
- Participation à la réunion du comité sous toute forme présenteielle, par visio-conférence, par messagerie ou tout autre moyen ;
 - La participation est justifiée par la feuille de présence signée.
- **Montant de la rémunération :**
- En tant que membre d'un comité : 20.000 Dirhams brut /séance de comité ;
 - En tant que Président d'un comité : 30.000 Dirhams brut/séance de comité.

La rémunération brute destinées aux membres du Conseil d'Administration de CIH Bank pour les exercices 2021, 2022 et 2023 s'élève à :

- 960 KDH pour l'exercice 2021 totalement décaissé en 2021, le décaissement total correspond à 1 300 KDH incluant 340 KDH correspondant à 2020.
- 700 KDH pour l'exercice 2022 totalement décaissé en 2022.
- 1 010 KDH pour l'exercice 2023 totalement décaissé en 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 Juin 2023 a décidé de ne pas allouer de jetons de présence au titre de l'exercice 2023.

12- Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023.

13- Les comités émanant du Conseil d'Administration¹

| Comités | Composition | Mission | Fréquence |
|---|--|---|-----------------------------|
| Comité de nomination, rémunération et gouvernance | <p>2 administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> – M. Khalid SAFIR, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ; Président du Comité ; – M. Ahmed Reda CHAMI Président du Conseil Économique, Social et Environnemental | Donne un avis sur le recrutement, la nomination, la révocation et la rémunération du Président du Conseil d'Administration et de ses membres, des dirigeants et salariés de la société. | Au moins une fois par an |
| Comité des grands engagements et investissements | <p>5 administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> – M. Lotfi SEKKAT Président Directeur Général de CIH Bank, Président du Comité ; – M. Mohamed Hassan BENSALAH Président Directeur Général de HOLMARCOM – M. Ali BENSOUA Directeur Général de la Branche Epargne et Prévoyance de la CDG ; – M. Khalid CHEDDADI Président Directeur Général de la CIMR – Mme Myriem TAZI Consultante indépendante en stratégie | <ul style="list-style-type: none"> – Statue sur les actes de gestion ; d'octroi de crédit, d'acquisition et de cession d'éléments d'actifs et plus généralement toute question jugée importante par le Conseil d'administration ; – Statuer sur les Grands Engagements et Investissement de la banque ; – Donne son avis sur les sujets d'investissements ou de désinvestissements suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Politique de gestion du Patrimoine Hors Exploitation ; – Politique d'investissement en activités connexes ; – Politique d'investissement du portefeuille de placements ; – Politique d'Investissements en participations ; | Mensuel |
| Comité d'Audit | <p>5 administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mme Dayae OUDGHIRI, Présidente de la Société FULGURANS, Présidente du Comité ; – M. Mahmoud BERRICHI Directeur du Pôle Risk Management à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) – M. Hamid TAWFIKI Directeur Général Adjoint de la CDG – M. Karim CHIOUAR Directeur Général Délégué de HOLMARCOM – M. Lhassane BENHALIMA Consultant indépendant | <ul style="list-style-type: none"> – Chargé d'assister le Conseil d'Administration et d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que la surveillance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne. | Au moins quatre fois par an |
| Comité des Risques | <p>5 administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> – M. Ahmed Reda CHAMI Président du Conseil Économique, Social et Environnemental, Président du Comité ; – M. Mahmoud BERRICHI Directeur du Pôle Risk Management à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) – M. Hamid TAWFIKI Directeur Général Adjoint de la CDG – M. Karim CHIOUAR Directeur Général Délégué de HOLMARCOM – M. Lhassane BENHALIMA Consultant indépendant | <ul style="list-style-type: none"> – Chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière de définition de la stratégie globale des risques et du niveau d'appétence aux risques au regard de la capacité au risque de CIH BANK. – Assisté le Conseil d'Administration dans le suivi de la stratégie des risques, la gestion et surveillance des risques et des niveaux auxquels CIH BANK est exposés. | Au moins quatre fois par an |

¹ A la date d'enregistrement du présent document

14- Les règles de composition des comités émanant du Conseil d'Administration.

| Comités | Composition |
|---|---|
| Comité de nomination, rémunération et gouvernance | <p>Composition :</p> <p>Le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance est constitué de deux (2) membres ayant tous la qualité d'administrateur. La composition du Comité pourra être modifiée à tout moment par simple décision du Conseil d'administration.</p> <p>Nomination :</p> <p>Parmi les Trois (3) membres du Comité de nomination et de rémunération ayant la qualité d'administrateur, (Deux) membres sont désignés parmi les administrateurs nommés sur proposition de la CDG et un (1) membre est désigné parmi les autres administrateurs.</p> |
| Comité des grands engagements et investissements | <p>Composition :</p> <p>Le Comité des Grands Engagements et Investissements est constitué de cinq (5) membres, désignés par le conseil d'administration, ayant tous la qualité d'administrateur.</p> <p>Durée des mandats :</p> <p>Les membres du Comité des Grands Engagements et Investissements se sont nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur.</p> <p>Présidence :</p> <p>La présidence du Comité des Grands Engagements et Investissements est assurée par le Président Directeur Général du CIH. Le Président du Comité convoque les membres du Comité, fixe l'ordre du jour des réunions et préside les séances. Il rend compte au Conseil d'administration des travaux du Comité, ainsi que des avis et propositions formulés par celui-ci.</p> |
| Comité d'Audit | <p>Composition :</p> <p>Le Comité d'Audit est constitué de cinq (5) membres. Aucun employé ou dirigeant du CIHBANK ne peut être membre du Comité d'Audit.</p> <p>Le Comité d'Audit est composé d'administrateurs non dirigeants nommés par le Conseil d'Administration, dont un au minimum est indépendant au sens de l'article premier de la circulaire n° 5/W/2016.</p> <p>Ces membres doivent disposer de l'expérience et des compétences requises dans les domaines financier, bancaire, comptable ainsi que dans les activités de l'audit ou du contrôle interne.</p> <p>La composition et les règles de désignation du Comité d'Audit pourront être modifiées à tout moment par simple décision du Conseil d'Administration.</p> <p>Nomination :</p> <p>Trois (3) membres sont désignés parmi les administrateurs nommés sur proposition de la CDG et un (1) membre du Comité d'Audit est désigné parmi les autres administrateurs</p> <p>Présidence :</p> <p>La présidence du Comité d'Audit est assurée par un des membres choisis parmi les administrateurs qui n'est pas le président de l'organe d'administration ni d'un autre comité de CIHBANK.</p> |

| Comités | Composition |
|--------------------|--|
| | <p>Le Président du Comité d'Audit convoque les membres du Comité, fixe l'ordre du jour des réunions et préside les séances. Il rend compte aussi souvent que nécessaire au Conseil d'Administration des travaux du Comité, ainsi que des avis et propositions formulés par celui-ci.</p> |
| Comité des Risques | <p>Composition :</p> <p>Le Comité des Risques est constitué de (5) membres. Aucun employé ou dirigeant du CIHBANK ne peut être membre du Comité des Risques.</p> <p>Le Comité des Risques est composé d'administrateurs non dirigeants, dont un au minimum est indépendant au sens de l'article premier de la circulaire n° 5/W/2016.</p> <p>Ces membres doivent disposer de l'expérience et des compétences requises dans les domaines bancaires et de gestion des risques.</p> <p>La composition du Comité des Risques pourra être modifiée à tout moment par simple décision du Conseil d'Administration.</p> <p>Le Comité des Risques peut associer à ses travaux, sans voix délibérative et sur invitation du Président du Comité : la Direction Générale, les responsables de l'Audit Interne et de l'Inspection Générale, de la Conformité, du Contrôle Permanent, des Finances, des Risques ainsi que les Commissaires aux comptes et toutes autres personnes jugées nécessaires à l'exercice de ses attributions, selon les points à l'ordre du jour du comité.</p> <p>Nomination :</p> <p>Les membres sont nommés parmi les administrateurs par le Conseil d'Administration.</p> <p>Durée des mandats :</p> <p>Les membres du Comité des Risques sont nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur.</p> <p>Présidence :</p> <p>Le Comité des Risques est présidé par un administrateur indépendant, qui n'est pas le président de l'organe d'administration ni d'un autre comité de l'établissement. Il est désigné parmi les membres du Comité par le Conseil d'Administration.</p> |

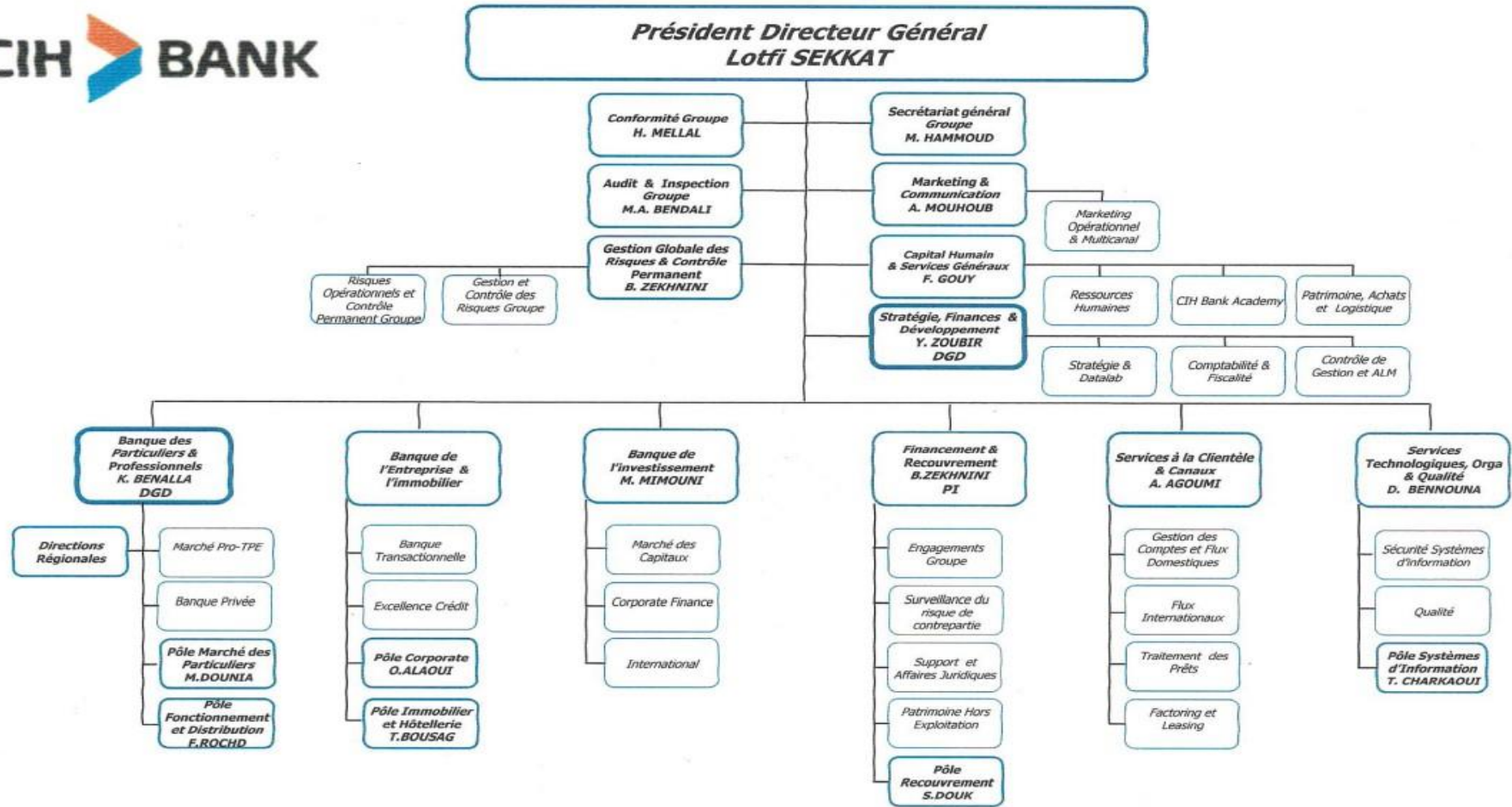
Source : CIH Bank

III. Organes de direction

1- Organigramme fonctionnel

Afin d'accompagner la stratégie de la banque en termes de croissance et développement, CIH Bank a procédé en 2023 à une réorganisation de son organigramme fonctionnel répondant ainsi à une meilleure spécialisation des métiers allant dans la stratégie et la visions de la banque.

Ainsi l'organigramme fonctionnel de CIH Bank se présente comme suit :



2- Les principaux dirigeants de la banque

Au sein de CIH BANK, la liste des principaux dirigeants se présente comme suit à la date d'enregistrement du présent document de référence :

| Nom | Fonction | Date d'entrée en fonction |
|----------------|---|---------------------------|
| SEKKAT Lotfi | Président Directeur Général | 11/06/2019 |
| BENALLA Khalid | Directeur Général Délégué en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels | 19/5/2023 |
| ZOUBIR Younes | Directeur Général Délégué en charge de la Stratégie, Finances & Développement | 19/5/2023 |
| HAMMOUD Mouna | Secrétaire Générale du Groupe | 01/09/2021 |

Source : CIH Bank

2-1 Organisation :

– La banque des particuliers et professionnels :

Dans le cadre de son positionnement stratégique visant à mieux cibler la clientèle des particuliers et des professionnels, la Banque des Particuliers et Professionnels répond à ces principales missions :

- Assurer un suivi au plus près du terrain, grâce à une organisation décentralisée au niveau des régions, assurant : Animation commerciale, suivi administratif, maîtrise du risque en amont ;
- Développer de nouvelles sources de PNB par la diversification de l'offre notamment aux professionnels ;
- Veiller à une meilleure couverture géographique via une importante extension du réseau ayant atteint 326 agences à fin décembre 2023 implantées dans 81 villes du Royaume et réparties entre 9 Directions Régionales.

– La Banque de l'Entreprise et de l'Immobilier :

La Banque de l'Entreprise s'occupe principalement d'activités de financement, d'investissement et de banque des marchés en direction des PME, des institutionnels et des grandes entreprises. Pour une plus grande proximité et réactivité vis-à-vis de la clientèle ciblée, les structures en central sont renforcées par les centres d'affaires entreprises au niveau des régions de Casablanca, Rabat, Fès et Souss.

CIH Bank a mis au point une offre de services complète pour les entreprises qui recouvre les grands domaines suivants :

- Financement du cycle d'exploitation
- Financement des investissements
- Crédits par signature

- Opérations internationales
- Produits de placement
- Monétique
- Gestion des flux
- Bancassurance

La Banque de l'Immobilier a été créée pour renforcer le positionnement de CIH Bank dans le marché immobilier. Elle a vu ses structures se consolider de façon à gagner en expertise et en qualité de prestations aussi bien au niveau central qu'au niveau régional. Ce renforcement vise plus de réactivité, de proximité et d'opportunités d'affaires.

L'organisation de la Banque de l'immobilier a été conçue autour des axes directeurs suivants :

- Favoriser le développement de la banque de l'immobilier et consolider la position historique de CIH Bank en matière de promotion immobilière
- Fidéliser et conquérir la clientèle des promoteurs immobiliers par un réseau autonome de proximité
- Promouvoir la qualité de service et maîtriser les coûts
- Mettre en place et suivre les indicateurs fondamentaux de performance commerciale et de rentabilité par la mise en place d'un système d'alertes
- Développer les synergies avec les différents centres de profits
- Améliorer la gestion et le suivi du risque

Les entités rattachées au responsable de la Banque de l'Immobilier comprennent :

- La Direction des financements de la Promotion Immobilière
- La Direction Middle Office Immobilier
- La Direction Post Évaluation et Analyse du marché de l'Immobilier
- La fonction Animation et Suivi de l'Activité Immobilière

Le maillage régional des centres d'affaires immobiliers compte 10 centres à travers tout le royaume, ayant pour objectif de renforcer et de développer un réseau autonome de proximité entièrement dédié à la clientèle des promoteurs immobiliers, privés ou institutionnels.

– **La Banque d'Investissement :**

Les activités de marché de gré à gré et organisé ainsi que les opérations internationales ont été confiées à la nouvelle structure dédiée, la Banque de Financement et d'Investissement. Cette structure permet de :

- Concentrer les activités spécifiques du marché de l'Entreprise dans la structure dédiée via un fin ciblage des clients pour une prise en charge sur mesure et plus d'efficacité
- Améliorer la contribution des activités de marché aux résultats de CIH Bank

Les entités au sein de la Banque d'Investissement incluent :

- La Direction des Marchés de capitaux
- La Direction de l'International & de l'Offshore

- La Direction du Corporate Finance

Cette structuration vise à offrir une gestion plus spécialisée et efficace pour répondre aux besoins spécifiques de chaque segment de clientèle.

– **Gestion globale des risques, recouvrement et contrôle permanent**

La Gestion globale des risques et recouvrement regroupe :

- Le recouvrement des particuliers et professionnels ainsi que la direction des affaires spéciales et patrimoine hors exploitation ;
- La gestion des engagements et des risques ;
- Le support des affaires juridiques ;
- Le contrôle permanent.

– **Stratégie, Finance et développement**

L'entité Finances, Stratégie Finance et Développement a pour mission :

- De tenir une comptabilité fiable et une gestion fiscale efficace ;
- De garantir un contrôle de gestion et des actifs et passifs de l'entreprise ;
- D'assurer une communication sur les résultats financiers et les opérations financières de la banque conforme aux réglementations en vigueur, et de veiller à un suivi efficace des filiales et participations de l'entreprise ;
- Veiller au respect des orientations stratégiques du groupe CIH Bank par les différentes entités

La Direction s'occupe également de la gestion de la filiale du groupe CIH Bank, LANA Cash, spécialisée dans les opérations de transfert de fonds.

– **Services Technologiques, Orga et Qualité**

L'organigramme général de la banque, l'entité Services Technologiques, Orga et Qualité regroupe :

- **Le Pôle Système d'Information** comprenant la Direction Production & Infrastructure et la Direction Organisation & Assistance Fonctionnelle. Ce pôle a pour principale mission de fournir aux directions métiers de CIH Bank un système d'information qui répond aux besoins exprimés, d'assurer le support nécessaire et d'accompagner les directions métiers dans leurs choix futurs. D'autre part, elle est chargée d'accompagner les directions métiers au niveau organisationnel, d'assurer le support avec une description des processus et procédures organisationnelles et d'accompagner les métiers dans les processus de certification. Tout cela passe par une veille technologique et une mise à niveau perpétuelle des outils et moyens techniques.
- **La Direction Qualité** qui a pour mission de veiller au respect des normes qualités, instituée par la banque. Aussi, CIH Bank a lancé un vaste chantier visant à mettre en place un Système de Management de la Qualité selon la norme ISO 9001 version 2008, et ce pour

les activités liées aux Crédits Amortissables et à la Monétique. Ce projet avait pour objectif d'organiser les méthodes de travail et le mode de gestion de la Banque, conformément aux exigences de la norme, des métiers concernés et surtout des attentes des clients, ainsi CIH-BANK s'inscrit comme la première banque marocaine à certifier deux activités à la fois, selon la norme ISO 9001 version 2008. Cette certification délivrée par Bureau Veritas, vient couronner le projet qui avait duré près de deux ans et demi.

- **Services à la Clientèle et Canaux alternatifs** qui a pour mission de traiter les prêts et les flux & transactions.

– **Secrétariat Général Groupe**

Ce pôle a pour mission :

- D'assurer la préparation et le bon déroulement des réunions des instances sociales de la banque ainsi que de ses comités internes.
- De coordonner les travaux de mise en place et de fonctionnement d'une gouvernance d'entreprise de la banque alignée sur les dispositifs légaux et réglementaires et intégrant les meilleures pratiques
- D'assurer la fonction de Médiateur Interne au sein de la Banque
- D'assurer la fonction de mise en place de la stratégie RSE de la Banque

– **Pôle Conformité**

Le Pôle Conformité est responsable :

- De la mise en œuvre du plan des contrôles permanents tel qu'il est défini par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration ;
- Du respect des lois, règlements, normes et conventions du secteur, règles d'éthique et déontologie, usages professionnels, ainsi qu'à l'application des procédures, des décisions et des règles internes.

Depuis 2010, CIH Bank a mis en place un système de vigilance contre le blanchiment d'argent. Cet outil filtre les messages Swift de la base de données clients en se référant à la liste noire de l'ONU. Des alertes sont ainsi automatiquement générées en cas de mouvements de capitaux inhabituels ou suspects. Ces alertes sont ensuite traitées par une entité dédiée au sein du Pôle conformité.

Grâce aux nouveaux process de travail mis en place, CIH Bank a considérablement renforcé ce dispositif de contrôle. Il est à présent plus sécurisé et transparent.

– **Pôle Audit et Inspection Générale**

La mission de la Direction de l'Audit et Inspection Générale consiste à apporter à la Banque une assurance sur le degré de maîtrise des opérations, en évaluant la qualité du contrôle et les processus de management du risque et à contribuer à leur amélioration et au renforcement de leur efficacité.

– **Pôle Marketing et Communication**

La mission principale de la Direction Marketing et Communication est le développement de produits attrayants qui répondent aux besoins d'une clientèle de plus en plus exigeante. Dans un environnement hautement concurrentiel, l'innovation produit reste le point de différenciation majeur de CIH Bank.

La Direction s'occupe de la médiatisation des différents lancements de produits. Elle veille à la production d'un contenu de communication externe adapté à la cible et à sa diffusion sur les canaux adéquats.

– **Pôle Capital Humain & Services Généraux**

Parmi les principales missions de ce Pôle est de bâtir un environnement professionnel basé sur l'équité, le mérite, la reconnaissance de la performance individuelle et collective et la motivation.

Le pôle s'assure de la gestion proactive des ressources humaines de la Banque, sa principale richesse, pour gagner en efficacité et compétence, tout en favorisant l'épanouissement du capital humain de la banque.

Le Pôle a également pour mission d'assurer la gestion du patrimoine de l'entreprise, de ses achats et logistique pour accompagner le développement des activités de la banque et ce aux meilleurs coûts du marché.

2-2 Curriculum Vitae des principaux dirigeants

– **M. Lotfi SEKKAT (59 ans), Président Directeur Général**

Voir (10- Curriculum Vitae et mandats des membres du Conseil d'Administration)

– **M. Khalid BENALLA (58 ans), Directeur Général Délégué en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels**

M. BENALLA a démarré sa carrière en 1989 chez Crédit Du Maroc en tant qu'adjoint au Directeur d'agence à Safi. Il a été nommé Directeur de la même agence en 1992.

De 1996 à 1998, Il est Directeur de deux principales agences à Agadir successivement à clientèle type particuliers puis entreprises.

En février 1998, il a été promu Directeur Régional Multi-Marchés à Marrakech et régions.

Fin 2003, il est nommé à Rabat en tant que Directeur de Marché avec pour mission de développer le maillage du Réseau et des encours clients, dépôts et crédits.

En 2010, il est promu Directeur du Réseau Nord de la même banque, poste qu'il a occupé jusqu'à janvier 2012, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank en tant que Directeur de la Banque des Particuliers et des Professionnels.

M. BENALLA est diplômé en finances de l'ISCAE de Casablanca.

Principaux mandats occupés au 31 décembre 2023 :

| Entreprise | Type Mandat |
|------------------------|------------------------------------|
| LANA CASH | Administrateur |
| UMNIA BANK | Membre du Conseil de Surveillance |
| CIH PATRIMMO | Administrateur |
| CIH CAPITAL MANAGEMENT | Représentant permanent du CIH BANK |
| SOFAC | Administrateur |

Source : CIH Bank

– **M. Younes ZOUBIR (50 ans) Directeur Général Délégué en charge de la Stratégie Finance et Développement**

M. Younes ZOUBIR est actuellement Directeur Général Délégué en charge de la Stratégie Finance et Développement, poste qu’il occupe depuis mai 2023.

Il a entamé son parcours professionnel en 1997 en tant qu’inspecteur au sein de la Société Générale Marocaine des Banques. En 2000, il rejoint Wafasalaf en tant qu’auditeur Senior puis responsable de l’Audit Interne. En 2005, il a pris la responsabilité du Département Finances et Comptabilité puis celle de la Direction Financière en 2008, en tant que membre du comité exécutif dudit Etablissement. Il a occupé ce poste jusqu’à janvier 2011, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank pour prendre en charge le Pôle Finances, pour ensuite être nommé en mai 2020 Directeur Général Adjoint des Finances, Services à la Clientèle & Canaux Alternatifs.

M. ZOUBIR est titulaire d’un Executive MBA de l’EmLyon business school.

Principaux mandats occupés au 31 décembre 2023 :

| Entreprise | Type Mandat |
|------------------------|------------------------------------|
| SOFAC | Représentant permanent du CIH BANK |
| UMNIA BANK | Représentant permanent du CIH BANK |
| TIVOLI | Représentant permanent du CIH BANK |
| GHOSN ENNAKHIL | Administrateur |
| HOTEL SANGHO | Administrateur |
| LANA CASH | Représentant permanent du CIH BANK |
| AJARINVEST | Administrateur |
| CIH PATRIMMO | Administrateur |
| CIH CAPITAL MANAGEMENT | Administrateur |

Source : CIH Bank

– **Mouna HAMMOUD (50 ans), Secrétaire Générale du Groupe**

Mme Mouna HAMMOUD a rejoint CIH Bank en 2020 en tant que Directrice du Pôle Conformité.

Elle a intégré en mai 2020 le Secrétariat Général en qualité de Secrétaire Général Adjoint et Médiateur Interne. Depuis septembre 2021, elle est nommée Secrétaire Générale Groupe du CIH en charge de la Gouvernance, de la RSE et de la Médiation Interne.

Mme HAMMOUD occupait avant le CIH le poste de Directrice Juridique de la Caisse de Dépôt et de Gestion de 2008 à décembre 2019 et de Responsables du Conseil Juridique, de l'inspection Générale et des Actes Sociaux à ONA S.A de 2004 à 2008. Elle a également été que consultante senior en droit des affaires au sein du Cabinet Deloitte de 2001 à fin 2003.

Mme HAMMOUD est titulaire d'un DESS en Droit des Affaires de l'Université Paris XII et d'une licence en droit Privé de l'Université Mohamed V de Rabat.

Principaux mandats occupés au 31 décembre 2023 :

| Entreprise | Type Mandat |
|--------------|-----------------------------------|
| TIVOLI | Administrateur |
| HOTEL SANGHO | Administrateur |
| UMNIA BANK | Membre du Conseil de Surveillance |

2-3 Rémunération attribuée aux principaux dirigeants¹

La rémunération annuelle brute attribuée aux principaux dirigeants de CIH Bank s'élève à :

- 11 710 KDH au titre de l'exercice 2023 ;
- 14 749 KDH au titre de l'exercice 2022 ;
- 13 499 KDH au titre de l'exercice 2021.

Montant Encours des prêts accordés aux membres de direction²

- 9 665 KDH au titre de l'exercice 2023 ;
- 18 862 KDH au titre de l'exercice 2022 ;
- 17 763 KDH au titre de l'exercice 2021.

Intéressement et participation du personnel

En 2023 CIH Bank réalisé une Augmentation de Capital spécifiquement réservée à ses employés.

Au 2 avril 2024, 1.205 des collaborateurs sont détenteurs d'actions CIH, grâce à cette Augmentation de Capital spécialement conçue pour le personnel, représentant un total de 1 367 638 actions.

Le nombre total des actions détenus par les principaux dirigeants est de 36 832 actions.

¹ Correspond à la rémunération attribuée à 7 dirigeants pour l'année 2021, 2022 et à 4 dirigeants pour l'année 2023

² Correspond aux Encours des prêts accordés à 7 dirigeants pour l'année 2021, 2022 et à 4 dirigeants pour l'année 2023

3- Les comités internes³

➤ *Les comités présidés par le Président Directeur Général*

| Comités | Mission | Fréquence |
|--|---|---------------|
| Comité de Direction Générale | Le Comité de Direction Générale constitue un cadre d'informations, d'échange et de concertation entre les principaux responsables de la banque, portant sur des thèmes relatifs à la mise en œuvre de la politique générale de la banque (plans réglementaires et concurrentiels, lancement de projets structurants, préparation du budget annuel, choix organisationnels) | Hebdomadaire |
| Comité de Direction Générale élargi | Prendre connaissance des sujets importants ou projets traités par les différents Pôles courants les 2 derniers mois. | Bimestrielle |
| Comité de Pilotage Stratégique | Le Comité de Pilotage Stratégique est une instance mise en place pour le suivi du déploiement de la stratégie de la Banque, à travers le développement de nouveaux Business modèles, l'analyse du comportement de la clientèle, et l'amélioration de la Customer expérience. | Mensuelle |
| Comité Organisation et Système d'Information | Le Comité Organisation et Système d'Information est une instance qui a pour principales missions de : <ul style="list-style-type: none"> - Assure le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de la banque en matière de Système d'Information ; - Valide les plans d'actions annuels de la banque en matière d'organisation et de système d'information et en assurer le suivi ; - Décide des arbitrages en matière de priorisation des projets ; - Valide la politique de sécurité du SI, veiller à sa mise œuvre et à sa maintenance ; - Valide les budgets relatifs aux projets organisation et Système d'Information. | Mensuelle |
| Comité Management des Risques | Le Comité de Management des Risques est une instance en charge du suivi des risques de la banque, notamment les risques de crédit, de marché, risques opérationnels... | Trimestrielle |
| Comité des Grands Risques | Le Comité des Grands risques est une instance en charge : <ul style="list-style-type: none"> - Examine l'exposition aux grands risques au regard des engagements globaux ; - Examine le respect des limites arrêtées par la banque ; - Analyse l'évolution de la qualité de ces risques afin de prendre le cas échéant toutes les dispositions jugées opportunes pour la préservation des intérêts de la banque. | Trimestrielle |
| Comité des Engagements et Investissements | Le Comité des Engagements et Investissements est une instance dont le rôle est d'analyser et de rendre une décision sur les Engagements de la Banque de l'Entreprise, de l'Immobilier et de l'Investissement qui lui sont présentés tels que : <ul style="list-style-type: none"> - Les demandes de financement (demandes de nouveaux crédits, mise en place de lignes de fonctionnement, ...), - Les demandes de renouvellements de lignes de fonctionnement, - Les demandes de réaménagement des conditions de prêts et tarification, - D'exprimer un avis ou des recommandations sur les dossiers qui lui sont soumis. <p>Le Comité des Engagements et Investissements exerce ses missions dans la limite des compétences et délégations fixées par le Président Directeur Général.</p> | Hebdomadaire |

³ Au 31 décembre 2023

| Comités | Mission | Fréquence |
|--|--|---|
| Comité de Recouvrement | Le Comité de Recouvrement est une instance qui statue sur les propositions de plans d'apurement, de règlements transactionnels, de restructurations, d'assainissements des créances en recouvrement amiable ou judiciaire et sur tout autre montage de sortie relatif à ces créances (acquisition de gages, datations en paiement, etc.) et ce, dans les limites des compétences fixées dans les notes de délégation de pouvoirs. | Hebdomadaire |
| Comité Provisionnement | Le Comité de Provisionnement est chargé d'examiner les dotations aux provisions du trimestre et de l'exercice. | Trimestrielle |
| Comité de Suivi des Dépassements | Ce comité a pour mission : - De prendre connaissance des dépassements consentis par les mandataires de la banque au cours de la semaine/ mois écoulé ; - De Donner ses orientations éventuelles pour le traitement des dépassements émanant de certaines contreparties. | Mensuelle / Hebdomadaire et chaque fois que de besoin |
| Comité de suivi du Recouvrement et du Contentieux | - Le Comité de Suivi du Recouvrement et du Contentieux examine individuellement l'état d'avancement du Recouvrement de toutes les créances contentieuses d'un client (ou d'un groupe de clients). - Sur un plan global, il examine le portefeuille en recouvrement contentieux et Affaires Spéciales » : évolution, taux de provisionnement, risque net, perspectives... | Trimestrielle |
| Comité du Contrôle Interne | Le Comité de Contrôle interne est une instance qui a compétence en matière de surveillance permanente du dispositif de contrôle interne. Il dispose des attributions suivantes : - Définir la structure organisationnelle du contrôle interne du CIH et de ses filiales ; - Vérifier la correcte couverture du périmètre du CIH et de ses filiales par le dispositif de contrôle interne ; - Prendre connaissance des anomalies et des dysfonctionnements relevés par le corps du contrôle interne ou externe ; - Prend connaissance des rapports des missions d'audit ou de contrôle effectuées par les régulateurs et s'assurer de la mise en œuvre de leurs recommandations ; - Suivre la correcte mise en œuvre des mesures correctrices décidées pour pallier les dysfonctionnements constatés ; - Examiner avant approbation toute modification du dispositif de contrôle interne de la banque (chartes d'audit, manuels de contrôle, process et structures de contrôle) ; - Examiner avant approbation le rapport annuel sur le contrôle interne avant sa transmission au régulateur ; - Il s'assure de préparation des sujets de contrôle interne destinés à être présentés aux réunions des instances sociales de la banque : Conseil d'Administration et Comités émanant du conseil : Comité d'Audit et Comité des Risques | Trimestrielle |
| Comité Qualité | Le Comité Qualité a pour mission de veiller au respect des normes qualités instituée par la banque. | Trimestrielle |
| Comité Commercial | Le Comité Commercial est une instance en charge de valider les plans d'actions commerciaux de la Banque et de veiller à leur adaptation en fonction de l'évolution des orientations stratégiques et de l'environnement concurrentiel. Il assure également le suivi des réalisations commerciales. | Hebdomadaire |
| Comité Tarification et nouveaux produits et services | Le Comité tarification et nouveaux produits et services a pour mission de : ➤ Valider la politique des prix à appliquer aux produits et services relatifs aux différents marchés de clientèle, conformément à la | Trimestrielle |

| Comités | Mission | Fréquence |
|--|--|---|
| | <p>stratégie commerciale de la banque, son environnement concurrentiel et ses contraintes financières ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Décider des ajustements nécessaires, compte tenu de l'évolution des différents paramètres impactant la tarification des produits et services. ➤ Il statue sur : ✓ La mise en place de nouveaux produits à mettre en place dans le cadre du développement des divers marchés de la banque : produits de collecte, d'engagements, de salle des marchés ; ✓ La mise en place de nouveaux services à mettre à disposition de la clientèle à travers les divers canaux mis à sa disposition : agence, mobile, site web ; ✓ L'adaptation des produits et services existants ; ➤ Ce comité s'assure, avant lancement de tout nouveau produit ou service, de l'existence des diligences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Conformité par rapport à la réglementation en vigueur ; • Existence de processus et de procédures associées pour une prise en charge des aspects relatifs au traitement comptable, à la prise en charge par le SI, aux supports juridiques, aux supports de distribution, de formation ; • Analyse et prévention des risques associés ainsi que de la prise en compte de l'ensemble des risques associés au produit : risques Opérationnels, risques financiers... ; <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ce comité prend connaissance des éléments de veille concurrentielle. | |
| <p>Comité de suivi des Activités de Marchés, de Financement et d'Investissements</p> | <p>Ce Comité a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation des évolutions macroéconomiques, avec un focus sur les perspectives futures de chaque marché ; ➤ Revue globale des activités du Pôle Investissement par marchés ; ➤ Présentation de l'exposition de la banque par marché, par instrument et par émetteur ; ➤ Définition des stratégies d'approches dans les différents marchés et par instrument d'intervention ; ➤ Détermination de l'appétence aux risques pour chaque segment d'activité ; ➤ Revue des différents partenariats en vigueur ; ➤ Présentation d'une situation globale de l'avancement des projets pilotés par le Pôle Investissement ; ➤ Présentation des conclusions des différentes missions ou études ayant trait aux activités Investissement ; ➤ Suivi des opérations exceptionnelles (bonifications, exonérations, dérogations...etc.) ; ➤ Revue des opportunités d'investissements dans les différents fonds approchés ; ➤ Présentation de la valorisation des investissements effectués dans les différents fonds ou directement ; <p>Présentation d'une synthèse des travaux des différentes instances de gouvernance où siègent les prédisposés du Pôle Investissement</p> | <p>Trimestrielle, et éventuellement, à la demande</p> |
| <p>Comité Administratif</p> | <p>Le Comité Administratif est une instance en charge de la définition, de la mise en place et de l'évaluation de la politique générale de l'institution tant en matière de ressources humaines et de gestion du patrimoine, qu'en matière de moyens généraux nécessaires au développement de l'institution aussi bien sur les plans quantitatifs que qualitatif.</p> | <p>Hebdomadaire</p> |

| Comités | Mission | Fréquence |
|------------------------------------|--|---------------|
| Comité des Activités Non bancaires | Le Comité est une instance en charge du suivi des activités non bancaires de la banque. | Trimestrielle |
| Comité de coordination Multi Canal | Le Comité de Coordination « Multicanal » a pour missions d'assurer le suivi et la coordination des travaux de mise en œuvre de la stratégie « Multicanal » de CIHBANK. Et la mise en place une démarche interne transverse et cohérente associant l'ensemble des métiers concernés (Commerciaux, Back Office, Informatique...), étant entendu qu'au sein de chacune des entités métiers concernées, il sera désigné des « correspondants permanents » qui représentent le métier aux réunions dudit comité et qui prennent en charge les sujets qui leurs sont confiés par ce comité et/ ou par ses membres. | Trimestrielle |
| Comité RSE | Le Comité RSE constitue un cadre d'information, d'échange et de décision entre les principales parties prenantes internes, portant sur des thèmes relatifs à la mise en œuvre de la stratégie RSE de la Banque | Semestrielle |
| Comité PHE et Affaires Spéciales | <p>Le Comité de Suivi de la Stratégie PHE et des Affaires Spéciales est une instance d'examen et de suivi de la mise en œuvre des actions stratégiques relatives à la gestion du patrimoine hors exploitation de la banque et de suivi des Affaires Spéciales.</p> <p>➤ Il examine le portefeuille des actifs hors exploitation et des Affaires Spéciales : écoulement des actifs hors exploitation, évolution, taux de provisionnement, risque net, perspectives...</p> <p>❖ PATRIMOINE HORS EXPLOITATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrête et valide le stock du portefeuille géré en actifs PHE sur le plan comptable et physique et autorise au préalable, tout mouvement d'entrée ou de sortie de ce stock. • Examine la situation du portefeuille PHE vis-à-vis des obligations réglementaires : provisionnement, allocation des fonds propres. • Prend toute décision de provisionnement nécessaire. • Fait appel à toute expertise interne ou externe portant sur les actifs gérés en PHE pour s'assurer de leur intégrité et de la conformité de leur situation vis-à-vis des dispositions légales et réglementaires. • Autorise les transferts d'actifs vers le Patrimoine Exploitation et inversement. • Examine les reportings de l'activité et donne ses orientations de gestion de l'activité. • Autorise la mise en place de tout moyen visant à accélérer la commercialisation des actifs PHE (cession, locations, apports d'actifs dans d'autres activités, etc...) • Examine et valide les demandes, rapports et études destinés aux instances sociales de la banque ; • Le Comité prend toute décision, de cession, de location du Patrimoine Hors exploitation, dans la limite des pouvoirs conférés par le Conseil d'Administration au Président Directeur Général, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ○ Toute décision d'acquisition d'élément d'actif pour un montant inférieur à 75 Millions de Dirhams. ○ Toute de décision de cession d'élément d'actif pour un montant inférieur à 20 Millions de Dirhams. ○ Au-delà de ces limites, le dossier est soumis pour décision au Comité désigné par le Conseil d'Administration à cet effet. <p>❖ En matière de suivi des Affaires Spéciales :</p> | Mensuelle |

| Comités | Mission | Fréquence |
|---------|--|-----------|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Arrête et valide le « stock » du portefeuille « Affaires Spéciales » et autorise au préalable, tout mouvement d'entrée ou de sortie de ce stock ; Les dossiers ayant statut Affaires Spéciales relèvent de la compétence de ce comité. • Examine la situation des dossiers AS et suit l'évolution des solutions et montages adoptés pour leur dénouement. • Décide de toute action opérationnelle, judiciaire ou autres, visant à dénouer les dossiers Affaires Spéciales. • Examine les reportings de l'activité Affaires Spéciales et donne les orientations de gestion de l'activité. • Examine et valide les demandes, rapports et études destinés aux instances sociales de la banque. <p>En matière de suivi des activités non bancaires Ce comité est compétent pour examiner et décider sur tout autre sujet concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ La supervision des filiales et participations non bancaires du CIH par l'examen des aspects opérationnels, juridiques, financiers les concernant ; ➢ La création de filiales ou la prise de participation dans des activités non bancaires ; ➢ La supervision des projets immobiliers, commerciaux ou hôteliers, acquis ou mis en possession dans le cadre de procédures amiables ou judiciaires, en vue de leur dénouement sur le plan technique, opérationnel, juridique et financier. | |

➢ *Comités Présidés par les Responsables Métiers*

| Comités | Présidence | Mission | Fréquence |
|---------------------------------------|---|--|---------------|
| Comité Gestion de la Relation Clients | DGA en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Conformément à la réglementation BAM, notamment la Recommandation 1/G/2012, le Comité Gestion de la Relation Clients a pour mission de « veiller sur l'efficacité du processus de traitement des réclamations et l'amélioration des processus qui sont à leur origine. A cet effet, il procède à l'analyse des dysfonctionnements relevés et à la mise en place des mesures correctives ». ➢ Dans ce cadre, ce comité est en charge du : ➢ Suivi de la mise en place et du fonctionnement du dispositif Réclamations ➢ S'assurer du bon fonctionnement du dispositif de traitement des réclamations de la banque (structures, ressources, procédures, outils, etc.) ; ➢ S'assurer du fonctionnement du dispositif de Surveillance Permanente ayant trait au traitement des réclamations. ➢ Suivi du traitement des réclamations ➢ Faire le point sur les réclamations de la période (nature, fréquence, évolution, répartition par canaux de captation, par régions, par domaines d'activité, par catégories, par entités, etc.) ; ➢ S'assurer du respect par la banque de la réglementation en matière de traitement des réclamations (accusé de réception, délais de réponse, motivation des réponses, etc.) ; ➢ Prendre connaissance des dysfonctionnements majeurs relevés (causes, conséquences, risques, etc.) et des mesures prises pour y remédier (ayant trait aux produits, aux procédures, aux outils, à l'organisation, etc.) ; ➢ L'examen des opérations d'assainissements en lien avec le traitement des réclamations clientèle. Exemple : soldes débiteurs. ➢ Suivi des actions d'amélioration | Trimestrielle |

| Comités | Présidence | Mission | Fréquence |
|--------------------------------------|--|--|---------------|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer de la mise en place par les entités de la banque des décisions du Comité Gestion de la relation Clients ; ➤ S'assurer de la mise en place des recommandations des instances de contrôle permanent et périodique ayant trait aux réclamations ; ➤ S'assurer de l'intégration dans les plans de formation de modules spécifiques portant sur les domaines à l'origine de réclamations Récurrentes. <p>➤ Reporting</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer de la présentation annuelle du dispositif de traitement des réclamations au Comité d'Audit ; ➤ S'assurer de l'insertion dans le rapport annuel du contrôle interne d'un chapitre réservé au dispositif de traitement des réclamations. | |
| Comité de Trésorerie et de Placement | Le DGD Stratégie, Finances et Développement | <p>Ce comité dispose des attributions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivre l'évolution de la trésorerie de la banque et la réserve monétaire ; ➤ Analyser les prévisions de trésorerie ; ➤ Analyser les taux sur le marché monétaire et obligataire ; ➤ Décider sur les moyens de refinancement et de placement de la trésorerie conformément aux limites fixées en la matière ; ➤ Approuver la mise en place d'un portefeuille de négociation et d'un portefeuille de placement ; ➤ Approuver l'univers d'investissement et le type d'instruments, et les présenter au comité des engagements pour validation ; ➤ Approuver la stratégie d'investissement dans le cadre du portefeuille de négociation et le portefeuille de placement, et la présenter au comité des engagements pour validation ; ➤ Prendre les décisions d'investissement ou de désinvestissement concernant le portefeuille de négociation et le portefeuille de placement ; ➤ Suivre l'évolution des portefeuilles et des risques y afférant. ➤ Piloter le ratio de liquidité LCR et décider des mesures requises pour respecter les limites assignées. | Hebdomadaire |
| Comité Sécurité des SI | DGA en Charge des Services Technologiques Organisation et Qualité | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Comité de Sécurité des Systèmes d'Information a pour mission de piloter la sécurité des systèmes d'informations de la banque, de suivre la mise en œuvre des plans d'actions sécurité et d'assurer une veille technologique et prospective. ▪ Ce comité a pour missions de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Piloter la sécurité des systèmes d'information ; ○ Assurer le suivi des plans d'actions de la sécurité ; ○ Assurer la Veille technologique et prospective. ▪ Ce comité reporte au comité de Management des Risques. | Trimestrielle |
| Comité ALM | DGD en charge de la stratégie, Finances et développement | <p>Le Comité ALM est une instance en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion Actif- Passif, en fonction des orientations stratégiques et des dispositions légales et réglementaires.</p> <p>Ce comité alimente le Comité de Management des risques en reporting relatifs aux risques de taux, liquidité, change.</p> <p>Dans ce cadre, ce Comité dispose des attributions suivantes :</p> <p>❖ En matière d'élaboration de la stratégie financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre connaissance des faits marquants concernant les marchés financiers, boursiers, obligataires .. ➤ Fixer les orientations en matière de gestion de l'actif et du passif de la banque ; ➤ Valider et décliner la politique de financement et de placement à moyen et long terme ; ➤ Développer les stratégies permettant d'optimiser le couple rendement / risque des activités de la banque ; ➤ Déterminer les choix en matière de collecte des ressources et de politique d'adossement ; ➤ Analyser les prises de participation et les emprunts sur les marchés financiers ; | Trimestrielle |

| Comités | Présidence | Mission | Fréquence |
|--|---|---|---------------|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fixer les orientations sur le volume et la composition de l'activité du portefeuille des titres de placement et d'investissement. ❖ En matière de politique ALM : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Examiner et approuver la politique ALM de la banque. ➤ Surveiller les risques ALM, y compris les risques de taux d'intérêt, de liquidité et de refinancement. ➤ Évaluer régulièrement l'adéquation des fonds propres et de la liquidité de la banque (LCR, IRRBB, NSFR). ➤ Examiner et approuver les limites et les seuils de tolérance des risques ALM. ➤ Examiner les rapports périodiques sur les risques ALM et prendre les mesures appropriées en cas de déviation par rapport aux limites fixées. ➤ S'assurer que la banque se conforme aux réglementations et aux normes en matière de gestion des risques ALM. ❖ En matière de suivi et de pilotage : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer le suivi de l'exposition aux différents risques (taux, change, liquidité...) ; ➤ Valider les décisions correctives en matière de position de taux, de change et de liquidité ; ➤ Statuer sur les besoins spécifiques de financement, notamment ceux relatifs aux projets d'envergure à moyen et long terme ; ➤ Assurer le suivi des indicateurs de risque dans le cadre des limites fixées ; ➤ Fixer la position de la banque par rapport à la tendance du marché et les besoins ou excédents de liquidité. | |
| Comité de Pilotage des Risques de Crédit | DGA Financement et Recouvrement | <p>Les attributions conférées au comité de pilotage des risques de crédit sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il valide les principaux indicateurs de mesure des risques de crédit qui lui sont proposés par la Direction des Risques : <ul style="list-style-type: none"> • Evolution des engagements, par marché, par secteur d'activité, par note de signature, etc. ; • Concentration des risques ; • Taux de créances en souffrance, taux d'impayés, taux de créances irrégulières, etc. ; • Coût du risque, etc. ➤ Il analyse l'évolution de ces principaux indicateurs et décide des mesures correctives à prendre ; ➤ Il suit l'évolution des différents chantiers liés aux risques de crédit ; ➤ Il prépare les sujets à soumettre au Comité de Management des Risques. | Trimestrielle |
| COMITE Management de la CONFORMITE | Directeur du Pôle Conformité Groupe | <p>Ce comité dispose des attributions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaborer la politique et la charte de Conformité et veiller à leur mise en œuvre ; ➤ Examiner les insuffisances en matière de conformité ; ➤ Assurer le suivi des recommandations en matière de conformité réglementaire, émises par les différentes instances de Contrôle (Direction de l'Audit Interne et Inspection Générale, Commissaires aux Comptes, Bank Al-Maghrib, etc.) ; ➤ Prendre les mesures correctrices pour remédier aux insuffisances relevées ; ➤ Valider les rapports annuels relatifs à la Conformité et au contrôle interne avant présentation au Conseil d'Administration et envoi à Bank Al-Maghrib ; ➤ Proposer, évaluer et suivre la mise en œuvre de toute action visant à doter la banque d'une gouvernance d'entreprise conforme aux dispositions légales et réglementaires ; ➤ Analyser tout dysfonctionnement en matière de conformité et proposer les solutions opérationnelles appropriées. | Trimestrielle |
| COMITE Risques opérationnels & Contrôle Permanent | DGA en charge de la Gestion Globale des Risques et du Contrôle Permanent | <p>Ce comité dispose des attributions suivantes :</p> <p>En matière de gestion des risques opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques opérationnels tel qu'édicté par la réglementation et les orientations stratégiques de la banque : Cartographie des risques, dispositif de collecte des incidents RO, Dispositif de continuité d'activité (PCA), dispositif de gestion des risques activités externalisées, et dispositif d'évaluation des risques liés aux nouveaux produits. ➤ Valider l'organisation et les moyens à mettre en œuvre pour assurer leur gestion. | Trimestrielle |

| Comités | Présidence | Mission | Fréquence |
|--|---|---|---------------|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir les principaux indicateurs du suivi des risques opérationnels qui lui sont proposés par la Direction des Risques opérationnels et du contrôle permanent sur les sujets Risques opérationnels. ➤ Suivre l'évolution de ces principaux indicateurs et met en œuvre les principales mesures correctives à prendre. ➤ Suivre l'évolution des différents chantiers liés aux risques opérationnels. ➤ Préparer les sujets à soumettre au Comité de Management des Risques <p>En matière de gestion du contrôle permanent</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Apprécier l'efficacité du dispositif de contrôle permanent la pertinence des contrôles mis en place, la qualité des remontées qui en découlent, et proposer (le cas échéant) des actions correctives ; ➤ Approuver le plan annuel de contrôle et le suivi de la régularisation des non-conformité relevés ; ➤ Examiner et statuer sur les plans d'actions issus des travaux de contrôle permanent et monitorer le suivi de leur mise en œuvre ; ➤ Apprécier le fonctionnement du système de contrôle permanent et réaliser une revue éventuelle du mode opératoire de l'exécution des contrôles ; ➤ S'assurer de la disponibilité des moyens humains et technique nécessaires à la bonne réalisation de ces travaux ; ➤ Piloter et coordonner les projets transversaux sur le périmètre Risque opérationnel du contrôle permanent ; ➤ Préparer les sujets à soumettre au Comité Contrôle Interne. | |
| Comité de Suivi des Risques Sensibles | DGA en charge du Financement et Recouvrement | <p>Le Comité des Risques Sensibles examine la situation des clients (ou groupe de clients), non contentieux, repris dans la watch-list et qui présentent des critères de dégradation de la qualité des risques.</p> <p>Ses attributions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Décider de la stratégie à adopter vis-à-vis des clients repris dans la watch-list ; ➤ Suivre l'état d'avancement de la stratégie définie ; ➤ Décider du transfert des dossiers au recouvrement amiable ou contentieux ; ➤ Décider du déclassement (reclassement) des créances et proposer le provisionnement approprié. ➤ Ce comité se réunit, en format restreint, dédié aux risques sensibles par marché : particuliers, entreprises et immobilier. ➤ Ce Comité se réunit également en format régional, présidé par le Directeur Régional (particuliers, PRO, TPE) pour les créances jusqu'à 1MDH ; ➤ Ce comité se réunit en format élargi pour la synthèse des risques sensibles des différents marchés. ➤ La synthèse des travaux et les propositions décidées par ce comité, sont soumises au comité provisionnement pour statuer sur les décisions de déclassement et de provisionnement. | Trimestrielle |
| COMITE DE CONTROLE COMPTABLE ET ASSAINISSEMENT | DGD en charge de la Stratégie, Finances et Développement | <p>Le Comité de Contrôle Comptable et Assainissement (CCCA) a pour mission principale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Piloter le dispositif de contrôle comptable ; ➤ Apprécier le degré de maîtrise des risques liés à l'information comptable et financière ; ➤ Evaluer la qualité et l'exhaustivité des reporting d'ordre comptable ; ➤ Veiller à la mise en œuvre des plans d'actions nécessaires pour le suivi et la mise en conformité du dispositif de production des comptes et suivi des opérations de gestion ; ➤ Valider le plan d'assainissement, à fréquence annuelle, de certaines opérations en suspens restant sans justification ou fonds de dossier (comptes en sommeil, reliquats de créance, etc.) ; ➤ Toute autre opération demandée par un des comités de la banque : engagements, recouvrement. | Mensuelle |
| Comité PHE | DGA en charge du Financement et Recouvrement. | <p>Le Comité Patrimoine Hors Exploitation est un comité délégataire collégial habilité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre toute décision sur la cession du patrimoine hors Exploitation pour un prix de cession inférieur ou égal à 1.000.000 dhs (un million de dirhams) par unité cédée, sous réserve du respect des conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • La décision de cession ne doit pas induire une perte non couverte par une provision déjà constituée. En ce sens, le prix de cession ne peut être inférieur à la Valeur Nette Comptable du bien. • Dans le cas contraire, la décision de cession est du ressort du Comité Suivi activité PHE et Affaires spéciales . | Mensuelle |

| Comités | Présidence | Mission | Fréquence |
|--|--|---|--------------|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • La décision de cession au profit d'un membre du personnel de la banque est du ressort du Comité Administratif. - Donner un avis sur les propositions d'acquisition de gages émanant du Pôle Recouvrement avant leur présentation au Comité de Recouvrement pour décision. - Soumettre les cessions supérieures à 1 MDH au « comité PHE et affaires Spéciales » pour décision. - Formuler toute proposition au « comité PHE et affaires Spéciales » concernant le Patrimoine Hors Exploitation. | |
| Comité de Crédit Banque des Particuliers | Directeur du Pôle Marché des Particuliers | Le Comité des crédits aux particuliers statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts, d'adhésions, de cessions avec suite de prêt, concernant la clientèle des particuliers, des MRE et ce, dans le cadre des limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque. | Hebdomadaire |
| Comité BPP de crédits aux professionnels et TPE | Le Directeur du marché PRO et TPE | Le Comité de crédit aux professionnels et TPE statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts, d'adhésions, de cessions avec suite de prêt, concernant la clientèle, des professionnels et des TPE et ce, dans le cadre des limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque. | Hebdomadaire |
| Comité de Crédit Banque de l'Entreprise et de l'Immobilier | DGA en charge de la Banque de l'Entreprise et de l'Immobilier. | Le Comité de Crédit Banque de l'Entreprise & de l'Immobilier statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts concernant la clientèle des Entreprise et la clientèle de la banque de l'immobilier et ce, dans le cadre des limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque. | Hebdomadaire |
| Comité des Prêts aux Personnel | Directeur du Pôle Capital Humain et Services Généraux | <p>Le Comité des Prêts au Personnel statue, dans le cadre des limites de compétence fixées par le Président Directeur Général et conformément aux règles et normes en vigueur, en matière de prêts accordés au personnel en activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les nouvelles demandes, quel qu'en soit l'objet ; ○ Les demandes de modifications des conditions de prêt ; ○ Les demandes de restructuration des créances. <p>Et, de manière générale, toute autre demande ayant trait à ces prêts.</p> | Hebdomadaire |
| Comité Central de Recouvrement | Directeur du Pôle Recouvrement | <ul style="list-style-type: none"> - Le Comité Central de Recouvrement statue sur les propositions de plans d'apurements, de règlements transactionnels, de restructurations des créances et sur tout autre montage de sortie relatif aux créances en recouvrement amiable ou judiciaire ; et ce, conformément aux limites fixées dans les notes de délégations de pouvoirs en matière de recouvrement, , - Le comité statue, également, sur les demandes de transfert des dossiers relatifs aux crédits aux particuliers du recouvrement amiable au recouvrement judiciaire et vice versa. <p>Assurer un suivi spécial du Recouvrement dans le cadre du recouvrement spécifique : intelak, fogarim et autres produits spécifiques.</p> | Hebdomadaire |
| Comité Commercial Régional | Directeur Régional | <p>Le Comité Commercial Régional a pour attributions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'assurer le suivi des réalisations commerciales régionales tous marchés confondus; - De traiter toute question d'ordre administratif ou logistique, relative à la région ; - Traiter les sujets d'ordre opérationnels : conformité, engagements, risques, support, relatifs aux dossiers de crédits de la région. | Hebdomadaire |
| Comité Régional de Crédit | Directeur Régional | Le Comité Régional de Crédit a pour compétence le traitement des crédits relevant de sa région. | Quotidienne |

| Comités | Présidence | Mission | Fréquence |
|--|---|--|---------------------|
| Comité d'Entreprise | Directeur du Pôle Capital Humain et Services Généraux | <p>Conformément au code du travail Marocain, le Comité d'entreprise est une instance de consultation entre l'employeur et les salariés de la banque sur les sujets ayant trait à la vie et au développement de l'entreprise, dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les transformations structurelles et technologiques à effectuer dans l'entreprise ; - Le bilan social de l'entreprise lors de son approbation ; - La stratégie de production de l'entreprise et les moyens d'augmenter la rentabilité ; - L'élaboration de projets sociaux au profit des salariés et leur mise à exécution ; - Les programmes d'apprentissage, de formation- insertion, de lutte contre l'analphabétisme et de formation continue des salariés. <p>Lors de ces réunions, le Comité d'Entreprise veille à élaborer son règlement intérieur qui précise les modalités de son fonctionnement ainsi que celles de ses rapports avec les salariés de l'entreprise, pour les missions qui lui sont confiées.</p> | Trimestrielle |
| Comité d'Hygiène et de sécurité | Directeur du Pôle Capital Humain et Services Généraux | <p>Le Comité d'Hygiène et de Sécurité est une instance de concertation et d'échange entre le management de la banque et les représentants du personnel sur les sujets relatifs aux conditions d'hygiène et de sécurité dans les lieux de travail des salariés de la banque.</p> <p>Conformément à la réglementation sociale et du droit du travail, cette instance a pour attributions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'application des textes législatifs et réglementaires concernant la sécurité et l'hygiène ; - De veiller au bon entretien et au bon usage des dispositifs de protection des salariés contre les risques professionnels ; - Détecter les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés de l'entreprise ; - De veiller à la protection de l'environnement à l'intérieur et aux alentours de l'entreprise ; - De susciter toute initiatives portant notamment sur les méthodes et procédés de travail, le choix du matériel, de l'appareillage et de l'outillage nécessaires et adaptés au travail ; - De présenter les propositions concernant la réadaptation des salariés handicapés dans l'entreprise ; - De donner son avis sur le fonctionnement du service médical de travail ; - De développer le sens de prévention des risques professionnels et de sécurité au sein de l'entreprise. | Trimestrielle |
| Comité « RETAIL » | DGA en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels | Le Comité Retail statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts, d'adhésions, de cessions avec suite de prêt, concernant la clientèle des particuliers, des professionnels et des MRE et ce, dans le cadre des limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque. | Hebdomadaire |
| Comité Banque Transactionnelle | DGA en charge de la Banque de l'Entreprise et de l'Immobilier | <p>Le Comité Banque Transactionnelle est une instance qui a pour principales missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un point sur l'activité Trade / cash / Factoring / Leasing;; - Mise à jour de la Roadmap Produits : Etat d'avancement des projets Banque Transactionnelle ; - Nouveautés produits, parcours ; - Point sur la digitalisation : CIH online ; - Suivi des implémentations ; - Suivi des indicateurs de Traitement BO. | Trimestrielle |
| COMITE RISQUES NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES | DGA en charge de la Gestion Globale des Risques et Recouvrement | <p>Le Comité Risques Nouveaux Produits (CRNP) est l'instance compétente en charge de la supervision des risques liés aux nouveaux produits, Services, processus et nouvelles Activité et aux changements significatifs sur l'existant.</p> <p>Tout nouveau produit/service, activité ou processus ou changement significatif ne peut être mis en production ou mis en marché sans avoir obtenu l'accord préalable du CRNP.</p> <p>Cette instance a pour attributions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner la synthèse d'évaluation des risques et valider le niveau d'exposition induit par le nouveau produit ; ▪ Valider les plans d'atténuation relatifs aux risques significatifs identifiés ; ▪ Prendre connaissance du bilan de mise en œuvre des plans d'atténuation et valide l'évaluation du niveau de risque résiduel ; | Mensuelle ou ad Hoc |

| Comités | Présidence | Mission | Fréquence |
|------------------------------------|---|--|---------------|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Emettre des réserves, le cas échéant sur une décision de lancement d'un nouveau produit ; ▪ Suivre la levée des réserves relatives à des produits lancés auparavant. | |
| COMITE QUALITE | DGA Services Technologiques, Orga et Qualité | <p>Ce comité dispose des attributions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valider et orienter la démarche qualité et examiner l'avancement des différents chantiers y afférents ; ➤ Suivre les indicateurs appropriés au suivi de la qualité de service rendu à la clientèle ; ➤ Examiner la synthèse des réclamations clientèle ; ➤ Décider de toutes mesures correctives visant à améliorer la qualité de service rendue à la clientèle. | Trimestrielle |
| Comite Suivi dépassements | DGA en charge du Financement et Recouvrement. | <p>Ce comité a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De prendre connaissance des dépassements consentis par les mandataires de la banque au cours de la semaine/ mois écoulé et dépassant un certain seuil : (remarque faite par M. Le Président) ➤ Ce seuil d'examen est fixé en Comité des Engagements et Investissements ; ➤ De donner ses orientations éventuelles pour le traitement des dépassements émanant de certaines contreparties. ➤ Un relevé des dépassements significatifs non régularisés est communiqué au comité de suivi des risques de contreparties pour information et orientations. | Mensuelle |
| Comité contrôle Permanent BPP | DGA en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le comité Contrôle Interne BPP est l'instance compétente en charge de la supervision et du suivi du dispositif Contrôle Interne/Permanent du réseau BPP, du suivi de l'avancement des plans d'action et du niveau de régularisation des dysfonctionnements remontées par les entités du contrôle interne notamment le contrôle permanent. A ce titre, cette instance a pour attributions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décliner les orientations et décisions du comité Contrôle Interne sur le plan régional ▪ Prendre connaissance des résultats des travaux de contrôles, des anomalies et des dysfonctionnements relevés sur le périmètre des régions ▪ Suivre l'évolution des niveaux de conformités des activités traitées en région ▪ Suivre la mise en œuvre des mesures correctives décidées pour pallier les dysfonctionnements constatés pour chaque région ▪ Suivre l'évolution des taux de régularisations relatifs aux anomalies constatées <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reporter au Comité contrôle interne (à travers le support à préparer par l'entité Contrôle permanent) <p>Ce comité reporte au comité Contrôle Interne</p> | Trimestrielle |
| Comité contrôle Permanent Régional | Directeur Régional | <p>Le comité Contrôle Interne Régional est l'instance compétente en charge de la supervision et le suivi du dispositif Contrôle Interne/Permanent en région et du suivi de la régularisation des anomalies et des dysfonctionnements y afférents. Cette instance a pour attributions :</p> <p>Attributions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décliner les orientations et décisions du comité Contrôle Interne BPP et du comité Contrôle Interne sur le périmètre de la région, ▪ Prendre connaissance des résultats des travaux de contrôle des anomalies et des dysfonctionnements relevés sur le périmètre de la région ▪ Suivre l'évolution des niveaux de conformités des activités traitées en région ▪ Suivre la mise en œuvre des mesures correctives décidées pour pallier les dysfonctionnements constatés, ▪ Suivre l'évolution des taux de régularisations relatifs aux anomalies constatées, ▪ Reporter au Comité contrôle interne BPP, <p>Ce comité reporte au comité Contrôle Interne BPP</p> | Mensuelle |
| Comité de Médiation Interne | Secrétaire Général Groupe | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Constituer un cadre d'échange et de concertation pour le traitement des réclamations reçues par la médiation interne ; ▪ Prendre les décisions conjointe conformément aux délégations de pouvoirs en faveur du SGG et du DGA en charge des Services à la clientèle et canaux pour le traitement des réclamations reçues ; ▪ Donner un avis pour les sujets devant être soumis au niveau de délégation relevant du comité administratif | Bimestrielle |

| Comités | Présidence | Mission | Fréquence |
|---------|------------|--|-----------|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le point sur les sujets de médiation interne en instance de traitement et impliquant les deux entités : stock, délais, etc.. ▪ Formuler des propositions portant sur le process de traitement des réclamations de la clientèle en vue de leur présentation aux entités ou aux comités concernées. | |

Source : CIH Bank

PARTIE IV. ACTIVITE

I. Historique et principaux faits marquants

CIH Bank est un acteur du secteur bancaire marocain qui opère depuis plus d'un siècle. Les principales dates ayant marqué son histoire, sont présentées ci-après :

| | |
|-------------|--|
| 1920 | Création de CIH Bank sous la dénomination de " Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc " -CPIM |
| 1967 | <ul style="list-style-type: none"> - Avec l'extension de l'activité au secteur Hôtelier la CPIM devient le " Crédit Immobilier et Hôtelier "- CIH ; - Introduction en bourse du CIH. |
| 1986 | Autorisation de recevoir les dépôts du public et de pratiquer les opérations de banques |
| 1987 | Décentralisation de la saisie des opérations financières - automatisation au niveau des agences |
| 1988 | Ouverture des guichets aux opérations bancaires |
| 1989 | Le CIH figure sur la liste des sociétés privatisables avec la BNDE, la BOA et la BCP dans le secteur bancaire |
| 1993 | Promulgation de la nouvelle loi bancaire |
| 2002 | Le CIH et Maghreb Titrisation ont réalisé la première opération de titrisation au Maroc en créant le FPCT CREDILOG I pour un montant de 50 000 000 MAD. |
| 2003 | <ul style="list-style-type: none"> - Le CIH et Maghreb Titrisation ont initié une deuxième opération de titrisation en créant le FPCT CREDILOG II pour un montant de 1 000 000 000 MAD ; - Assainissement des comptes suite à la dotation de 2,7 milliards de DH allouée à la couverture du portefeuille des créances en souffrance ; - Adoption du plan de reprofilage de l'endettement via une reconversion de la dette onéreuse visant la réduction substantielle du coût des ressources |
| 2004 | Recentrage du CIH sur son métier de base : le financement de l'immobilier |
| 2005 | Assainissement des créances détenues sur les organismes publics et le dénouement de la garantie de l'État sur les créances hôtelières |
| 2006 | Le Groupe Caisses d'Épargne rejoint le tour de table de Massira Capital Management, principal actionnaire au CIH, holding détenu à hauteur de 65% par la Caisse de Dépôt et de Gestion et 35% par le Groupe des Caisses d'Épargne |
| 2007 | Transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance |
| 2008 | Titrisation d'un portefeuille des créances du CIH et constitution du Fonds CREDILOG III pour un montant de 1 500 000 000 MAD en vue de la diversification des moyens de financement du CIH et l'amélioration des ratios prudentiels réglementaires |
| 2009 | <ul style="list-style-type: none"> - La transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Conseil d'Administration, au lieu et place de la SA à Directoire et Conseil de Surveillance, à partir du 28 mai 2009 ; - Le choix du mode d'exercice de la Direction Générale : le Conseil d'Administration du 07/10/2010 a décidé que la Direction Générale est dorénavant exercée par un Président Directeur Général. |
| 2010 | <ul style="list-style-type: none"> - Adoption du nouvel organigramme ; - Désengagement du CIH de ses 7 unités hôtelières au profit de la CDG en contrepartie de l'engagement d'acquisition auprès de cette dernière de ses participations dans Maroc Leasing et SOFAC ; - Création de CIH Courtage ; - Extension du plafond du programme de certificats de dépôts à 5 Gdh ; |

| | |
|--------------------|--|
| <p>2011</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Prise de participation dans Maroc Leasing à hauteur de 34,0% soit un prix d'acquisition de 519 Mdh ; - Signature d'un protocole d'accord entre le CIH et la SONADAC portant sur l'assainissement et le dénouement des prêts accordés ; - Ouverture d'un bureau de représentation en France. - Au 31/12/2011, MCM détient 70,88% du capital du CIH. - Acquisition par la CDG le 20 décembre de la participation détenue par le Groupe BPCE dans le capital du CIH à travers MCM ; - Prise de participation dans SOFAC Crédits à hauteur de 46.21% pour un montant de 229 Mdh. |
| <p>2012</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'une OPA obligatoire sur les titres SOFAC suite au franchissement à la hausse du seuil de 40% ; - Extension du plafond du programme de certificats de dépôts à 7 Gdh ; - Création d'une filière MRE en France dotée d'un dispositif commercial dans l'objectif d'accélérer le rythme de pénétration de ce marché. |
| <p>2013</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la participation du CIH dans le capital de la société SOFAC suite à la décision de sa radiation de la cote, portant ainsi sa participation à 60,5% ; - L'acquisition de 346 753 actions de la société LE TIVOLI portant la participation du CIH à 89,4% ; - La cession à la BCP des parts sociales détenues dans le capital de la Banque Populaire Maroco-Guinéenne ; - Dissolution anticipée du FPCT CREDILOG I suite au franchissement du capital Restant Dû (CRD) cumulé des créances vivantes en son actif du seuil de 10% du montant initial de l'émission ; - Signature d'une convention de partenariat avec la banque espagnole CAIXA Bank ; - Signature d'une convention de partenariat avec la banque italienne CARIPARMA. |
| <p>2014</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Titrisation d'un portefeuille des créances du CIH et constitution du Fonds FT CREDILOG IV pour un montant de 1 200 012 996,18 MAD ; - Changement d'identité visuelle : CIH devient CIH Bank et adopte une nouvelle identité ; - Certification ISO 9001 version 2008 des deux activités Monétique et Crédits amortissable au logement ; - Signature d'une convention de partenariat avec « MONEYTRANS » pour la mise en place d'un nouveau service de transfert de fonds de l'étranger vers le Maroc ; - Cession par MCM de 1.330.406 actions CIH BANK à part égale entre la Compagnie d'Assurances et de Réassurances ATLANTA et SANAD, portant ainsi sa participation dans le CIH à 65,88%. |
| <p>2015</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Rachat auprès du Groupe CDG de 10% du capital d'ATLANTA ; - Augmentation de capital de SOFAC de 85 Mdh ; - Finalisation du Process de catégorisation de la Banque avec la DGI et signature de la convention avec catégorie « A ». |
| <p>2016</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de 14 nouvelles agences, portant le réseau à 257 agences - Lancement du service paiement vignette à distance ; - Lancement du pack [CODE30], dédié aux jeunes de moins de 30 ans ; - Déploiement du nouveau système d'information Nov@bank dans toutes les agences ; - Souscription de 40% dans le capital de AJARINVEST ; - Prise de participation de 40% dans le capital de UMNIA Bank ; - Participation à l'augmentation du capital de SOFAC ; - Première notation de CIH Bank attribuée par l'agence Fitch Ratings : « BB+ » avec perspectives stables ; |
| <p>2017</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Dématérialisation de la restitution de l'IR au titre des intérêts de prêts destinés à l'acquisition ou à la construction de logements à usage d'habitation principale ; - Gratuité à vie de l'offre [CODE30] ; - Création d'un Centre de Relation Clientèle ; - Finalisation de la constitution juridique de la banque participative sous une nouvelle marque commerciale intitulée : Umnia Bank ; - Confirmation de la note « BB+ » avec perspectives stables attribuée par l'agence Fitch Ratings à CIH Bank ; - Lancement de l'offre Juniors [CODE18], dédiée aux jeunes de moins de 18 ans ; - Lancement du projet Ghosn Ennakhil, un projet de promotion immobilière situé dans la région du nord, visant à construire des biens à usages résidentiel et touristique. |
| <p>2018</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Première application de la norme IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018 ; - Ouverture de 16 nouvelles agences, portant le réseau à 283 agences ; - Lancement de la première agence mobile ; - Lancement de la nouvelle plateforme digitale de SOFAC intitulée CREDIZ ; - Proposition de nouveaux produits gratuits pour les femmes Sayidati et Sayidati pro ; |

| | |
|-------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Certification selon la norme ISO 9001-version 2015, des processus bancassurance, monétique, financement des entreprises et crédits immobiliers. |
| 2019 | <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de nouvelles fonctionnalités CIH Mobile et CIH Net à travers les Smart services ; - Confirmation de la certification du système de management de la qualité lié aux processus bancassurance, monétique, financement des entreprises & crédits immobiliers par la norme ISO 9001-2015 ; - Déploiement d'un nouveau dispositif d'agences mobiles ; - Lancement de nouveaux partenariats pour le développement des points de Cash et implantation de nouveaux GAB ; - Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 497,8 millions de dirhams. - Le lancement de l'OPCI « CIH PATRIMMO » SPI-RFA avec un apport d'un montant de 434 millions de dirhams ; - Ouverture de 18 nouvelles agences portant ainsi le réseau de la banque à 300 agences. |
| 2020 | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un dispositif de gestion de la pandémie COVID 19 ; - CIH Bank s'est joint à l'élan de solidarité nationale en contribuant au fonds spécial pour la gestion de la pandémie Covid-19 pour un montant de 150 MDH ; - Déploiement du plan de continuité des activités, mettant en œuvre prioritairement les mesures destinées à garantir la sécurité sanitaire des collaborateurs et des clients. Les options stratégiques de digitalisation avancée adoptées par CIH BANK depuis plusieurs années ont permis une continuité des services vis-à-vis de ses clients, de ses fournisseurs et de toutes ses parties prenantes ; - Contribution dans la distribution des aides servies par l'État au bénéfice de centaines de milliers de citoyens à travers la mise à disposition de son réseau d'agences et de guichets automatiques ; - Accord de reports des échéances à 65 000 clients impactés, dont 57 000 ont été accordés à titre gracieux conformément aux orientations du comité de veille économique ; - La banque a lancé l'offre de financement et d'accompagnement « INTELAK AL MOUSTATMIR » et l'offre d'aide aux entreprises en difficulté « DAMANE OXYGENE » ; - Décision du Conseil de Bank Al-Maghrib, en date du 16 juin 2020, de baisser le taux directeur de 50 points de base à 1,5% et de libérer complètement la réserve obligatoire au profit des banques. - L'année 2020 a également connu la mise en exploitation d'une nouvelle Direction Régionale à Saïss et l'ouverture de sept nouvelles agences, ainsi que l'implantation de 60 nouveaux GAB chez les partenaires dans le cadre de la densification des points de son réseau de distribution. Par ailleurs, CIH Bank a continué l'enrichissement de son offre digitale à travers le lancement de nouvelles fonctionnalités. |
| 2021 | <ul style="list-style-type: none"> - La banque à lancée une nouvelle version d'ouverture des comptes à distance selon un processus entièrement digitalisé. - Ouverture de 6 nouvelles agences ainsi que 63 automates de retraits et de dépôts supplémentaires. - L'enrichissement du canal digital de la banque avec de nouvelles offres et fonctionnalités de CIH Mobile et CIH Net. - La banque renouvelle sa quadruple certifications ISO 9001 V 2015 des activités : Monétique, Crédits immobiliers, Bancassurance et Financement des entreprises. - Dans le cadre de l'accompagnement du développement de son activité et dans l'objectif d'alléger son bilan en termes de consommation de fonds propres, CIH BANK a initié une opération de titrisation de créance en devises pour un Montant d'Emission de 558.6 millions MAD afin de refinancer son bilan et de réduire le gap de taux induit par les opérations de couverture de change à long terme traitées par certains clients (établissements publics de CIH Bank). L'opération concerne une partie des actifs en devises portés par le bilan de la banque et porte sur des titres en devises de de type EuroBonds émis par l'Etat Marocain en date du 27 novembre 2019 et arrivant à échéance le 27 novembre 2031 |
| 2022 | <ul style="list-style-type: none"> - CIH Bank a procédé à une prise de participation dans le capital de la compagnie d'assurance participative Takafulia Assurance à hauteur de 20%. - Enrichissement de l'offre produits avec le « Code 60 » & le crédit immobilier dédié aux jeunes actifs « Code Sakane » et enrichissement des fonctionnalités sur le canal digital (CIH PAY, E-Trade, la nouvelle application de l'EER en ligne avec une internalisation des appels sortants ...) - Expansion du réseau de 5 nouvelles agences portant le réseau actuel à 318 agences ainsi que le déploiement de 667 Nouveaux GAB dont 277 chez le réseau partenaires et équipement d'une partie du réseau avec 83 Automates de dépôt ; |

| | |
|-------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un programme d'émission obligataire subordonnée perpétuelle, par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, pour un montant global de Huit-Cents millions (800.000.000) de dirhams ; - Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 180,5 millions de dirhams réversée aux actionnaires et aux détenteurs de droits préférentiels de souscription. - Augmentation de capital en numéraire réservée exclusivement au personnel de CIH Bank et de ses filiales d'un montant de 400 millions de dirhams ; - Elargissement du réseau de la filiale LANACASH, à fin 2022 LANACASH compte 511 agences. |
| 2023 | <ul style="list-style-type: none"> - En 2023, la Banque poursuit l'extension de son réseau, avec +6 nouvelles agences et le déploiement de 22 Nouveaux GAB portant ainsi le réseau actuel respectivement à 326 agences et 715 GAB. - L'enrichissement des fonctionnalités sur les canaux digitaux confirmant sa position en tant qu'acteur de référence en la matière : E-chèque PRO, Apple Pay, Code 212 dédié aux Marocains du Monde. - Lancement par CIH Bank de nouvelles offres dédiées (Code Maalem, Offre pack PME et l'Offre Pro Sayidati), ainsi que la spécialisation de certaines agences de la banque à la clientèle entreprise ; - L'initiation par le groupe CIH BANK la première opération de titrisation synthétique d'actifs en devises au Maroc en lançant le fonds « FT Synthésium». - Finalisation par la banque l'acquisition de BMCI Asset Management filiale du Groupe BMCI spécialisée en gestion d'OPCVM, qui dorénavant se dénommera « CIH Capital Management » |

Source : CIH Bank

II. Appartenance du CIH à Massira Capital Management

1- Présentation de Massira Capital Management

La Société MCM est une holding dont le siège social se situe à la Place Moulay El Hassan, immeuble CDG, Rabat, ayant pour seule vocation de porter la participation de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) dans le capital de CIH Bank.

La Holding ne possédant aucun effectif, la gestion courante administrative et juridique et le suivi de l'activité de MCM sont assurés par la CDG conformément au contrat d'assistance administrative et technique conclu entre la CDG et MCM en date du 20 mars 2006. La tenue de la comptabilité et de la fiscalité de la société MCM sont assurées par un cabinet externe.

L'actionnariat de la société au 31 décembre 2023 est composé à 100% de la CDG suite au rachat par cette dernière de la participation du groupe BPCE.

La société MCM a pour objet :

- La prise de participation, directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer par tout moyen notamment par voie d'apport, de souscription d'actions, de fusion de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite ;
- L'acquisition de toutes valeurs mobilières cotées ou non cotées ;
- La gestion de portefeuille de valeurs mobilières ou de titres émis par des personnes morales, publiques ou privées ;

- Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières pouvant se rattacher à l'un des quelconques objets précités ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Le portefeuille de participations de la société Massira Capital Management est composé à ce jour, d'une seule ligne, en l'occurrence, de 57,44% du capital social de CIH Bank.

a) Historique de la société

| | | |
|------------|---|---|
| 25-janv-06 | – | Signature du protocole d'accord entre la CDG et le GCE prévoyant l'entrée de GCE dans le capital de CIH BANK |
| 20-mars-06 | – | Utilisation de la société Massira Capital Management (MCM), comme véhicule d'investissement de la CDG et de son partenaire dans le capital de CIH BANK ; |
| | – | Prise de participation de MCM dans CIH BANK à hauteur de 67% à travers le rachat de la participation de CDG et de Bank Al Maghrib dans le capital de CIH BANK |
| 27-juin-06 | – | Augmentation du capital de MCM de 3.000.000 DH à 3.161.277.300 DH |
| 06-juil-06 | – | Signature du pacte d'actionnaire entre la CDG et le GCE et entrée de GCE dans le capital de MCM à hauteur de 35% |
| 20-mars-07 | – | Augmentation du capital de MCM de 3.161.277.300 DH à 3.193.000.000 DH, par émission au pair de 317 227 actions nouvelles de 100 dirhams de valeur nominale chacune |
| 15-avr-08 | – | Changement de la date d'arrêté de l'exercice social de MCM : les comptes de la société sont désormais arrêtés le 30 juin de chaque année au lieu du 31 décembre |
| 11-nov-09 | – | Participation de MCM à l'augmentation de capital du CIH pour un montant de 263.189.682 DHS, par incorporation des dividendes CIH : MCM devient actionnaire du CIH à hauteur de 67,88% |
| 30-nov-09 | – | Augmentation du capital de MCM de 3.193.000.000 DH à 3.435.668.000 DH, par incorporation des dividendes MCM pour un montant de 243 MDH. |
| 20-déc-11 | – | Cession de BPCE Maroc de sa participation dans MCM (35%) à la CDG qui porte sa participation à 100%. |
| 22-juil-14 | – | Cession par MCM de 1.330.406 actions CIH BANK à part égale entre la Compagnie d'Assurances et de Réassurances ATLANTA et SANAD qui devient ATLANTASANAD en 2020 suite a une opération de fusion |
| 26-sept-19 | – | Augmentation de capital du CIH en numéraire pour un montant de 497.828.500 DH : MCM devient actionnaire du CIH à hauteur de 61,89% et la CDG à hauteur de 6,01% |
| 28-oct-22 | – | Augmentation de capital du CIH en numéraire pour un montant de 180.465.260 DH : MCM devient actionnaire du CIH à hauteur de 57,44% et la CDG à hauteur de 6,90% |

Source : CDG

b) Evolution de l'actionariat de Massira Capital Management

| Actionnaires | Au 31/12/2021 | | Au 31/12/2022 | | Au 31/12/2023 | |
|--------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|
| | Nb d'actions | % du Capital | Nb d'actions | % du Capital | Nb d'actions | % du Capital |
| CDG | 34 356 680 | 100% | 34 356 680 | 100% | 34 356 680 | 100% |
| Total | 34 356 680 | 100% | 34 356 680 | 100% | 34 356 680 | 100% |

Source : CDG

c) Principaux indicateurs financiers de Massira Capital Management

| En KDH | 30/06/2019 | 30/06/2020 | 30/06/2021 | 30/06/2022 | 30/06/2023 |
|---------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Total bilan | 4 317 489 | 4 302 304 | 4 180 152 | 4 413 813 | 4 390 095 |
| Produits financiers | 255 582 | 253 027 | 144 659 | 245 762 | 252 873 |
| Résultat net | 242 270 | 239 637 | 132 009 | 233 504 | 242 592 |

Source : CDG - Données sociales

Les Produits financiers de MCM correspondent essentiellement aux dividendes distribués par CIH Bank au profit de ses actionnaires.

a) Flux financiers entre CIH Bank et MCM

Les seuls flux financiers entre MCM et CIH Bank sont les dividendes distribués au titre des exercices 2021, 2022 et 2023 comme présentées dans le tableau ci-dessous :

| Kdh | 2021(n) | 2022(n) | 2023(n) |
|--|------------|------------|------------|
| Total Dividendes de n distribués en n+1 | 396 546 | 396 546 | 396 546 |
| Nombre d'actions détenus par MCM | 17 530 419 | 17 530 419 | 17 530 419 |
| Dividende par action (en MAD) | 14 | 14 | 14 |
| Dividendes de n distribués en n+1 à MCM (en MDH) | 245 425 | 245 425 | 245 425 |

Source : CIH Bank

A ce jour, il n'existe entre CIH Bank et MCM aucune convention réglementée ni convention qui suit les conditions normales du marché conclue et dont l'exécution s'est poursuivie durant les exercices 2021, 2022 et 2023.

2- Présentation du Groupe CDG⁴

La CDG est une institution financière créée sous la forme d'un établissement public par le Dahir du 10 février 1959 et dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle a pour vocation d'une part de conserver, sécuriser et convertir l'épargne institutionnelle en encours à long terme et, d'autre part, concourir à la dynamisation, à l'animation et au développement des marchés financiers.

Le législateur fait obligation à certains déposants institutionnels, principalement la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse d'Epargne Nationale (CEN), de confier à la CDG l'excédent de leurs ressources afin de les investir de façon sûre et rentable. Outre les dépôts réglementés de la CNSS, de la CEN et des professions d'auxiliaires de justice, notamment les secrétaires greffiers et les notaires, la CDG reçoit aussi des dépôts « libres » principalement d'entreprises ou institutions publiques ou privées comme ses filiales, des compagnies d'assurance, des caisses mutualistes, des barreaux, etc.

Au fil des années, la CDG s'est érigée en un véritable catalyseur d'investissements de long terme tout en développant un savoir-faire unique dans la réalisation de grands projets structurants. Son statut public et la nature des fonds à caractère privé qui lui sont confiés exigent une grande rigueur dans les règles de gestion et la sélection de ses investissements. La CDG a su conjuguer cette double mission en sécurisant l'épargne confiée et en accompagnant le développement

⁴ Source : CDG

économique du Royaume. Cette mission duale constitue l'élément fondamental de l'identité de la CDG.

Par ailleurs, la CDG a adopté en juin 2017 une nouvelle stratégie prévoyant de nouveaux positionnements en ligne avec les enjeux économiques du Maroc. Elle intervient désormais en tant qu'expert pour compte de l'Etat et d'acteurs tiers, en tant que financeur des collectivités territoriales et des PME et en tant qu'investisseur stratégique tourné vers le développement du tissu productif dans des secteurs clés de l'économie marocaine. Son organisation s'articule à présent autour de 5 grands domaines d'activité : Gestion de l'épargne et prévoyance / Développement territorial / Tourisme / Banque&finance / investissement.

- **Gestion de l'épargne et prévoyance**

La CDG mobilise l'épargne nationale et garantit la sécurité et la fructification des dépôts qui lui sont confiés. En canalisant ses ressources vers des investissements productifs, la Caisse se positionne comme un acteur clé du progrès économique et social au Maroc.

La CDG apporte également sa contribution au développement national à travers ses activités dans le domaine de la prévoyance sociale. L'institution a développé une grande expertise en matière de gestion des caisses de retraites, lui permettant de conduire avec succès l'absorption des caisses internes de plusieurs offices et établissements publics.

Cette mission se conjugue avec une participation active à la réflexion portant sur la réforme du système national de retraite et l'extension de la couverture sociale.

- **Développement territorial**

La CDG est un intervenant public central du développement territorial. En participant au développement de l'immobilier, de l'aménagement urbain et de secteurs à fort potentiel de croissance (zones industrielles intégrées, zones franches, agropoles et complexes dédiés à l'agro-industrie), la CDG contribue à la dynamisation et à l'essor de l'économie nationale. Elle s'appuie sur CDG Développement et les différentes filiales opérant dans les secteurs d'activité clés pour le développement territorial du Maroc.

- **Tourisme**

La promotion de la destination Maroc et le développement de structures touristiques de qualité à travers le Royaume constituent une priorité stratégique pour la CDG. Accompagnateur engagé de la politique touristique nationale, la CDG consacre des investissements substantiels pour faire émerger de nouvelles destinations attractives et de nouveaux produits. Plaçant le tourisme comme pilier phare de son Plan Stratégique 2022, la CDG a mis en place la « Branche Tourisme », portée par MADAËF, et dédiée au regroupement des actifs touristiques et au pilotage de l'ensemble des filiales du Groupe opérant dans le secteur touristique. A travers ses différentes filiales, Madaëf intervient sur toute la chaîne de valeur touristique. Une complémentarité de métiers qui lui confère la capacité de développer des synergies communes à son portefeuille et de renforcer ses expertises.

- **Investissement**

CDG Invest, en charge de la Branche Investissement de la CDG, est un investisseur et gestionnaire de fonds de capital investissement, intervenant autour des grands enjeux de l'économie marocaine : diversification productive, régionalisation, développement des PPP, développement de l'entrepreneuriat et développement durable. Les activités de CDG Invest

sont déployées à travers deux fonds fermés « Fipar-Holding » et « Nama Holding », et deux sociétés de gestion « CDG Invest PME » et « CDG Invest Infrastructures », ainsi que plusieurs programmes dont « 212 Founders », un programme de financement et d’accompagnement de startups innovantes.

- **Banque et finance**

En tant qu’institution financière de référence, la CDG contribue activement à la modernisation du secteur bancaire et des marchés de capitaux au Maroc et déploie une large gamme d’instruments d’intervention pour soutenir le développement des entreprises et encourager l’inclusion financière. Le Groupe articule son intervention autour de filiales spécialisées, capables de concevoir et d’optimiser différents instruments et mécanismes de financement et d’investissement. La CDG s’est ainsi imposée comme un acteur de premier plan dans la banque de détail (CIH Bank), la banque d’investissement (CDG Capital), le secteur de la réassurance (SCR) et les garanties de crédit bancaire (Finéa). À travers son implication dans le secteur financier, la CDG entend renforcer son rôle de sécurisation, de transformation et d’allocation efficiente de l’épargne au service du développement national à long terme. En réponse à la complexification croissante de la finance nationale et internationale, la CDG se positionne également en acteur structurant, capable selon les besoins du marché d’accélérer l’adoption de produits financiers de nouvelle génération et l’émergence de nouveaux styles de gestion.

Un modèle économique

Le modèle économique de la CDG présente des caractéristiques spécifiques qui lui permettent de sécuriser une épargne d’origine privée, tout en accompagnant les politiques publiques au service du développement économique du Maroc. Il est fondé sur trois piliers complémentaires : la mobilisation des ressources financières, la capacité à gérer des projets complexes et la solidité des fonds propres.

- **Mobilisation des ressources financières :**

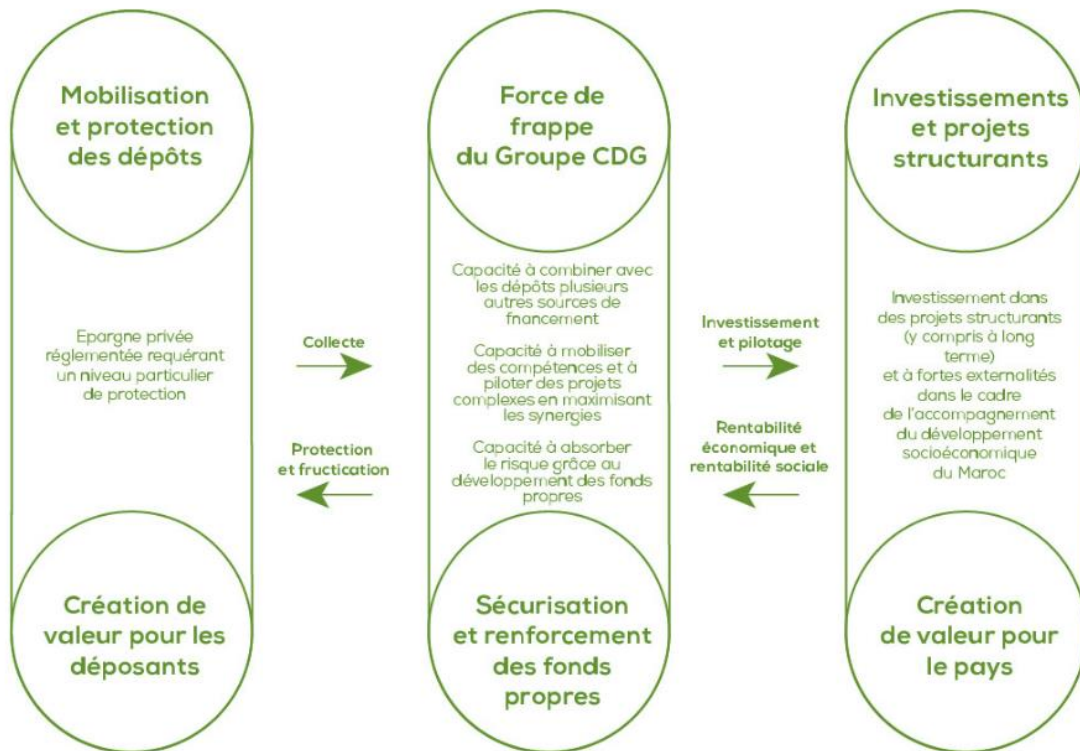
La CDG se distingue par une importante capacité à canaliser l’épargne qui commence par la mobilisation des dépôts et s’amplifie à travers plusieurs maillons (co-investisseurs, levées de dettes, création de richesse et d’autofinancement sur ses différentes activités, rotation d’actif). Cette capacité à compléter les dépôts par plusieurs autres sources de financement permet une démultiplication des fonds disponibles pour l’investissement et le développement socio-économique du Maroc.

- **Mobilisation des compétences :**

La CDG a réussi à acquérir un savoir-faire unique en matière de gestion des projets complexes, qui la dote aujourd’hui d’une grande capacité à mobiliser les compétences et à fédérer les partenaires. Le Groupe bénéficie au travers de son portefeuille de métiers d’une large palette de savoir-faire (ingénierie, gestion de projet...) et de fortes expertises sectorielles (promotion immobilière, aménagement de zones spécialisées, banque et assurance...). Le développement de synergies au sein du Groupe fait partie intégrante de son modèle économique. La capacité de la CDG à gérer des projets complexes conforte sa capacité à mobiliser des financements. Elle permet en effet de réaliser ces investissements dans de bonnes conditions de risque et de rentabilité.

- **Solidité des fonds propres :**

L’Institution a accumulé des fonds propres permettant d’absorber le risque lié à la diversité de ses différents investissements, lui permettant de garantir le capital des dépôts qui lui sont confiés ainsi que leur rendement. Le renforcement des fonds propres est donc une condition indispensable à la pérennité du modèle économique de la CDG.



Source : CDG

Aucune autre filiale du groupe n’est cotée à la bourse des valeurs de Casablanca hormis CIH Bank.

Indicateurs financiers consolidés de la CDG

| En Mdh | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------------------|---------|---------|---------|
| Produit net bancaire | 9 960 | 5 653 | 10 254 |
| Résultat net part du groupe | 1 629 | -2 022 | 1 371 |
| Total bilan | 324 693 | 339 632 | 355 463 |
| Fonds propres part du groupe | 16 777 | 14 404 | 15 308 |

Principaux flux entre CIH BANK et les entités du groupe CDG

La mise en place d’un contrat d’emprunt signé entre la CDG et le CIH au depuis l’exercice 2021, la convention a pour objet la mise en place d’un contrat d’emprunt dans le cadre de l’article 20 de la circulaire 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédits.

Les Conditions et modalités de rémunération se présentent comme suit :

- Montant du prêt : 269 261 020 MAD.
- Montant du capital restant dû : 144 260 650 MAD.

- Durée : indéterminée.
- Taux d'intérêt : équivalent au taux des BDT à maturité de 52 semaines + spread de 280 Bps, révisable chaque six mois sur la base du TMP S1 des BDT 52 semaines.
- Rémunération : les intérêts seront servis selon une fréquence trimestrielle.
- Le montant des intérêts comptabilisés en charges au titre de l'exercice 2023 s'élève à 8 119 190 MAD.

Hormis la convention de la mise en place d'un contrat d'emprunt, aucune convention entre CIH BANK et les entités du groupe CDG n'est conclue courant la période 2021-2023.

III. Structure des participations de CIH BANK

À fin décembre 2023, le portefeuille de participations de CIH Bank se compose de 30 entités pour un montant net de 2 420 millions de dirhams en baisse de 158 millions de dirhams par rapport à 2022.

La structure du portefeuille des participations de CIH Bank à fin décembre 2023 se présente comme suit :

| En Mdh | Nombre | Valeur de souscription | Part/Total | Montant Net de Provisions | Produits* inscrits au CPC |
|--|-----------|------------------------|-------------|---------------------------|---------------------------|
| Sociétés financières | 12 | 1406 | 51,52% | 1405 | 137 |
| Sociétés hôtelières et immobilières ** | 2 | 108 | 3,96% | 68 | - |
| Sociétés d'aménagement | 10 | 17 | 0,62% | 2 | - |
| Autres participations | 6 | 1198 | 43,90% | 945 | 85 |
| TOTAL | 30 | 2 729 | 100% | 2 420 | 222 |

Source : CIH Bank

*Correspondent uniquement aux dividendes perçus par CIH Bank

**Hors dotations diverses de Ghosn Ennakhil

Dans le détail, le portefeuille des participations à fin 2023 recouvre 30 entités comme suit :

| Titre | Capital Social | VN | Actions détenues en nombre | Actions détenues en % | Situation au 31 Décembre 2023 | | | Produits inscrits au CPC de l'exercice |
|-----------------------------------|----------------|-------|----------------------------|-----------------------|-------------------------------|-------------------|----------------------------|--|
| | | | | | Montant | Provisions | Montant Net des provisions | |
| SOCIETES FINANCIERES | | | | | 1 406 484 297 | 1 940 000 | 1 404 544 297 | 137 033 204 |
| ATLANTASANAD | 602 835 950 | 10 | 6 028 360 | 10% | 410 056 515 | - | 410 056 515 | 33 155 980 |
| SOFAC | 210 450 000 | 100 | 1 395 551 | 66% | 521 261 676 | - | 521 261 676 | 65 626 091 |
| Umnia BANK | 900 000 000 | 100 | 3 600 000 | 40% | 440 000 000 | - | 440 000 000 | - |
| AJARINVEST | 7 000 000 | 100 | 28 000 | 40% | 2 800 000 | - | 2 800 000 | 36 000 000 |
| TAKAFULIA ASSURANCES | 50 300 000 | 100 | 100 600 | 20% | 10 060 000 | - | 10 060 000 | - |
| L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE | 19 000 000 | 100 | 12 670 | 7% | 1 267 000 | - | 1 267 000 | - |
| CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE | 98 200 000 | 100 | 70 000 | 7% | 7 000 000 | - | 7 000 000 | 2 100 000 |
| INTERBANK | 11 500 000 | 100 | 6 899 | 6% | 690 000 | 690 000 | - | - |
| SGFG | 1 000 000 | 100 | 588 | 6% | 59 000 | - | 59 000 | - |
| SBVC Casablanca | 387 517 900 | 100 | 116 256 | 3% | 11 765 106 | - | 11 765 106 | 151 133 |
| MAROCLEAR | 100 000 000 | 5 000 | 275 | 1% | 275 000 | - | 275 000 | - |
| DAR AD-DAMANE | 75 000 000 | 250 | 2 000 | 1% | 500 000 | 500 000 | - | - |
| FONDS DE GARANTIE DE DAR ADDAMANE | - | - | - | 0% | 750 000 | 750 000 | - | - |
| SOCIETES D'AMENAGEMENT | | | | | 17 402 500 | 15 392 400 | 2 010 100 | - |
| PALM-BAY | 100 000 000 | 1 000 | 85 000 | 85% | 10 000 000 | 10 000 000 | - | - |
| SIDI IFNI | 100 000 | 100 | 200 | 20% | 20 000 | 20 000 | - | - |
| SIDETSA | 6 100 000 | 100 | 9 150 | 15% | 915 000 | 915 000 | - | - |
| SUD LUXE | 300 000 | 100 | 450 | 15% | 45 000 | 45 000 | - | - |
| IMEG C/C | 2 100 000 | 100 | 3 000 | 14% | 300 000 | 300 000 | - | - |
| SICOPAR | 37 000 000 | 500 | 7 423 | 10% | 3 737 400 | 3 737 400 | - | - |
| IDMAJ SAKANE | 20 000 000 | 100 | 20 000 | 10% | 2 000 000 | - | 2 000 000 | - |
| SED FES | 10 000 000 | 100 | 5 000 | 5% | 375 000 | 375 000 | - | - |
| SMIT | 100 000 000 | 100 | 219 | 0% | 10 100 | - | 10 100 | - |

| | | | | | | | | |
|---|-------------|-----|-----------|------|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| ADER-FES | 35 000 000 | 100 | 1 | 0% | - | - | - | - |
| SOCIETES HOTELIERES & IMMOBILIERES | | | | | 107 906 132 | 40 000 000 | 67 906 132 | 0 |
| LE TIVOLI | 44 462 000 | 100 | 397 303 | 89% | 107 586 132 | 40 000 000 | 67 586 132 | - |
| RHOSN ENNAKHIL | 400 000 | 100 | 3 200 | 80% | 320 000 | - | 320 000 | - |
| FILIALES à 100% | | | | | 1 198 375 013 | 253 931 400 | 944 443 613 | 84 764 383 |
| CIH COURTAGE | 1 000 000 | 100 | 10 000 | 100% | 1 000 000 | - | 1 000 000 | 27 000 000 |
| SANGHO | 494 000 | 100 | 4 940 | 100% | 253 831 400 | 253 831 400 | - | - |
| LANA CASH | 35 000 000 | 100 | 349 994 | 100% | 34 999 400 | - | 34 999 400 | - |
| CIH PATRIMMO | 806 083 813 | 100 | 8 000 606 | 100% | 838 444 213 | - | 838 444 213 | 57 764 383 |
| HMST (Ex SCI NATHALIE) | 100 000 | 100 | 1 000 | 100% | 100 000 | 100 000 | - | - |
| CIH Capital Management | 1 000 000 | 100 | 10 000 | 100% | 70 000 000 | - | 70 000 000 | - |
| TOTAL | | | | | 2 730 167 942 | 311 263 800 | 2 418 904 142 | 221 797 587 |

Le volume des participations de CIH Bank dans les sociétés financières et assimilées représente la majeure partie du portefeuille des participations avec un montant de 1 406 millions de dirhams et 51,52% du total du portefeuille. Ces participations dont l'essentiel a été initié dans le cadre du plan stratégique 2010-2014, ont généré des produits sous forme de dividendes encaissés courant l'exercice 2023 de 137 millions de dirhams.

Le portefeuille des filiales à 100% de CIH Bank est de 1 198 millions de dirhams, représentant ainsi 43,90% du portefeuille de CIH Bank.

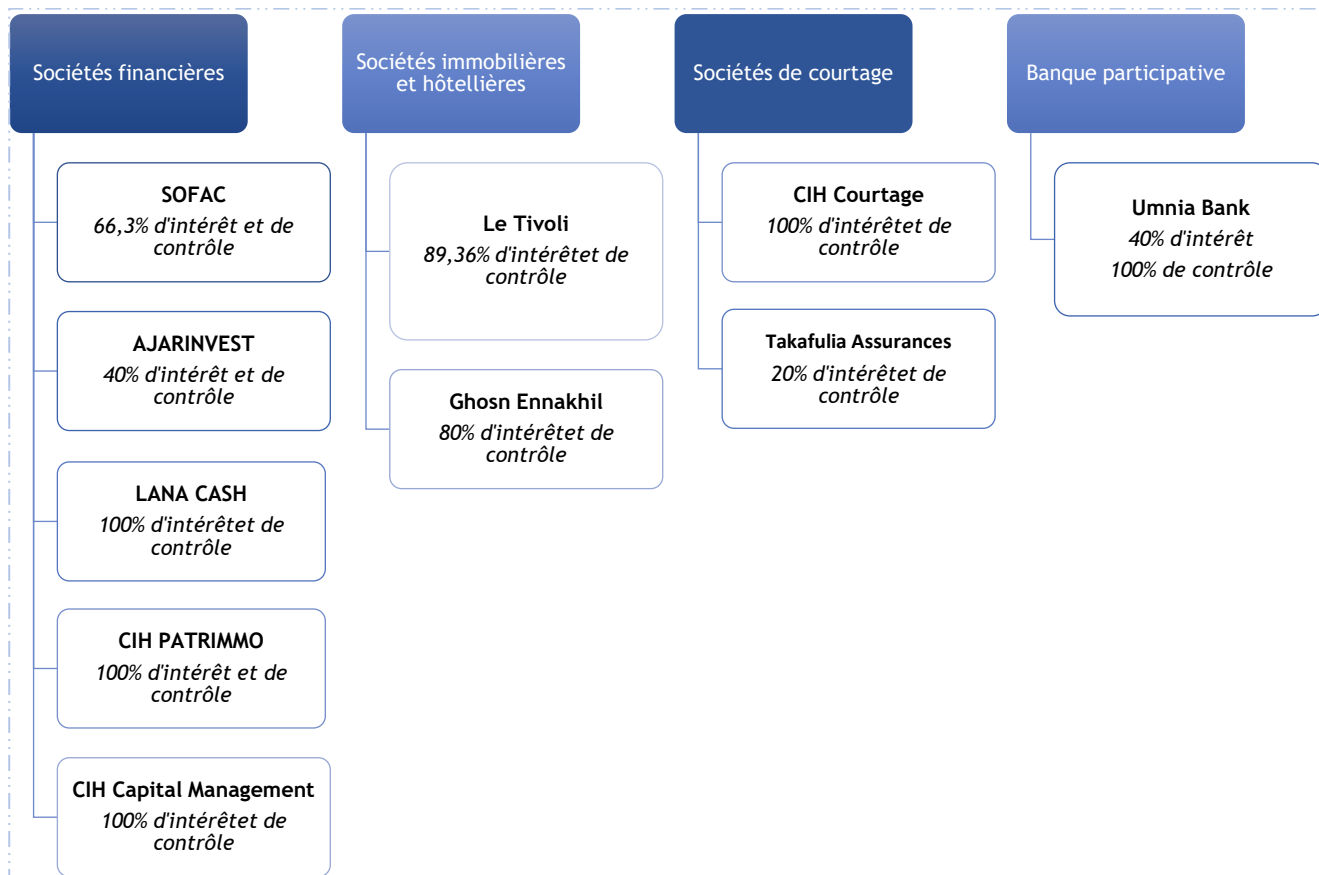
Le portefeuille des participations hôtelières et immobilières ainsi que le portefeuille des sociétés d'aménagement représentent respectivement 3,96% et 0,62% du total portefeuille.

Le portefeuille des participations de CIH BANK a connu une évolution liée à l'opération d'augmentation de capital de la filiale Sofac pour 99,9 Mdh par apport en numéraire dont 66 MDH souscrite par CIH BANK ainsi que l'acquisition de CIH CAPITAL MANAGEMENT pour 70 MDH.

La filiale Sangho ne détient plus de bien immeuble dans son actif.

IV. Filiales de CIH Bank

1- L'organigramme juridique du Groupe CIH Bank au 31 décembre 2023 se présente comme suit:



Source : CIH Bank

3- Faits marquants de l'activité des filiales :

Les principaux faits ayant marqué l'activité des filiales se profilent comme suit :

En 2022, CIH BANK procède à une prise de participation dans le capital de la compagnie d'assurance participative Takafulia Assurance à hauteur de 20%.

La filiale « CGHT CLUB SANGHO MARRAKECH » a cédé l'ensemble de ses biens immeubles en 2022, et ne possède donc plus d'actifs immobiliers. La société figurant sur les titres de participation de CIH BANK, est sortie du périmètre de consolidation du Groupe CIH BANK en Décembre 2022.

En Février 2023, un accord de partenariat stratégique entre CIH BANK et BMCI portant sur l'acquisition de BMCI Asset Management. Cet accord comprend également la conclusion d'un partenariat de long terme entre BMCI et CIH BANK portant sur la distribution des OPCVM actuellement gérés par BMCI Asset Management.

Le 1er Août 2023 la banque finalise l'acquisition de la filiale spécialisée en gestion d'OPCVM, qui dorénavant se dénommera « CIH Capital Management », la cession est consentie pour un prix de 70 millions de MAD

Pour CIH BANK, le projet d'acquisition de BMCI Asset Management s'inscrit dans le cadre de sa stratégie visant à offrir à sa clientèle de nouveaux produits innovants de placement et de gestion d'épargne, et renforcer ainsi sa position en tant que distributeur des produits OPCVM sur le marché

marocain. L'ouverture sur une nouvelle ligne de métier permet aussi la diversification et la croissance du PNB du Groupe CIH BANK.

Courant 2023, la filiale SOFAC réalise une opération d'augmentation de capital pour 100 Mdh par apport en numéraire, ainsi que, l'année 2023 marque la première émission du programme de titrisation pour SOFAC à émissions multiples.

4- Palier SOFAC (SOFAC, Badeel, SOFASSUR, SSF)

SOFAC

| | |
|--|--|
| Dénomination sociale | SOFAC |
| Nature juridique | SA |
| Capital social | 210 450 000 MAD |
| Siège social | 57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca |
| Objet | Société de financement conformément aux dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés |
| PNB social au 31 décembre 2023 | 713,5 Mdh |
| PNB consolidé au 31 décembre 2023 | 773,2 Mdh |
| Résultat net social au 31 décembre 2023 | 201,5 Mdh |
| Résultat net consolidé au 31 décembre 2023 | 222,8 Mdh |
| % d'intérêt CIH Bank | 66,30% |
| Autres actionnaires | Poste Maroc (33,6%) |
| Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2023 | 65,6 Mdh |

Source : Comptes de SOFAC au 31 décembre 2023

CIH Bank a acquis la totalité de la participation de la CDG dans SOFAC, le 30 Décembre 2011, portant sa participation dans la société à 46,21%.

La banque a lancé en 2012 une offre publique d'achat obligatoire à l'issue de laquelle, la participation de CIH Bank dans SOFAC est portée à 59,8% et ce, suite au franchissement de seuil de 40% du capital et droits de vote de SOFAC.

CIH Bank a initié une Offre Publique de Retrait (OPR) visant la radiation des titres SOFAC de la bourse de Casablanca, suite aux résultats de l'offre publique d'achat obligatoire sur les actions SOFAC, et compte tenu du faible niveau de flottant en bourse. L'OPR obligatoire s'est déroulée du 22 mars au 19 avril 2013 inclus, et a porté la participation de CIH Bank à 60,5%.

En 2015, la participation de CIH Bank dans SOFAC passe de 60,5% à 66,3% suite à la participation de la banque à l'augmentation de capital réalisée par la société de financement spécialisée.

Au cours de l'exercice 2016, SOFAC a augmenté son capital d'un montant de 100 Mdh.

La participation de CIH Bank dans la SOFAC s'inscrit dans le cadre de son plan de développement stratégique, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing...).

L'année 2021 a confirmé la présence de SOFAC sur le marché leasing et une mise en œuvre du produit garantie CCG « DAMAN ISTITMAR »

En 2023, SOFAC a augmenté son capital pour 99 Mdh et par apport en numéraire, et réalise sa première émission du programme de titrisation à émissions multiples.

SOFAC acquiert à 100% du capital Badeel, société de service spécialisée dans la LLD location à longue durée et les services de mobilité.

BADEEL

| | |
|--|---|
| Dénomination sociale | BADEEL SMARTLEASE S.A. |
| Siège social | 161, Avenue Hassan II, Casablanca |
| Forme juridique | SA |
| Capital social | 68 186 000 Dhs |
| Objet | BADEEL Smartlease S.A. est une société anonyme de droit marocain spécialisée dans la location longue durée. |
| % intérêt dans BADEEL | 100% |
| Chiffre d'affaires au 31 décembre 2023 | 29 669 KDH |
| Résultat net au 31 décembre 2023 | 7 572 KDH |

Source : SOFAC

BADEEL est un opérateur de LLD et de services de mobilité créé en 2018 et qui a officiellement lancé la commercialisation de son offre en 2019. BADEEL propose la Location Longue Durée nouvelle génération à destination de tous les publics et développe de nouveaux services de mobilité.

BADEEL est une Société Anonyme de droit marocain au capital social de 68 186 000 Dirhams et filiale à 100% de SOFAC depuis octobre 2022.

SOFAC a pu finaliser l'acquisition de la totalité du capital de la société BADEEL Smartlease SA en 2022 avec une restructuration de sa dette et une contractualisation des enveloppes de refinancement pour le développement de son activité.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de SOFAC d'anticiper les évolutions du marché, de proposer des offres innovantes et de renforcer sa position de leader dans l'automobile et la mobilité intelligente, offrant des solutions complètes incluant l'optimisation du budget, l'entretien, l'assurance et l'assistance.

L'exercice 2023 a été marqué par la relance commerciale qui s'est traduite par l'évolution des produits d'exploitation de la société.

Au courant de la période 2021-2023, aucune remontée de dividendes n'a été enregistrée par SOFAC. En termes de flux, aucun flux n'a été payé par SOFAC à BADEEL durant la période 2021-2023.

SOFASSUR

| | |
|---|--|
| Dénomination sociale | SOFASSUR |
| Nature juridique | SARL |
| Capital social | 100 000 MAD |
| Siège social | 57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca |
| Objet | Le Courtage en assurances : l'exercice de la profession de Courtier d'assurances dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'Intermédiaire d'assurance par la réglementation régissant cette profession. |
| PNB social au 31 décembre 2023 | 67,6 Mdh |
| PNB consolidé au 31 décembre 2023 | - |
| Résultat net social au 31 décembre 2023 | 44,4 Mdh |
| Résultat net consolidé au 31 décembre 2023 | - |
| % d'intérêt CIH Bank | 66,30% |
| Autres actionnaires | SOFAC (100,0%) |
| Dividendes versés à SOFAC au titre de l'exercice 2023 | 34,4 Mdh |

Source : Comptes de SOFAC au 31 décembre 2023

SOFASSUR société à capital de 100 000 dirhams est une filiale à 100% de SOFAC spécialisée dans le courtage d'assurance.

SOFAC STRUCTURED FINANCE

| | |
|---|--|
| Dénomination sociale | SOFAC STRUCTURED FINANCE |
| Nature juridique | Société anonyme |
| Capital social | 2.000.000 MAD |
| Siège social | 57, BD ABDELMOUMEN |
| Objet | Entreprise se livrant pour son compte, au placement ou à la gestion de valeurs mobilières, à des opérations sur les valeurs ou au contrôle des sociétés. |
| PNB social au 31 décembre 2023 | 5,9 MDH |
| PNB consolidé au 31 décembre 2023 | - |
| Résultat net social au 31 décembre 2023 | -439,6 Kdh |
| Résultat net consolidé au 31 décembre 2023 | - |
| % d'intérêt CIH Bank | 66,30% |
| Autres actionnaires | SOFAC (100,0%) |
| Dividendes versés à SOFAC au titre de l'exercice 2023 | - |

Source : Comptes de SOFAC au 31 décembre 2023

SOFAC STRUCTURED FINANCE est une filiale à 100% spécialisée dans la gestion des FPCT (Fonds de Placement Collectifs en titrisation) au capital de 2 MDH.

5- UMNIA Bank

| | |
|--|--|
| Dénomination sociale | UMNIA Bank |
| Nature juridique | SA |
| Capital social | 1100 000 000 MAD |
| Siège social | 1 Angle Bd Abdelmoumen Et Rue Des Pleiades 1ere Etage - Casablanca |
| Objet | Banque participative |
| PNB au 31 décembre 2023 | 217 Mdh |
| Résultat net au 31 décembre 2023 | -17,8 Mdh |
| % d'intérêt CIH Bank | 40,00% |
| % droit de vote | 100,00% |
| Autres actionnaires | QIIB (40,0%), CDG (20,0%) |
| Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2023 | - |

Source : UMNIA Bank-Comptes sociaux au 31 décembre 2023

Créée en 2016, UMNIA Bank est une banque participative marocaine dédiée à la finance participative. Elle est née d'un partenariat entre la CDG, CIH Bank et le Qatar International Islamic Bank (QIIB).

La banque propose des produits tels que des contrats de financement, des produits d'investissement, de placement et d'épargne.

En 2017, onze agences UMNIA Bank ont ouvert leurs portes, dans différentes villes du Royaume.

Par ailleurs, l'année 2018 est marquée par la libération totale du capital social d'UMNIA Bank, portant ce dernier à 600 millions de dirhams. Aussi, douze agences supplémentaires ont ouvert en 2018, portant le nombre d'agences UMNIA BANK à 23 agences.

En 2018, une augmentation du capital social d'Umnia Bank de 500 Mdh a été opérée pour atteindre 1,1 milliard de DH de capital social.

L'activité d'UMNIA BANK continue avec une forte croissance de l'activité de financement soit une hausse de 20% par rapport à 2022. Aussi, et dans une stratégie d'expansion, le réseau d'agence d'UMNIA BANK continue d'évoluer avec 2 agences supplémentaires portant le réseau à 52 agences à fin 2023

6- AJARINVEST

| | |
|--|--|
| Dénomination sociale | AJARINVEST |
| Nature juridique | SA |
| Capital social | 7 000 000 MAD |
| Siège social | Immeuble CDG, Place Moulay Hassan - Rabat |
| Objet | Société de gestion d'une ou plusieurs sociétés et fonds ayant pour objet d'investir dans des immeubles en vue de leur location ainsi que les opérations s'y rapportant |
| Produits d'exploitation au 31 décembre 2023 | 203,2 Mdh |
| Résultat net au 31 décembre 2023 | 110,3 Mdh |
| % d'intérêt et de droit de vote CIH Bank | 40,00% |
| Autres actionnaires | CDG (60,0%) |
| Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2023 | 36 Mdh |

Source : AJARINVEST-Comptes sociaux au 31 décembre 2023

Créée en 2016, AjarInvest est la société de gestion du groupe CDG chargée de la structuration et de la gestion d'OPCI. Elle est née d'un partenariat entre la CDG (60%) et CIH Bank (40%). La Société de gestion a pour activité principale, tant au Maroc qu'à l'étranger la gestion d'une ou de plusieurs sociétés et fonds ayant pour objet d'investir, directement ou indirectement, dans des immeubles en vue de leur location ainsi que les opérations s'y rapportant.

En date du 23 juillet 2019, AJARINVEST a été agréée par l'AMMC, sous la référence n° AG/SDG/01/2019, pour l'exercice de l'activité de société de gestion d'OPCI. Suite à cela, l'Autorité du Marché a agréé les projets de règlement de gestion des SPI-RFA⁵ suivants gérées par Ajarinvest :

- « CDG PREMIUM IMMO » agréé en date du 12 décembre 2019, sous la référence n° AG/SPI/001/2019 ;
- « CIH PATRIMMO » agréé en date du 27 décembre 2019, sous la référence n° AG/SPI/002/2019 ;

A fin 2023, les OPCI gérés par AJARINVEST sont au nombre de 11.

⁵ Fonds de placement immobilier à règle de fonctionnement allégé

7- CIH COURTAGE

CIH BANK a créé le 15 juillet 2010, CIH Courtage présentée comme suit :

| | |
|--|--|
| Dénomination sociale | CIH Courtage |
| Nature juridique | SARL Associé Unique |
| Associé unique | CIH BANK SA |
| Capital social | 1 000 000 MAD |
| Siège social | Résidence Hicham, Angle Boulevard Abdelmoumen et rue Abou Marouane, 3 ^{ème} étage, appartement N° 7, Casablanca |
| Objet | Le Courtage en assurances : l'exercice de la profession de Courtier d'assurances dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'Intermédiaire d'assurance par la réglementation régissant cette profession. |
| Produits d'exploitation au 31 décembre 2023 | 47,4 Mdh |
| Résultat net au 31 décembre 2023 | 30,7 Mdh |
| % d'intérêt et de droit de vote CIH Bank | 100,00% |
| Autres actionnaires | - |
| Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2023 | 27 Mdh |

Source : CIH COURTAGE-Comptes sociaux au 31 12 2023

Dans l'objectif de se placer dans le secteur du courtage en assurance, CIH Bank a créé en Juillet 2010 CIH Courtage. Par conséquent CIH Bank se dote ainsi, à l'instar des autres banques Marocaines, d'un cabinet captif d'assurances. La création de cette entité ainsi que l'élargissement de la gamme de produits émise par CIH Bank permettent au Groupe de satisfaire les besoins pressants exprimés tant par les particuliers, les professionnels ou bien encore les promoteurs immobiliers.

8- GHOSN ENNAKHIL

| | |
|--|----------------------------------|
| Dénomination sociale | GHOSN ENNAKHIL |
| Nature juridique | SA |
| Capital social | 400 000 MAD |
| Siège social | 187 Avenue Hassan II, Casablanca |
| Objet | Promoteur immobilier |
| Produits d'exploitation au 31 décembre 2023 | 229,0 Mdh |
| Résultat net au 31 décembre 2023 | 23,2 Kdh |
| % d'intérêt et de droit de vote CIH Bank | 80,00% |
| Autres actionnaires | Lazrak Immobilier (20,0%) |
| Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2023 | - |

Source : GHOSN ENNAKHIL-Comptes sociaux au 31 12 2023

Créée en septembre 2000, la société a pour objet l'achat, la vente, la conception, la réalisation et la gestion pour son compte ou pour le compte d'autrui de tous hôtels, motels, complexes touristiques, restaurants, centres d'animations et de loisirs et de toutes activités de promotion hôtelière et touristique.

9- Le TIVOLI

| | |
|--|---|
| Dénomination sociale | SOCIETE IMMOBILIERE LE TIVOLI |
| Nature juridique | SA |
| Capital social | 44 462 000 MAD |
| Siège social | Boulevard 20 Aout, secteur touristique Agadir |
| Objet | Promoteur à la construction d'immeubles et maitre d'hôtel de grand tourisme |
| Produits d'exploitation au 31 décembre 2023 | 2,2 Mdh |
| Résultat net au 31 décembre 2023 | -9,8(Mdh) |
| % d'intérêt et de droit de vote CIH Bank | 89,40% |
| Autres actionnaires | État Marocain (10,6%) |
| Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2023 | - |

Source : TIVOLI-Comptes sociaux au 31 12 2023

La participation de CIH Bank dans la Société Immobilière LE TIVOLI est intervenue dans le cadre du dénouement d'un contentieux historique suite à l'acquisition des actions de la société LE TIVOLI détenues auparavant par les promoteurs de ce projet.

La société a pour objet au Maroc et dans tous autres pays :

- L'acquisition, l'exploitation, la gestion, la location, la revente de tous biens et droits immobiliers ou mobiliers ;
- La construction et la gestion de tous hôtels et, généralement, de tous les établissements touristiques ;
- Et plus généralement, toutes opérations financières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou pouvant le favoriser ainsi que toute prise de participation, par tout moyen dans les sociétés ou entreprises créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Dans un premier temps, la société immobilière LE TIVOLI a été donnée en gestion pour compte à un opérateur touristique international. A partir du 1^{er} mars 2015, le contrat avec le même opérateur a basculé vers une location simple concrétisant l'engagement de la Banque de rester sur son métier de base. Au début de l'année 2017, la gestion de LE TIVOLI a été confiée à une autre société de gestion hôtelière.

Une opération de réduction augmentation du capital a été réalisée courant 2016 afin de régulariser la situation nette de la société immobilière LE TIVOLI, faisant passer son capital social de 83 569 Kdh à 44 462 Kdh.

10- CIH PATRIMMO

CIH BANK a créé, en décembre 2019, CIH Patrimmo présentée comme suit :

| | |
|----------------------|--|
| Dénomination sociale | CIH PATRIMMO |
| Nature juridique | Société anonyme à capital variable, Société de Placement Immobilier à Règles de Fonctionnement Allégées (SPI-RFA) |
| Capital social | 434.400.000 MAD |
| Siège social | 187, avenue Hassan II |
| Objet | Acquisition de biens immeubles exclusivement en vue de leur location, et toutes les opérations nécessaires à leur usage ou leur revente. |

| | |
|--|----------|
| Produits d'exploitation (Produits sur opérations immobilières) au 31 décembre 2023 | 68,2 Mdh |
| Résultat net au 31 décembre 2023 | 58,7 Mdh |
| % d'intérêt et de droit de vote CIH Bank | 100,00% |
| Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2023 | 57 Mdh |

Source : CIH PATRIMMO comptes sociaux au 31 12 2023

11- LANA CASH

CIH BANK a créé en 2019 LANA CASH présentée comme suit :

| | |
|--|--|
| Dénomination sociale | LANA CASH |
| Nature juridique | Société anonyme |
| Capital social | 35 000 000 MAD |
| Siège social | 3 Rue Abou Dhabi Oasis, 20103 - Casablanca |
| Objet | Etablissement de paiement conformément aux dispositions de la loi n° 103-12. |
| Produits d'exploitation au 31 décembre 2023 | 1 427 kdh |
| Résultat net au 31 décembre 2023 | -7,9 Mdh |
| % d'intérêt et de droit de vote CIH Bank | 100,00% |
| Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2022 | - |

Source : LANA CASH comptes sociaux au 31 12 2023

LANA CASH est un établissement de paiement agréé par Bank Al-Maghrib depuis Mai 2019, ses principales missions sont :

- Opérations de transfert de fonds : L'envoi et la réception au niveau national ainsi que la réception au Maroc de fonds en provenance de l'étranger,
- Services de paiement : Paiement de factures, recharges auprès de plusieurs opérateurs en agence ou sur WE PAY (plateforme digitale : WALLET) et les Paiement d'achats auprès des commerçants partenaires

En 2021, LANA CASH a procédé à une augmentation de capital tel que décidé en Mai 2020 cette augmentation de 25MDH est totalement libéré par son actionnaire CIH Bank.

A fin 2023, le réseau LANACASH compte plus de 1000 agences entre agences propres et partenaires, avec un produit d'exploitation de 1 427Kdh en évolution continue grâce à l'évolution du volume des opérations réalisées dans son réseau d'agence. L'évolution du résultat net déficitaire est liée aux investissements réalisés pour le développement du réseau d'agence et de l'activité dont les produits d'exploitation sont en évolution positive.

12- CIH Capital Management

| | |
|--|---|
| Dénomination sociale | CIH Capital Management |
| Nature juridique | Société anonyme |
| Capital social | 1 000 000 MAD |
| Siège social | 26 Place Des Nations Unies - Casablanca |
| Objet | Etablissement qui exerce une activité de gestion d'actifs : OPCVM |
| Produits d'exploitation au 31 décembre 2023 | 22,1 mdh |
| Résultat net au 31 décembre 2023 | 643 Kdh |
| % d'intérêt et de droit de vote CIH Bank | 100,00% |
| Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2023 | - |

Source : CIH Capital Management

Filiales à 100%, spécialisée en gestion d'OPCVM et acquis par CIH Bank en 2023, l'acquisition de cette nouvelle filiale anciennement dénommée BNCI Asset management, s'inscrit dans le cadre de sa stratégie visant à offrir à sa clientèle de nouveaux produits innovants de placement et de gestion d'épargne

En 2023, CIH Capital Management a enregistré un produit d'exploitation de 22,1 millions de dirhams, marquant une diminution de 21% par rapport à 2022. Le résultat net s'élève à 643 Kdhs, soit une baisse de 80% par rapport à l'année précédente. Cette diminution est attribuée à une période de transition caractérisée par une réorganisation du portefeuille client.

13- Conventions réglementées entre CIH BANK et ses Filiales*

Dans le but de permettre à CIH Bank de connaître une croissance durable, la banque intégré les filiales dans son plan stratégique et dans la mise en œuvre d'une vision à moyen et long terme du développement du Groupe avec un positionnement, une spécialisation et diversification des services offerts par les filiales en synergie et complétant l'offre de la banque avec un positionnement dans :

- Les services financiers spécialisés Via SOFAC ainsi que la gestion pour compte des crédits à la consommation portée dans le bilan de la banque et traité dans le back office de la filiale ;
- Le placement Immobilier avec le fond OPCI CIH PATRIMMO
- L'activité de courtage (CIH Courtage) destinée à promouvoir l'activité de bancassurance.
- Offres de placement dans des fonds OPCVM pour les clients de CIH BANK par l'intermédiaire de sa filiale CIH CAPITAL MANAGEMENT.
- Offrir des services personnalisés et complémentaires grâce à la filiale LANACASH (établissement de paiement), assurant une plus grande proximité via son large réseau d'agences propres et partenaires.

*La description des conventions réglementées est disponible sur le rapport financier annuel

Le tableau suivant résume les principaux flux entre CIH Bank et ses principales filiales durant la période 2021-2023 :

| Objet de la convention | 2021 | | 2022 | | 2023 | |
|---|----------------------|-------------------|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| | Montant comptabilisé | Montant réglé | Montant comptabilisé | Montant réglé | Montant comptabilisé | Montant réglé |
| Accord d'assistance technique « TSA » conclu entre CIH Bank et Umnia Bank | 11 131,20 | 6 786,90 | 13 543,60 | 9 786,90 | 7 910,59 | 11 613,66 |
| Convention de recouvrement avec SOFAC | -2 291,80 | -3 397,90 | -2 180,30 | -3 597,00 | -2 079,61 | -1 876,83 |
| Convention de gestion des crédits à la consommation par SOFAC | -24 006,30 | -28 920,80 | -24 927,00 | -37 808,50 | -24 338,82 | -46 705,54 |
| Convention de prêt avec SOFAC | - | - | 2 336,30 | 2 546,50 | 2 811,85 | 3 093,04 |
| Convention de garantie avec Badeel | - | - | - | - | 27 000,00** | - |
| Contrat de bail entre l'OPCI CIH PATRIMMO SPI-RFA et CIH Bank | -59 793,70 | -71 752,40* | -59 793,70 | -71 752,4* | -59 793,70 | -71 752,4* |
| Total des flux | -74 960,60 | -97 284,20 | -71 021,10 | -100 824,60 | -48 489,69 | -105 628,07 |

* Dont -11 958 Kdh au titre des exercices antérieurs

** Montant représentant l'engagement de garantie comptabilisé en hors bilan et dont aucun règlement n'a été effectué.

Données en Kdh

Source : CIH Bank

L'évolution des flux entre CIH BANK et ses filiales, en 2023, est expliquée principalement par :

- La constatation des charges de loyers facturés par l'OPCI sur CIH BANK sur l'exercice 2023 pour 59 MMAD
- La hausse des intérêts au niveau de la convention de prêt entre CIH Bank et SOFAC en 2023
- La convention de gestion de crédits à la consommation affiche une hausse des commissions

En 2023, Le contrat de bail conclu entre CIH Bank et Umnia Bank affiche une absence des commissions.

a- Conventions conclues avec BADEEL :

En 2023, la banque conclue une convention de garantie avec Badeel dont l'objet est de délivrer un engagement qui servira à atténuer le report à nouveau déficitaire généré entre 2022 et 2027 de Badeel. Le remboursement des montants engagés se fera après le retour à la meilleure fortune de la société Badeel.

Modalité de la convention : La Garantie fera l'objet d'un ou de plusieurs appels selon les modalités convenues. Tout paiement par le Garant réduira à due concurrence le montant de la Garantie.

-Montant maximum de l'engagement : 27 000 000 MAD

-Montant comptabilisé : 27 000 000 MAD

b- Opération financière entre CIH BANK et sa Filiale CIH PATRIMMO

Aux termes d'opérations d'apport en nature des actifs par le Crédit Immobilier et Hôtelier à l'OPCI CIH PATRIMMO SPI-RFA et en exécution du traité d'apport conclu entre elles, l'ensemble des actifs sont apportés à l'OPCI en contrepartie de la souscription par le CIH des actions de l'OPCI et de la prise à bail des actifs par le CIH, en qualité de locataire.

CIH et L'OPCI ont souhaité couvrir notamment les dépenses, coûts, perte de valeur résultant de la réalisation de mise en conformité.

CIH Bank a cédé à son OPCI « CIH PATRIMMO », des actifs immobiliers avec un montant global de produit de cession de 433 893 167 MAD.

Le Capital social de « CIH PATRIMMO » de 434 400 000 MAD est répartie comme suit :

- 433 893 167 MAD : apport en nature de CIH Bank valeur des actifs cédés à l'OPCI en date du 30/12/2019 ;
- 506 833 MAD : apport en numéraire, en date du 28/12/2020 ;

La description des 2 conventions réglementées entre l'OPCI CIH PATRIMMO et CIH BANK se présente comme suit :

- **Convention 1 : contrat de bail entre l'OPCI CIH PATRIMMO et CIH BANK**

▫ **Parties concernées :** Le Crédit Immobilier et Hôtelier est actionnaire et administrateur de l'OPCI CIH PATRIMMO SPI-RFA.

▫ **Nature et objet de la convention :** L'OPCI CIH PATRIMMO SPI-RFA donne à bail au Crédit Immobilier et Hôtelier, un ensemble de locaux, pour usage de siège social de CIH Bank et à toutes activités connexes ou complémentaire.

▫ **Date d'effet :** 28/12/2020

▫ **Modalités de la convention :** Loyer annuel hors TSC de 19.241.112 DH HT

▫ **Charges comptabilisées au 31/12/2023 :** 21.261.428 DH HT

▫ **Montant décaissé au 31/12/2023 :** 25.513.714 MAD

- **Convention 2 : contrat de bail entre l'OPCI CIH PATRIMMO et CIH BANK**

▫ **Parties concernées :** Le Crédit Immobilier et Hôtelier est actionnaire et administrateur de l'OPCI CIH PATRIMMO SPI-RFA.

Nature et objet de la convention : L'OPCI CIH PATRIMMO SPI-RFA donne à bail au Crédit Immobilier et Hôtelier, un ensemble de locaux, pour l'exercice d'une activité bancaire.

▫ **Date d'effet :** 13/01/2019

▫ **Modalités de la convention :** Loyer annuel de 38.532.247,13 DH HT avec un règlement du loyer payable semestriellement et d'avance

▫ **Charges comptabilisées au 31/12/2023 :** 38.532.247 DH HT

▫ **Montant décaissé au 31/12/2023 :** 46.238.696 MAD

c- Conventions conclues avec les Filiales SOFAC et UMNIA Bank

Convention de recouvrement conclues avec SOFAC

- **Objet de la convention** : la sous-traitance de la gestion par SOFAC des relances téléphoniques des clients ayant des impayés inférieurs ou égales à 4 échéances.
- **Modalités de la convention** : SOFAC assurera la gestion des relances téléphoniques des clients mettant à la disposition du CIH son savoir-faire en matière de démarchage téléphonique dans le domaine du recouvrement
- **Charges comptabilisées au 31/12/2023** : 2.079.614 MAD HT
- **Montant décaissé au 31/12/2023** : 1.876.830 MAD

Convention de gestion des crédits à la consommation avec SOFAC

- **Objet de la convention** : cette convention entre CIH BANK et SOFAC a pris effet le 03 juin 2014. Elle a pour objet la sous-traitance d'une partie de la chaîne de traitement des crédits à la consommation en faveur de SOFAC. Ainsi SOFAC assurera la gestion pour compte en mettant à la disposition de CIH BANK son savoir-faire en matière des crédits à la consommation.
- **Modalités de la convention** : CIH BANK distribuera les crédits et portera leurs encours sur ses livres.
- **Date de signature de la convention** : 16/05/2016
- **Charges comptabilisées au 31/12/2023** : 24.338.819 MAD DH
- **Montant décaissé au 31/12/2023** : 46.705.540 MAD

Convention de prêt avec SOFAC

- **Objet de la convention** : mise en place d'un contrat de prêt dans le cadre de l'article 20 de la circulaire 14/G/2013
- **Modalités de la convention** : montant du prêt est de 51 983 386 MAD ce prêt est accordé à SOFAC, pour une durée indéterminée, au taux d'intérêt HT au taux BDT 52s+ Spread de 280 Bps, révisable chaque six mois sur la base du TMP S-1 du 52s, les intérêts sont servis à fréquence trimestrielle.
- **Produits comptabilisés au 31/12/2023** : 2.811.854 MADHT
- **Montant encaissé au 31/12/2023** : 3.093.039 MAD

Accord d'assistance technique « TSA » conclu avec Umnia Bank

- **Objet de la convention** : CIH BANK fourni les services requis pour que Umnia Bank puisse réaliser ses activités
- **Modalités essentielles** : facturation varient selon les prestations
- **Produits comptabilisés au 31/12/2023** : 7.910.586 MAD HT
- **Montant encaissé au 31/12/2023** : 11.613.663 MAD

d- Contrats conclus avec les conditions normales du marché entre CIH Bank et ses filiales.

A ce jour, il n'existe aucun contrat conclu avec les conditions normales du marché entre CIH Bank et ses filiales.

Les tableaux suivants résumant les relations entre les sociétés consolidées du Groupe CIH Bank au titre des deux exercices 2021, 2022 et 2023 :

| Relations entre les sociétés consolidées du Groupe | Entreprises consolidées par intégration globale | | |
|--|---|-----------|-----------|
| | 2021 | 2022 | 2023 |
| ACTIF | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 216 | 55 | - |
| Prêts et créances | 1 627 448 | 1 815 009 | 2 676 499 |
| Comptes de régularisations et autres actifs | 112 553 | 107 088 | 36 669 |
| PASSIF | | | |
| Dépôts | | | |
| Comptes de régularisations et autres passifs | 185 387 | 257 438 | 627 318 |
| Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie | 51 983 | 51 983 | - |

En KDH

Source : CIH Bank

| Relations entre les sociétés consolidées du Groupe | Entreprises consolidées par intégration globale | | |
|--|---|--------|--------|
| | 2021 | 2022 | 2023 |
| RESULTAT | | | |
| Intérêts, rémunérations et produits assimilés | 33 573 | 38 977 | 72 131 |
| Intérêts, rémunérations et charges assimilés | 33 573 | 38 977 | 72 083 |
| Commissions (produits) | 39 362 | 39 889 | 34 992 |
| Commissions (charges) | 11 653 | 12 104 | 14 951 |
| Autres | 28 122 | 28 199 | 20 581 |

En KDH

Source : CIH Bank

V. Le secteur bancaire

1- Présentation générale

a- Cadre légal et réglementaire

Les établissements bancaires sont placés sous la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, lesquels agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Etablissements de Crédit.

Le secteur bancaire marocain a entamé sa réforme dès 1993 avec la refonte de la loi bancaire visant la libéralisation et la modernisation de celui-ci. En effet, la loi bancaire 1967 révisée en 1993 a été remplacée par la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Cette loi confère plus d'autonomie à Bank Al-Maghrib en matière de politiques monétaire et de change, renforçant ainsi son rôle de supervision et de contrôle. De ce fait, selon ce texte, le Gouverneur de BAM fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Par ailleurs, cette loi bancaire a instauré de nouveaux principes largement inspirés des recommandations de Bâle II auxquels ont dû se conformer les banques privées dès fin 2007. Outre ce chantier, le secteur a été marqué par l'engagement de travaux pour préparer la migration des banques vers les nouvelles normes comptables internationales IAS/IFRS, obligatoires à partir de 2008.

S'agissant de Bâle III, La Banque centrale a engagé, au cours de l'année 2012, les travaux pour la mise en œuvre de la réforme dite Bâle III, qui regroupe les mesures élaborées par le Comité de Bâle en réponse à la crise financière internationale apparue en 2007. Cette réforme a pour objectif d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs consécutifs à des tensions financières ou économiques et de réduire le risque de propagation à l'économie réelle. Les mesures publiées dans ce cadre par le Comité de Bâle sont diverses, renforçant à la fois les règles de suivi micro-prudentiel des banques, mais aussi les instruments macro-prudentiels destinés à prévenir la formation de risques systémiques.

Pour assurer la convergence du cadre prudentiel marocain avec ces standards, la Banque a opté pour une approche progressive, en privilégiant les deux réformes majeures de Bâle III relatives aux fonds propres et au ratio de liquidité à court terme (LCR).

Notons que les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, les ratios prudentiels fixés par les circulaires du Wali de BANK AL-MAGHRIB.

| Critères | Définition | Taux |
|----------------------------------|--|--------------|
| Ratio de solvabilité | Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature. | $\geq 12\%$ |
| Ratio Tier one | Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature. | $\geq 9\%$ |
| Ratio de fonds propres CET1 | Rapport entre ses fonds propres de base CET1 et le total des actifs pondérés | $\geq 8\%$ |
| Coefficient minimum de liquidité | Rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles réalisables à CT et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à CT et les engagements par signature donnés. | $\geq 100\%$ |
| Ratio de divisions des risques | Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque. | $\leq 20\%$ |
| Ratio de levier | Rapport entre le montant des fonds propres de catégorie 1, calculés et la somme des expositions du bilan, sur opérations de cessions temporaires de titres, sur produits dérivés, du hors bilan. | $\geq 3\%$ |
| Réserve monétaire | Fonds dont la banque dispose auprès de BAM, sous forme de comptes gelés. A noter que BAM a libéré intégralement le compte de réserve au profit des Banques en date du 16/06/2020 | = 0% |

| | | |
|--|---|--------|
| Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions | Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories, selon leur degré de risque : | |
| | - Créances pré-douteuses ; | ≥ 20% |
| | - Créances douteuses ; | ≥ 50% |
| | - Créances compromises. | ≥ 100% |
| Les provisions doivent être constituées selon la classe de risque et déduction faite des garanties détenues et des agios réservés. | | |

En janvier 2015, la nouvelle loi bancaire référencée Loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, a été publiée au Bulletin Officiel. Cette loi renforce le cadre de supervision du système bancaire et permet l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires.

Les principaux apports de cette loi concernent notamment :

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire aux Associations de Micro-Crédit et Banques offshore ;
- L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives à travers une banque dédiée ou dans le cadre de fenêtres ;
- L'établissement d'un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle ;
- Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire, du régime de résolution des crises bancaires et de la protection de la clientèle ;

L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur, et le développement de dispositions relatives à la définition des conglomérats financiers et à leur surveillance ;

- La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées.

b- Principaux faits marquants du secteur

Les principaux faits ayant marqué le secteur bancaire entre 2021 et 2023 se profilent comme suit :

- ✓ Publication par BAM de la directive relative au dispositif des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- ✓ Publication par BAM de la circulaire relative aux dations de paiement et ventes à réméré ;
- ✓ Prorogation au 30 juin 2021, le bénéfice de la garantie de l'Etat (« Damane Relance ») ;
- ✓ La Banque Centrale augmente à deux reprise son taux directeur en 2022 passant de 1,5% à 2,5% afin d'assurer les conditions d'un retour rapide à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix ;
- ✓ Le Conseil de Bank Al-Maghrib a décidé, le 21 mars 2023, de relever le taux directeur de 50 points de base à 3% et ce, pour prévenir l'enclenchement de spirales inflationnistes ;
- ✓ Bank Al-Maghrib et le Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télé compensation (GSIMT) annonce le lancement, à partir du 1er juin 2023, du virement interbancaire instantané ;
- ✓ En décembre 2023, Bank Al Maghrib décide de maintenir inchangé le taux directeur à 3% ;
- ✓ L'introduction en bourse (IPO) de CFG Bank.

2- Analyse des emplois et ressources du secteur bancaire

a- Evolution des Ressources :

L'évolution des ressources des banques commerciales pour la période 2021-2023, se présente comme suit :

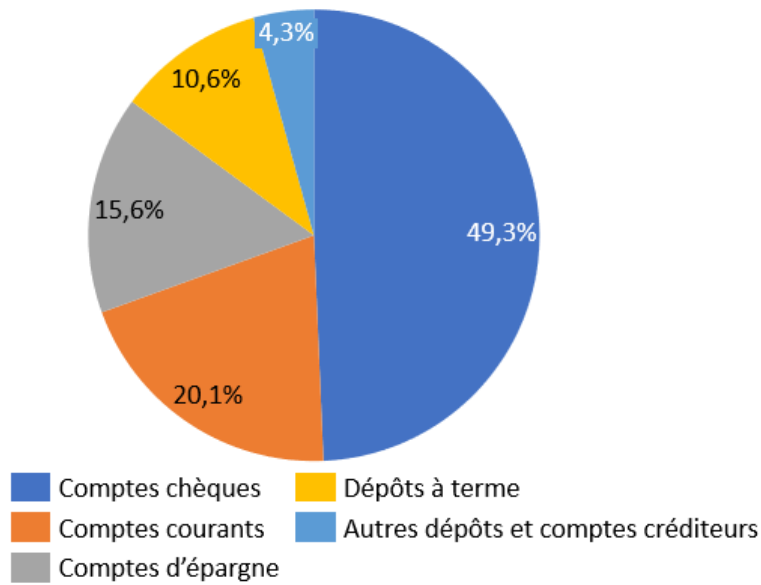
| En Mdh | 2021 | 2022 | Var | 2023 | Var |
|--|------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|
| Dettes envers les sociétés de financement | 3 395 | 3 346 | -1,46% | 3 329 | -0,51% |
| Dépôts de la clientèle | 995 170 | 1 126 346 | 13,18% | 1 164 773 | 3,41% |
| <i>Comptes chèques</i> | 473 597 | 545 415 | 15,16% | 574 550 | 5,34% |
| <i>Comptes courants</i> | 192 646 | 218 681 | 13,51% | 234 524 | 7,24% |
| <i>Comptes d'épargne</i> | 165 272 | 178 679 | 8,11% | 181 914 | 1,81% |
| <i>Dépôts à terme</i> | 125 444 | 133 600 | 6,50% | 123 507 | -7,55% |
| <i>Autres dépôts et comptes créditeurs</i> | 38 211 | 49 970 | 30,77% | 50 278 | 0,62% |
| Emprunts Financiers Extérieurs | 10 365 | 12 618 | 21,73% | 12 803 | 1,45% |
| Titres de créances émis | 58 723 | 61 506 | 4,74% | 63 896 | 3,88% |
| Total ressources | 1 067 653 | 1 203 816 | 12,75% | 1 244 799 | 3,40% |

Source : GPBM

À fin 2022, les ressources totales des banques commerciales atteignent 1 203 815,9 MMAD, en progression de 12,6% par rapport à fin 2021. Cette évolution résulte de la hausse des dépôts de la clientèle de 13,2% à 1 126 345,8 MMAD, portés essentiellement par les comptes chèques (+15,2% à 545 415,3 MMAD) et les comptes courants (+13,5% à 218 680,7 MMAD) qui en représentent respectivement 48,4% et 19,4% du total dépôts de la clientèle.

À fin 2023, les ressources totales des banques commerciales atteignent 1 244 798,6 MMAD, en progression de 3,4% par rapport à fin 2022. Cette évolution résulte de la hausse des dépôts de la clientèle de 3,4% à 1 164 772,5 MMAD, portés essentiellement par les comptes courants (+7,2% à 234 523,8 MMAD) et les comptes chèques (+5,3% à 574 549,61 MMAD) qui en représentent respectivement 20,1% et 49,3% du total dépôts de la clientèle.

Structure des dépôts de la clientèle à fin Décembre 2023



Source : Statistiques GPBM

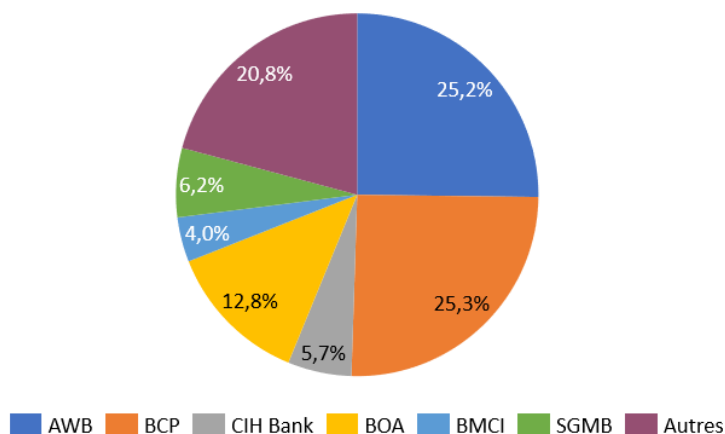
La ventilation des ressources collectées par les banques commerciales à fin Décembre 2023, se présente comme suit :

| En Mdh | AWB | BCP | BOA | SGMB | CIH BANK | BMCI | Autres |
|--|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Dettes envers les sociétés de financement | 713 | 1 260 | 25 | 195 | 280 | 228 | 628 |
| Dépôts de la clientèle | 293 610 | 294 415 | 149 659 | 71 771 | 66 207 | 46 345 | 242 765 |
| Emprunts Financiers Extérieurs | 3 914 | 1 036 | 1 559 | 602 | 1 024 | 0 | 4 666 |
| Titres de créances émis | 4 565 | 0 | 6 761 | 7 970 | 11 193 | 8 562 | 24 845 |
| Total ressources clientèle | 302 801 | 296 711 | 158 004 | 80 538 | 78 703 | 55 136 | 272 904 |

Source : Statistiques GPBM

Les ressources collectées d'AWB et BCP représentent 50,5% de marché (25,2%, 25,3% respectivement) à fin Décembre 2023.

Parts de marché des ressources à fin Décembre 2023 :



Source : Statistiques GPBM

b- Evolution des crédits à l'économie :

L'évolution des crédits à l'économie octroyés par les banques commerciales depuis 2021 est présentée comme suit :

| En Mdh | 2021 | 2022 | Var | 2023 | Var |
|--|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------|
| Créances sur les sociétés de financement | 54 717,44 | 63 745,01 | 17,57% | 68 651,26 | 7,70% |
| Comptes ordinaires des sociétés de financement | 3 495,90 | 3 172,36 | -9,25% | 2 825,82 | -10,92% |
| Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des Sociétés de Financement | 499,84 | - | NA | 499,85 | NA |
| Comptes et prêts de trésorerie à terme | 8 339,80 | 8 865,75 | 6,31% | 8 107,22 | -8,56% |
| Prêts financiers | 42 381,90 | 51 706,82 | 22,00% | 57 218,30 | 10,66% |
| Créances en souffrance nettes de provisions des SF | - | - | NA | - | NA |
| Provisions et agios réservés des SF | - | - | NA | - | NA |
| Créances sur la clientèle | 950 655,08 | 1 005 058,41 | 13,42% | 1 131 648,19 | 12,60% |
| Comptes Chèques débiteurs | 6 953,44 | 7 770,14 | 11,75% | 8 437,51 | 8,59% |
| Comptes Courants débiteurs | 65 374,13 | 74 050,16 | 13,27% | 82 495,59 | 11,41% |
| Crédits de trésorerie | 152 900,91 | 180 844,16 | 24,57% | 172 230,38 | -4,76% |
| Crédits à l'équipement | 195 996,56 | 210 053,09 | 12,42% | 308 862,19 | 47,04% |
| Crédits à la consommation | 53 930,81 | 55 688,65 | 7,21% | 55 659,94 | -0,05% |
| Crédits Immobiliers | 276 243,00 | 280 706,98 | 12,41% | 280 936,42 | 0,08% |
| Autres Crédits | 114 844,41 | 106 486,27 | 2,95% | 129 566,48 | 21,67% |
| Créances en souffrance brutes | 84 411,82 | 89 458,96 | 12,38% | 93 459,68 | 4,47% |
| Créances en souffrance nettes de provisions | 25 951,66 | 29 119,23 | 21,95% | 29 289,25 | 0,58% |
| Provisions et agios réservés | 58 460,16 | 60 339,73 | 8,28% | 64 488,51 | 6,88% |
| Total crédits | 1 005 372,51 | 1 068 803,41 | 6,31% | 1 200 299,46 | 12,30% |

Source : Statistiques GPBM

À fin 2022, le total des crédits octroyés par les banques commerciales s'améliore de 13,7% à 1 068 803,41 MMAD, intégrant une hausse de 17,57% à 63 745,01 MMAD des créances sur les sociétés de financement et une augmentation de 13,4% à 1 005 058,41 MMAD des créances sur la clientèle (94,04% du total des crédits), laquelle recouvre principalement :

- Une appréciation de 12,4% des crédits immobiliers à 280 706,98 MMAD (27,93% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une amélioration de 12,4% des crédits à l'équipement à 210 053,09 MMAD (20,09% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une progression de 7,2% des crédits à la consommation à 55 688,65 MMAD (5,54 % de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une évolution de 24,6% des crédits de trésorerie à 180 844,16 MMAD (17,99% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une augmentation de 3,0% des autres crédits à 106 486,27 MMAD (10,60% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes ressortent en hausse de 12,4% à 89 458,96 MMAD (8,37% de l'encours des crédits à la clientèle).

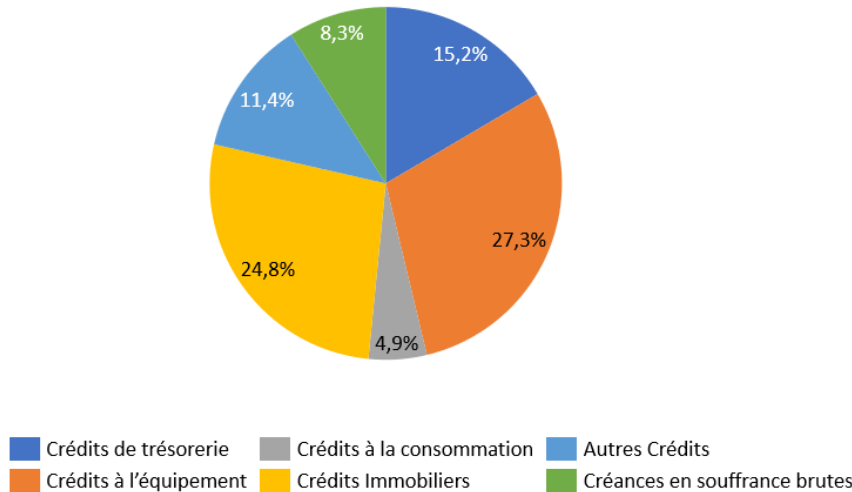
À fin 2023, le total des crédits octroyés par les banques commerciales s'améliore de 12,3% à 1 200 299,46 MMAD, intégrant une hausse de 7,70% à 68 651,26 MMAD des créances sur les sociétés de financement et une augmentation de 12,6% à 1 131 648,19 MMAD des créances sur la clientèle (94,28% du total des crédits), laquelle recouvre principalement :

- Une légère appréciation des crédits immobiliers passant de 280706,98 à 280936,42 MMAD (24,83% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une amélioration de 47,0% des crédits à l'équipement à 308 862,19 MMAD (27,29% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une dépréciation de 0,05 des crédits à la consommation à 55 659,65 MMAD (4,92 % de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une dépréciation des crédits à la consommation et des crédits de trésorerie respectivement à 0,05% et 4,76% (4,92 %, 15,22% % de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une augmentation de 21,7% des autres crédits à 129 566,5 MMAD (11,4% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes ressortent en hausse de 4,5% à 93 459,68 MMAD (8,3% de l'encours des crédits à la clientèle).

A fin 2023, les créances en souffrance brutes représentent 8, 3% des créances sur la clientèle, et 8,9% à fin 2022 soit une baisse de 0,6 pts.

Le secteur bancaire a connu une appréciation des créances en souffrance sur la clientèle qui passent de 84 411,8 MMAD en 2021 à 93 459,6 MMAD à fin 2023. Cette hausse est restée dans la même lignée que l'évolution des créances clientèle est plus particulièrement les créances accordées aux ménages et les entreprises non financières

Structure des crédits à la clientèle à fin Décembre 2023



Source : Statistiques GPBM

c- Parts de marché des acteurs du secteur bancaire en termes d'emplois :

Les crédits octroyés par les banques commerciales à fin Décembre 2023. La ventilation des engagements des principales banques se présente comme suit :

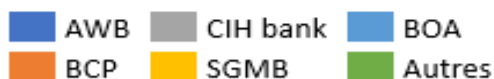
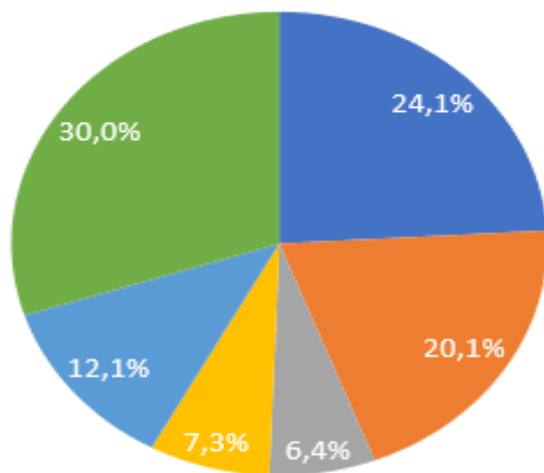
| En Mdh | | AWB | BCP | BOA | SGMA | CIH BANK | Autres |
|---|---------|---------|---------|---------|--------|----------|---------|
| Créances sur les sociétés de financement | Montant | 19 309 | 25 129 | 9 339 | 4 002 | 1 984 | 12 890 |
| | % | 28,13% | 36,60% | 13,60% | 5,83% | 2,89% | 18,78% |
| Créances sur la clientèle | Montant | 270 038 | 216 603 | 135 532 | 82 970 | 74 860 | 434 615 |
| | % | 23,86% | 19,14% | 11,98% | 7,33% | 6,62% | 38,41% |
| Créances en souffrance nettes de provisions | Montant | 5 446 | 7 039 | 5 116 | 4 069 | 2 563 | 9 125 |
| | % | 18,59% | 24,03% | 17,47% | 4,35% | 8,75% | 31,16% |
| Total crédits clientèle | Montant | 289 346 | 241 732 | 144 871 | 86 972 | 76 844 | 360 534 |
| | % | 24,11% | 20,14% | 12,07% | 7,25% | 6,40% | 30,04% |

Source : Statistiques GPBM

A fin Décembre 2023, AWB maintient sa position de leader en matière de distribution des crédits à la clientèle des banques commerciales avec une part de marché de 24,6 %, suivie de BCP représente 20,7%.

La BCP ressort, à fin Décembre 2023, avec la proportion la plus importante du portefeuille des créances en souffrance avec 24.0%.

Parts de marché des crédits à fin Décembre 2023



Source : Statistiques GPBM

3- Analyse du Hors Bilan du secteur bancaire

| En Mdh | 2021 | 2022 | Var | 2023 | Var |
|-----------------------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|--------------|
| Engagements de financement donnés | 169 684 | 203 764 | 20,08% | 198 760 | -2,46% |
| Engagements de garantie donnés | 165 829 | 181 847 | 9,66% | 184 300 | 1,35% |
| Engagements Hors Bilan donnés | 335 512 | 385 611 | 14,93% | 383 060 | -0,66% |
| Engagements de financement reçus | 7 570 | 4 297 | -43,24% | 5 711 | 32,91% |
| Engagements de garantie reçus | 126 064 | 158 295 | 25,57% | 160 113 | 1,15% |
| Engagements Hors Bilan reçus | 133 634 | 162 592 | 21,67% | 165 824 | 1,99% |
| TOTAL ENGAGEMENTS | 472 839 | 548 202 | 15,94% | 548 884 | 0,12% |

Source : Statistiques GPBM

A fin 2022, les engagements hors bilan donnés augmentent de 14,9% à 385 610,5 MMAD par rapport à fin décembre 2021, compris une hausse des engagements de garantie données de 9,7% à 181 846,8 MMAD et une évolution des engagements de financement donnés de 20,1% à 203 763,7MMAD.

Les engagements hors bilan reçus enregistrent également une augmentation de 21,7% à 162 591,6 MMAD, cette hausse s'explique principalement par une croissance de 25,6% des engagements de garantie reçus à 158 295,0 MMAD et une baisse de 43,2% des engagements de financement reçus à 4 296,64 MMAD.

A fin 2023, les engagements hors bilan donnés baissent de 0,66% à 383 060,2 MMAD par rapport à fin décembre 2022, suite à la hausse des engagements de garantie données de 1,4% à 184 299,9 MMAD et à la dépréciation des engagements de financement donnés de 2,5% à 198 760,2 MMAD.

Les engagements hors bilan reçus enregistrent également une augmentation de 2,0% à 165 823,9 MMAD, cette hausse s'explique principalement par une croissance de 32,9% des engagements de financement reçus à 5 710,72 MMAD.

| En Mdh | | AWB | BCP | BOA | SGMA | CIH BANK | Autres |
|-------------------------------|---------|---------|--------|--------|--------|----------|--------|
| Engagements Hors Bilan Donnés | Montant | 184 648 | 73 576 | 26 228 | 24 327 | 10 072 | 64 209 |
| | % | 48,20% | 19,21% | 6,85% | 6,35% | 2,63% | 16,76% |
| Engagements Hors Bilan Reçus | Montant | 40 833 | 43 866 | 17 875 | 16 029 | 14 684 | 32 536 |
| | % | 24,62% | 26,45% | 10,78% | 9,67% | 8,86% | 19,62% |

Source : Statistiques GPBM

A fin Décembre 2023, La part du marché en engagements hors bilan donnés et reçus sont accaparés par AWB avec respectivement 48,2% et 24,6%, tandis que la BCP ressort avec des parts de marchés de 19,2% en engagements donnés et 26,5% en engagements reçus.

VI. Activité du CIH Bank

1- Activité de collecte de dépôts

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des dépôts de la clientèle sur la période 2021-2023 :

| En Mdh | 2021 | 2022 | Var | 2023 | Var |
|-------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| Dépôts à vue | 34 849 | 40 676 | 16,72% | 42 857 | 5,36% |
| Comptes d'épargne | 8 209 | 9 487 | 15,57% | 10 190 | 7,41% |
| Dépôts à terme | 12 762 | 10 945 | -14,24% | 11 237 | 2,67% |
| Autres comptes créditeurs | 1 455 | 1 570 | 7,90% | 1 837 | 17,01% |
| Dépôts de la clientèle | 57 274 | 62 678 | 9,44% | 66 121 | 5,49% |

Source : CIH Bank - Comptes sociaux
Y compris les intérêts courus non échus

Revue analytique 2021-2023

A fin 2022, les dépôts de la clientèle atteignent 62,7 Gdh en hausse de 9,4% par rapport à fin 2021. Cette variation s'explique par l'effet de la hausse des ressources non rémunérées de 16,7%, les ressources rémunérées ont connu une baisse de 14,2% au niveau des dépôts à terme et une hausse de 15,6% des comptes d'épargne

A fin 2023, les dépôts de la clientèle atteignent 66,1 Gdh en hausse de 5,49% par rapport à fin 2022. Cette variation s'explique par l'effet de la hausse des ressources non rémunérées de 5,36%, les ressources rémunérées ont connu une hausse de 2,67% au niveau des dépôts à terme et une hausse de 7,42% des comptes d'épargne

L'évolution des dépôts non rémunérés permet de financer la hausse des emplois de la banque tout en réalisant des économies sur les charges d'intérêts correspondantes.

Par ailleurs, la structure des dépôts de la clientèle sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|-------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Dépôts à vue | 60,85% | 64,90% | 64,82% |
| Comptes d'épargne | 14,33% | 15,14% | 15,41% |
| Dépôts à terme | 22,28% | 17,46% | 16,99% |
| Autres comptes créditeurs | 2,54% | 2,51% | 2,78% |
| Dépôts de la clientèle | 57 274 | 62 678 | 66 121 |

Source : CIH Bank

L'analyse de la structure des dépôts de la clientèle de CIH Bank en 2023, fait ressortir que les dépôts à vue représentent 64,8% des dépôts de la clientèle, contre 17,0% pour les dépôts à terme.

Par ailleurs, l'évolution des dépôts de la clientèle par catégorie sur la période 2021 - 2023 se présente comme suit :

| En Mdh | 2021 | 2022 | Var | 2023 | Var |
|-------------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| Secteur Public | 1 036 | 1 | -99,90% | 1 501 | >100% |
| Entreprises financières | 2 250 | 1 546 | -31,29% | 2 478 | 60,28% |
| Entreprises non financières | 9 716 | 11 294 | 16,24% | 10 412 | -7,81% |
| Autre clientèle | 44 271 | 49 837 | 12,57% | 51 730 | 3,80% |
| Total dépôts de la clientèle | 57 274 | 62 678 | 9,44% | 66 121 | 5,49% |

Source : CIH Bank

A fin 2023, les dépôts des entreprises non financières ont diminué de 7,81% et autres clientèles continue sa tendance haussière et augmente de 3,80% Par ailleurs, la catégorie secteur public et entreprises financières enregistrent une forte hausse par rapport à fin 2022.

L'effort de collecte vis-à-vis de la clientèle de la banque et aussi la prospection permettent une évolution plus importante des dépôts des ménages et entreprises privées.

2- Activité de crédits

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des créances nettes sur la clientèle sur la période 2021-2023 :

| En Mdh | 2021 | 2022 | Var | 2023 | Var |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation | 12 670 | 17 715 | 39,82% | 17 260 | -2,57% |

| | | | | | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Crédit et financements participatifs à l'équipement | 9 247 | 8 834 | -4,46% | 9 739 | 10,24% |
| Crédits et financements participatifs immobiliers | 26 337 | 29 907 | 13,55% | 28 587 | -4,41% |
| Autres crédits et financements participatifs | 11 226 | 8 678 | -22,70% | 13 633 | 57,10% |
| Créances sur la clientèle | 59 480 | 65 134 | 9,51% | 69 219 | 6,27% |
| Créances acquises par affacturage | 1 428 | 2 697 | 88,87% | 3 298 | 22,28% |

Source : CIH Bank- Comptes sociaux

Revue Analytique 2021-2023

A fin 2022, les créances sur la clientèle ont augmenté de 9,5% s'établissant à 65,1 Gdh contre 59,5 Gdh en 2021. Cette variation s'explique par :

- Un accroissement de 39,8% des crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation, passant de 12 670 Mdh à fin 2021 à 17 715 Mdh à fin 2022 ;
- Une hausse de 13,6% des crédits et financements participatifs immobiliers s'établissant à 29 907 Mdh à fin 2022 au lieu de 26 337 Mdh à fin 2021 ;

En parallèle, les créances acquises par affacturage ont augmenté de 88,8 % en 2022 s'établissant à 2 697 Mdh au lieu de 1 428 Mdh en 2021.

A fin 2023, les créances sur la clientèle ont augmenté de 6,27% s'établissant à 69,2 Gdh contre 65,1 Gdh en 2022.

Cette variation s'explique par :

- Une baisse de 2,57% des crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation, passant de 17 715 Mdh à fin 2022 à 17 260 Mdh à fin 2023 ;
- Une dépréciation de 4,41% des crédits et financements participatifs immobiliers s'établissant à 28 587 Mdh à fin 2023 au lieu de 29 907 Mdh à fin 2022 ;
- Une hausse de 57,10% des autres crédits et financements participatifs passant de 8 678 Mdh en 2022 à 13 633 Mdh en 2023 expliquée principalement par la hausse des opérations de pensions ;
- Une augmentation de 10,24% des crédits et financements participatifs à l'équipement s'établissant à 9 739 Mdh en 2023 contre 8 834 Mdh en 2022 s'expliquant par la hausse de l'activité de financement avec les entreprises ;

En parallèle, les créances acquises par affacturage ont augmenté de 22,28% en 2023 s'établissant à 3 298 Mdh au lieu de 2 697 Mdh en 2022 due principalement à l'évolution des encours crédits TVA.

Par ailleurs, la structure des créances sur la clientèle sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation | 21,30% | 27,20% | 24,94% |
| Crédit et financements participatifs à l'équipement | 15,55% | 13,56% | 14,07% |
| Crédits et financements participatifs immobiliers | 44,28% | 45,92% | 41,30% |
| Autres crédits et financements participatifs | 18,87% | 13,32% | 19,70% |
| Créances sur la clientèle | 59 480 | 65 134 | 69 219 |

Source : CIH Bank

L'analyse de la structure des créances sur la clientèle de CIH Bank fait ressortir une prédominance des crédits immobiliers avec une part moyenne de 43,8% sur la période 2021-2023.

Poursuivant sa politique de diversification, la structure des créances sur la clientèle de CIH Bank est marquée par une baisse progressive de la part des crédits immobiliers sur la période 2021-2023 qui passe de 44,28% en 2021 à 41,30% à fin 2023.

Par ailleurs, l'évolution des créances sur la clientèle par catégorie sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

| En Mdh | 2021 | 2022 | Var | 2023 | Var |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Secteur Public | 1865 | 1 888 | 1,23% | 2 076 | 9,96% |
| Entreprises financières | 9140 | 6 512 | -28,75% | 11 288 | 73,34% |
| Entreprises non financières | 28098 | 36 897 | 31,32% | 35 854 | -2,83% |
| Autre clientèle | 21806 | 22 534 | 3,34% | 23 299 | 3,39% |
| Total créances | 60 908 | 67 831 | 11,37% | 72 517 | 6,91% |

Source : CIH Bank

En 2023, les créances du secteur public enregistrent une évolution de 9,96% s'établissant à 2 076 Mdh après une hausse de 1,23% en 2022, la catégorie entreprises financières évolue également de 73,34%, contrairement des entreprises non financières qui baissent de 2,83% en 2023.

Depuis quelques années CIH BANK a mis en place une stratégie de diversification des emplois, ainsi la banque marque le passage d'une banque centrée uniquement sur le secteur immobilier vers une banque dont le positionnement est autour du financement des besoins des particuliers et de la famille, de même les crédits hors immobiliers représentent 48% à fin Décembre 2023

3- Taux de couverture et de sinistralité

Le tableau présenté ci-dessous présente le taux de couverture et de sinistralité sur la période 2021-2023 :

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Créances clientèle bruts | 61 473 | 67 249 | 71 486 |
| Provisions | 1 992 | 2 115 | 2 267 |
| Créance en souffrance | 4 059 | 4 268 | 4 862 |
| Taux de couverture | 3,24% | 3,14% | 3,17% |
| Taux de sinistralité | 6,60% | 6,35% | 6,80% |

Source : CIH Bank - Comptes sociaux
Taux de couverture : provisions/créance clientèle brut
Taux de sinistralité : CES/ créance clientèle brut

4- Taux de transformation

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution du taux de transformation sur la période 2021-2023 :

| En Mdh | 2021 | 2022 | Var | 2023 | Var |
|----------------------------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|
| Créances brutes sur la clientèle | 61 473 | 67 249 | 9,40% | 71 486 | 6,30% |
| Dépôts de la clientèle | 57 274 | 62 678 | 9,44% | 66 121 | 5,49% |
| Taux de transformation* | 107,33% | 107,29% | -0,04pts | 108,11% | 0,82pts |

Source : CIH Bank

*Taux de transformation = Créances brutes sur la clientèle / dépôts de la clientèle

Le taux de transformation affiche une baisse de 0,04 points en 2022, en 2023 le taux de transformation augmente de 0,82 points en raison d'une évolution des créances sur la clientèle de 6,3% plus importante que les dépôts clientèle.

5- Créances en souffrance par classe :

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des créances en souffrance⁸ par classe sur la période 2021-2023 :

| En Mdh | 2021 | 2022 | Var | 2023 | Var |
|-------------------------------------|--------------|--------------|----------------|--------------|---------------|
| Créances pré-douteuses | 414 | 337 | -18,60% | 401 | 18,99% |
| Provision | 30 | 19 | -36,67% | 26 | 36,84% |
| Créances douteuses | 197 | 182 | -7,61% | 220 | 20,88% |
| Provision | 28 | 30 | 7,14% | 40 | 33,33% |
| Créances compromises | 3 447 | 3 749 | 8,76% | 4 240 | 13,10% |
| Provision | 1 934 | 2 066 | 6,83% | 2 201 | 6,53% |
| Total créances en souffrance | 4 059 | 4 268 | 5,15% | 4 862 | 13,92% |

Source : CIH Bank comptes sociaux

A fin 2022, les créances en souffrances continuent leur évolution avec 5,2% par rapport à 2021 pour s'établir ainsi à 4,3 Gdh. A fin 2023, les créances en souffrances s'établissent à 4,8Gdh, soit une hausse de 13,9% par rapport à 2022 due à une hausse des créances déclassés courant l'exercice 2023. L'évolution est sur la même ligne que l'évolution des créances à la clientèle, le taux de couverture est passé de 3,14% à 3,17% à fin 2023.

⁸ Créances brutes nettes d'agios réservés

Evolution de la part de marché en termes emplois :

| | Au31/12/2021 | Au31/12/2022 | Au31/12/2023 |
|----------|--------------|--------------|--------------|
| CIH Bank | 6,82% | 6,97% | 6,12% |

*créances CIH Bank/Total créances secteur- Statistiques GPBM

Evolution de la part de marché en termes de ressources :

| | Au31/12/2021 | Au31/12/2022 | Au31/12/2023 |
|----------|--------------|--------------|--------------|
| CIH Bank | 5,45% | 5,59% | 5,68% |

*Dépôts CIH Bank/Total dépôts secteur-Statistiques GPBM

La part de marché détenue par CIH Bank ne cesse d'évoluer passant de 6,82% en 2021 à 6,12% en 2023 en termes d'emplois et de 5,45% en 2021 à 5,68% en 2023 en termes de ressources

L'évolution des engagements par signature :

La revue analytique des engagements reçus par signature est présentée et commentée dans la partie « engagements Hors Bilan »

L'évolution des ratios de solvabilité :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du ratio de solvabilité sur base sociale de CIH Bank sur la période 2021 -2023 :

| En Mdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|------------------------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|------------------|
| Fonds propres prudentiels (A) | 8 279 | 9 348 | 12,91% | 8 453 | -9,57% |
| Fonds propres Tier One (C) | 5 273 | 6 747 | 27,95% | 6 804 | 0,84% |
| Total des actifs pondérés (B) | 49 629 | 60 898 | 22,71% | 61 573 | 1,11% |
| Ratio de solvabilité* (A/B) | 16,70% | 15,35% | -1,35 pts | 13,73% | -1,62 pts |
| Ratio CET1* | 8,98% | 8,68% | -0,3 pts | 8,67% | -0,01 pts |
| Ratio Tier 1* (C/B) | 10,64% | 11,08% | 0,44 pts | 11,05% | -0,03 pts |

A fin 2023, le ratio de solvabilité ressort une baisse de 1,62 pts atteignant 13,73% au lieu de 15,35% en 2022. Par ailleurs, le ratio Tier 1 et le CET1 s'établissent à 11,05% et 8,67% soit une baisse respective de 0,03 pts et 0,01 par rapport à 2022.

6- Principaux produits commercialisés par CIH Bank⁹

CIH Bank propose une large palette de produits à destination de sa clientèle de particuliers et d'entreprises tout en conservant son positionnement de premier plan dans le financement de l'immobilier.

Les principaux produits proposés par CIH Bank sont déclinés ci-après :

| Catégories | Produits |
|-----------------------------|--|
| Crédits aux particuliers | ISKANE Éducation, ISKANE MADMOUNE FOGALOGÉ, ISKANE MADMOUNE FOGARIM, ISKANE ASTAFID, ISKANE ACQUISITION, ISKANE TABDIL, ISKANE EL HANA , ISKANE RAHA , CREDIT SALAM , ISKANE ARD , Code SAKANE |
| Crédits aux professionnels | AVANCE PRO, TAJHIZ PRO, ISTIQRAR PRO, Fonds de commerce PRO, CIH LEASE, CREDIASSUR, Pro sayidati, Code Maalem |
| Crédits aux entreprises | FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION, FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, CREDITS PAR SIGNATURE, OPERATIONS A L'INTERNATIONAL, OPERATION PRET VIABILITE DE TERRAIN, OPERATION PREFINANCEMENT, OPERATION PREFINANCEMENT DU LOCATIF, Pack PME |
| Crédits à la consommation | CREDIT AUTO CLASSIQUE, CREDIT AUTO LOA, CREDIT MADMOUN CHAMIL, AVANCE EXPRESS, CREDILIBRE, CREDIT TAMADROUSS, AVANCE TITRE, CREDITITRE, CREDIASSUR, CREDINET EDUCATION |
| Epargne et placement | PLAN EPARGNE LOGEMENT ISKANE, COMPTE SUR CARNET, COMPTE A TERME, BONS DE CAISSE, OPCVM, AC, OBLIGATIONS et TCN, AVENIR EPARGNE PLUS, AVENIR EPARGNE |
| Bancassurance et assistance | ASSURANCE HOMME CLE, ASSUR PRO, AVENIR HIMAYA, AVENIR COMPTE et AVENIR COMPTE PRO, AVENIR EDUCATION, AVENIR RETRAITE, AVENIR HABITATION, AVENIR PREVOYANCE, AVENIR SANTE, CIH ETUDIANTS EXPATRIES, PARTENARIAT AVEC MONDIAL ASSURANCE |
| Monétique | CARTE SAYIDATI, CARTE CODE 30, CARTE CODE 18, CARTE VISA CLASSIC INTERNATIONALE, CARTE E-SHOPPING ,CARTE GOLD ,CARTE SAPHYR ,CARTE AL MOUSSAFIR,CARTE BINATNA ,CARTE O'JOUR,CARTE VISA CLASSIC,CARTE VISA ELECTRON,CARTE ESSENTIEL ,CARTE,MAESTRO « DIGITALIS » ,CARTE SILA, CARTE CODE 60 |
| Banque à distance | CIH ON LINE PARTICULIERS & ENTREPRISES, CIH MOBILE, ALLO HSABI, MOBI HSABI, WePay , CIH PAY ,Apple Pay |

Source : CIH Bank

⁹ Tous les produits commercialisés par CIH Bank sont portés par CIH Bank SA

PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

I. Approche RSE

CIH BANK a défini **15 enjeux** matériels pour sa stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Ces enjeux sont organisés autour de **4 axes d’engagement**, en harmonie avec les valeurs et la signature de la banque, qui se positionne comme « La Banque de demain dès aujourd’hui ». La stratégie RSE de CIH BANK a été concrétisée par une feuille de route RSE, comprenant des actions spécifiques liées à chaque enjeu.

En 2021, CIH BANK a créé la fonction RSE au sein de l’organisation, chargée de piloter la mise en œuvre de la feuille de route RSE. Cette fonction rapporte désormais au Comité de Direction dédié à la RSE.

Parallèlement à sa stratégie RSE, CIH BANK a réalisé une analyse de sa **contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies**. Cette démarche vise à mesurer l’impact positif de la banque sur les ODD et à aligner ses actions avec ces objectifs mondiaux.

CIH BANK a pleinement intégré la démarche RSE dans son projet d’entreprise. Cette vision, axée sur la performance globale, part du principe que le respect des principes RSE est une source de création de valeur pour l’entreprise et l’ensemble de ses parties prenantes.

Quelle contribution concrète de CIH BANK aux Objectifs de développement durable de l’ONU ?

En 2020, nous avons complété le questionnaire en ligne intitulé « SDG Action plan manager » développé par B Lab et le Global Compact de l’ONU avec le soutien de plusieurs organismes dont « Global Reporting Initiative ». Nous avons enrichi cette analyse par une cartographie des ODD et cibles par rapport à nos engagements stratégiques. Plus récemment, nous avons complété l’analyse par l’identification des réalisations phares, de nos contributions chiffrées ainsi que nos ambitions pour chacun des 6 ODD ci-dessous

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Cible

1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

Quels engagements stratégiques ?

- Assurer la gratuité des services de base et facturer le juste prix des services à valeur ajoutée en toute transparence
- Faciliter l'inclusion bancaire par la digitalisation, l'accessibilité et la proximité
- Faciliter l'accès au crédit grâce au digital

Quelles réalisations phares ?

- Gratuité des services bancaires de base pour tous les particuliers ouvrant un compte en ligne
- Lancement de CIH PAY, 1er service de paiement mobile en Afrique du Nord
- Lancement de CIH M3AK, 1er service bancaire sur WhatsApp

Contribution 2023

78 % des clients particuliers bénéficient de la gratuité

Ambition 2025

3 millions de clients particuliers, auto-entrepreneurs et TPE actifs (dont 70 % dans les régions hors CASA)



Cible

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne

Quels engagements stratégiques ?

- Assurer la gratuité des services de base et facturer le juste prix des services à valeur ajoutée en toute transparence
- Développer les collaborateurs et leurs carrières

Quelles réalisations phares ?

- Campagne de communication SAYIDATI PRO ayant remporté le prix Tilila, en reconnaissance de l'engagement de la Banque en faveur de la publicité égalitaire et la lutte contre les stéréotypes de genre
- Mise en place d'une feuille de route en faveur de l'équité professionnelle
- Mise en place de la Charte CIH BANK pour l'égalité des Genres

Contribution 2023

46 % de femmes parmi nos collaborateurs (+2%)

Ambition 2025

- Poursuivre la féminisation des instances dirigeantes
- Partenaire de référence pour le financement et l'incubation des femmes entrepreneurs
- Déploiement de la politique équité des genres dans nos effectifs



Cible

7.2 Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial, à l'horizon de 2030.

7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique, à l'horizon de 2030.

Quels engagements stratégiques ?

- Financer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Quelles réalisations phares ?

- 240 MMAD dédiés au financement de la transition énergétique des entreprises en 2023
- Financement de station de dessalement d'eau de mer

Contribution 2023

240 MDH dédiés au financement de la transition énergétique

Ambition 2025

- Mettre en place un mécanisme innovant de financement en faveur du climat et des communautés
- Réalisation du Bilan carbone de la Banque et mise en place d'un plan d'action de réduction des émissions de GES



Cible

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

Quels engagements stratégiques ?

- Soutenir la culture, la santé et le développement social des communautés
- Développer les collaborateurs et leurs carrières
- Assurer le bien-être et la santé des collaborateurs

Quelles réalisations phares ?

- Lancement du projet « CIH KNOWLEDGE » pour le renforcement du dispositif de formation de la CIH ACADEMY
- Instauration de "Peoples Review" qui visent à conduire une évaluation approfondie de la situation individuelle de chaque collaborateur
- Lancement d'expériences pilote du mode de travail hybride (présentiel / télétravail)

Contribution 2023

Environ **6** millions de dirhams, alloué au mécénat

Ambition 2025

- Mettre en place un mécanisme innovant de financement en faveur du climat et des communautés
- **90** % taux de satisfaction relatif à l'équilibre vie privée/ vie professionnelle



Cible

16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée

16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

Quels engagements stratégiques ?

- Assurer des relations clients bienveillantes et de qualité
- Respecter l'éthique des affaires et la déontologie
- Mettre en place une gouvernance de la RSE
- Améliorer les processus internes par le digital
- Anticiper et gérer les risques et les crises systémiques

Quelles réalisations phares ?

- Lancement de « Customer voice » mesurant la satisfaction à l'événement
- Mis à jour du Code d'Éthique et de Déontologie pour y intégrer spécifiquement la politique des cadeaux, de lutte contre la corruption et du devoir d'alerte
- Nouvelle politique de lutte contre la corruption
- Recrutement d'un responsable dédié à la RSE
- Mise en place d'un comité RSE présidé par le Président Directeur Général de la Banque Mise à jour de la politique de sécurité des systèmes d'information
- Nouvelle politique de lutte contre la fraude

Contribution 2023

Aucune sanction ou allégation liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme

1 réunion du Conseil d'Administration ayant la RSE à l'ordre du jour

93,3 % des processus dématérialisés entre les agences et le back office

Ambition 2025

• **100** % du réseau et des fonctions concernées sont formées à la lutte contre la corruption

• **100** % des collaborateurs sensibilisés à la RSE

• Politique de risques ESC

Dialogue avec les parties prenantes

Ci-dessous sont listées l'ensemble des catégories de parties prenantes avec qui nous entretenons un haut degré de relation. Pour chacune d'entre elles, les modes de dialogue sont riches et complémentaires.

| PARTIES PRENANTES | TYPES DE DIALOGUES |
|---|---|
| Collaborateurs et représentants du personnel | Communication interne Intranet Dialogue social Entretiens annuels d'évaluation |
| Clients (particuliers, professionnels, entreprises) | Communication clients CIH Mobile et CIH Online Gestion de la relation clientèle Centre de la relation clientèle Médiation interne Enquêtes de satisfaction |
| Fournisseurs | Clauses RSE contractuelles Plateforme NACHTARI Charte d'achats responsables Partenariats et co-développement de produits |
| Actionnaires et administrateurs, investisseurs | Communication financière et extra-financière Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Comités spécialisés |

| | |
|--|--|
| Filiales | Conseil d'Administration Comités ad hoc |
| Pouvoirs publics et autorités de régulation | Réunions liées à l'activité bancaire et financière Réglementation |
| Bailleurs de fonds et partenaires commerciaux | Conventions de partenariat Reporting extra-financier |
| Analystes et média | Conférences et communiqués de presse Evènements et forums |
| Organismes professionnels, d'accréditation et fédérations sectorielles | Commissions thématiques Evènements |
| Société civile & associations | Conventions et partenariats |

Source : CIH Bank

1- STRATEGIE RSE ET CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Des 15 enjeux matériels, découlent la stratégie RSE de la Banque, qui s'organise en 4 piliers d'engagements, en phase avec sa signature « La Banque de demain dès aujourd'hui ».

| | | | |
|---|--|--|---|
| <p>Faciliter l'accès aux services bancaires</p> <p>Assurer la gratuité des services de base et facturer le juste prix des services à valeur ajoutée en toute transparence</p> <p>Faciliter l'inclusion bancaire par la digitalisation, l'accessibilité et la proximité</p> <p>Faciliter l'accès au crédit grâce au digital</p> <p>Assurer des relations clients bienveillantes et de qualité</p>  | <p>Orienter ses financements pour préparer le futur</p> <p>Accélérer et libérer l'innovation</p> <p>Soutenir la culture, la santé et le développement social des communautés</p> <p>Financer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique</p>  | <p>Avoir des processus internes modernes</p> <p>Mettre en place une gouvernance de la RSE</p> <p>Respecter l'éthique des affaires et la déontologie</p> <p>Améliorer les processus internes par le digital</p> <p>Anticiper et gérer les risques et les crises systémiques</p> <p>Veiller à la protection des données clients et à la cybersécurité</p>  | <p>Être un employeur exemplaire</p> <p>Développer les collaborateurs et leurs carrières</p> <p>Assurer le bien-être et la santé des collaborateurs</p> <p>Garantir une rémunération équitable corrélée à la performance réelle</p>  |
|---|--|--|---|

Source : CIH Bank

II. Capital Humain

1- Effectif

L'évolution de l'effectif sur les trois dernières années ressort comme suit :

| | 2021 | 2022 | Var | 2023 | Var |
|----------|------|------|-------|------|------|
| Effectif | 2181 | 2220 | 1,75% | 2289 | 3,1% |

Source : CIH Bank

Au 31 décembre 2023, l'effectif permanent de CIH Bank a atteint 2289 personnes en hausse de 3,1% par rapport à fin 2022.

Les tableaux ci-dessous décrivent la structure de l'effectif de CIH Bank :

Au 31 décembre 2021 :

| Tranche d'ancienneté | Permanents | | | | | | | | | | | | Total - 2021 |
|----------------------|---------------------|---------|----------|---------|----------|---------|------------------------|---------|----------|---------|----------|---------|--------------|
| | Fonctions Support | | | | | | Fonctions Commerciales | | | | | | |
| | Cadres responsables | | Cadres | | Grades | | Cadres responsables | | Cadres | | Grades | | |
| | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | |
| Durées ≤ 10 ans | 18 | 6 | 174 | 153 | 25 | 6 | 5 | 1 | 172 | 197 | 275 | 192 | 1224 |
| De 11 à 20 ans | 6 | 3 | 32 | 41 | 4 | 5 | 1 | 0 | 97 | 60 | 11 | 10 | 270 |
| De 21 à 30 ans | 6 | 5 | 90 | 51 | 23 | 2 | 4 | 0 | 159 | 122 | 44 | 2 | 508 |
| Plus, de 31 ans | 3 | 1 | 42 | 23 | 1 | 0 | 3 | 2 | 59 | 39 | 5 | 1 | 179 |
| SOUS - TOTAL | 33 | 15 | 338 | 268 | 53 | 13 | 13 | 3 | 487 | 418 | 335 | 205 | 2181 |
| TOTAL | 48 | | 606 | | 66 | | 16 | | 905 | | 540 | | |

Source : CIH Bank

Au 31 décembre 2022 :

| Tranche d'ancienneté | Permanents | | | | | | | | | | | | Total - 2022 |
|----------------------|---------------------|---------|----------|---------|----------|---------|------------------------|---------|----------|---------|----------|---------|--------------|
| | Fonctions Support | | | | | | Fonctions Commerciales | | | | | | |
| | Cadres responsables | | Cadres | | Grades | | Cadres responsables | | Cadres | | Grades | | |
| | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | |
| Durées ≤ 10 ans | 20 | 5 | 192 | 172 | 23 | 15 | 4 | 1 | 182 | 222 | 245 | 204 | 1285 |
| De 11 à 20 ans | 6 | 4 | 35 | 41 | 4 | 3 | 2 | 0 | 106 | 68 | 33 | 19 | 321 |
| De 21 à 30 ans | 6 | 4 | 72 | 45 | 21 | 1 | 2 | 0 | 118 | 94 | 35 | 1 | 399 |
| Plus, de 31 ans | 2 | 2 | 54 | 25 | 1 | 0 | 4 | 1 | 73 | 48 | 5 | 0 | 215 |
| SOUS - TOTAL | 34 | 15 | 353 | 283 | 49 | 19 | 12 | 2 | 479 | 432 | 318 | 224 | 2220 |
| TOTAL | 49 | | 636 | | 68 | | 14 | | 911 | | 542 | | |

Au 31 décembre 2023 :

| Tranche d'ancienneté | Permanents | | | | | | | | | | | | Total - 2023 |
|-------------------------|---------------------|-----------|------------|------------|-----------|-----------|------------------------|----------|------------|------------|------------|------------|--------------|
| | Fonctions Support | | | | | | Fonctions Commerciales | | | | | | |
| | Cadres responsables | | Cadres | | Grades | | Cadres responsables | | Cadres | | Grades | | |
| | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | |
| Durée ≤ 10 ans | 17 | 6 | 179 | 184 | 20 | 17 | 12 | 1 | 216 | 268 | 240 | 235 | 1395 |
| 11 ans ≤ Durée ≤ 20 ans | 5 | 4 | 35 | 39 | 3 | 3 | 5 | 0 | 115 | 76 | 50 | 24 | 359 |
| 21 ans ≤ Durée ≤ 30 ans | 6 | 5 | 61 | 34 | 16 | 1 | 2 | 0 | 99 | 78 | 24 | 0 | 326 |
| Durée ≥ 31 ans | 1 | 1 | 48 | 23 | 1 | 0 | 2 | 1 | 79 | 46 | 7 | 0 | 209 |
| SOUS - TOTAL | 29 | 16 | 323 | 280 | 40 | 21 | 21 | 2 | 509 | 468 | 321 | 259 | 2289 |
| TOTAL | 45 | | 603 | | 61 | | 23 | | 977 | | 580 | | |

| Indicateur | Unité | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------------------------------|--------|------|------|------|
| Effectif par ancienneté | | | | |
| ≤ 10 ans | Nombre | 1224 | 1285 | 1395 |
| 11 - 20 ans | Nombre | 270 | 321 | 359 |
| 21 - 30 ans | Nombre | 508 | 399 | 326 |
| ≥ 30 ans | Nombre | 179 | 215 | 209 |

La pyramide d'âge de CIH Bank est marquée par un âge inférieur à 35 ans avec une tendance croissante du nombre de femmes recrutées.

Le tableau ci-dessous décrit la répartition de l'effectif par nature du contrat de travail :

| Nature du contrat de travail | Effectif 2021 | Effectif 2022 | Effectif 2023 |
|-------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Contrats à durée indéterminée | 2069 | 2103 | 2200 |
| Contrats à durée déterminée | 4 | 12 | 6 |
| Contrats ANAPEC | 108 | 105 | 83 |
| TOTAL | 2181 | 2220 | 2289 |

Source : CIH Bank

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution des indicateurs suivants sur les trois derniers exercices :

- Nombre de représentants de personnel ;
- Nombre de jours de grève ;
- Nombre d'accidents de travail ;

- Nombre de licenciements ;
- Nombre de démissions ;
- Nombre de recrutements ;
- Nombre de litiges sociaux et leurs natures.

| Indicateurs | | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|---------------------|--|--|--|
| Représentants du personnel | | 40 représentants titulaires et 39 Suppléants | 39 représentants titulaires et 39 Suppléants | 39 représentants titulaires et 39 Suppléants |
| Jours de grève | | 0 | 0 | 0 |
| Accidents de travail | | 43 | 57 | 42 |
| Recrutements | Cadres responsables | 15 | 6 | 7 |
| | Cadres | 137 | 178 | 201 |
| | Grades | 107 | 74 | 104 |
| Démissions | Cadres responsables | 9 | 9 | 5 |
| | Cadres | 76 | 91 | 105 |
| | Grades | 28 | 34 | 41 |
| Licenciements | Cadres responsables | 0 | 0 | 0 |
| | Cadres | 1 | 1 | 1 |
| | Grades | 1 | 1 | 0 |
| Litiges sociaux (individuels ou collectifs) | Nombre | 2 | 1 | 1 |
| | Nature | Individuels | Individuels | Individuels |

Source : CIH Bank

2- Politique des Ressources Humaines

Le positionnement novateur de la Banque exige une réponse adaptée à l'accélération technologique, aux changements réglementaires et aux évolutions socioéconomiques. Pour garantir la performance et la croissance attendues, le recrutement de talents et la gestion de carrière sont essentiels. Ils répondent aux défis de consolidation et d'expansion du réseau, ainsi qu'à la digitalisation des offres et des processus.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Direction des Ressources Humaines a été transformée en un Pôle Capital Humain, directement rattaché à la Présidence. Ce pôle s'est doté des moyens organisationnels nécessaires pour entreprendre des chantiers de restructuration touchant divers aspects :

- Gestion quotidienne : Amélioration de la gestion au quotidien.
- Refonte des processus : Révision et modernisation des processus internes.
- Vision stratégique : Développement d'une vision stratégique pour favoriser l'épanouissement du capital humain.

Parmi les projets prioritaires figurent des initiatives visant à créer un environnement professionnel basé sur l'équité, le mérite, la reconnaissance de la performance individuelle et collective, ainsi que la motivation.

▪ Recrutement

En 2023, CIH BANK a poursuivi sa quête de talents pour accompagner sa croissance, en mettant en place un processus de recrutement ciblé et transparent. Les étapes clés de ce processus :

- Validation des postes : Les postes à créer sont approuvés lors des approbations budgétaires.
- Agrégation des besoins : Les besoins exprimés par les différentes entités sont rassemblés.
- Recherche et sélection des candidats : L'entité recrutement, au sein de la Direction du Capital Humain, est chargée de rechercher et de sélectionner des candidats pour ces postes. Parfois, elle collabore avec des cabinets spécialisés.
- Entretiens : Des entretiens sont menés au niveau de l'entité recrutement, puis par le pôle métier où le manager valide la candidature.
- Validation finale : L'ensemble des recrutements est entériné par le Comité Administratif.
- Proposition salariale : Les salaires sont proposés en fonction de la nouvelle grille de salaires d'embauche.

La diversité de nos effectifs

Le Code d'Éthique et de Déontologie rappelle l'importance que nous accordons au principe d'égalité des chances dès le recrutement et tout au long de la carrière, tant dans les affectations ou promotions que dans la rémunération.

En 2022, CIH BANK a mis en place une Charte pour l'égalité des genres en faveur de l'équité professionnelle, de l'inclusion et l'autonomisation économique des femmes.

Par ailleurs, la part des femmes dans notre capital humain a progressé de 2 %, et nous comptons deux femmes de plus parmi nos cadres dirigeants et une femme supplémentaire au sein de notre Conseil d'Administration.

“ Aucune distinction ne peut se faire sur la base d'origine ethnique ou géographique, de l'âge, du genre, de la couleur, de la religion, de l'appartenance politique ou syndicale, du handicap, de la situation matérielle [...] . ” Extrait du Code d'Éthique et de Déontologie

En 2023, CIH BANK, poursuit le déploiement des actions en faveur de l'égalité des genres qui ont été inscrites, dans la Charte CIH BANK dédiée à l'Équité professionnelle, l'inclusion et l'autonomisation économique des femmes. CIH BANK est certain que l'équité professionnelle entre hommes et femmes au sein des organes de gouvernance et des effectifs de la banque participe à l'émergence du plein potentiel de chaque collaborateur, renforce l'innovation et contribue à une gouvernance efficiente.

L'âge

De nombreux jeunes chargés de compte et de clientèle viennent étoffer les effectifs du réseau afin d'accompagner son extension et la croissance. Les collaborateurs ayant moins de dix ans d'ancienneté comptent ainsi pour plus de la moitié des effectifs. La Banque va à la rencontre de ses nouvelles recrues lors des salons et forums de recrutement organisés par les écoles et universités.

La Parité

Les principes directeurs de la Charte du Genre de CIH BANK ont été validés, par le Comité RSE présidé par le Président de la Banque.

Les projets relatifs à la Charte sont suivis par les ambassadeurs RSE et des fonctions tels que le Capital Humain, la Communication, la Banque de l'entreprise et Banque des Particuliers et des Professionnels.

Principes directeurs de la Charte du Genre de CIH BANK

a. Promouvoir et renforcer la représentativité des femmes au sein des organes de gouvernance
Poursuivre les efforts de représentativité des femmes au sein du conseil d'administration et de l'ensembles des instances de gouvernance.

b. Sensibiliser les dirigeants et collaborateurs aux enjeux liés au genre

Sensibilisation des dirigeants et des collaborateurs à l'équité homme/femme lors de l'embauche, de la rémunération, de la promotion et de la prise en compte des événements de la vie comme la maternité.

c. Renforcer l'approche genre dans nos orientations stratégiques

Renforcer l'équité professionnelle, l'inclusion financière et l'autonomisation économique des femmes en fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs dans les domaines suivants :

- Recrutements
- Rémunération
- Evolution professionnelle
- Accès à la formation
- Santé sécurité
- Equilibre vie professionnelle, vie privée
- Intégration du critère genre aux outils et systèmes de gestion de la Banque
- Renforcement de l'offre de financement et d'accompagnement en faveur de la clientèle féminine.

d. Adopter une communication en faveur de l'équité des genres

Intégrer les notions d'équité des genres dans les actions de communication interne et externe, par la valorisation de l'image de la femme, et l'adoption d'une posture prônant l'inclusion et l'autonomisation économique des femmes.

e. Evaluer et communiquer les progrès réalisés

Evaluer les progrès réalisés au travers d'indicateurs de performance pertinents au vu des enjeux prioritaires.

▪ Rémunération

CIH BANK adopte une politique de rémunération alliant une partie fixe et une partie variable et tenant compte des réalités du marché pour demeurer compétitive. L'objectif recherché est d'attirer, motiver et fidéliser les meilleurs collaborateurs en fonction des résultats et des performances réalisées sur la base du système de management par objectifs mis en place.

▪ Gestion des Carrières

L'année 2023 a marqué le début d'importants projets dans le domaine du Capital Humain. Un ensemble de projets structurants sont actuellement en cours de développement, et plusieurs actions ont été entreprises.

Au sein de diverses entités et en étroite collaboration avec les managers, des "Peoples Review" ont été instaurées. Cette initiative vise à conduire une évaluation approfondie de la situation individuelle de chaque collaborateur, dans le but de cerner leurs orientations professionnelles et leurs besoins en développement. Par ailleurs, elle offre l'opportunité de valider la liste des

postes critiques et d'établir des schémas de relève adéquats, garantissant ainsi la continuité opérationnelle et le développement efficace de la banque.

Une série d'entretiens de carrière a été engagée à l'attention de nos collaborateurs. L'objectif de ces entretiens est d'identifier les aspirations professionnelles, les compétences nécessitant un développement, ainsi que les opportunités d'évolution. Ces rencontres stratégiques ont débouché sur la création de perspectives de mobilité interne entre les diverses fonctions de la banque, favorisant ainsi le développement professionnel et la diversification des compétences. Par ailleurs, de nouveaux Parcours de formation "Métier" ont été identifiés et déployés selon les profils d'emploi ciblés, offrant ainsi la possibilité de construire de véritables carrières d'expertise. Dans cette optique, diverses thématiques ont été couvertes.

▪ Formation

En 2023, 86 % de l'effectif a bénéficié d'au moins une formation, une hausse de 9 points par rapport à 2022. C'est le fruit d'un renforcement des activités de formation par CIH BANK ACADEMY, qui souhaite accompagner la dynamique de changement de la Banque. En 2023, le nombre de jours/ hommes moyen de formation par collaborateur est de 5, en baisse de 1 point par rapport à 2022.

Le projet de mise à niveau de cih Bank Academy baptisé « Cih Knowledge » a été lancé en ayant pour ambition majeur de donner une dimension nouvelle à la formation des collaborateurs de la banque à travers un projet cohérent et à forte valeur ajoutée pour leur développement.

Ce projet a eu pour objectif de :

- Proposer une stratégie de formation capable de répondre aux enjeux de la banque en termes d'up-skilling et de re-skilling
- Construire une offre de l'académie attractive et moderne en termes de formation et de développement des compétences capable de propulser les collaborateurs et d'accompagner les mouvements de la banque
- Proposer un operating model, une organisation et une gouvernance de l'académie afin de structurer son action et de donner l'effort formation la portée et l'aiguillage nécessaires
- Construire les outils de déploiement et de pilotage de l'offre formation de l'académie CIH

Par ailleurs, le projet a permis non seulement de consolider la raison d'être de l'académie à savoir :

- L'alignement stratégique & Synergie
 - Développement du leadership
 - Comblent les écarts
 - Accompagnement des changements
 - Sécurisation de l'expertise
 - Amélioration de la performance

Mais elle s'est vue confier une autre raison d'être principale : Le Corporate Branding et Culture d'entreprise

Le déploiement de la stratégie et de l'offre de Cih Bank Academy prévoit un programme riche, avec un catalogue de formation intégrant plus de 300 thématiques, plusieurs cycles proposant 110 thématiques, dédiés aux collaborateurs, nouvelles recrues, ainsi qu'aux managers.

▪ **Intéressement & participation**

S’inscrivant dans une dynamique de développement et de croissance soutenue qui se veut créatrice de valeur pour l’ensemble des parties prenantes, CIH BANK a procédé en décembre 2022 à une augmentation de capital destinée aux collaborateurs du Groupe. Une occasion de proposer aux personnels, de s’associer à la réussite financière de la banque.

Le nombre total d’actions souscrites est de 1 612 903 pour un montant global de 399 999 944 dirhams, soit 1184 collaborateurs avec 5,28% du capital et un taux de réalisation de l’augmentation de capital de 100 % attestant du succès de cette opération, renforce l’engagement du Capital humain dans la stratégie de croissance de la Banque et favorise l’esprit d’appartenance.

▪ **La fondation CIH BANK**

Inaugurée en Juin 2021, la Fondation CIH BANK, organisation à but non lucratif, à vocation citoyenne, vient couronner l’engagement historique du Crédit Hôtelier et Immobilier auprès des communautés dans toutes ses régions de présence. Soutenir la culture, la santé et le développement social des communautés est aujourd’hui un enjeu majeur de la Stratégie de Responsabilité Sociétale de CIH BANK et le cœur de la mission de sa Fondation. Un cadre d’action, empreint de la culture digitale et avant-gardiste de la Banque, conçu pour soutenir la création artistique, l’entrepreneuriat innovant, l’éducation financière et la protection de l’environnement et ceci à travers des partenariats avec des acteurs de la société civile, par le soutien financier mais aussi le mécénat de compétence qui implique les collaborateurs volontaires de la Banque.

III. Politique de conformité

Avec l’extension de nos activités et de notre réseau, l’optimisation de nos consommations d’énergie et de matière s’impose et requiert la mise en place de nouvelles actions chaque année.

1- Impact environnemental direct

Notre impact environnemental direct est issu de la construction, la rénovation et l’usage de nos bâtiments, siège et agences, ainsi que des déplacements de nos collaborateurs entre leur domicile et leur lieu de travail et durant l’exercice de leur métier. Nous consommons ainsi de l’énergie de différents types (électricité, carburant, liquides frigorigènes...) pour l’éclairage, les déplacements, la climatisation, le fonctionnement du matériel informatique, les ascenseurs, les groupes électrogènes... Nous produisons également des déchets de construction, papiers, toners, organiques et contenants alimentaires en plastique et métal. Du fait de la nature de notre activité, notre consommation d’eau est mineure.

2- Politique environnementale et mesures phares

Notre politique environnementale s’articule autour de deux grands axes : le choix de solutions et technologies à impact positif sur l’environnement et l’incitation des prestataires à travers une charte. La Banque a ainsi fait depuis quelques années les choix suivants :

- Usage de matériaux et équipements durables pour la construction et la rénovation de ses bâtiments (corian, bois, verre, climatisation écoefficiente...) depuis 2017 ;

- Généralisation progressive de l'éclairage LED depuis 2017 ;
- Généralisation des imprimantes multifonctions paramétrées recto/ verso par défaut et suppression des imprimantes individuelles ;
- Digitalisation des processus métiers fortement consommateurs de papier ainsi que des comités internes et des instances sociales ;
- Digitalisation d'une partie des imprimés et des courriers adressés à la clientèle ;
- Déploiement de la politique zéro archive au niveau des agences ;
- Remplacement au fur et à mesure des serveurs informatiques par des de nouveaux serveurs nécessitant moins de réfrigération ;
- Réduction du nombre de voitures du parc auto et remplacement par des voitures plus efficaces.

Ces grands projets s'accompagnent d'un suivi par agence (eau et électricité) afin de sensibiliser aux excès de consommations avec intervention pour analyse et réparation en cas de besoin (fuite d'eau par exemple).

Indicateurs de performance environnementale :

| Indicateur | Unité | 2021 | 2022 | 2023 | Commentaires |
|--|---------|-----------|-----------|-----------|--|
| Consommations d'eau, d'énergie et de matières | | | | | |
| Consommations d'eau du siège et Extension | m3 | 7 178 | 6 338 | 5 227 | La baisse est due : -Renouvellement des équipements des sanitaires - Généralisation des douchettes dans les sanitaires - Sensibilisation des collaborateurs |
| Consommations d'électricité du Siège et extension | KWh | 1 959 583 | 1 823 367 | 2 011 516 | La hausse est due principalement à l'accroissement de l'utilisation de la climatisation en raison des fortes chaleurs enregistrées en 2023. |
| Consommations d'électricité Centre de Back Up | KWh | 379 580 | 223 159 | 106 987 | Réduction de 52 % des consommations back up est due au renouvellement des serveurs et à la suppression d'armoires réfrigérantes. |
| Déploiement LED Agence | Nb. (%) | 0,68 | 1 | 1 | Installation LED à fin 2023 dans l'ensemble du réseau à 100%+ de puissance et nombre de lampes installées. |
| Consommations de carburant | litre | 25 250 | 28 189 | 26 670 | La consommation est exprimée en litres et ne comprend pas les consommations du personnel (voitures de service ou personnelle). |

| | | | | | |
|---|---------------------------|----------------|-----------|-----------|--|
| Consommations de papier (dont part recyclée) | Kgs (consommation totale) | 78 984 | 105 528 | 91 834 | Baisse constatée dans la consommation de papier suite à la digitalisation des contrats relatifs à l'entrée en relation en agence : 36.822 rames de papier consommées pour un poids de 2,494 Kg |
| Nombre de voiture Parc Auto | Nb | 23 | 23 | 20 | Cession de 3 anciennes voitures. |
| Consommations de tonners (dont part recyclée) | Nb. (%) | 15 unités (0%) | 29 unités | 21 unités | Il s'agit des unités achetées par la DPAL et consommées en 2023, hors tonners utilisés dans le cadre du contrat de location géré par le SI. |

3- Financement de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique

Depuis le lancement de la ligne de financement GREEN DEV, dédiée au financement de l'efficacité énergétique et des Energie renouvelables, en partenariat avec la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement, CIH BANK ne cesse de se positionner comme un acteur clé de la promotion et du financement de la transition énergétique et de la décarbonation de l'économie. En plus de l'accompagnement et du financement, la Banque se veut partenaire de la dynamique de lutte contre les changements climatiques à travers la participation et la contribution aux politiques sectorielle et à la dynamique nationale portant l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique

L'offre de financement "Green Dev" est un crédit d'investissement conçu en partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) dans le cadre de la ligne de financement GEFF (Green Economy Financing Facility), permettant aux entreprises d'investir en efficacité énergétique et énergies renouvelables.

Cette offre est une solution clé en main intégrant ce qui suit :

- Un financement sur mesure selon le besoin du client et la nature de l'investissement ;
- Une assistance technique gratuite permettant au client de bénéficier d'un audit énergétique à même de l'orienter dans le choix des postes, consommant de l'énergie, à optimiser et du matériel à acquérir ;
- Une subvention d'investissement variant de 10 % à 15 % du montant du prêt.

4- Fonction conformité

En vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière de contrôle interne et de conformité, la banque a mis en place une fonction conformité (Pôle Conformité), relevant de la Direction Générale. Le Pôle Conformité veille au respect des lois, règlements, normes et usages professionnels, règles de déontologie et procédures internes. Ces attributions se présentent comme suit:

- Veille réglementaire ;
- Identification et évaluation des risques de non-conformité ;
- Agrément de conformité sur les nouveaux produits commerciaux et les nouveaux process de la banque ;

- Obligation de vigilance en matière de prévention du blanchiment des capitaux et de Financement de Terrorisme ;
- Prévention du délit d'initié et des conflits d'intérêts ;
- Prévention de la Fraude et de la Corruption ;
- Relevé des insuffisances identifiées en matière de Conformité et suivi jusqu'à régularisation ;
- Devoir d'alerte ;
- Relations avec les régulateurs pour les aspects relevant de la conformité ;
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations des instances internes et externes pour les aspects d'ordre réglementaire ;
- Diffusion de la culture de conformité.

Compte tenu de ces attributions, l'organisation du Pôle Conformité comprend deux entités :

- L'entité Veille réglementaire & Déontologie
- L'entité Sécurité Financière.

Le système de contrôle interne de CIH Bank comprend 3 niveaux, à savoir :

Contrôle de 1er niveau consistant dans :

- La Surveillance Permanente ou l'autocontrôle : Ce système de contrôle consiste, en plus des contrôles au fil de l'eau prévus par les notes de procédures, en la réalisation périodique de certaines vérifications effectuées par les opérationnels et leurs hiérarchies au niveau des agences et des entités du siège. Il vise à garantir la régularité et la sécurité des opérations qu'ils réalisent ;
- Les contrôles inter-entités effectués par les entités de back-office et consistent en des vérifications opérées lors des phases initiation ou exécution, et ce avant la prise de décision.
- Les contrôles automatisés imbriqués dans les systèmes de gestion

Contrôle de 2ème niveau qui comprend :

- Le contrôle de la conformité réglementaire, assuré par le Pôle Conformité ;
- Le Contrôle du respect du socle procédurale et normatif, assuré par la Direction Contrôle Permanent et Risques opérationnels
- Le contrôle des Engagements, assuré par la Direction des engagements ;
- La maîtrise et la surveillance des risques bâlois assurée par la Direction des Risques ;
- Le contrôle de la fiabilité et l'exhaustivité des données comptables et financières assuré par la Direction de la Comptabilité ;
- Le contrôle de la sécurité informatique, assuré par le RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations).

Le 3ème niveau de contrôle incombe au Pôle Audit Interne et Inspection Générale qui s'assure de la cohérence d'ensemble et de l'efficacité du système de contrôle interne.

Ce dispositif peut être schématisé comme suit :

| Nature des contrôles | | Niveaux | Acteurs | Objet |
|----------------------|--------------------------|-------------------------|--|--|
| Contrôle Permanent | Contrôle au fil de l'eau | 1 ^{er} niveau | Opérationnels Hiérarchie Back-office RSSI | Autocontrôle Contrôle hiérarchique Contrôle inter-entités Risques informatiques |
| | Contrôle Indépendant | 2 ^{ème} niveau | Engagements Comptabilité Conformité Risques | Risque Crédit Risques comptables et budgétaires Risque de non-conformité Risques bâlois |
| Contrôle Périodique | | 3 ^{ème} niveau | Audit interne | Cohérence et efficacité d'ensemble |

Source : CIH

PARTIES VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

I. Stratégie de développement

a- Mode opérationnel

Après avoir réalisé son plan stratégique visant à faire de CIH Bank une banque universelle et digitale (plans stratégiques de 2010 et 2014), la banque a adopté une approche axée sur l'innovation, la diversification et le développement continu. Ainsi, et Depuis quelques années, CIH BANK a lancé un nouveau plan stratégique visant à poursuivre le développement de ses activités et à augmenter son volume de transactions. Cela passe par un enrichissement continu de son infrastructure digitale, une diversification de ses offres et un recrutement massif de clients grâce à des offres adaptées à chaque catégorie de clientèle et à leurs modes de consommation.

Ce plan vise également à améliorer le service à la clientèle en ouvrant de nouvelles agences bancaires, des guichets et des automates de dépôt, tout en renforçant ces services par un réseau alternatif via son établissement de paiement LANACASH, offrant des services complémentaires et une meilleure proximité.

En outre, le plan inclut une stratégie de diversification des activités, notamment par le développement du portefeuille PRO-Entreprise avec des offres dédiées, des agences spécialisées et des options complémentaires de placement proposées par sa filiale CIH CAPITAL MANAGEMENT.

b- Plan informatique

Le plan informatique mis en place par la banque avait fait l'objet d'une refonte avec la réalisation de plusieurs projets visant à suivre la stratégie digitale de la banque en offrant des prestations innovantes et de meilleure qualité de service, tout en réorganisant les processus pour placer le client au centre.

En 2023, dans une démarche continue d'amélioration des processus, plusieurs aspects ont bénéficié d'un nouveau développement ou d'une amélioration du système actuel, notamment :

- La refonte du processus de gestion des réclamations clients afin d'optimiser les délais de traitement et la qualité des informations remontées, s'inscrivant dans la stratégie de la banque axée sur l'amélioration continue du service proposé à la clientèle.
- Le développement d'une application Smart pour les guichets bancaires permettant une meilleure fluidité et une amélioration des fonctionnalités.
- La mise à niveau de la plateforme de gestion des factures pour améliorer la fluidité du traitement avec les différents fournisseurs et répondre aux exigences réglementaires et fiscales.

Ces réalisations confirment la stratégie de digitalisation de la banque, tant pour la clientèle que pour les processus internes.

c- Développement du marché des professionnels

Le développement du marché des professionnels a été aussi un axe de développement visant la prise en charge de la clientèle des professionnels par l'intégralité du réseau.

d- Politique qualité de la banque

Le dispositif mis en place vise la promotion d'une culture qualité visant la satisfaction des clients et ce, en étant à leur écoute, en instaurant des dispositifs mesurant leur niveau de satisfaction et en améliorant en permanence les modes de fonctionnement de la banque.

La politique qualité de CIH Bank s'articule autour de trois axes principaux :

- La gestion de la relation clientèle : à travers la prise en charge des réclamations de la clientèle et le respect des engagements de délais et de qualité de traitement, la production de reporting permettant le suivi de l'activité et la mise en place d'un centre de relation clients.
- Le suivi des données clients et de la qualité du courrier clientèle : en menant des chantiers d'amélioration continue de la qualité du référentiel client, la mise en place d'un dispositif de pérennisation de la qualité des données et en assurant la qualité de traitement du courrier clients.
- L'amélioration des référentiels Qualité : à travers la maîtrise de la qualité et de la satisfaction client, la construction d'un référentiel et des standards Qualité et le respect des procédures et de la conformité des normes de qualité.

e- Politique d'investissement et de partenariat

Dans le but de permettre à CIH Bank de connaître une croissance durable, la banque s'est inscrite dans la mise en œuvre d'une vision à moyen et long terme de son développement à travers son plan stratégique élaboré pour la période 2019-2023. Ce plan est en continuité du plan stratégique précédant et s'inscrit dans la même ligne de ce qui a été réalisé :

- Le positionnement dans les services financiers spécialisés qui s'exprime par le contrôle de SOFAC avec une participation de 66,30%. Ces prises de participation revêtent un caractère stratégique et s'intègrent dans un cadre de projet d'entreprise visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine des financements des activités spécialisées avec une proximité en matière de synergie avec l'activité de la banque. Il est à noter également qu'en 2019, CIH Bank a réalisé une souscription au capital de l'OPCI CIH PATRIMMO pour un montant de 443,6 MDH et dans la société LANA CASH pour un montant de 10,0 MDH ;
- En septembre 2021 CIH Bank procède à la cession de ses parts minoritaires dans le capital de Maroc leasing et Maghreb titrisation.
- Le développement du partenariat industriel et porteur de synergie avec les filiales de SOFAC et ce à travers la gestion pour compte des crédits à la consommation portée dans le bilan de la banque et traité dans le back office de la filiale ;
- La création d'une captive de courtage (CIHC) destinée à promouvoir l'activité de bancassurance et des synergies avec AtlantaSanad ;
- En 2022, CIH Bank a procédé à une prise de participation dans le capital de la compagnie d'assurance participative Takafulia Assurance à hauteur de 20%.
- Courant l'année 2023, CIH Bank rachète BMCI Asset Management filiale spécialisée en gestion d'OPCVM du Groupe BMCI qui se dénommera CIH Capital Management

Certaines actions ont été réalisées dans une large mesure et continuent dans le temps tel que :

- Le « Reengineering » des process mettant le client au centre et ces derniers et la mise en place du nouveau système front Nov@bank permettant de décongestionner l'agence de

- toutes les tâches ne nécessitant pas la présence du client, et à industrialiser des processus back office pour une allocation optimale des ressources ;
- La refonte du système d’information en vue de sa mise à niveau ;
 - Soutenir le positionnement de la banque dans le Digital Banking avec le lancement d’une compagne autour des « Smart Services ».
 - Le développement d’une approche multi canal en permettant au client de consommer les services bancaires à travers les applications smartphone, le net, les GAB en plus des agences physiques, ainsi à fin 2023 l’ouverture de 8 nouvelles agences et plus de 22 Guichets Automatiques Bancaires ;

Les investissements engagés* pour la période allant de 2021 à 2023 par CIH Bank s’élèvent à 1 069 Mdh. Les investissements se chiffrent comme suit :

Au 31 décembre 2023 :

| En Mdh | 2021 | 2022 | Var | 2023 | Var |
|---|--------------|--------------|-----------------|--------------|----------------|
| Acquisition, aménagement & équipement | 40 | 213 | >100% | 190 | -10,80% |
| Logiciel, matériel informatique et frais d’études | 139 | 264 | 89,93% | 223 | -15,53% |
| Total des Investissements | 179** | 477** | >100% | 413** | -13,42% |

Source : CIH Bank

A fin 2023, le montant total des investissements engagés est de 413 MMAD soit en baisse de 64 MMAD par rapport à 2022.

Les investissements réalisés par la banque courant l’année 2023, concerne essentiellement les travaux de rénovations des agences, le réaménagement des logements de vacance et du club CIH Bank, le renforcement des infrastructures et la mise à niveau des licences. Par ailleurs, pour ce qui est des investissements en cours, la banque poursuit l’équipement de nouvelles agences, dont des agences LSB

f- Bancarisation digitale

CIH Bank poursuit depuis quelques années son engagement par la bancarisation digitale. La Banque s’appuie sur une offre de produits et de services répondant aux besoins de ses clients et axée sur les meilleures évolutions technologiques.

Ainsi, La banque procède en continu, à l’enrichissement des offres et fonctionnalités encourageant l’accès à la bancarisation à distance et aussi l’enrichissement des offres sur le canal digital.

Plusieurs nouveautés ont été mise en service :

- Lancement d’une nouvelle version de l’ouverture des comptes à distance selon un processus entièrement digitalisé, basé sur des technologies nouvelles, sécurisées et respectant les exigences réglementaires en vigueur : Parcours client simple et intuitif et sécurisé en matière de reconnaissance faciale, de lecture optique des documents et de signature digitale.
- Enrichissement des offres et des fonctionnalités CIH Mobile et CIH Net (CIH M3ak, Carte World Elite, nouvelles fonctionnalité digitales...) ;

* Les investissements engagés par les directions intégrant même les dépenses non encore comptabilisés et réglés

** Les investissements engagés issus du suivi analytique intégrant les investissements non encore comptabilisés

- Lancement du service « CIH PAY » permettant le paiement par smartphone aussi bien au Maroc qu’à l’étranger.
- Déploiement de la plateforme « e-trade » permettant aux entreprises la gestion en ligne des opérations à l’étranger.
- Lancement du service « Apple Pay» qui est une solution de paiement offrant aux clients de la banque la possibilité de paiement en utilisant simplement leur iPhone ou Apple Watch
- Lancement du service « E-chèque PRO » permettant de dématérialiser, centraliser et optimiser le traitement de remises de chèques.

Le groupe CIH BANK a pour ambition d’accroître considérablement sa clientèle à travers une diversification de la population cible avec un recrutement orientée clientèle professionnelle tout en maintenant un rythme soutenu de l’inclusion financière en s’appuyant sa stratégie RSE.

Cette dynamique a été prononcée courant l’exercice 2023 avec des enrichissements d’offres et fonctionnalités digitales pour les professionnels et aussi des offres de gratuités pour les particuliers.

Ces efforts seront accentués pour les prochaines années en vue d’une croissance durable en s’appuyant sur tous les leviers de développement de sa stratégie.

II. Moyens informatiques et techniques de CIH BANK

a- Réseau d’agences¹¹

L’évolution du réseau d’agences sur la période 2021- 2023 ressort comme suit :

| | 2021 | 2022 | Var | 2023 | Var |
|------------------|------|------|-----|------|-----|
| Nombre d’Agences | 313 | 318 | 5 | 326 | 8 |

Source : CIH Bank

Pour assurer le développement du réseau de CIH Bank, plusieurs décisions ont été prises, dans le but de donner un nouveau souffle au processus du choix des locaux pour les nouvelles agences d’une part et de maîtriser les démarches et délais d’ouverture de ces nouvelles implantations d’autre part.

A ce titre, la politique d’investissement en matière de développement du réseau d’agences s’est traduite par la constitution de la réserve foncière et la réalisation des aménagements pour de nouvelles implantations. Le réseau de CIH Bank compte en effet 326 agences à fin 2023 contre 318 agences à fin 2022 (certaines détenues en propres et d’autres louées).

b- Moyens techniques et informatiques

CIHBANK dispose d’un système d’information couvrant la totalité de son activité bancaire front et back office.

¹¹ CIH Bank ne possède pas de succursales. La banque possède 9 centres d’affaires rattachés à ses directions régionales.

Le système d'information de CIHBANK est composé d'un mixte de briques applicatives progicielles standard du marché et de briques développées par les équipes internes de la banque permettant de couvrir aussi bien les activités bancaires front et back office que les activités de support (RH, etc.).

Ces plans informatiques ont été construits autour des principes directeurs suivants :

- Favoriser le développement de la Banque en améliorant d'une part l'offre de produits et de services, et d'autre part la qualité de service rendu à la clientèle ;
- Mettre à niveau le socle Informatique de manière continue ;
- Assurer la conformité règlementaire ;
- Déployer une infrastructure sécurisée, moderne et performante permettant de supporter la croissance de la banque.

Ces plans ont donné lieu à un ensemble de projets structurants dont certains ont déjà été achevés et d'autres sont en cours, et à ce jour, la banque a pu effectuer :

Sur le plan fonctionnel

- La mise en œuvre d'une position client en temps réel
- Le déploiement un nouveau progiciel comptable avec la refonte des schémas comptable et l'optimisation des processus
- La mise à niveau du système de gestion des crédits par la :
 - La mise en place d'un workflow d'instruction des crédits aux particuliers
 - La montée de version du progiciel de gestion
 - Le Re-Engineering de plusieurs process (main levées, débloages, etc)
 - L'enrichissement de l'offre produit pour les entreprises.
- La refonte totale du poste de travail en agence, le rendant temps réel et centralisé, avec :
 - La mise en œuvre d'une gestion commerciale pour l'aide à la vente avec le déploiement d'un référentiel client et contrat
 - La mise en œuvre d'un module sécurisé pour le traitement des opérations en agences
- Le développement de la banque digitale et multicanale, sur le mobile et sur le web
- La mise en place d'un DataLab avec une infrastructure BigData dans le but d'améliorer la connaissance client
- La modernisation des opérations de Trade par la mise en place d'un nouveau progiciel
- La refonte du logiciel implémenté dans les GABS
- Refonte du processus et outil de gestion réclamation clients
- Déploiement d'une nouvelle solution de traitement des chèques et LCN
- Refonte de la plateforme monétique

Sur le plan infrastructure,

La banque dispose d'un Data Center principal, situé au niveau du siège social, et d'un centre de back up distant. Un important projet de modernisation et d'homogénéisation des infrastructures hébergées par ces deux Data Center vient d'être récemment achevé.

La nouvelle infrastructure est déjà cloud ready, et permet de déployer des applications en mode actif/actif entre les deux Datacenter.

L'infrastructure Télécom est basée sur le réseau privé CIHNET constitué de liaisons spécialisées secourues et d'équipements de routage intelligents. Ce réseau est entièrement sécurisé selon les règles de l'art par des FireWalls et des DMZ avec une mise à niveau récente de ces équipements.

Le déploiement Massif par la banque des GABs automate de dépôts et libre-service, ainsi que la mise à niveau des infrastructures informatiques au niveau des agences.

Dans la continuité des efforts consentis pour la refonte et la mise à niveau des systèmes d'information, le CIH entend poursuivre ses efforts afin de maintenir ces systèmes aux meilleurs standards internationaux. L'objectif est de garantir, à travers l'implémentation de solutions innovantes, une meilleure connaissance des clients et une plus grande réactivité de la banque et de son réseau, d'une part, et une gestion optimale des risques et des engagements tout en veillant sur la sécurité informatique, d'autres part.

PARTIES VII. SITUATION FINANCIERE DE CIH BANK

I. Informations financières consolidées entre 2021 et 2023

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs bilanciaux consolidés de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var | 2023 | Var |
|-------------------|-------------|-------------|--------|-------------|-------|
| Total Bilan | 106 417 254 | 117 156 869 | 10,09% | 125 433 741 | 7,06% |
| Dépôts clientèle | 62 953 110 | 68 905 888 | 9,46% | 74 159 350 | 7,62% |
| Crédits clientèle | 74 406 732 | 83 423 310 | 12,12% | 90 754 890 | 8,79% |

Source : CIH Bank

A fin décembre 2022, les mêmes indicateurs évoluent comme suit :

- Hausse de 10,09% du total bilan à 117 156,9 Mdh
- Augmentation de 9,46% des dépôts clientèle à 68 905,9 Mdh;
- Appréciation de 12,12% des crédits clientèle à 83 423,3 Mdh;

A fin décembre 2023, les mêmes indicateurs évoluent comme suit

- Hausse de 7,06% du total bilan à 125 433,7 Mdh
- Augmentation de 7,62% des dépôts clientèle à 74 159,3 Mdh ;
- Appréciation de 8,79% des crédits clientèle à 90 754,9 Mdh;

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var | 2023 | Var |
|-------------------------|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|
| PNB | 3 106 557 | 3 517 984 | 13,24% | 4 468 202 | 27,01% |
| Résultat d'exploitation | 932 145 | 1 066 785 | 14,44% | 1 196 020 | 12,11% |
| Cout du risque | 456 529 | 590 369 | 29,32% | 1 280 559 | >100% |
| Marge d'exploitation | 30,01% | 30,32% | 0,31 pts | 26,77% | -3,55 pts |
| RNPG | 603 036 | 669 086 | 10,95% | 710 393 | 6,17% |

Source : CIH Bank

A fin décembre 2022, les mêmes indicateurs évoluent comme suit :

- Appréciation de 13,2% du PNB à 3 518,0 Mdh ;
- Hausse de 14,4% du résultat d'exploitation à 1 066,8 Mdh ;
- Augmentation de 0,31 pts de la marge d'exploitation à 30,3%.

A fin décembre 2023, les mêmes indicateurs évoluent comme suit :

- Appréciation de 27,01% du PNB à 4 468,2 Mdh ;
- Hausse de 12,11% du résultat d'exploitation à 1 196,0 Mdh ;
- Baisse de 3,55 pts de la marge d'exploitation à 26,77%.

Dépréciation des actifs sous IFRS9 :

Depuis 2020, CIHBANK a procédé à une revue du modèle du Forward Looking (FL), avec des hypothèses qui tiennent compte du contexte de la pandémie COVID19.

En plus de l'impact des traitements habituels de la norme IFRS 9 selon la méthodologie adoptée par la Banque, la revue du modèle FL a engendré un coût de risque additionnel consolidé évalué à 1 281 MDH.

Principaux faits marquants l'élaboration des comptes 2023 :

Sur le volet activité, le Groupe CIH BANK poursuit sa dynamique commerciale par l'extension de son réseau avec 8 nouvelles agences portant le réseau actuel à 326 agences ainsi que le déploiement de 715 Nouveaux GAB.

L'année 2023 a été également marquée par l'enrichissement de l'offre produits avec le « Code Maalem » & l'offre Pro Sayidati dédié aux femmes actives, Pack PME et code 212, également l'enrichissement des fonctionnalités sur le canal digital (Apple pay, E-chèque Pro).

CIH Bank procède à une acquisition de la société CIH Capital Management, ainsi qu'une entrée de Badeel dans le périmètre de consolidation à hauteur de 66,3%, Badeel une filiale de Sofac à 100%, soit-elle aussi filiale de CIH Bank

A fin 2023, le montant total des investissements engagés par CIH Bank est de 413 MMAD, avec un impact sur le résultat de 189,5 MDH.

L'APPLICATION DE IFRIC 23

Le Groupe CIH a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

L'impact de norme IFRIC 23 sur les comptes au 31/12/2023 est de 9,6 millions de dirhams.

ACTIFS PAR VOIE DE DATATION EN PAIEMENT

CIH BANK a procédé à la mise en place de processus de gestion des actifs immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication en respect de la directive de BANK AL MAGHRIB n° 4/w/2021. Ainsi les actifs concernés ne sont pas amortis en social mais font l'objet le cas échéant de provisionnement en fonction des conclusions des rapports d'expertise externe réalisés chaque année pour un certain nombre de gages et des informations disponibles à la date de l'arrêté comptable.

A la date de l'application de la circulaire, En IFRS, CIH BANK comptabilisait les actifs concernés en tant que qu'immeuble de placement sous la norme IAS 40 au coût amorti ressortant des amortissements et dépréciations comptabilisés annuellement. L'impact des amortissements et dépréciations de l'exercice 2021 est de 50.6 MMAD.

Le traitement prudentiel des datations en paiement a généré un impact de surpondération des actifs détenus en stock du groupe CIH BANK (sous IAS 40 au coût amorti) à la date de l'application allant de 100% à 250% selon leur ancienneté et qui s'est élevé à 1,28 MMDH, cet additionnel de risques pondérés est déduit, progressivement jusqu'en 2025 (option proposée par la circulaire), de l'assiette globale des risques pondérés et ce conformément aux dispositions transitoires arrêtées par la BAM en la matière.

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire de la banque.

Conformément aux options offertes par la norme IAS 40, Avant l'exercice 2022, les immeubles de placement étaient comptabilisés par CIH BANK au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

A partir du 01.01.2022, les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur selon la norme IAS 40, l'impact du changement de méthode réalisé a été comptabilisé en capitaux propres pour un montant global de 266 985 KMAD.

Au 31 décembre 2023, Le total des actifs par voie de dation (immeubles de placement) valorisé à la juste valeur est de 1 836,1 MDH.

II. Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7.543.081, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 776.967.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

| Risque identifié | Réponse d'audit |
|---|---|
| <p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier constitue des provisions pour dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 ou Bucket 3; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes étapes ; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues <p>Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans la note « Dépréciation des actifs sous IFRS 9 » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2023, l'encours total des prêts à la clientèle par décaissement exposés au risque de crédit s'élève à 95.482 MMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 4.727 MMAD.</p> <p>En ce qui concerne les engagements hors bilan à la clientèle, les dépréciations pour pertes attendues s'élèvent à 237 MMAD, sur un encours total exposé de 19.352MMDH.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du Groupe CIH (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.</p> | <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier pour la classification des encours au 31 décembre 2023 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3. |

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation fidèle de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la présentation des états financiers consolidés exempts d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 23 Février 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Ghali GUESSOUS
Associé

Taha FERDAOUS
Associé

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 10.602.879, dont un bénéfice net de KMAD 620.007 relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

| Risque identifié | Réponse d'audit |
|--|---|
| <p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose CIH Bank à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont déterminées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2023, l'encours total des créances à la clientèle s'élève à 72.517 MMAD (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions y afférentes s'élève à 2.267 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.</p> | <p>Nous avons évalué le dispositif de contrôle interne de CIH BANK et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau de la banque, notamment des décisions prises par les comités internes en charge du suivi, du déclassement et du provisionnement des créances de la banque ; - Etudier la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et notamment aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ; - Tester le calcul des provisions sur une sélection d'encours de créances sensibles (watchlist) et en souffrance en prenant en compte notamment les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles. |

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'audit des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non

dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par application de l'article 172 de la loi 17-95, nous portons à votre connaissance la prise de participation intervenue au cours de l'exercice, de la société CIH Capital Management (ex BMCI Asset Management) à hauteur de 99,99% du capital et pour une valeur de MMAD 70.

Casablanca, le 23 février 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Ghali GUESSOUS
 Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
 Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7 083 052, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 710 964.

Ces états ont été établis par la Direction de la banque, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable d'évaluation des immeubles de placement, mentionné dans la note [a] relative au bilan consolidé.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

| Risque identifié | Réponse d'audit |
|--|--|
| <p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier constitue des provisions pour dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 ou Bucket 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes étapes ; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans la note « Dépréciation des actifs sous IFRS 9 » de l'annexe aux comptes consolidés. Au 31 décembre 2022, l'encours total des prêts à la clientèle par décaissement exposés au risque de crédit s'élève à 87.165 MMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 3.742 MMAD.</p> <p>En ce qui concerne les engagements hors bilan à la clientèle, les dépréciations pour pertes attendues s'élèvent à 185 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du Groupe CIH (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.</p> | <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier pour la classification des encours au 31 décembre 2022 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3. |

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation fidèle de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la présentation des états financiers consolidés exempts d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d’ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l’audit du groupe. Nous assumons l’entière responsabilité de l’opinion d’audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 16 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Ghali GUESSOUS
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Taha FERDAOUS
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 10 395 029, dont un bénéfice net de KMAD 592 734 relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 15 mars 2023.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

| Risque identifié | Réponse d'audit |
|---|---|
| <p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose CIH Bank à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont déterminées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2022, l'encours total des créances à la clientèle s'élève à 69.946 MMAD (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions y afférentes s'élève à 2.115 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.</p> | <p>Nous avons évalué le dispositif de contrôle interne de CIH BANK et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau de la banque, notamment des décisions prises par les comités internes en charge du suivi, du déclassement et du provisionnement des créances de la banque ; - Etudier la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et notamment aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ; - Tester le calcul des provisions sur une sélection d'encours de créances sensibles (watchlist) et en souffrance en prenant en compte notamment les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles. |

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'audit des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments

probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 16 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Ghali GUESSOUS
 Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
 Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultat global, l'état des variations

des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 5 846 695, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 622 007.

Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration tenu en date du 10 mars 2022 dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier constitue des provisions pour dépréciations destinées à couvrir ce risque.

Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :

- Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 ou Bucket 3 ;
- Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ;
- Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues.

Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans la note « Dépréciation des actifs sous IFRS 9 » de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2021, l'encours total des prêts à la clientèle par décaissement exposés au risque de crédit s'élève à 77.793 MMAD ; Le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 3.212 MMAD. En ce qui concerne les engagements hors bilan à la clientèle, les dépréciations pour pertes attendues s'élèvent à 174 MMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du Groupe CIH et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la Direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.

Réponse d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.

Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Etudier la conformité à la norme IFRS 9 Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ;
- Prendre connaissance du dispositif de Gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;
- Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier pour la classification des encours au 31 décembre 2021 (buckets 1, 2 et 3) ;
- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ;
- Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation fidèle de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la présentation des états financiers consolidés exempts d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la Gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 11 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Ghali GUESSOUS
Associé

Taha FERDAOUS
Associé

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'EXERCICE
DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021**

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 8 803 464, dont un bénéfice net de KMAD 466 559 relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 10 mars 2022 dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous

estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose CIH Bank à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :

- Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ;
- Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2021, l'encours brut total des créances à la clientèle s'élève à 62 901 MMAD (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions y afférentes s'élève à 1.992 MMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la Direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.

Réponse d'audit

Nous avons évalué le dispositif de contrôle interne de CIH BANK et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du dispositif de Gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau de la banque, notamment des décisions prises par les comités internes en charge du suivi, du déclassement et du provisionnement des créances de la banque ;
- Etudier la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et notamment aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ;
- Tester le calcul des provisions sur une sélection d'encours de créances sensibles (watchlist) et en souffrance en prenant en compte notamment les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'audit des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d’ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l’ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la Gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d’Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 11 mars 2022

FIDAROC GRANT THORNTON

Ghali GUESSOUS
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Taha FERDAOUS
Associé

III. Analyse des comptes consolidés IFRS 2021-2023

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées selon la méthode de L'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le fait de détenir le pouvoir sur l'entité, d'être exposé ou de bénéficier de droits sur les rendements variables vu l'implication dans l'entité et enfin, le fait d'avoir la capacité d'influer sur ces rendements eu égard du pouvoir détenu.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Le périmètre de consolidation¹² du Groupe CIH Bank comprend donc les entités suivantes :

| Dénomination sociale | Pays | déc-21 | | déc-22 | | déc-23 | | Méthode de consolidation |
|--------------------------|-------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------------|
| | | % intérêts | % contrôle | % intérêts | % contrôle | % intérêts | % contrôle | |
| CIH Bank | Maroc | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | Consolidante |
| CIH Courtage | Maroc | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| CIH PATRIMMO | Maroc | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| LANACASH | Maroc | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | Intégration globale |
| Tivoli | Maroc | 89,36% | 89,36% | 89,36% | 89,36% | 89,36% | 89,36% | Intégration globale |
| SOFAC | Maroc | 66,30% | 66,30% | 66,30% | 66,30% | 66,30% | 66,30% | Intégration globale |
| SOFAC STRUCTURED FINANCE | Maroc | 66,30% | 66,30% | 66,30% | 66,30% | 66,30% | 66,30% | Intégration globale |
| SOFASSUR | Maroc | 66,30% | 66,30% | 66,30% | 66,30% | 66,30% | 66,30% | Intégration globale |
| Umnia Bank | Maroc | 40,00% | 100,00% | 40,00% | 100,00% | 40,00% | 100,00% | Intégration globale |
| Ghosn Ennakhil | Maroc | 80,00% | 80,00% | 80,00% | 80,00% | 80,00% | 80,00% | Intégration globale |
| Sangho | Maroc | 100,00% | 100,00% | - | - | - | - | Sortie du périmètre en 2022 |
| Ajarinvest | Maroc | 40,00% | 40,00% | 40,00% | 40,00% | 40,00% | 40,00% | Mise en équivalence |
| Crédilog 3 | Maroc | N/A | N/A | N/A | N/A | - | - | Intégration globale |
| BADEEL | Maroc | - | - | - | - | 66,30% | 66,30% | Intégration globale |
| CIH Capital Management | Maroc | - | - | - | - | 100% | 100% | Intégration globale |

Source : CIH Bank

L'année 2021 a été marquée par la sortie du périmètre de Maroc leasing, Maghreb titrisation et Credilog 4 ;

Au cours de l'exercice 2022, la filiale Sangho est sortie du périmètre de consolidation de CIH Bank.

En 2023, la société de gestion d'OPCVM CIH Capital Management et Badeel intègre le périmètre de consolidation CIH Bank respectivement à hauteur de 100% et 66,30% suite à l'acquisition de BADEEL par SOFAC et de CIH CAPITAL MANAGEMENT par CIH BANK

¹² Les comptes consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont établis à partir des comptes individuels du Crédit Immobilier et Hôtelier et de toutes les entités sur lesquelles il exerce un contrôle ou une influence notable.

2. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat consolidé de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En KDH | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|---|------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|
| Intérêts et produits assimilés | 3 508 410 | 3 949 878 | 12,58% | 4 712 108 | 19,30% |
| Intérêts et charges assimilées | 1 232 383 | 1 365 448 | 10,80% | 1 906 052 | 39,59% |
| MARGE D'INTERET | 2 276 027 | 2 584 431 | 13,55% | 2 806 056 | 8,58% |
| Commissions (produits) | 458 996 | 558 712 | 21,72% | 704 492 | 26,09% |
| Commissions (charges) | 172 437 | 267 409 | 55,08% | 344 295 | 28,75% |
| MARGE SUR COMMISSIONS | 286 559 | 291 303 | 1,66% | 360 197 | 23,65% |
| Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par résultat | 379 400 | 342 930 | -9,61% | 959 996 | >100% |
| <i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i> | 134 811 | 44 192 | -67,22% | 304 650 | >100% |
| <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i> | 244 589 | 298 738 | 22,14% | 655 346 | >100% |
| Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par capitaux propres | 30 429 | 83 595 | > 100% | 36 527 | -56,30% |
| <i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables</i> | 2 351 | -898 | <-100% | - | NA |
| <i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en KP non recyclables (dividendes)</i> | 28 079 | 84 493 | > 100% | 36 527 | -56,77% |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | - | - | NA | - | NA |
| Gains/pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti | - | - | NA | - | NA |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat | - | - | NA | - | NA |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat | - | - | NA | - | NA |
| Produits des autres activités | 419 982 | 492 181 | 17,19% | 615 145 | 24,98% |
| Charges des autres activités | 285 841 | 276 455 | -3,28% | 309 719 | 12,03% |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 3 106 557 | 3 517 984 | 13,24% | 4 468 202 | 27,01% |
| Charges générales d'exploitation | 1 558 485 | 1 659 501 | 6,48% | 1 789 154 | 7,81% |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 159 399 | 201 329 | 26,31% | 202 469 | 0,57% |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 1 388 674 | 1 657 154 | 19,33% | 2 476 579 | 49,45% |
| Coût du risque | 456 529 | 590 369 | 29,32% | 1 280 559 | >100% |

| | | | | | |
|--|------------------|------------------|---------|------------------|--------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 932 145 | 1 066 785 | 14,44% | 1 196 020 | 12,11% |
| Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence | 5 953 | 36 041 | > 100% | 44 112 | 22,39% |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 69 034 | 11 526 | -83,30% | 82 814 | >100% |
| Variations de valeurs des écarts d'acquisition | - | - | NA | - | |
| RESULTAT AVANT IMPÔT | 1 007 131 | 1 114 351 | 10,65% | 1 322 946 | 18,72% |
| Impôt sur les résultats | 385 125 | 403 387 | 4,74% | 545 979 | 35,35% |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | - | - | NA | - | |
| RESULTAT NET | 622 007 | 710 964 | 14,30% | 776 967 | 9,28% |
| Intérêts minoritaires (ou Participations ne donnant pas le contrôle) | 18 971 | 41 878 | > 100% | 66 574 | 58,97% |
| RESULTAT NET - PART DU GROUPE (ou des Propriétaires de la société mère) | 603 036 | 669 086 | 10,95% | 710 393 | 6,17% |

Source : CIH Bank

a. Produit net bancaire

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du PNB consolidé de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En KDH | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 3 508 410 | 3 949 878 | 12,58% | 4 712 108 | 19,30% |
| Intérêts et charges assimilées | 1 232 383 | 1 365 448 | 10,80% | 1 906 052 | 39,59% |
| MARGE D'INTERET | 2 276 027 | 2 584 431 | 13,55% | 2 806 056 | 8,58% |
| Commissions (produits) | 458 996 | 558 712 | 21,72% | 704 492 | 26,09% |
| Commissions (charges) | 172 437 | 267 409 | 55,08% | 344 295 | 28,75% |
| MARGE SUR COMMISSIONS | 286 559 | 291 303 | 1,66% | 360 197 | 23,65% |
| Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par résultat | 379 400 | 342 930 | -9,61% | 959 996 | > 100% |
| <i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i> | 134 811 | 44 192 | -67,22% | 304 650 | > 100% |
| <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i> | 244 589 | 298 738 | 22,14% | 655 346 | > 100% |
| Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par capitaux propres | 30 429 | 83 595 | > 100% | 36 527 | -56,30% |
| <i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables</i> | 2 351 | -898 | <-100% | - | |

| | | | | | |
|---|------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|
| Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en KP non recyclables (dividendes) | 28 079 | 84 493 | > 100% | 36 527 | -56,77% |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | - | | | - | |
| Gains/pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti | - | | | - | |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat | - | | | - | |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat | - | | | - | |
| Produits des autres activités | 419 982 | 492 181 | 17,19% | 615 145 | 24,98% |
| Charges des autres activités | 285 841 | 276 455 | -3,28% | 309 719 | 12,03% |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 3 106 557 | 3 517 984 | 13,24% | 4 468 202 | 27,01% |

Source : CIH Bank

En 2022, le PNB consolidé du Groupe CIH Bank affiche une hausse de 13,2% à 3 518,0 Mdh contre 3 106,6 Mdh en 2021. Cette variation couvre :

- Une augmentation de 13,6% de la marge d'intérêt pour s'établir à 2 584,4 Mdh suite à l'appréciation de 12,58% des intérêts et produits assimilés, cette évolution est due en générale à l'augmentation des créances accordées par CIH Bank et SOFAC.
- Une hausse de 16 Mdh du résultat des opérations de marché atteignant 426 MDH, tirée principalement par la hausse du des produits sur les actifs à la juste valeur.
 - La baisse du résultat sur les instruments financiers à la Juste valeur par résultat de -9,6% liée au résultat de l'activité de marché
 - La hausse du résultat sur les instruments financiers à la Juste valeur par capitaux augmente de 174,7% par rapport à fin 2022 principalement la hausse des produits de participations.
- Une hausse de 1,7% de la marge sur commissions qui atteint 291,3 Mdh en 2022 ;
- Une hausse de 81,6 MDH du résultat des autres activités suite à la hausse de 17,2 % des produits des autres activités.

En 2023, le PNB consolidé du Groupe CIH Bank affiche une hausse de 27,0% à 4 468,2 Mdh contre 3 518,0 Mdh en 2022. Cette variation couvre :

- Une hausse de 570 Mdh du résultat des opérations de marché atteignant 997 MDH. Cette évolution est attribuée aux éléments suivants :
 - La hausse du résultat sur les instruments financiers à la Juste valeur par résultat de 617 Mdh s'expliquant par la hausse du résultat sur titres de transactions et aussi la hausse du résultat de change.
 - La baisse du résultat sur les instruments financiers à la Juste valeur par capitaux augmentant de 56,30% par rapport à fin 2022 principalement due à la baisse des produits de participations.

- Une augmentation de 8,6% de la marge d'intérêt pour s'établir à 2 806,1 Mdh à la suite de l'appréciation de 19,30% des intérêts et produits assimilés, cette évolution et s'explique par l'augmentation des créances accordées par CIH Bank et SOFAC.
- Une hausse de 23,7% de la marge sur commissions qui atteint 360,2 Mdh en 2023
- Une hausse de 90 MDH du résultat des autres activités à la suite de la hausse 25 % des produits des autres activités constatée essentiellement dans les produits de financements participatifs

Il est à noter que la hausse du PNB consolidé du groupe CIH Bank sur les trois derniers exercices étudiés bénéficie des bonnes réalisations de la banque ainsi que de la contribution des différentes filiales. Comme présenté dans le tableau ci-dessous :

| Contribution | 2021 | 2022 | 2023 | Evolution 2021-2022 | | Evolution 2022-2023 | |
|--------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------|---------------|---------------------|------------|
| | | | | En Kdh | En% | En Kdh | En% |
| Activité bancaire | 2 464 030 | 2 767 447 | 3 578 817 | 303 417 | 12,31% | 811 371 | 29,32% |
| SFS | 497 608 | 612 323 | 692 258 | 112 993 | 22,71% | 80 500 | 13,15% |
| Hôtellerie et Immobilier | 37 493 | 31 864 | 69 798 | -5 629 | -15,01% | 37 934 | 119,05% |
| Activité de courtage | 85 998 | 99 137 | 114 952 | 13 139 | 15,28% | 15 815 | 15,95% |
| Autre et éliminations | 21 428 | 7 213 | 12 376 | -12 493 | -58,30% | 4 599 | 38,52% |
| Total | 3 106 557 | 3 517 984 | 4 468 202 | 411 427 | 23,02% | 950 219 | 27% |

Source : CIH Bank

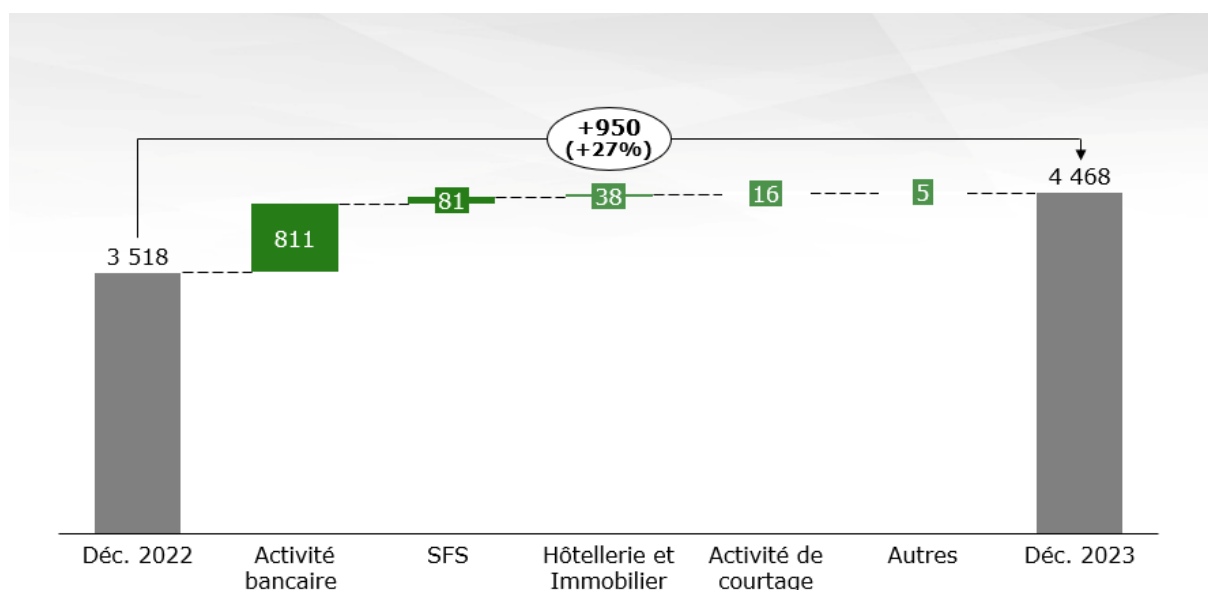
L'évolution du PNB en 2022 par secteur d'activité s'explique par :

- Appréciation du PNB de l'activité bancaire de 303,4 millions de dirhams ;
- Accroissement de 112,8 millions de dirhams du PNB des SFS particulièrement la contribution SOFAC ;
- Les PNB de l'activité de CIH Courtage augmente de 4,3 millions de dirhams, contrairement à celui de l'hôtellerie qui baisse de 5,6 millions de dirhams.

L'évolution du PNB en 2023 par secteur d'activité s'explique par :

- Appréciation du PNB de l'activité bancaire de 811,4 millions de dirhams constaté essentiellement dans l'activité de financement chez CIH Bank et UMNIA Bank ainsi que l'activité marché de CIH Bank ;
- Accroissement de 81,7 millions de dirhams du PNB des SFS particulièrement due à la hausse de l'activité de financement de SOFAC ;
- Les PNB de l'activité de CIH Courtage augmente de 3,5 millions de dirhams, ainsi que celui de l'immobilier qui augmente de 37,7 millions de dirhams due principalement à l'activité de Ghosn Ennakhil.

Evolution du PNB consolidé par contributif



Par entité, la contribution au PNB du Groupe CIH Bank se présente comme suit :

| Contribution | | | | Evolution 2021-2022 | | Evolution 2022-2023 | |
|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------------|---------------|------------------------|------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | En Kdh | En% | En Kdh | En% |
| CIH Bank SA | 2 311 456 | 2 582 034 | 3 352 715 | 270 578 | 11,71% | 770 681 | 29,85% |
| SOFAC | 500 499 | 612 323 | 692 823 | 111 824 | 22,34% | 80 500 | 13,15% |
| CIH courtage | 39 666 | 43 978 | 47 434 | 4 312 | 10,87% | 3 456 | 7,86% |
| SOFASSUR | 46 332 | 55 159 | 67 518 | 8 827 | 19,05% | 12 359 | 22,41% |
| LE TIVOLI | 1 869 | 1 818 | 2 025 | -51 | -2,72% | 207 | 11,40% |
| Umnia Bank | 152 574 | 185 413 | 226 103 | 32 839 | 21,52% | 40 690 | 21,95% |
| Ghosn Ennakhil | 36 442 | 30 046 | 67 773 | -6 396 | -17,55% | 37 727 | >100% |
| CREDITLOG 3 | 21 428 | 8 935 | - | -12 493 | -58,30% | -8 935 | NA |
| Sangho | -818 | 0 | - | 818 | -100,00% | 0 | NA |
| CIH PATRIMMO | -5 092 | -5 389 | -5 552 | -297 | 5,82% | -163 | 3,02% |
| LANACASH | 30 | 532 | -932 | 502 | > 100% | -1 464 | <-100% |
| SSF | 2 171 | 3 134 | 5 919 | 963 | 44,36% | 2 785 | 88,85% |
| CCM | - | - | 12 514 | - | - | 12 514 | NA |
| Badeel | - | - | -138 | - | - | -138 | NA |
| Total | 3 106 557 | 3 517 984 | 4 468 202 | 411 427 | 13,24% | 950 219 | 27% |

Source : CIH Bank

À fin 2022, la contribution de CIH BANK au PNB consolidé a évolué de 270,6 Mdh provenant principalement de la hausse des activités de marché. La contribution de SOFAC et UMNIA BANK ont évolué respectivement de 111,8 Mdh et de 32,8 Mdh, cette hausse est expliquée par la hausse des produits générés par la hausse des encours principalement des financements participatifs ;

La contribution de CIH Bank dans le PNB consolidé atteint 73,40%, SOFAC 17,41% et UMNIA BANK 5,27%

À fin 2023, la contribution de CIH BANK au PNB consolidé a évolué de 770,7 Mdh tirée principalement de l'augmentation de la marge d'intérêt. La contribution de SOFAC et UMNIA BANK ont évolué respectivement de 80,5 Mdh et de 40,7 Mdh, cette hausse est expliquée par la hausse des produits générés des financements participatifs. Tandis que la contribution du reste des filiales évolue de 43,2Mdh ;

La contribution de CIH Bank dans le PNB atteint 75,03%, SOFAC 15,51% et UMNIA BANK 5,06%.

➤ Marge d'intérêt

Dans le détail, les produits et charges d'intérêts du groupe CIH Bank se présentent comme suit :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var% | 2023 | Var% |
|--|------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédits | 61 235 | 64 079 | 4,64% | 118 724 | 85,28% |
| Sur opérations avec la clientèle | 3 283 463 | 3 668 768 | 11,73% | 4 257 444 | 16,05% |
| Intérêts courus et échus sur titres de créance | 39 326 | 23 126 | -41,19% | 10 169 | -56,03% |
| Intérêts courus et échus sur titres au coût amorti | 122 112 | 189 896 | 55,51% | 317 137 | 67,01% |
| Intérêts courus et échus sur instruments de couverture | - | 0 | NA | - | NA |
| Sur opérations de crédit-bail | 2 274 | 4 009 | 76,29% | 8 635 | >100% |
| Autres intérêts et produits assimilés | - | 0 | NA | - | NA |
| PRODUITS D'INTERETS | 3 508 410 | 3 949 878 | 12,58% | 4 712 108 | 19,30% |
| Sur opérations avec les établissements de crédits | 78 188 | 103 507 | 32,38% | 208 076 | 101,03% |
| Sur opérations avec la clientèle | 596 720 | 673 174 | 12,81% | 933 318 | 38,64% |
| Titres de créance | 76 957 | 92 970 | 20,81% | 178 988 | 92,52% |
| Titres au coût amorti | 24 548 | 34 553 | 40,76% | 18 593 | -46,19% |
| Sur dettes représentées par titres | 316 167 | 317 723 | 0,49% | 376 511 | 18,50% |
| Sur dettes subordonnées | 136 781 | 140 913 | 3,02% | 186 467 | 32,33% |
| Intérêts courus et échus sur instruments de couverture | - | 0 | NA | - | NA |
| Sur opérations de crédit-bail | 3 023 | 2 608 | -13,73% | 4 099 | 57,17% |
| Autres intérêts et charges assimilés | - | 0 | NA | - | NA |
| CHARGES D'INTERETS | 1 232 383 | 1 365 448 | 10,80% | 1 906 052 | 39,59% |
| MARGE D'INTERET | 2 276 027 | 2 584 431 | 13,55% | 2 806 056 | 8,58% |

Source : CIH Bank

En 2022, les produits d'intérêts du Groupe CIH Bank augmentent de 12,6% à 3 949,9 Mdh au lieu de 3 508,4 Mdh à fin 2021. Cette évolution s'explique par :

- L'accroissement à 385,3 Mdh des produits perçus sur opérations avec la clientèle ;
- La hausse de 67,8 Mdh des intérêts sur titres au coût amorti s'explique par la hausse du portefeuille de titres d'investissement détenus par CIH Bank.

- L'appréciation des produits perçus sur opérations avec les établissements de crédits de 4,6% pour s'établir à 64,1 Mdh.

Les charges d'intérêts du Groupe CIH Bank enregistrent une hausse de 10,8% et passent de 1 232,4 Mdh en 2021 à 1 365,4 Mdh en 2022. Cette variation couvre :

- L'appréciation de 12,8% de la charge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle ;
- La hausse de 10,0 Mdh des titres au coût amorti.

En 2023, les produits d'intérêts du Groupe CIH Bank augmentent de 19,3% à 4 712,1 Mdh au lieu de 3 949,9 Mdh à fin 2022. Cette évolution s'explique par :

- L'accroissement à 588,7Mdh des produits perçus sur opérations avec la clientèle lié principalement à la hausse des encours de créances clientèles, l'impact de la hausse des taux a été constaté sur la nouvelle production avec un impact immédiat sur le coût de refinancement ;
- La hausse de 127,2Mdh des intérêts sur titres au coût amorti s'explique par la hausse du portefeuille de titres d'investissement détenus par CIH Bank.
- L'appréciation des produits perçus sur opérations avec les établissements de crédits de 85,3% pour s'établir à 118,8 Mdh.

Les charges d'intérêts du Groupe CIH Bank enregistrent une hausse de 39,6% et passent de à 1 365,4 Mdh en 2022 à 1 906,1Mdh en 2023. Cette variation couvre :

- L'appréciation de 38,6% de la charge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle ;
- La baisse de 16 Mdh des titres au coût amorti.

La contribution de la marge d'intérêt au PNB par pôle d'activités se présente comme suit :

| Contribution | | | | Evolution 2021-2022 | | Evolution 2022-2023 | |
|--------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------------|---------------|------------------------|--------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | En Kdh | En% | En Kdh | En% |
| Activité bancaire | 1 800 336 | 2 016 927 | 2 173 427 | 216 590 | 12,03% | 156 500 | 7,76% |
| SFS | 448 673 | 557 967 | 631 454 | 109 293 | 24,36% | 73 487 | 13,17% |
| Hôtellerie et Immobilier | 5 137 | 821 | 1 580 | -4 316 | -84,02% | 759 | 92,47% |
| Activité de courtage | - | - | - | - | - | - | - |
| Autre et éliminations | 21 880 | 8 716 | -404 | -13 164 | -60,16% | -9 120 | -104,64% |
| Total | 2 276 027 | 2 584 431 | 2 806 056 | 308 404 | 13,55% | 221 626 | 8,58% |

Source : CIH Bank

L'évolution de la marge d'intérêt en 2023 par secteur d'activité s'explique par :

- Appréciation de la marge d'intérêt de l'activité bancaire de 156,5 millions de dirhams ;
- Accroissement de 73,5 millions de dirhams de marge d'intérêt des SFS particulièrement due à la contribution de SOFAC;

➤ Marge sur commission

Les produits et charges sur commissions du groupe CIH Bank se présentent comme suit :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var% | 2023 | Var% |
|--|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Commissions sur opérations | 98 217 | 135 686 | 38,15% | 158 046 | 16,48% |
| Prestation de services bancaires et financiers | 360 779 | 423 026 | 17,25% | 546 446 | 29,18% |
| Commissions (produits) | 458 996 | 558 712 | 21,72% | 704 492 | 26,09% |
| Commissions sur opérations | 44 700 | 78 467 | 75,54% | 82 382 | 4,99% |
| Prestation de services bancaires et financiers | 127 737 | 188 942 | 47,91% | 261 913 | 38,62% |
| Commissions (charges) | 172 437 | 267 409 | 55,08% | 344 295 | 28,75% |
| MARGE SUR COMMISSIONS | 286 559 | 291 303 | 1,66% | 360 197 | 23,65% |

Représentant 8,1% du PNB, la marge sur commissions enregistre une hausse de 23,7% pour s'établir à 360,2 millions de dirhams à fin 2023 au lieu de 291,3 millions de dirhams un an auparavant. La hausse est expliquée par l'augmentation des commissions générées sur les moyens de paiement ainsi que les commissions sur les opérations avec la clientèle due à la hausse du volume d'opérations.

La contribution de la marge sur commission au PNB par pôle d'activités se présente comme suit :

| Contribution | | | | Evolution 2021-2022 | | Evolution 2022-2023 | |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|--------------|------------------------|---------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | En Kdh | En% | En Kdh | En% |
| Activité bancaire | 235 332 | 247 746 | 302 978 | 12 415 | 5,28% | 55 232 | 22,29% |
| SFS | 52 538 | 44 237 | 57 314 | -8 301 | -15,80% | 13 078 | 29,56% |
| Hôtellerie et Immobilier | -19 | -6 | -46 | 13 | -68,42% | -40 | 663,22% |
| Activité de courtage | -1 | - | - | NA | NA | NA | NA |
| Autre et éliminations | -1 291 | -673 | -49 | 618 | -47,87% | 624 | -92,75% |
| Total | 286 559 | 291 303 | 360 197 | 4 744 | 1,66% | 68 894 | 23,65% |

Source : CIH Bank

L'évolution de la marge sur commission en 2023 par secteur d'activité s'explique par :

- Appréciation de la marge sur commission de l'activité bancaire de 55,2 millions de dirhams ;
- Accroissement de 13,1 millions de dirhams de marge sur commission des SFS particulièrement due à la contribution de SOFAC ;

➤ **Résultats des opérations de marché**

Les résultats des opérations de marché du groupe CIH Bank se présentent comme suit :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var% | 2023 | Var% |
|--|----------------|----------------|--------------|----------------|-----------------|
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 379 400 | 342 930 | -9,61% | 959 996 | >100% |
| Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres | 30 429 | 83 595 | >100% | 36 527 | -56,30% |
| Résultats des opérations de marché | 409 830 | 426 525 | 4,07% | 996 523 | >100% |

Une hausse de 570 Mdh du résultat des opérations de marché atteignant 997 MDH au lieu de 427 MDH en 2022, ceci est due à :

- L'appréciation du résultat sur les instruments financiers à la Juste valeur par résultat de 617 Mdh s'expliquant par la hausse du résultat sur titres de transactions et aussi la hausse du résultat de change.
- La baisse du résultat sur les instruments financiers à la Juste valeur par capitaux augmentant de 56,30% par rapport à fin 2022 principalement due à la baisse des produits de participations.

La contribution des résultats des opérations de marché au PNB par pôle d'activités se présente comme suit :

| Contribution | 2021 | 2022 | 2023 | Evolution 2021-2022 | | Evolution 2022-2023 | |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|--------------|---------------------|-----------------|
| | | | | En Kdh | En% | En Kdh | En% |
| Activité bancaire | 413 626 | 422 547 | 997 056 | 8 921 | 2,16% | 574 508 | >100% |
| SFS | -3 886 | 205 | -1 105 | 4 091 | <100% | -1 309 | <100% |
| Hôtellerie et Immobilier | - | 3 773 | | NA | NA | -3 773 | -100% |
| Activité de courtage | 90 | - | 327 | NA | NA | NA | NA |
| Autre et éliminations | - | - | 244 | NA | NA | NA | NA |
| Total | 409 830 | 426 525 | 996 523 | 13 012 | 3,17% | 569 426 | >100% |

Source : CIH Bank

Représentant 12,1 % du PNB, Le résultat des opérations de marché enregistre une hausse de 4,1% pour s'établir à 426,5 millions de dirhams à fin 2022 au lieu de 409,8 millions de dirhams un an auparavant. La hausse est expliquée par la hausse des produits sur placements et participations à la JV par capitaux, essentiellement les dividendes des filiales.

Représentant 22,3 % du PNB, Le résultat des opérations de marché enregistre une augmentation de 570 Mdh pour s'établir à 996,5 millions de dirhams à fin 2023 au lieu de 426,5 millions de dirhams un an auparavant. La hausse est expliquée par la hausse du résultat sur titres de transactions et aussi la hausse du résultat de change grâce à une gestion anticipative de la variation des cours de change.

➤ Résultat brut d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat brut d'exploitation consolidé de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En KDH | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| PRODUIT NET BANCAIRE | 3 106 557 | 3 517 984 | 13,24% | 4 468 202 | 27,01% |
| Charges générales d'exploitation | 1 558 485 | 1 659 501 | 6,48% | 1 789 154 | 7,81% |
| <i>Charges de personnel</i> | 823 401 | 865 923 | 5,16% | 874 953 | 1,04% |
| <i>Impôts et taxes</i> | 47 319 | 49 714 | 5,06% | 59 799 | 20,29% |
| <i>Services extérieurs et autres charges</i> | 687 766 | 743 865 | 8,16% | 854 402 | 14,86% |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 159 399 | 201 329 | 26,31% | 202 469 | 0,57% |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 1 388 674 | 1 657 154 | 19,33% | 2 476 579 | 49,45% |
| Coefficient d'exploitation * | 55,30% | 52,89% | -2,4 pts | 44,57% | -8,3 pts |

Source : CIH Bank

* Coefficient d'exploitation = (charges générales d'exploitation + dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles) / Produit Net Bancaire

À fin 2022, le résultat brut d'exploitation évolue de 19,3% à 1 657,2 Mdh comparativement à 1388,7 Mdh en 2021. Cette variation couvre :

- La hausse de 13,2% du produit net bancaire ;
- L'augmentation des charges générales d'exploitation de 6,5% à 1 659,5 Mdh à fin décembre 2022 contre 1 558,5 Mdh l'année précédente, tirées par :
 - La hausse de 8,2% des services extérieurs et autres charges est lié à la hausse des volumes d'opérations et l'activité clientèle générant une hausse des charges à savoir les frais d'entretien et réparation, étude, recherche et documentation ;
 - L'augmentation de 5,2% des charges du personnel due principalement à la hausse de l'activité Banque et SFS (CIH Bank, SOFAC et UMNIA Bank) cette hausse d'activité a génère une augmentation des effectifs de 1,79%.
- L'augmentation de 26,3% des dotations aux amortissements et aux dépréciations qui s'élèvent à 201,3 Mdh en 2022 au lieu de 159,4 Mdh en 2021 due principalement à l'augmentation des charges à répartir.

Le coefficient d'exploitation a affiché une baisse en 2022 de 2,4 pbs par rapport à l'année précédente, atteignant 52,89%.

À fin 2023, le résultat brut d'exploitation évolue de 49,45% à 2 476,6 Mdh par rapport à 1 657,2Mdh en 2022. Cette variation s'explique principalement par :

- La hausse de 27,0% du produit net bancaire ;
- L'augmentation des charges générales d'exploitation de 7,8% à 1 789,2Mdh à fin décembre 2023 contre 1 659,5 Mdh l'année précédente, tirées par :
 - La hausse de 14,9% des services extérieurs et autres charges liée à la hausse des volumes d'opérations et l'activité clientèle générant une hausse des charges à savoir
 - Les redevances et loyer de crédits bail, frais d'entretien et réparation ;
 - Augmentation de 1,04% des charges du personnel.
- La hausse de 0,6% des dotations aux amortissements et aux dépréciations qui s'élèvent à 202,5 Mdh en 2023 au lieu de 201,3 Mdh en 2022.

Ainsi, le coefficient d'exploitation ressort une baisse en 2023 de 8,3 pts par rapport à l'année 2022, atteignant 44,57% (Hors don séisme, le coefficient d'exploitation s'établit à 43,30%).

b. Coût du risque

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coût du risque consolidé de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|---|----------------|----------------|------------------|------------------|------------------|
| Dotations aux provisions (1) | 864 270 | 999 780 | 15,68% | 1 596 020 | 59,64% |
| Provisions pour dépréciation des prêts et créances | 818 539 | 971 295 | 18,66% | 1 483 040 | 52,69% |
| Provisions pour dépréciation des titres | -30 380 | 0 | -100,00% | - | N/A |
| Provisions pour risques et charges | 76 111 | 28 485 | -62,57% | 112 979 | >100% |
| Reprise de provisions (2) | 532 487 | 407 321 | -23,51% | 377 156 | -7,41% |
| Provisions pour dépréciation des prêts et créances | 518 837 | 399 045 | -23,09% | 362 236 | -9,22% |
| Provisions pour dépréciation des titres | - | - | N/A | - | - |
| Provisions pour risques et charges | 13 650 | 8 275 | -39,37% | 14 920 | 80,30% |
| Variation des provisions (1)-(2) | 331 783 | 592 459 | 78,57% | 1 218 864 | >100% |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées | 161 169 | 24 936 | -84,53% | 88 536 | >100% |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées | - | - | N/A | - | N/A |
| Récupérations sur prêts et créances amorties | -36 423 | -27 026 | -25,80% | -26 841 | -0,68% |
| Autres pertes | - | - | N/A | - | N/A |
| Coût du risque* | 456 529 | 590 369 | 29,32% | 1 280 559 | >100% |
| Taux du coût du risque** | 0,59% | 0,71% | 0,10 pbs | 1,41% | 0,70 pbs |

Source : CIH Bank

*Coût risque : dotations aux provisions-reprise de provisions + pertes sur prêts et créances irrécouvrable provisionnées/non provisionnées récupérations sur prêts et créances amorties autres pertes

**Taux du coût du risque=Coût du risque/encours net des créances sur la clientèle

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coût du risque consolidé de CIH Bank par pôle d'activité sur la période 2021 - 2023 :

| Contribution | | | | Evolution 2021-2022 | | Evolution 2022-2023 | |
|--------------------------|----------------|----------------|------------------|------------------------|---------------|------------------------|-----------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | En Kdh | En% | En Kdh | En% |
| Activité bancaire | -398 938 | -497 413 | -1 120 201 | -98 475 | 24,68% | -622 788 | 125,21% |
| SFS | -55 604 | -91 252 | -159 354 | -35 648 | 64,11% | -68 102 | 74,63% |
| Hôtellerie et Immobilier | -1 439 | -1 326 | 1 050 | 113 | -7,85% | 2 376 | -179,19% |
| Activité de courtage | - | - | - | NA | NA | NA | NA |
| Autre et éliminations | -548 | -379 | -2054 | 169 | -30,84% | -1 675 | 441,98% |
| Coût du risque | 456 529 | 590 369 | 1 280 559 | 133 841 | 29,32% | 690 190 | >100% |

Source : CIH Bank

A fin décembre 2022, le coût du risque s'établit à 590,4 Mdh contre 456,5 Mdh en 2021, soit un bond de 133,8 Mdh. Cette variation couvre :

- La hausse de 152,8 Mdh des dotations aux provisions pour dépréciation des prêts et créances sur la période pour s'établir à 971,3 Mdh à fin 2022.
- La dépréciation des dotations aux provisions pour risques et charges de 47,6 Mdh s'établissant à fin 2022 à 28,5 Mdh suite à la baisse des dotations aux provisions pour risques et charges du CIH BANK
- La dépréciation de 119,8 Mdh des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances atteignant 399,0 Mdh à fin 2022 ;
- La baisse de 84,5% des pertes sur prêts et créances irrécouvrables s'établissant à 24,9 Mdh au lieu de 161,2 Mdh à fin 2021.

La variation du cout du risque est expliquée par des effets de reprises en 2021 du aux provisionnement important en 2020 (COVID19).

L'évolution du taux de couverture par Bucket et du taux de contentieux sur la période 2020 - 2022 est présentée dans la revue analytique 2020-2022, partie « Analyse du bilan consolidé IFRS »

Le coût du risque par bucket n'est pas disponible pour CIH BANK.

Ainsi, à fin décembre 2023, le coût du risque s'établit à 1 280,6 Mdh contre 590,4 Mdh en 2022, soit un bond de 690,2 Mdh. Cette variation couvre :

- La hausse de 511,7 Mdh des dotations aux provisions pour dépréciation des prêts et créances pour s'établir à 1 483,1 Mdh à fin 2023 s'expliquant par le renforcement de la couverture prospective des risques sensibles.
- L'appréciation des dotations aux provisions pour risques et charges de 84,5 Mdh s'établissant à fin 2023 à 113 Mdh ;
- La dépréciation de 36,8 Mdh des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances atteignant 362,2 Mdh à fin 2023 ;
- La hausse de 63,6 Mdh des pertes sur prêts et créances irrécouvrables s'établissant à 88,5 Mdh au lieu de 24,9 Mdh à fin 2022.

La hausse du coût du risque s'explique par La croissance de l'activité et la diversification des emplois de la banque vers la clientèle entreprise chose qui a conduit la banque à mettre en place une stratégie de couverture prospective et prudente des risques.

Résultat d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat d'exploitation consolidé de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| EnKDH | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 1 388 674 | 1 657 154 | 19,33% | 2 476 579 | 49,45% |
| Coût du risque | 456 529 | 590 369 | 29,32% | 1 280 559 | >100% |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 932 145 | 1 066 785 | 14,44% | 1 196 020 | 12,11% |

Source : CIH Bank

A fin 2022 le résultat d'exploitation s'établit à 1 066,8 Mdh contre 932,1 Mdh en 2021 sous l'effet principalement de la hausse de 268,5 Mdh du résultat brut d'exploitation.

Par ailleurs, à fin 2023 le résultat d'exploitation s'établit à 1 196,0 Mdh contre 1 066,8 Mdh en 2022 sous l'effet principalement de la hausse de 819,4 Mdh du résultat brut d'exploitation.

c. Résultat net

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat Net consolidé de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En KDH | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 932 145 | 1 066 785 | 14,44% | 1 196 020 | 12,11% |
| Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence | 5 953 | 36 041 | > 100% | 44 112 | 22,39% |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 69 034 | 11 526 | -83,30% | 82 814 | >100% |
| Variations de valeurs des écarts d'acquisition | - | - | - | - | - |
| RESULTAT AVANT IMPÔT | 1 007 131 | 1 114 351 | 10,65% | 1 322 946 | 18,72% |
| Impôt sur les résultats | 385 125 | 403 387 | 4,74% | 545 979 | 35,35% |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | - | - | - | - | - |
| RESULTAT NET | 622 007 | 710 964 | 14,30% | 776 967 | 9,28% |
| Intérêts minoritaires | 18 971 | 41 878 | > 100% | 66 574 | 58,97% |
| RESULTAT NET - PART DU GROUPE | 603 036 | 669 086 | 10,95% | 710 393 | 6,17% |

Source : CIH Bank

A fin 2022, le résultat net part du groupe CIH Bank ressort à 669,1 Mdh contre 603,0 Mdh à fin 2021, Cette variation s'explique principalement par :

- La hausse de 134,6 Mdh du résultat d'exploitation en 2022 ;
- L'appréciation de 30,1 Mdh de la quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence à 36,0 Mdh.
- La Hausse de l'impôt sur le résultat de 4,74 % lié à la hausse du résultat avant impôt.
- La Hausse de 22,9 Mdh des intérêts minoritaires en 2022 suite à la hausse du résultat de SOFAC et UMNIA BANK dont le % d'intérêts de CIH BANK est respectivement de 66,3% et 40% ;

L'évolution de la Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence est due principalement au résultat de la filiale AJARINVEST ;

A fin 2023, le résultat net part du groupe CIH Bank ressort à 710,4 Mdh contre 669,1 Mdh à fin 2022, en évolution de 6,2% (Hors don Séisme, l'évolution s'établit à 11,4%), Cette variation s'explique principalement par :

- La hausse de 129,2 Mdh du résultat d'exploitation à fin 2023 ;
- L'augmentation de 71,3 Mdh des gains ou pertes nets sur autres actifs ;
- La hausse de l'impôt sur les résultats de 35,3% lié à la hausse du résultat avant impôt ;
- La Hausse de 24,7 Mdh des intérêts minoritaires en 2023.

Cette variation du RNPG résulte de la contribution des diverses filiales du Groupe CIH Bank qui se présente comme suit :

| Contribution | Evolution | | | | | | |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| | | | | 2021-2022 | | 2022-2023 | |
| | 2021 | 2022 | 2023 | En Kdh | En% | En Kdh | En% |
| CIH Bank SA | 500 243 | 459 582 | 430 771 | -40 661 | -8% | -28 811 | -6% |
| SOFAC | 88 730 | 111 847 | 147 256 | 23 117 | 26% | 35 409 | 32% |
| CIH courtage | 24 241 | 27 170 | 30 675 | 2 929 | 12% | 3 505 | 13% |
| SOFASSUR | 20 250 | 23 330 | 29 412 | 3 080 | 15% | 6 082 | 26% |
| LE TIVOLI | -12 940 | 30 | -368 | 12 970 | -100% | -398 | <100% |
| Umnia Bank | 241 | 11 738 | 24 242 | 11 497 | > 100% | 12 504 | >100% |
| Ajarinvest | 5 953 | 36 041 | 44 112 | 30 088 | > 100% | 8 071 | 22% |
| Ghosn Ennakhil | 18 991 | 16 123 | 28 264 | -2 868 | -15% | 12 141 | 75% |
| SOFAC STRUCTURED FINANCE | -28 | -151 | 201 | -123 | > 100% | 352 | <100% |
| CREDILOG 3 | 5 403 | 4 046 | - | -1 357 | -25% | NA | NA |
| Sangho | -27 941 | 0 | - | 27 941 | < 100% | NA | NA |
| CIH PATRIMMO | -14 432 | -14 498 | 13 737 | -66 | 0% | 761 | -5% |
| LANA CASH | -5 675 | -6 171 | -10 231 | -496 | 8,74% | -4 060 | 66% |
| CCM | - | - | 843 | | | | |
| Badeel | - | - | - 1 046 | | | | |
| Intercoûts et retraitements divers | - | - | - | | NA | NA | NA |
| Total | 603 036 | 669 086 | 710 394 | 66 050 | 10,95% | 41 308 | 6,17% |

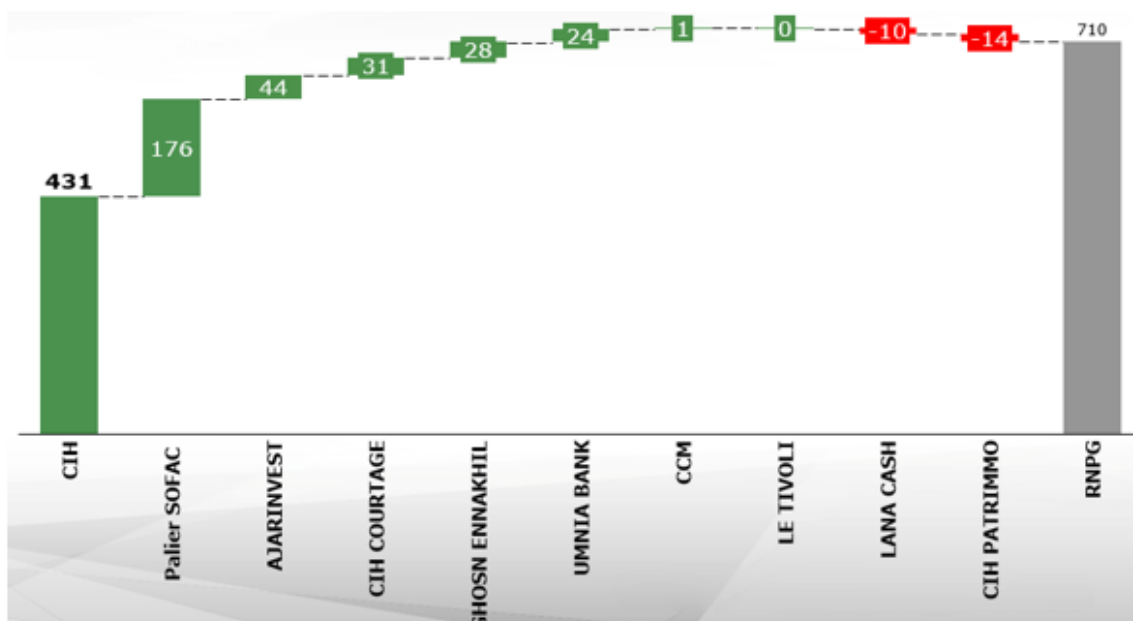
Source : CIH Bank

La contribution de SOFAC et Umnia Bank dans RNPG Groupe a connu une hausse importante suite à la Hausse du PNB des ces filiales grâce à la hausse de l'activité courant l'exercice 2023

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat net consolidé de CIH Bank par pôle d'activité sur la période 2021 - 2023 :

| Contribution | Evolution | | | | | | |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------------|--------------|
| | | | | 2021-2022 | | Evolution 2022-2023 | |
| | 2021 | 2022 | 2023 | En Kdh | En% | En Kdh | En% |
| Activité bancaire | 456 118 | 442 087 | 444 564 | -14 031 | -3,08% | 2 477 | 0,56% |
| SFS | 123 768 | 151 323 | 184 225 | 27 555 | 22,26% | 32 902 | 21,74% |
| Hôtellerie et Immobilier | -23 738 | 15 381 | 31 497 | 39 119 | <100% | 16 116 | >100% |
| Activité de courtage | 54 503 | 62 086 | 75 038 | 7 583 | 13,91% | 12 952 | 20,86% |
| Autre et éliminations | 11 356 | 40 087 | 41 643 | 28 731 | >100% | 1 556 | 3,88% |
| Total | 622 007 | 710 964 | 776 967 | 88 957 | 14,30% | 66 003 | 9,28% |

Evolution du RNPG consolidé par contributif



d. Rentabilité des fonds propres et des actifs

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la rentabilité des fonds propres et actifs de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| Rentabilité | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|------------------|
| Résultat Net | 622 007 | 710 964 | 14,30% | 776 967 | 9,28% |
| Capitaux propres | 5 846 695 | 7 083 052 | 21,15% | 7 543 081 | 6,49% |
| Total Actif | 106 417 254 | 117 156 869 | 10,09% | 125 433 741 | 7,06% |
| ROAE*** | 11,00% | 12,26% | 1,26 pts | 11,83% | 0,43 pts |
| ROE** | 10,64% | 10,04% | -0,6 pts | 10,30% | 0,26 pts |
| ROA* | 0,58% | 0,61% | 0,03 pts | 0,62% | 0,01 pts |

(*) Return On Assets (ROA) = Résultat Net / Total Actifs
 (**) Return on equity (ROE) = résultat net / capitaux propres
 (***) Return On Average Equity (ROAE) = Résultat Net / (moyenne((Fonds Propres- Résultat Net)^N ; ((Fonds Propres- Résultat Net)^{N-1}))

Source : CIH Bank - Sur base annuelle

La rentabilité des actifs du Groupe CIH Bank continue sur sa tendance haussière et passe de 0,58% en 2021 à 0,61% en 2022 et s'établit à 0,62% en 2023. Pour sa part La rentabilité des capitaux propres marque une baisse légère en 2023 et s'établit à 11,83% contre 12,26% en 2022.

3- Analyse du bilan consolidé IFRS

Analyse des emplois

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats de l'actif consolidé IFRS de CIH Bank sur les exercices 2021, 2022 et 2023 :

| EnKdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--|------------|------------|------------------|------------|------------------|
| Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | 3 462 289 | 3 202 155 | -7,51% | 3 844 472 | 20,06% |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 9 306 900 | 9 274 996 | -0,34% | 6 956 738 | -24,99% |
| Actifs financiers détenus à des fins de transactions | 8 459 573 | 6 887 169 | -18,59% | 5 229 458 | -24,07% |
| Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | 847 326 | 2 387 827 | > 100% | 1 727 280 | -27,66% |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 841 281 | 824 992 | -1,94% | 756 287 | -8,33% |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | 258 441 | 68 532 | -73,48% | 43 656 | -36,30% |
| Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | 582 840 | 756 459 | 29,79% | 712 630 | -5,79% |
| Actifs financiers disponibles à la vente | - | - | N/A | - | NA |
| Titres au coût amorti | 4 887 459 | 8 688 795 | 77,78% | 8 371 427 | -3,65% |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti | 6 186 532 | 3 856 360 | -37,67% | 5 355 171 | 38,87% |
| Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti | 74 406 732 | 83 423 310 | 12,12% | 90 754 890 | 8,79% |
| Actifs d'impôt exigible | 329 849 | 413 409 | 25,33% | 462 338 | 11,84% |
| Actifs d'impôt différé | 486 153 | 647 275 | 33,14% | 662 668 | 2,38% |
| Comptes de régularisation et autres actifs | 2 366 447 | 2 158 535 | -8,79% | 3 113 970 | 44,26% |
| Participations dans des entreprises mises en équivalence | 3 750 | 39 805 | > 100% | 47 861 | 20,24% |
| Immeubles de placement | 1 069 706 | 1 670 408 | 56,16% | 1 836 139 | 9,92% |
| Immobilisations corporelles | 2 274 677 | 2 242 651 | -1,41% | 2 347 871 | 4,69% |
| Immobilisations incorporelles | 496 054 | 539 293 | 8,72% | 627 378 | 16,33% |

| | | | | | |
|-------------------------|--------------------|--------------------|---------------|--------------------|--------------|
| Ecarts d'acquisition | 299 428 | 174 884 | -41,59% | 296 531 | 69,56% |
| Total de l'Actif | 106 417 254 | 117 156 869 | 10,09% | 125 433 741 | 7,06% |

Source : CIH Bank

La hausse de 10,7 milliards de dirhams de l'actif entre 2021 et 2022 s'explique principalement par :

- L'augmentation de 9 016,6 millions de dirhams à 83 423,3 millions de dirhams des prêts et créances sur la clientèle ;
- La baisse des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti de 2 330,2 millions de dirhams, pour s'établir à 3 856,4 millions de dirhams ;
- La baisse respective de 16,3 millions de dirhams et de 31,9 millions de dirhams des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Le total des actifs à fin 2021 est représenté à hauteur de 71,2% par les prêts et créances sur la clientèle au coût amorti, de 7,9% par les actifs financiers à la juste valeur par résultat et de 3,3% par les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti. Ces rubriques contribuent ensemble à 82,4% du total des emplois.

La hausse de 8,3 milliards de dirhams de l'actif entre 2022 et 2023 s'explique principalement par :

- L'augmentation de 7 331,6 millions de dirhams arrivant jusqu'à 90 754,9 millions de dirhams des prêts et créances sur la clientèle, suite à la hausse de l'activité de financement de CIH bank de +3,7MMDH, de sofac +2,4MMDH et umnia Bank de +1,2MMDH ;
- La hausse des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti de 1 498,9 millions de dirhams, pour s'établir à 5 355,2 millions de dirhams ;
- La hausse des comptes de régularisations et autre actifs augmentent de 955,4 millions de dirhams soit une hausse de 44,3% par rapport à 2022 ;
- La baisse respective de 68,7 millions de dirhams et de 2 318,2 millions de dirhams des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et des actifs financiers à la juste valeur par résultat, constatée essentiellement dans les titres de transaction de CIH BANK.

Le total des actifs à fin 2023 est représenté à hauteur de 72,4% par les prêts et créances sur la clientèle au coût amorti, de 5,5% par les actifs financiers à la juste valeur par résultat et de 4,3% par les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti. Ces rubriques contribuent ensemble à 82,2% du total des emplois.

a. Valeur en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des chèques postaux

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des valeurs en caisse et banque centrale consolidé de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--|-----------|-----------|------------------|-----------|------------------|
| Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | 3 462 289 | 3 202 155 | -7,51% | 3 844 472 | 20,06% |

Source : CIH Bank

A fin 2022, le poste Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux enregistre une baisse de 260,1 Mdh, soit -7,51% par rapport à 2021. A fin 2023, ce poste enregistre une hausse de 642,3 Mdh, soit une hausse de 20,06% tiré par la hausse de la valeur des Banques Centrales et Service des chèques postaux.

b. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des actifs financiers à la juste valeur par résultat de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2021-2022 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <i>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</i> | 8 459 573 | 6 887 169 | -18,59% | 5 229 458 | -24,07% |
| <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à la juste valeur par résultat</i> | - | - | NA | - | NA |
| <i>Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par résultat</i> | - | - | NA | - | NA |
| <i>Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat</i> | 847 326 | 2 387 827 | > 100% | 1 727 280 | -27,66% |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 9 306 900 | 9 274 996 | -0,34% | 6 956 738 | -24,99% |

Source : CIH Bank

A fin décembre 2022, les actifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent une quasi stabilité du portefeuille en s'établissant à 9 275,0 Mdh contre 9 306,9 Mdh en 2021 avec une légère baisse de 0,34%. Le portefeuille BDT classé en titres de transaction s'établit à un montant de 6 638 Mdh.

A fin décembre 2023, les actifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent une baisse de 24,99% en s'établissant à 6 956,7 Mdh contre 9 275,0 Mdh en 2022, dûe à la dépréciation des Actifs financiers détenus à des fins de transactions et Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat respectivement de 24,07% et 27,66% par rapport à 2022.

Le portefeuille BDT classé en titres de transaction s'établit à de 4 988,3 Mdh.

c. Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--|----------------|----------------|------------------|----------------|------------------|
| <i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i> | 258 441 | 68 532 | -73,48% | 43 656 | -36,30% |
| <i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclés</i> | 582 840 | 756 459 | 29,79% | 712 630 | -5,79% |
| Actifs financiers à la juste par les capitaux propres | 841 281 | 824 992 | -1,94% | 756 287 | -8,33% |

Source : CIH Bank

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--------------------|---------|---------|------------------|---------|------------------|
| <i>Obligations</i> | 258 441 | 68 532 | -73,48% | 43 656 | -36,30% |
| <i>Actions</i> | 582 840 | 756 459 | 29,79% | 712 630 | -5,79% |

Source : CIH Bank

A fin 2022, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres s'élèvent à 825,0 Mdh au lieu de 841,3 Mdh en 2021 soit une baisse de 16,3 Mdh résulte notamment de la dépréciation de la juste valeur des titres AtlantaSanad.

A fin 2023, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres s'établissent à 756,2 Mdh au lieu de 825 Mdh en 2022 soit une baisse de 68,7 Mdh résulte notamment de la dépréciation de la juste valeur des titres AtlantaSanad.

Les placements en actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres sont portés principalement par CIH BANK

Actifs financiers au coût amorti

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des actifs financiers au coût amorti de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--|-------------------|-------------------|------------------|--------------------|------------------|
| <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti</i> | 6 186 532 | 3 856 360 | -37,67% | 5 355 171 | 38,87% |
| <i>Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti</i> | 74 406 732 | 83 423 310 | 12,12% | 90 754 890 | 8,79% |
| <i>Titres au coût amorti</i> | 4 887 459 | 8 688 795 | 77,78% | 8 371 427 | -3,65% |
| <i>Autres actifs financiers détenus au coût amorti</i> | - | - | NA | - | - |
| Actifs financiers au coût amorti | 85 480 723 | 95 968 465 | 12,27% | 104 481 487 | 8,87% |

Source : CIH Bank

A fin décembre 2022, les actifs financiers au coût amorti s'apprécient de 12,3% s'établissant à 95 968,5 Mdh contre 85 480,7 Mdh en 2021. Cette évolution s'explique par :

- La hausse 3 801,3 Mdh des titres au coût amorti pour s'établir à 8 688,8 Mdh contre 4 887,5 Mdh en 2021 et ce, suite à des acquisitions de BDT par CIH BANK en portefeuille investissement.
- La dépréciation de 37,7% des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti pour s'établir à 3 856,4 Mdh contre 6 186,5 Mdh à fin 2021 ;
- La hausse de 12,1% des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti qui s'établissent à 83 423,3 Mdh contre 74 406,7 Mdh en 2021.

A fin décembre 2023, les actifs financiers au coût amorti s'apprécient de 8,9% s'établissant à 104 481,5 Mdh contre 95 968,5 Mdh en 2022. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de 8,8% des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti qui s'établissent à 90 754,9 Mdh contre 83 423,3 Mdh en 2022 contre 74 406,7 Mdh en 2021 ;
- La baisse de 317,4 Mdh des titres au coût amorti pour s'établir à 8 371,4 Mdh contre 8 688,8 Mdh en 2022 ;

- L'augmentation de 38,9% des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti pour s'établir à 5 355,2 Mdh contre 3 856,4 Mdh à fin 2022.

d. Prêts et créances sur les établissements de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des prêts et créances sur les établissements de crédit de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| A vue | 2 168 497 | 2 142 560 | -1,20% | 4 562 108 | >100% |
| Comptes ordinaires | 2 137 318 | 2 167 037 | 1,39% | 3 974 977 | 83,43% |
| Prêts et comptes au jour le jour | 51 984 | 0 | -100% | 611 237 | NA |
| Valeurs reçues en pensions au jour le jour | - | - | NA | - | NA |
| Autres prêts et créances | -20 805 | -24 478 | 17,65% | -24 106 | -1,52% |
| A terme | 4 019 685 | 1 714 684 | -57,34% | 793 947 | -53,70% |
| Comptes et prêts à terme | 4 010 983 | 1 706 167 | -57,46% | 752 723 | -55,88% |
| Prêts subordonnés et participants | - | - | NA | - | NA |
| Valeurs reçues en pensions à terme | - | - | NA | - | NA |
| Créances rattachées | 8 702 | 8 517 | -2,12% | 41 224 | >100% |
| Autres prêts et créances à terme | - | - | NA | - | NA |
| Total Brut | 6 188 182 | 3 857 244 | -37,67% | 5 356 055 | 38,86% |
| Dépréciation | 1 649 | 884 | -46,38% | 884 | 0,00% |
| Total Net | 6 186 532 | 3 856 360 | -37,67% | 5 355 171 | 38,87% |

Source : CIH Bank

| | Bucket 1 ECL 12 mois | Bucket 2 ECL Lifetime | Bucket 3 ECL Lifetime | Total |
|--|-------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------|
| Encours Bilan au 31/12/2021 | 6 188 182 | - | - | 6 188 182 |
| Provision Bilan sous IFRS 9 au 31 /12/2021 | 1 649 | - | - | 1 649 |
| | 6 186 533 | - | - | 6 186 533 |
| Encours Bilan au 31/12/2022 | 3 857 244 | - | - | 3 857 244 |
| Provision Bilan sous IFRS 9 au 31 /12/2022 | 884 | - | - | 884 |
| | 3 856 360 | - | - | 3 856 360 |
| Encours Bilan au 31/12/2023 | 5 356 055 | - | - | 5 356 055 |
| Provision Bilan sous IFRS 9 au 31 /12/2023 | 884 | - | - | 884 |
| | 5 355 171 | - | - | 5 355 171 |

Source : CIH Bank

A fin 2022, l'encours des prêts et créances sur les établissements de crédits affiche une dépréciation de 37,7% pour s'établir à 3 856,4 Mdh contre 6 186,5 Mdh l'année précédente. Cette variation résulte de l'effet de la baisse de 2 305,0 Mdh des prêts et créances à terme, et la baisse également de 25,9 Mdh des prêts et créances à vue.

A fin 2023, l'encours des prêts et créances sur les établissements de crédits affiche une augmentation de 38,9% pour s'établir à 5 355,2 Mdh contre 3 856,4 Mdh l'année précédente. Cette variation résulte de l'effet de la baisse de 920,7 Mdh des prêts et créances à terme, et la hausse de 2 419,5 Mdh des prêts et créances à vue.

La totalité des encours prêts et créances sur les établissements de crédit concerne bucket 1.

e. Créances sur la clientèle

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des prêts et créances sur la clientèle de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|---|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|
| Crédits de trésorerie | 10 425 589 | 15 245 607 | 46,23% | 14 949 279 | -1,94% |
| Crédits à la consommation | 11 789 621 | 13 797 779 | 17,03% | 16 424 398 | 19,04% |
| Crédits à l'équipement | 9 103 950 | 8 325 305 | -8,55% | 8 878 761 | 6,65% |
| Crédits immobiliers | 29 561 757 | 33 930 590 | 14,78% | 33 708 060 | -0,66% |
| Créances acquises par affacturage | 1 409 179 | 2 490 577 | 76,74% | 3 288 093 | 32,02% |
| Autres | 9 169 029 | 6 593 311 | -28,09 % | 10 641 651 | 60,75% |
| Intérêts courus à recevoir | 167 546 | 145 222 | -13,32% | 166 317 | 14,53% |
| Créances saines (A) | 71 626 671 | 80 528 391 | 12,43% | 88 056 559 | 9,30% |
| Créances en souffrance (B) | 5 992 376 | 6 637 240 | 10,76% | 7 425 663 | 11,88% |
| Provisions (C) | -3 212 316 | -3 742 321 | 16,50% | -4 727 331 | 26,32% |
| Prêts et créances sur la clientèle | 74 406 732 | 83 423 310 | 12,12% | 90 754 890 | 8,79% |
| Prêts et créances sur la clientèle / Total bilan (%) | 69,92% | 71,21% | 1,84% | 72,35% | 1,60% |

| Structures-en% | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Crédits de trésorerie | 14% | 18% | 16% |
| Crédits à la consommation | 16% | 17% | 18% |
| Crédits à l'équipement | 12% | 10% | 10% |
| Crédits immobiliers | 40% | 41% | 37% |
| Créances acquises par affacturage | 2% | 3% | 4% |
| Autres | 12% | 8% | 12% |
| Créances en souffrance Net | 4% | 3% | 3% |
| Total créances sur la clientèle | 100% | 100% | 100% |

Source : CIH Bank

Source : CIH Bank

| Contribution | | | | Evolution 2021-2022 | | Evolution 2022-2023 | |
|--------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------|--------|------------------------|-------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | En Kdh | En% | En Kdh | En% |
| Activité bancaire et SFS | 74 394 938 | 83 402 787 | 90 730 735 | 9 007 849 | 12,11% | 7 327 948 | 8,79% |
| Total | 74 406 732 | 83 423 310 | 90 754 890 | - | - | - | - |

Source : CIH Bank

Les prêts et créances sur la clientèle augmentent de 12,1% s'établissant à 83 423,3 millions de dirhams en 2022 contre 74 406,7 millions de dirhams en 2021.

Cette évolution résulte notamment de la hausse des crédits de trésorerie et à la consommation ainsi que l'augmentation des autres crédits liés aux valeurs reçues en pension de la clientèle (JJ et à terme) de CIH Bank.

En effet, et conformément à la politique de diversification des emplois clientèle de la banque, les crédits hors immobilier représentent 54% l'encours des crédits consolidés, et enregistrent une hausse de 21,8% par rapport à décembre 2021 s'établissant ainsi à 39 859,3 millions de dirhams.

Les prêts et créances sur la clientèle augmentent de 8,8% s'établissant à 90 755 millions de dirhams en 2023 contre 83 423,3 millions de dirhams en 2022.

Cette évolution résulte notamment de la hausse des crédits à la consommation de 19%, des autres crédits de 60,8% liée à la hausse des valeurs reçues en pension, et les crédits à l'équipement de 7%. Cette hausse des crédits est liée à l'amélioration de l'activité de la banque.

En effet, et conformément à la politique de diversification des emplois clientèle de la banque, les crédits hors immobilier représentent 48 % l'encours des crédits consolidés, et enregistrent une hausse de 9,9% par rapport à décembre 2022 s'établissant ainsi à 43 706,8 millions de dirhams.

Cette variation résulte également de la contribution d'UMNIA Bank et de SOFAC.

- **Portefeuille des Créances sur la Clientèle - Répartition par Bucket**

Le tableau ci-dessous présente la répartition par bucket des encours Bilan et Hors Bilan :

| | Bucket1 | Bucket2 | Bucket3 | Total |
|---|-------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | ECL 12mois | ECL Lifetime | ECL Lifetime | |
| Encours Bilan au 31/12/2021 | 64 278 955 | 6 934 166 | 6 579 491 | 77 792 612 |
| Encours Hors Bilan au 31/12/2021 | 12 025 765 | 207 767 | 220 972 | 12 454 503 |
| Provisions Bilan sous IFRS9 au 31/12/2021 | 462 378 | 357 034 | 2 392 904 | 3 212 316 |
| Provisions HB sous IFRS9 au 31/12/2021 | 46 492 | 4 812 | 122 260 | 173 564 |
| Encours Bilan au 31/12/2022 | 72 721 340 | 7 254 076 | 7 190 215 | 87 165 631 |

| | | | | |
|---|-------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Encours Hors Bilan au 31/12/2022 | 12 211 923 | 164 124 | 247 983 | 12 624 030 |
| Provisions Bilan sous IFRS9 au 31/12/2022 | 566 134 | 514 176 | 2 662 011 | 3 742 321 |
| Provisions HB sous IFRS9 au 31/12/2022 | 93 440 | 12 555 | 79 544 | 185 539 |
| Encours Bilan au 31/12/2023 | 77 843 432 | 9 356 322 | 8 282 466 | 95 482 220 |
| Encours Hors Bilan au 31/12/2023 | 18 640 423 | 381 193 | 330 138 | 19 351 754 |
| Provisions Bilan sous IFRS9 au 31/12/2023 | 426 133 | 1 261 908 | 3 039 290 | 4 727 331 |
| Provisions HB sous IFRS9 au 31/12/2023 | 72 194 | 59 134 | 105 345 | 236 673 |

Source : CIH BANK

En 2022, le portefeuille des créances de CIH Bank en Bucket 1 s'est apprécié de 13,1%. Les Bucket 2 et Bucket 3 varient respectivement en 2022 de 4,6% et de 9,3%.

Poursuivant sa politique de diversification de ses créances, la part des crédits immobiliers de CIH Bank ressort à 46% en 2022 contre 47% l'année précédente en baisse de 1 point et ce, au profit des autres crédits hors immobiliers.

En 2023, le portefeuille des créances de CIH Bank en Bucket 1 s'est apprécié de 7,0%. Les Bucket 2 et Bucket 3 varient respectivement en 2023 de 29,0% et de 15 %.

Poursuivant sa politique de diversification de ses créances, la part des crédits immobiliers de CIH Bank ressort à 52% en 2023 contre 46% l'année précédente en hausse de 6 points.

Taux de couverture et de sinistralité par bucket

| | Bucket 1 ECL 12 mois | Bucket 2 ECL Lifetime | Bucket 3 ECL Lifetime |
|---|-------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Taux de couverture Bilan au 31/12/2021 | 0,72% | 5,15% | 36,37% |
| Taux de couverture Hors Bilan au 31/12/2021 | 0,39% | 2,32% | 55,33% |
| Taux de sinistralité au 31/12/2021 | | | 8,46% |
| Taux de couverture Bilan au 31/12/2022 | 0,78% | 7,09% | 37,02% |
| Taux de couverture Hors Bilan au 31/12/2022 | 0,77% | 7,65% | 32,08% |
| Taux de sinistralité au 31/12/2022 | | | 8,25% |
| Taux de couverture Bilan au 31/12/2023 | 0,55% | 13,49% | 36,70% |
| Taux de couverture Hors Bilan au 31/12/2023 | 0,39% | 15,51% | 31,91% |
| Taux de sinistralité au 31/12/2023 | | | 8,67% |

Source : CIH Bank

Taux de couverture = Provisions / Créances brutes

Taux de sinistralité = Créances bucket 3 / total Créances brutes

A fin décembre 2022, le taux de couverture s'améliore de +0,65 pts par rapport à 2021 pour atteindre 37,02%.

En 2023, le taux de couverture s'établit à 36,70% en baisse de 0,33 pts par rapport à 2022,

L'évolution du taux de couverture s'explique par l'effort du provisionnement de la banque qui reste en alignement avec sa politique de provisionnement prospective et prudente.

f. Comptes de régularisation et actifs divers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des régularisation et actifs divers de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués | 199 005 | 157 564 | -20,82% | 278 982 | 77,06% |
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres | 95 637 | 104 996 | 9,79% | 147 080 | 40,08% |
| Comptes d'encaissement | - | - | NA | - | |
| Part des réassureurs dans les provisions techniques | - | - | NA | - | |
| Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance | 401 583 | 523 068 | 30,25% | 590 007 | 12,80% |
| Autres débiteurs et actifs divers | 1 670 222 | 1 372 907 | -17,80% | 2 097 901 | 52,81% |
| Total des comptes de régularisation et actifs divers | 2 366 447 | 2 158 535 | -8,79% | 3 113 970 | 44,26% |

Source : CIH Bank

En 2022, les comptes de régularisation et actifs divers diminuent légèrement de 8,8% s'établissant à 2 158,5 Mdh contre 2 366,4 Mdh en 2021 en raison de :

- L'appréciation de 30,3% des produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance qui passent de 401,6 Mdh à fin 2021 à 523,1 Mdh à fin 2022 ;
- La hausse de 9,4 Mdh des comptes et règlements relatifs aux opérations sur titres ;
- La baisse des dépôts de garantie versés et cautionnements constitués à 157,6 Mdh contre 199,0 Mdh un an auparavant.

En 2023, les comptes de régularisation et actifs divers augmentent de 44,3% s'établissant à 3 114 Mdh contre 2 158,5 Mdh en 2022 en raison de :

- L'augmentation des autres débiteurs et actifs divers de 725,0 Mdh lié à la hausse des opérations ponctuelles en instance ;
- L'appréciation de 12,8% des produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance qui passent de 523,1 Mdh à fin 2022 à 590,0 Mdh en 2023 ;
- La hausse des dépôts de garantie versés et cautionnements constitués à 279 Mdh contre 157,6 Mdh un an auparavant.
- La hausse de 42,1 Mdh des comptes et règlements relatifs aux opérations sur titres.

g. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le tableau ci-dessous présente l'évolution participations dans les entreprises mises en équivalence de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--|-------|--------|------------------|--------|------------------|
| Participations dans des entreprises mises en équivalence | 3 750 | 39 805 | >100% | 47 861 | 20,24% |

Source : CIH Bank

Après une hausse de 961,5% en 2022, les participations dans des entreprises mises en équivalence affichent également une augmentation de 20,24% et s'établie à 47 861 Mdh.

h. Immobilisations

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des immobilisations de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Immeubles de placement | 1 069 706 | 1 670 408 | 56,16% | 1 836 139 | 9,92% |
| Immeubles de placements | 1 407 342 | 1 670 408 | 18,69% | 1 836 139 | 9,92% |
| Amort et pertes de valeurs : immeubles de placements | -337 636 | - | - | - | NA |
| Immobilisations corporelles | 2 274 677 | 2 242 651 | -1,41% | 2 347 871 | 4,69% |
| Terrains et constructions | 1 557 981 | 1 701 621 | 9,22% | 1 795 061 | 5,49% |
| Equipement, mobilier, installations | 226 036 | 206 833 | -8,50% | 313 842 | 51,74% |
| Biens mobiliers donnés en location | - | - | - | - | NA |
| Autres immobilisations | 490 660 | 334 198 | -31,89% | 238 968 | -28,50% |
| Immobilisations incorporelles | 496 054 | 539 293 | 8,72% | 627 378 | 16,33% |
| Valeur brute | 883 166 | 964 160 | 9,17% | 1 050 763 | 8,98% |
| Amortissement et dépréciation | -387 112 | -424 867 | 9,75% | -423 385 | -0,35% |
| Immobilisations | 3 840 436 | 4 452 352 | 15,93% | 4 811 388 | 8,06% |

Source : CIH Bank

A fin 2022, les immobilisations de CIH Bank augmentent de 15,9% et s'établissent à 4 452,4 Mdh contre 3 840,4 Mdh à fin 2021. Cette variation s'explique par :

- L'augmentation de 56,2% des immeubles de placement qui s'élèvent à 1 670,4 Mdh au lieu de à 1 069,7 Mdh à fin 2022 due au changement du méthode IAS 40 opéré début 2022.
- La hausse de 8,7% des immobilisations incorporelles pour s'établir à 539, 3 Mdh contre 496,1 Mdh en 2021.

A fin 2023, les immobilisations de CIH Bank augmentent de 8,1% et s'établissent à 4 811,4 Mdh contre 4 452,4 Mdh à fin 2022. Cette variation s'explique par :

- L'appréciation des immobilisation corporelles de de 4,7% s'établir à 2 347,9 Mdh au lieu de 2 242,7 Mdh en 2022.
- L'augmentation de 9,9% des immeubles de placement qui s'élèvent à 1 836,1 Mdh au lieu de à 1 670,4 Mdh à fin 2022 due au changement du méthode IAS 40 opéré depuis l'année 2022.
- La hausse de 16,3% des immobilisations incorporelles pour s'établir à 627,4Mdh contre 539, 3 Mdh en 2022.

Analyse des ressources

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du passif consolidé de CIH Bank sur la période 2012-2023 :

| EnKdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--|--------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | - | - | NA | - | NA |
| Dettes envers les établissements de crédit assimilés | 16 119 633 | 18 071 735 | 12,11% | 17 688 066 | -2,12% |
| Dettes envers la clientèle | 62 953 110 | 68 905 888 | 9,46% | 74 159 350 | 7,62% |
| Titres de créance émis | 11 430 017 | 12 364 164 | 8,17% | 14 727 502 | 19,11% |
| Passifs d'impôt exigible | 398 358 | 462 401 | 16,08% | 799 373 | 72,87% |
| Passifs d'impôt différé | 373 733 | 646 674 | 73,03% | 364 127 | -43,69% |
| Comptes de régularisation et autres passifs | 4 871 195 | 4 519 745 | -7,21% | 5 025 576 | 11,19% |
| Provisions | 733 214 | 622 957 | -15,04% | 680 141 | 9,18% |
| Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie | 3 691 298 | 4 480 252 | 21,37% | 4 446 524 | -0,75% |
| Capitaux propres | 5 846 695 | 7 083 052 | 21,15% | 7 543 081 | 6,49% |
| <i>Capital et réserves liées</i> | 2 832 474 | 3 051 978 | 7,75% | 3 051 978 | 0,00% |
| <i>Réserves consolidées</i> | 2 283 071 | 3 101 585 | 35,85% | 3 528 568 | 13,77% |
| <i>Part du groupe</i> | 1 787 794 | 2 599 028 | 45,38% | 2 859 842 | 10,04% |
| <i>Part des minoritaires</i> | 495 277 | 502 557 | 1,47% | 668 725 | 33,06% |
| <i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> | 109 144 | 218 525 | > 100% | 185 568 | -15,08% |
| <i>Part du groupe</i> | 109 144 | 218 525 | > 100% | 185 568 | -15,08% |
| <i>Part des minoritaires</i> | - | 0 | NA | - | NA |
| <i>Résultat de l'exercice</i> | 622 007 | 710 964 | 14,30% | 776 967 | 9,28% |
| <i>Part du groupe</i> | 603 036 | 669 086 | 10,95% | 710 393 | 6,17% |
| <i>Part des minoritaires</i> | 18 971 | 41 878 | > 100% | 66 574 | 58,97% |
| Total du passif | 106 417 254 | 117 156 869 | 10,09% | 125 433 741 | 7,06% |

Source : CIH Bank

En 2022, le Total Passif s'établit à 117,2 Mdh soit une évolution de 10,09% par rapport à 2021, cette évolution est due principalement à l'augmentation de 12,11% Mdh des dettes envers les établissements de crédit et assimilés également la hausse des dettes envers la clientèle de 9,46% par rapport à fin 2021.

Le total des passifs est représenté à hauteur de 58,8% par les dettes envers la clientèle, de 10,6% par les titres de créance émis et de 15,4% par les dettes envers les établissements de crédit et assimilés. Ces trois rubriques contribuent ensemble à 84,8% du total des ressources.

Par conséquent, la progression des passifs est due à :

- La hausse de 5 952,8 millions de dirhams des dettes envers la clientèle qui ressortent à 68 905,9 millions de dirhams à fin 2022 contre 62 953,1 millions de dirhams en 2021 ;
- L'accroissement de 1 952,1 millions de dirhams des dettes envers les établissements de crédit et assimilés à 18 071,7 millions de dirhams à fin 2022 au lieu de 16 119,7 millions de dirhams en 2021 ;
- L'augmentation de 934,1 millions de dirhams des titres de créance émis à 12 364,2 millions de dirhams à fin 2022 contre 11 430,0 millions de dirhams en 2021

En 2023, le Total Passif s'établit à 125,5 Mdh soit une évolution de 7,06% par rapport à 2022.

Le total des passifs est représenté à hauteur de 59,1% par les dettes envers la clientèle, de 11,74% par les titres de créance émis et de 14,1% par les dettes envers les établissements de crédit et assimilés. Ces trois rubriques contribuent ensemble à 84,97% du total des ressources.

Par conséquent, la progression des passifs est due à :

- La hausse de 5 254 millions de dirhams des dettes envers la clientèle qui ressortent à 74 160 millions de dirhams à fin 2023 contre 68 951 millions de dirhams en 2022 ;
- Le décroissement de 383,7 millions de dirhams des dettes envers les établissements de crédit et assimilés à 17 688,1 millions de dirhams à fin 2023 au lieu de 18 071,7 millions de dirhams en 2022 ;
- L'augmentation de 2 363,3 millions de dirhams des titres de créance émis à 14 727,5 millions de dirhams à fin 2023 contre 12 364,1 millions de dirhams en 2022

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes sur les établissements de crédit de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

a. Dette envers les établissements de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes sur les établissements de crédit de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 832 158 | 377 031 | -54,69% | 841 792 | >100% |
| Valeurs données en pension | 10 340 289 | 11 092 000 | 7,27% | 6 953 402 | -37,31% |
| Emprunts de trésorerie | 3 664 190 | 4 833 618 | 31,92% | 8 065 028 | 66,85% |
| Emprunts financiers | 1 242 162 | 1 711 908 | 37,82% | 1 712 347 | 0,03% |
| Autres dettes | 26 462 | 26 080 | -1,44% | 26 230 | 0,58% |
| Intérêts courus à payer | 14 373 | 31 098 | > 100% | 89 266 | >100% |
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 16 119 633 | 18 071 735 | 12,11% | 17 688 066 | -2,12% |

Source : CIH Bank

A fin 2022, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés augmente de 1 952,1 Mdh pour s'établir à 18 071,7 Mdh contre 16 119,6 Mdh en 2021. Cette variation s'explique notamment par :

- La hausse des emprunts de trésorerie à 4 833,6 Mdh contre 3 664,2 Mdh en 2021, cette variation s'explique principalement par le recours plus important à fin 2022 aux emprunts JJ et emprunts à terme auprès de BAM et d'autres établissements bancaires ;
- L'appréciation de 469,7 Mdh des emprunts financiers pour s'établir à 1 711,9 Mdh ;
- La baisse de 1,4% des autres dettes s'établissant à 26,1 Mdh contre 26,5 Mdh ;
- La dépréciation de l'encours des comptes ordinaires créditeurs atteignant 377,0 Mdh contre 832,2 Mdh à fin 2021.

A fin 2023, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés diminue de 383,7 Mdh pour s'établir à 17 688 Mdh contre 18 071,7 Mdh en 2022. Cette variation s'explique notamment par :

- La baisse des valeurs données en pension à 6 953,4 Mdh contre 11 092,0 Mdh
- La hausse des emprunts de trésorerie à 8 065 Mdh contre 4 833,2 Mdh en 2022, cette variation s'explique principalement par le recours plus important à fin 2023 aux emprunts JJ et emprunts à terme auprès de BAM ;
- L'augmentation de l'encours des comptes ordinaires créditeurs atteignant 841,7Mdh contre 377,0 Mdh à fin 2022.

b. Dette envers la clientèle

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes clientèle de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|
| Comptes à vue créditeurs | 36 470 903 | 42 983 454 | 17,86% | 45 073 583 | 4,86% |
| Comptes d'épargne | 8 208 567 | 9 486 897 | 15,57% | 10 190 497 | 7,42% |
| Dépôts à terme | 13 560 388 | 11 922 182 | -12,08% | 12 418 010 | 4,16% |
| Autres comptes créditeurs | 2 769 493 | 2 827 726 | 2,10% | 4 248 557 | 50,25% |
| Intérêts courus à payer | 168 819 | 129 774 | -23,13% | 149 140 | 14,92% |
| Autres dettes envers la clientèle | 1 774 939 | 1 555 855 | -12,34% | 2 079 564 | 33,66% |
| Dettes envers la clientèle | 62 953 110 | 68 905 888 | 9,46% | 74 159 350 | 7,62% |

Source : CIH Bank

| Structure en % | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Comptes à vue créditeurs | 57,93% | 62,38% | 60,78% |
| Comptes d'épargne | 13,04% | 13,77% | 13,74% |
| Dépôts à terme | 21,54% | 17,30% | 16,75% |
| Autres comptes créditeurs | 4,40% | 4,10% | 5,73% |
| Intérêts courus à payer | 0,27% | 0,19% | 0,20% |
| Autres dettes envers la clientèle | 2,82% | 2,26% | 2,80% |
| Total dettes envers la clientèle | 100,00% | 100,00% | 100,00% |

Source : CIH Bank

A fin 2022, les dettes envers la clientèle enregistrent une hausse de 9,5% pour s'établir à 68 905,9 Mdh contre 62 953,1Mdh à fin 2021. Cette évolution résulte de :

- La hausse de 17,9% des comptes à vue créditeurs qui s'établissent à 42 983,5 Mdh à fin 2022 contre 36 470,9 Mdh à fin 2021 suite à l'appréciation de l'encours des comptes chèques et comptes courants de CIH BANK ;
- La baisse de 12,1% des dépôts à terme à 11 922,2 Mdh et l'augmentation de 15,6% des comptes d'épargne à 9 486,9 Mdh;

- La dépréciation de 12,3% des autres dettes envers la clientèle passant de 1 774,9 Mdh en 2021 à 1 555,9 Mdh en 2022.

Pour ce qui est de la structure des dettes envers la clientèle, on constate une hausse de 4,5 pts de la part des comptes à vue créditeurs qui s'établit à 62,4% au lieu de 57,9% en 2021, la part des dépôts à terme se déprécie quant à elle de 4,2 pts et passe de 21,5% à fin 2021 à 17,3% à fin 2022.

A fin 2023, les dettes envers la clientèle enregistrent une hausse de 7,6% pour s'établir à 74 159,3 Mdh contre 68 905,9 1 Mdh à fin 2022. Cette évolution résulte de :

- La hausse de 4,9% des comptes à vue créditeurs qui s'établissent à 45 073,6 Mdh à fin 2023 contre 42 983,5 Mdh à fin 2022 suite à l'appréciation de l'encours des comptes chèques et comptes courants de CIH BANK ;
- La hausse de 4,2% des dépôts à terme à 12 418,0 Mdh et l'augmentation de 7,4% des comptes d'épargne à 10 190,5 Mdh;
- L'appréciation de 33,7% des autres dettes envers la clientèle passant de 1 555,9 Mdh en 2022 à 2 079,6 Mdh en 2023, liée principalement à l'évolution des opérations de pensions ;

Pour ce qui est de la structure des dettes envers la clientèle, on constate une baisse de 1,6 pts de la part des comptes à vue créditeurs qui s'établit à 60,8 % au lieu de 62,4% en 2022, la part des dépôts à terme se déprécie quant à elle de 0,6 pts et passe de 17,3% à fin 2022 à 16,8% à fin 2023.

c. Titres de créances émis

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des titres de créances émis de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|---|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|
| Titres de créances négociables | 10 194 873 | 12 249 525 | 20,15% | 14 675 216 | 19,80% |
| Emprunts obligataires | 1 027 515 | - | NA | - | NA |
| Autres dettes représentées par un titre | 207 628 | 114 639 | -44,79% | 52 285 | -54,39% |
| Titres de créances émis | 11 430 017 | 12 364 164 | 8,17% | 14 727 502 | 19,11% |

Source : CIH Bank

A fin 2022, les titres de créances émis enregistrent une hausse de 934,1 Mdh atteignant 12 364,2 Mdh contre 11 430,0 Mdh à fin 2021. L'encours des titres de créances négociables augmente de 20,15% et s'établit à 12 249,5 Mdh contre 10 194,9 Mdh à fin 2021.

A fin 2023, les titres de créances émis enregistrent une hausse de 2 363,3 Mdh atteignant 14 727,5 Mdh contre 12 364,2 Mdh à fin 2022. L'encours des titres de créances négociables augmente de 19,8% s'établit à 14 675,2 Mdh contre 12 249,5 à fin 2022.

Titres de créances émis :

| En Kdh | 2021.Décembre | Augmentation | Diminution | 2022.Décembre | Augmentation | Diminution | 2023.Décembre |
|--|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Titres du marché interbancaire | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres de créances négociables | 10 114 267 | 3 050 000 | -1 002 967 | 12 161 300 | 3 696 400 | -1 379 667 | 14 478 033 |
| Intérêt courus non échus /titres de créances négociables | 80 606 | - | - | 88 225 | - | - | 197 183 |
| Emprunts obligataires | 1 000 000 | - | -1 000 000 | 0 | - | - | - |
| Intérêt courus non échus/emprunts obligataires | 27 515 | - | - | 0 | - | - | - |
| Autres dettes représentées par un titre | 134 825 | - | -93 577 | 41 248 | - | -41 248 | - |
| Intérêts courus non échus/autres dettes représentées par un titres | 72 803 | - | - | 73 391 | - | - | 52 285 |
| Total | 11 430 017 | 3 050 000 | -2 096 544 | 12 364 164 | 3 696 400 | -1 420 915 | 14 727 501 |

Source : CIH Bank

A fin 2022, les titres de créances émis s'élèvent à 12 364,2 Mdh en hausse de 8,17% par rapport à 2021 cette hausse s'explique par l'émission de 3 050,0 Mdh et le remboursement de 1 003,0 Mdh des titres de créances négociables

A fin 2023, les titres de créances émis s'élèvent à 14 727,5 Mdh en baisse de 19,1% par rapport à 2022 cette baisse s'explique par l'émission de 3 696,4 Mdh et le remboursement de 1 379,7 Mdh des titres de créances négociables

d. Comptes de régularisation et passifs divers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des comptes de régularisation et passifs divers de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| EnKdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|---|--------|------|------------------|--------|------------------|
| Dépôts de garantie reçus | - | - | NA | - | - |
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres | 35 278 | 350 | -99,01% | 24 241 | >100% |
| Comptes d'encaissement | - | - | NA | - | NA |

| | | | | | |
|--|------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|
| Charges à payer et produits constatés d'avance | 1 888 786 | 2 284 484 | 20,95% | 2 688 471 | 17,68% |
| Autres créditeurs et passifs divers | 2 947 132 | 2 234 911 | -24,17% | 2 312 865 | 3,49% |
| Total des comptes de régularisation et passifs divers | 4 871 195 | 4 519 745 | -7,21% | 5 025 576 | 11,19% |

Source : CIH Bank

A fin décembre 2022, les comptes de régularisation et autres passifs baissent de 7,2% pour s'établir à 4 519,7 Mdh au lieu de 4 871,2Mdh un an auparavant. Cette variation résulte principalement de :

- La baisse de 24,2% des autres créditeurs et passifs divers qui passent de 2 947,1 Mdh à 2 234,9 Mdh en 2022. La hausse de 21,0% des charges à payer et produits constatés d'avance qui passent de 1 888,8 Mdh en 2021 à 2 284,5 Mdh en 2022, soit un bond de 395,7 Mdh.
- La hausse des produits constatés d'avance est expliquée principalement par la hausse des engagements de la banque participative UMNIA BANK et la baisse des opérations de liaisons

A fin décembre 2023, les comptes de régularisation et autres passifs augmentent de 11,2% pour s'établir à 5 025,6 Mdh au lieu 4 519,7 Mdh un an auparavant. Cette variation résulte principalement de :

- La hausse de 17,7% des charges à payer et produits constatés d'avance qui passent de 2 284,5 Mdh en 2022 à 2 688,5 Mdh en 2023, tiré par la hausse de l'activité UMNIA BANK ;
- La hausse de 3,5% des autres créditeurs et passifs divers qui passent de 2 234,9 Mdh à 2 312,9Mdh en 2023.

e. Provisions pour risques et charges

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des provisions pour risques et charges de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|---|----------------|----------------|------------------|----------------|------------------|
| Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature | 173 564 | 185 539 | 6,90% | 185 539 | 0,00% |
| Provisions pour affaires sociales | 6 137 | 6 245 | 1,8% | 6 255 | 0,20% |
| Provisions pour autres risques et charges | 355 658 | 229 606 | -35,4% | 309 345 | 34,73% |
| Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires | 197 855 | 213 542 | 7,93% | 179 002 | -16,17% |
| Total provisions pour risques et charges* | 733 214 | 634 933 | -13,40% | 680 141 | 7,12% |

* L'évolution est présentée dans l'analyse du compte de résultat partie coût du risque
Source : CIH Bank

A fin 2022, les provisions pour risques et charges affichent une baisse de 13,4% pour s'établir à 634,9 Mdh contre 733,2 Mdh en 2021. Cette augmentation s'explique par :

- La hausse de 7,9% des provisions pour pensions de retraite et obligations similaires qui passent de 197,9 Mdh en 2021 à 213,5 Mdh en 2022 ;
- Une légère hausse de 1,8 Mdh des provisions pour affaires sociales qui passent de 6,1 Mdh à 2021 à 6,2 Mdh en 2022.

A fin 2023, les provisions pour risques et charges augmentent de 7,12% pour s'établir à 680,1 Mdh contre 634,9 Mdh en 2022. Cette augmentation s'explique par :

- La hausse de 34,7% des provisions pour autres risques et charges qui passent de 229,6 Mdh en 2022 à 309,3 Mdh en 2023 ;
- La baisse de 16,2% des provisions pour pensions de retraite et obligations similaires qui s'établissent à 1790,0 Mdh en 2023 au lieu de 213,5 Mdh en 2022.

f. Capitaux propres

| En KDH | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Capital et réserves liées | 2 832 474 | 3 051 978 | 7,75% | 3 051 978 | 0,00% |
| Réserves consolidées | 2 283 071 | 3 101 585 | 35,85% | 3 528 568 | 13,77% |
| <i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> | 109 144 | 218 525 | > 100% | 185 568 | -15,08% |
| <i>Résultat net de l'exercice</i> | 622 007 | 710 964 | 14,30% | 776 967 | 9,28% |
| Capitaux propres | 5 846 695 | 7 083 052 | 21,15% | 7 543 081 | 6,49% |

Source : CIH Bank

A fin 2022 les capitaux propres s'élèvent à 7 083,1 Mdh soit une évolution de 21,15% qui s'explique principalement par l'augmentation des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres à 109,4 Mdh et la hausse de 14,3% du résultat net qui s'établie à 711,0 Mdh en 2022.

A fin 2023 les capitaux propres s'élèvent à 7 543,1 Mdh soit une hausse de 6,5% qui s'explique principalement par l'augmentation des réserves consolidées de 427 Mdh et la hausse du résultat net qui s'établie à 777 Mdh en 2023

g. Tableau de variation des capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente les variations des capitaux propres consolidés de CIH Bank à fin 2023 :

| | Capital | Réserves liées au Capital | Actions propres | Réserves et résultats consolidés | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | Capitaux propres part du groupe | Intérêts minoritaires | Total capitaux propres |
|---|-----------|---------------------------|-----------------|----------------------------------|---|---------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Capitaux propres au :31décembre2021 | 2 832 474 | - | - | 2 385 313 | 109 144 | 5 326 931 | 513 846 | 5 840 777 |
| Autres changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs | - | - | - | 5 517 | - | 5 517 | 402 | 5 919 |
| Autres mouvements | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Capitaux propres corrigés : décembre2021 | 2 832 474 | - | - | 2 390 830 | 109 144 | 5 332 448 | 514 247 | 5 846 695 |
| Opérations sur capital | - | - | - | -1 043 | - | -1 043 | - | -1 043 |
| Paievements fondés sur des actions | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations sur actions propres | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dividendes | - | - | - | -396 542 | - | -396 542 | -29 755 | -426 297 |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | 669 086 | 0 | 669 086 | 41 878 | 710 964 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat | - | - | - | -5 143 | 109 380 | 104 237 | - | 104 237 |
| Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Gains ou pertes latents ou différés | - | - | - | -5 143 | 109 380 | 104 237 | - | 104 237 |
| Variation de périmètre | - | - | - | -37 452 | 0 | -37 452 | - | -37 452 |
| Capitaux propres au : 2022 Décembre | 2 832 474 | - | - | 2 619 735 | 218 525 | 5 670 733 | 526 371 | 6 197 104 |
| Autres changements de méthodes comptables, corrections d'erreurs et autres mouvements | - | - | - | 287 419 | - | 287 419 | 18 064 | 305 483 |
| Augmentation de capital CIH BANK | 219 505 | - | - | 360 960 | - | 580 465 | - | 580 465 |
| Capitaux propres corrigés : 2022 Décembre | 3 051 978 | - | - | 3 268 114 | 218 525 | 6 538 617 | 544 435 | 7 083 052 |
| Opérations sur capital | | | | | | | | |
| Paievements fondés sur des actions | | | | | | | | |
| Opérations sur actions propres | | | | | | | | |
| Dividendes | | | | -430 708 | | -430 708 | -33 355 | -464 063 |
| Résultat de l'exercice | | | | 710 393 | | 710 393 | 66 574 | 776 967 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions | | | | | | | | |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat | | | | 5 944 | -27 283 | -21 340 | | -21 340 |
| Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat | | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|---|------------------|----------|----------|------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|
| Gains ou pertes latents ou différés | | | | 5 944 | -27 283 | -21 340 | | -21 340 |
| Variation de périmètre | | | | 11 005 | | 11 005 | 139 998 | 151 003 |
| Capitaux propres au : 2023 Décembre | 3 051 978 | | | 3 564 748 | 191 241 | 6 807 967 | 717 652 | 7 525 619 |
| Autres changements de méthodes comptables, corrections d'erreurs et autres mouvements | - | - | - | 5 488 | -5 673 | -186 | 17 648 | 17 462 |
| Capitaux propres corrigés : 2023 Décembre | 3 051 978 | - | - | 3 570 236 | 185 568 | 6 807 782 | 735 299 | 7 543 081 |

Source : CIH Bank

A fin 2022, la contribution en capitaux propres du groupe CIH BANK est répartie principalement entre l'activité bancaire et l'activité des financements spécialisés

- La contribution de l'activité bancaire en capitaux propres s'élève à 6 311,3 Mdh soit une évolution de 19,25% par rapport à 2021,
- La contribution de l'activité de financements spécialisés en capitaux s'élève à 663,2 Mdh en hausse de 29,64% par rapport à 2020 suite à l'amélioration du résultat Net de SOFAC

A fin 2023, la contribution en capitaux propres du groupe CIH BANK est répartie principalement entre l'activité bancaire et l'activité des financements spécialisés

- La contribution de l'activité bancaire en capitaux propres s'élève à 6 633,8 Mdh soit une évolution de 5,1% par rapport à 2022,
- La contribution de l'activité de financements spécialisés en capitaux s'élève à 810,5 Mdh en hausse de 22,6% par rapport à 2022.

h. Fonds propres

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des fonds propres consolidés de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <i>Capital et réserves liées</i> | 2 832 474 | 3 051 978 | 7,75% | 3 051 978 | 0,00% |
| <i>Réserves consolidées</i> | 2 283 071 | 3 101 585 | 35,85% | 3 528 568 | 13,77% |
| <i>Part du groupe</i> | 1 787 794 | 2 599 028 | 45,38% | 2 859 842 | 10,04% |
| <i>Part des minoritaires</i> | 495 277 | 502 557 | 1,47% | 668 725 | 33,06% |
| <i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> | 109 144 | 218 525 | > 100% | 185 568 | -15,08% |
| <i>Part du groupe</i> | 109 144 | 218 525 | > 100% | 185 568 | -15,08% |
| <i>Part des minoritaires</i> | - | - | NA | - | - |
| <i>Résultat de l'exercice</i> | 622 007 | 710 964 | 14,30% | 776 967 | 9,28% |
| <i>Part du groupe</i> | 603 036 | 669 086 | 10,95% | 710 393 | 6,17% |
| <i>Part des minoritaires</i> | 18 971 | 41 878 | > 100% | 66 574 | 58,97% |
| Capitaux propres part du groupe | 5 332 448 | 6 538 617 | 22,62% | 6 807 781 | 4,12% |
| Capitaux propres | 5 846 695 | 7 083 052 | 21,15% | 7 543 081 | 6,49% |

Source : CIH Bank

A fin 2022, les fonds propres consolidés augmentent de 21,2% passant de 5 846,7 Mdh en 2021 à 7 083,1 Mdh suite à l'amélioration du résultat et les deux opérations d'augmentation du capital réalisées en 2022.

A fin 2023, les fonds propres consolidés augmentent de 6.25% passant de 7 083,1 Mdh en 2022 à 7 525,7 Mdh en 2023.

Le ratio de solvabilité de CIH BANK

▪ Base sociale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du ratio de solvabilité sur base sociale de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Mdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|-------------------------------|-------|-------|------------------|-------|------------------|
| Fonds propres prudentiels (A) | 8 279 | 9 348 | 12,91% | 8 453 | -9,57% |
| Fonds propres Tier One (C) | 5 273 | 6 747 | 27,95% | 6 804 | 0,84% |

| | | | | | |
|------------------------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|------------------|
| Fonds propres CET1 | 4 456 | 5 289 | 18,69% | 5 340 | 0,96% |
| Total des actifs pondérés (B) | 49 629 | 60 898 | 22,71% | 61 573 | 1,11% |
| Ratio de solvabilité* (A/B) | 16,70% | 15,35% | -1,35 pts | 13,73% | -1,62 pts |
| Ratio CET1* | 8,98% | 8,68% | -0,3 pts | 8,67% | -0,01 pts |
| Ratio Tier 1* (C/B) | 10,64% | 11,08% | 0,44 pts | 11,05% | -0,03 pts |

* Méthode de Calcul par ratio établie en se référant à la réglementation bancaire définition de la méthode de calcul des ratios prudentiels

Source : CIH Bank

A fin décembre 2022, le ratio de solvabilité réglementaire s'établit à 15,4% en baisse de 1,35 pts par rapport à 2021. Cette variation couvre la hausse respective des fonds propres prudentiels et le total des actifs pondérés de 12,91% et 22,7%. Par ailleurs, le ratio de fonds propres Tier 1 s'établit à 11,1%.

A fin décembre 2023, le ratio de solvabilité réglementaire s'établit à 13,7% en baisse de 1,62 pts par rapport à 2022. Cette variation couvre la baisse des fonds propres prudentiels de 9,57%. Par ailleurs, le ratio de fonds propres Tier 1 s'établit à 11,0%.

▪ Base consolidée

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du ratio de solvabilité sur base consolidée de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Mdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|------------------------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|------------------|
| Fonds propres prudentiels (A) | 8 125 | 9 614 | 18,33% | 9 241 | -3,88% |
| Fonds propres Tier One (C) | 5 534 | 7 310 | 32,09% | 7 599 | 3,95% |
| Fonds propres CET1 | 4 717 | 5 851 | 24,04% | 6 136 | 4,87% |
| Total des actifs pondérés (B) | 55 907 | 68 481 | 22,49% | 73 877 | 7,88% |
| Ratio de solvabilité* (A/B) | 14,53% | 14,04% | -0,49 pts | 12,51% | -1,53 pts |
| Ratio CET1* | 8,44% | 8,54% | 0,10 pts | 8,30% | -0,24 pts |
| Ratio Tier 1* (C/B) | 9,90% | 10,67% | 0,77 pts | 10,29% | -0,38 pts |

Source : CIH Bank

Au terme de l'exercice 2022, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'établit à 14,0% contre 14,5% à fin 2021, soit un décroissement de 0,5 point. Cette variation couvre une hausse des fonds propres prudentiels et du total des actifs pondérés respectivement de 18,3% et 22,5%.

Par ailleurs, le ratio de fonds propres Tier 1 s'établit à 10,7%, et le ratio CET1 à 8,5%.

En 2023, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'établit à 12,5% contre 14,0% à fin 2022, soit un décroissement de 1,5 points. Cette variation couvre une baisse des fonds propres prudentiels de 3,9% et une hausse du total des actifs pondérés de 7,9%.

Par ailleurs, le ratio de fonds propres Tier 1 s'établit à 10,3%, et le le ratio CET1 à 8,3%.

Le ratio de liquidité de CIH Bank (Base sociale)

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du ratio de liquidité de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Mdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--|------------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Valeur totale de l'encours d'actifs très liquides | 9 085 509 | 8 843 756 | -2,66% | 12 372 230 | 39,90% |
| <i>Total sorties de trésorerie</i> | 12 938 360 | 11 701 129 | -9,56% | 11 936 606 | 2,01% |
| <i>Total entrées de trésorerie</i> | 8 852 079 | 5 937 717 | -32,92% | 5 605 650 | -5,59% |
| Total sorties nettes de trésorerie | 4 086 281 | 5 763 412 | 41,04% | 6 330 955 | 9,85% |
| LCR* | 222,34% | 153,45% | -68,89 pts | 195,42% | 41,97pts |

LCR= HQLA (Actifs liquides d'haute qualité) / Sorties nettes de trésorerie prévisionnelles sur 30 jours
Source : CIH Bank

A fin 2022, le LCR s'établit toujours au-dessus du niveau minimum exigé par la réglementation à 153,5% contre 222,3% en 2021. Cette variation est essentiellement due à :

- La dépréciation de 241,8 Mdh de l'encours des actifs très liquides qui s'établit à 8 843,8 Mdh à fin 2022 au lieu de 9 085,5 Mdh à fin 2021 ;
- La hausse de 41,0% des sorties nettes de trésorerie s'établissant à 5 763,4 Mdh contre 4 086,3 Mdh l'année précédente.

A fin 2023, le LCR s'établit toujours au-dessus du niveau minimum exigé par la réglementation à 195,4% contre 153,5% en 2022. Cette variation est essentiellement due à :

- L'appréciation de 3 528 Mdh de l'encours des actifs très liquides qui s'établit à 12 372,2 Mdh à fin 2023 au lieu de 8 843,8 Mdh à fin 2022 ;
- La hausse de 9,9% des sorties nettes de trésorerie s'établissant à 6 331,0 Mdh contre 5 763,4 Mdh l'année précédente.

Le ratio de liquidité de CIH Bank (Base consolidé)

| En Mdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--|------------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Valeur totale de l'encours d'actifs très liquides | 9 613 646 | 9 517 369 | -1,00% | 12 372 230 | 30,00% |
| <i>Total sorties de trésorerie</i> | 13 842 951 | 12 747 471 | -7,91% | 12 499 095 | -1,95% |
| <i>Total entrées de trésorerie</i> | 9 393 225 | 6 631 056 | -29,41% | 5 943 596 | -10,37% |
| Total sorties nettes de trésorerie | 4 449 696 | 6 116 414 | -37,46% | 6 555 499 | 7,18% |
| LCR* | 216,10% | 155,60% | -60,50 pts | 188,73% | 33,13% |

Source : CIH Bank

En 2022, Le LCR s'établit a 155,6% contre 216,1% en 2021 soit une baisse de 28,0% ;
En 2023, le LCR s'établit à 188,7% contre 155,6% en 2022 soit une hausse de 21,3%.

Le Ratio de levier de CIH Bank

Le Ratio de levier permet de limiter la part des actifs des banques qui est financé par la dette, il vise à limiter le recours abusif à l'effet levier au sein du système bancaire, afin d'atténuer le risque de son inversion fait peser sur la stabilité du système financier

$$\text{Ratio de levier} = \frac{\text{Fonds propres de catégorie 1}}{\text{Total des expositions du bilan et hors bilan}}$$

CIH BANK a entamé le calcul du ratio de levier en 2021 , ainsi sur la période 2021-2023 le ratio de levier se présente comme suit :

Le ratio de levier de CIH Bank (base sociale)

| En Mdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--------|-------|-------|------------------|-------|------------------|
| | 5,60% | 6,54% | 16,79% | 6,28% | -0,26 pts |

Le ratio de levier de CIH Bank (Base consolidé)

| En Mdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--------|-------|-------|------------------|-------|------------------|
| | 5,70% | 6,05% | 6,14% | 5,97% | -0,08 pts |

4- Engagements hors bilan de CIH Bank

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des engagements hors bilan consolidés de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| EnMdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|------------------|
| Engagements donnés | 12 681 | 15 550 | 22,63% | 20 696 | 33,09% |
| Engagements de financement donnés | 9 119 | 10 182 | 11,66% | 12 747 | 25,19% |
| Engagements de garantie donnés | 3 563 | 5 368 | 50,67% | 7 949 | 48,09% |
| Engagements reçus | 25165 | 24 523 | -2,55% | 27 127 | 10,62% |
| Engagements de financement reçus | 2 700 | - | NV | 598 | NV |
| Engagements de garantie reçus | 22 465 | 24 523 | 9,16% | 26 529 | 8,18% |

Source : CIH Bank

A fin décembre 2022, les engagements donnés s'établissent à 15 550,0 Mdh contre 12 681,0 Mdh en 2021, soit une hausse de 2 869,0 Mdh sur la période qui couvre :

- Une hausse de 1 148 Mdh des engagements de financement donnés qui s'établissent à 10 056 Mdh contre 8 908Mdh en 2021 ;
- Une augmentation de 1 805 Mdh des engagements de garantie donnés soit 5 368 Mdh au lieu de 3 563 Mdh en 2021.

Par ailleurs, les engagements reçus baissent de 642,0 Mdh pour s'établir à 24 523,0 Mdh en 2022 contre 25 165,0 Mdh en 2021, suite à l'effet de la hausse des garanties de crédits reçues de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

A fin décembre 2023, les engagements donnés s'établissent à 20 696,0 Mdh contre 15 550,0 Mdh en 2022, soit une hausse de 5 146,0 Mdh sur la période qui couvre :

- Une hausse de 25,2% des engagements de financement donnés qui s'établissent à 12 747 Mdh contre 10 182 Mdh en 2022 ;
- Une augmentation de 2 581 Mdh des engagements de garantie donnés soit 7 949 Mdh au lieu de 5 368 Mdh en 2022.

Par ailleurs, les engagements reçus s'apprécient de 2 604,0 Mdh pour s'établir à 27 127,0 Mdh en 2023 contre 24 523,0 Mdh en 2022, suite à l'effet de la hausse des garanties reçues.

5- Analyse du tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du tableau de flux de trésorerie de CIH Bank sur la période 2021 - 2023 :

| En Kdh | 2021 | 2022 | Var 2021-2022 | 2023 | Var 2022-2023 |
|--|------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|
| Résultat avant impôts | 1 007 131 | 1 114 351 | 10,65% | 1 322 946 | 18,72% |
| Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 269 666 | 234 982 | -12,86% | 253 865 | 8,04% |
| Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | - | - | NA | - | NA |
| Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers | 260 786 | 523 717 | > 100% | 989 966 | 89,03% |
| Dotations nettes aux provisions | 70 291 | 34 177 | -51,38% | 64 397 | 88,42% |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | -5 953 | -36 041 | > 100% | -44 112 | 22,39% |
| Perte nette/gain net des activités d'investissement | -73 632 | 155 573 | >100% | 195 868 | 25,90% |
| Produits/charges des activités de financement | - | - | NA | - | NA |
| Autres mouvements | -41 951 | 123 555 | >100% | -251 966 | <100% |
| Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et d'autres ajustements | 479 205 | 1 035 965 | >100% | 1 208 018 | 16,61% |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés | 2 018 287 | 4 258 425 | > 100% | -1 950 676 | <100% |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle | -2 426 118 | -3 366 001 | 38,74% | -3 312 096 | -1,60% |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | -681 535 | -2 159 346 | > 100% | 4 741 598 | >100% |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | 761 211 | -516 754 | <100% | 252 121 | >100% |
| Impôts versés | -386 360 | -483 412 | 25,12% | -831 720 | 72,05% |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | -714 514 | -2 267 087 | > 100% | -1 100 773 | -51,45% |
| Flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle | 771 823 | -116 771 | <100% | 1 430 191 | >100% |

| | | | | | |
|---|------------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Flux liés aux actifs financiers et aux participations | -87 346 | -244 328 | > 100% | -143 738 | -41,17% |
| Flux liés aux immeubles de placements | - | - | NA | | |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | 788 040 | -260 643 | <100% | -447 650 | 71,75% |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | 700 694 | -504 971 | <100% | -591 388 | 17,11% |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | -227 301 | -427 346 | 88,01% | -162 759 | -61,91% |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | -29 967 | 788 954 | >100% | -33 728 | <100% |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | -257 268 | 361 608 | >100% | -196 487 | <100% |
| Effet de la variation de reclassement et changement de méthode sur la trésorerie | - | - | NA | | NA |
| Augmentation/ (Diminution nette) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 1 215 248 | -260 134 | <100% | 642 317 | >100% |
| Trésorerie et équivalents de la trésorerie à l'ouverture | 2 247 041 | 3 462 289 | 54,08% | 3 202 155 | -7,51% |
| Trésorerie et équivalents de la trésorerie à la clôture | 3 462 289 | 3 202 155 | -7,51% | 3 844 472 | 20,06% |
| Variation de la trésorerie nette | 1 215 249 | -260 134 | <100% | 642 317 | >100% |

Source : CIH Bank

Le solde de trésorerie à fin 2022 s'établit à 3 202,2 Mdh contre 3 462,3 Mdh à fin 2021, enregistrant ainsi une baisse de 7,5% sur la période. Cette variation s'explique par :

- La baisse de 115,1% des flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle sous l'effet de l'appréciation des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
- La hausse de 618,9 Mdh des flux de trésorerie générés par les opérations de financement
- La dépréciation à 505,0 Mdh des flux de trésorerie générés par les opérations d'investissement en raison principalement de la hausse des flux provenant des activités de financement.

Le solde de trésorerie à fin 2023 s'établit à 3 844,5 Mdh contre 3 202,2 Mdh à fin 2022, enregistrant ainsi une hausse de 20,06% sur la période. Cette variation s'explique par :

- La hausse de 1 5467,0 Mdh des flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle suite à l'appréciation des flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers et non financiers ;
- La baisse de 558,1 Mdh des flux de trésorerie générés par les opérations de financement
- L'appréciation de 17,1% Mdh des flux de trésorerie générés par les opérations d'investissement en raison de la hausse des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles.

Cette évolution s'explique par la stratégie de diversification de la banque permet une évolution de l'activité financement (lignes de financement) et aussi des cautions dans le cadre de l'activité PRO-Entreprise.

PARTIE VIII. PRESENTATION DES COMPTES TRIMESTRIELS

I. Indicateurs au 31 Mars 2024

Indicateurs d'activité et de rentabilité

| | Consolidé | | |
|----------------|-----------|----------|--------|
| | T1 2023 | T1 2024 | Var |
| PNB | 968,5 | 1 122,67 | 15,90% |
| RBE | 506,52 | 627,58 | 23,90% |
| Coût du risque | 220,86 | 274,91 | 24,47% |
| RNPG | 164,84 | 199,41 | 20,97% |

Au titre du premier trimestre, Le PNB consolidé s'élève à 1 122,7 MDH, enregistrant une progression de +15,9 % par rapport à Mars 2023. Cette évolution résulte essentiellement des résultats de l'activité de marché, qui s'établissent à 220 MDH. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 627,6 Mdh soit une hausse de 23,9%. Le coût du risque s'établit à 274,9 MDH soit une augmentation de 24,5 % comparé à Mars 2023.

Le Résultat Net Part du Groupe s'établit à 199,4 MDH à fin Mars 2024 contre 164,8 MDH à fin Mars 2023, soit une progression de 21,0%.

Indicateurs bilanciaux

| | Consolidé | | |
|-------------------|-----------|---------|-------|
| | 2023 | T1 2024 | Var |
| Crédits clientèle | 90,8 | 89,7 | -1,1% |
| Dépôts clientèle | 74,2 | 72,6 | -2,1% |
| Total Bilan | 125,4 | 123,0 | -1,9% |

Le total bilan s'établit à 123,0 MMDH au terme du 1er trimestre 2024. Les dépôts clientèle s'établissent à 72,6 soit une progression de 7,8% en évolution annuelle. Cette évolution concerne les dépôts à vue et les comptes d'épargne. Comparativement à fin Décembre 2023, une légère baisse de 0,7 % a été enregistrée, principalement due à une diminution des dépôts en comptes courants. Les encours de crédits consolidés se chiffrent à 81,2 MMDH, marquant une évolution annuelle de 4,4%. Par rapport à Décembre 2023, les Crédits clientèles marque une baisse de 1,1%.

II. Attestation d'examen limite des Commissaires Aux Comptes

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 MARS 2023

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n° 1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n° 103-12 et conformément à la circulaire 4/W/16 qui fixe les conditions selon lesquelles les établissements de crédits doivent publier leurs états de synthèse, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier) comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés, relatifs à la période du 1er janvier au 31 mars 2023. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7 327 484, dont un bénéfice net de KMAD 177 904, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier arrêtés au 31 mars 2023, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 23 mai 2023

Les auditeurs indépendants

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

FIDAROC GRANT THORNTON

Taha FERDAOUS
Associé

Ghali GUESSOUS
Associé

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 MARS 2023

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n° 1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n° 103-12 et conformément à la circulaire 4/W/16 qui fixe les conditions selon lesquelles les établissements de crédits doivent publier leurs états de synthèse, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) comprenant le bilan et le compte de produits et charges, relatifs à la période du 1er janvier au 31 mars 2023. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 10 615 554 dont un bénéfice net de KMAD 218 036 relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) arrêtés au 31 mars 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Casablanca, le 23 mai 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

FIDAROC GRANT THORNTON

Taha FERDAOUS
Associé

Ghali GUESSOUS
Associé

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER (CIH BANK) et ses filiales (Groupe CIH BANK) comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés, relatifs à la période du 1er janvier au 31 mars 2024. Cette situation

intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7.729.305, dont un bénéfice net de KMAD 212.380.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CIH BANK au 31 mars 2024, conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 24 mai 2024

Les auditeurs indépendants

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

DELOITTE AUDIT

Taha FERDAOUS
Associé

Hicham Belemqadem
Associé

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER (CIH BANK) comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1er janvier au 31 mars 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 10.860.695, dont un bénéfice net de KMAD 253.306, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire

ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque arrêtés au 31 mars 2024, conformément aux méthodes de comptabilisation et d'évaluation du référentiel comptable admis au Maroc.

Le 24 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

DELOITTE AUDIT

Taha FERDAOUS
Associé

Hicham Belemqadem
Associé

III. Présentation des comptes

Compte de résultat consolidé IFRS

| En KDH | Mar-23 | Mar-24 | Var % |
|---|----------------|------------------|----------|
| Intérêts et produits assimilés | 1 125 047 | 1 229 105 | 9,25% |
| Intérêts et charges assimilées | -417 291 | -517 027 | 23,90% |
| MARGE D'INTERET | 707 756 | 712 078 | 0,61% |
| Commissions (produits) | 167 406 | 206 265 | 23,21% |
| Commissions (charges) | -75 307 | -103 618 | 37,59% |
| MARGE SUR COMMISSIONS | 92 099 | 102 647 | 11,45% |
| Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par résultat | - | - | NA |
| <i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i> | 129 161 | 219 781 | 70,16% |
| <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i> | 24 543 | 46 682 | 90,20% |
| Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par capitaux propres | 104 618 | 173 099 | 65,46% |
| <i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables</i> | -20 450 | - | NA |
| <i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en KP non recyclables (dividendes)</i> | -20 450 | - | NA |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | - | - | NA |
| Gains/pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti | - | - | NA |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat | - | - | NA |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat | - | - | NA |
| Produits des autres activités | 118 446 | 148 075 | 25,01% |
| Charges des autres activités | -58 509 | -59 910 | 2,40% |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 968 503 | 1 122 672 | 15,92% |
| Charges générales d'exploitation | -415 437 | -443 633 | 6,79% |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | -46 550 | -51 456 | 10,54% |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 506 516 | 627 583 | 23,90% |
| Coût du risque | -220 857 | -274 909 | 24,47% |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 285 659 | 352 673 | 23,46% |
| Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence | 11 233 | 12 769 | 13,68% |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 1 298 | -6 855 | -628,09% |
| Variations de valeurs des écarts d'acquisition | - | - | NA |
| RESULTAT AVANT IMPÔT | 298 191 | 358 588 | 20,25% |

| | | | |
|--|----------------|----------------|---------------|
| Impôt sur les résultats | -120 286 | -146 208 | 21,55% |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | - | - | NA |
| RESULTAT NET | 177 904 | 212 380 | 19,38% |
| Intérêts minoritaires (ou Participations ne donnant pas le contrôle) | 13 060 | 12 971 | -0,68% |
| RESULTAT NET - PART DU GROUPE (ou des Propriétaires de la société mère) | 164 844 | 199 410 | 20,97% |

Bilan consolidé IFRS

a- Emplois

| En Kdh | Déc-23 | Mar-24 | Var % |
|--|------------------|------------------|--------------|
| Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | 3 844 472 | 2 608 330 | -32,15% |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 6 956 738 | 7 419 041 | 6,65% |
| Actifs financiers détenus à des fins de transactions | 5 229 458 | 5 700 891 | 9,01% |
| Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | 1 727 280 | 1 718 150 | -0,53% |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 756 287 | 765 222 | 1,18% |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | 43 656 | 36 479 | -16,44% |
| Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | 712 630 | 728 743 | 2,26% |
| Actifs financiers disponibles à la vente | - | - | NA |
| Titres au coût amorti | 8 371 427 | 9 207 148 | 9,98% |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti | 5 355 171 | 3 609 845 | -32,59% |
| Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti | 90 754 890 | 89 723 482 | -1,14% |
| Actifs d'impôt exigible | 462 338 | 233 798 | -49,43% |
| Actifs d'impôt différé | 662 668 | 678 067 | 2,32% |
| Comptes de régularisation et autres actifs | 3 113 970 | 3 220 274 | 3,41% |
| Participations dans des entreprises mises en équivalence | 47 861 | 63 071 | 31,78% |
| Immeubles de placement | 1 836 139 | 1 824 346 | -0,64% |
| Immobilisations corporelles | 2 347 871 | 2 704 382 | 15,18% |
| Immobilisations incorporelles | 627 378 | 652 670 | 4,03% |
| Ecarts d'acquisition | 296 531 | 296 531 | 0,00% |

| | | | |
|-------------------------|--------------------|--------------------|---------------|
| Total de l'Actif | 125 433 741 | 123 006 208 | -1,94% |
|-------------------------|--------------------|--------------------|---------------|

b- Ressources

| EnKdh | Déc-23 | Mar-24 | Var % |
|--|--------------------|--------------------|---------------|
| Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | - | - | NA |
| Dettes envers les établissements de crédit assimilés | 17 688 066 | 15 238 498 | -13,85% |
| Dettes envers la clientèle | 74 159 350 | 72 636 531 | -2,05% |
| Titres de créance émis | 14 727 502 | 15 751 833 | 6,96% |
| Passifs d'impôt exigible | 799 373 | 193 282 | -75,82% |
| Passifs d'impôt différé | 364 127 | 342 566 | -5,92% |
| Comptes de régularisation et autres passifs | 5 025 576 | 5 975 306 | 18,90% |
| Provisions | 680 141 | 691 292 | 1,64% |
| Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie | 4 446 524 | 4 447 595 | 0,02% |
| Capitaux propres | 7 543 081 | 7 729 305 | 2,47% |
| <i>Capital et réserves liées</i> | 3 051 978 | 3 051 978 | 0,00% |
| <i>Réserves consolidées</i> | 3 528 568 | 4 274 814 | 21,15% |
| <i>Part du groupe</i> | 2 859 842 | 3 573 323 | 24,95% |
| <i>Part des minoritaires</i> | 668 725 | 701 491 | 4,90% |
| <i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> | 185 568 | 190 132 | 2,46% |
| <i>Part du groupe</i> | 185 568 | 190 132 | 2,46% |
| <i>Part des minoritaires</i> | - | - | NA |
| <i>Résultat de l'exercice</i> | 776 967 | 212 380 | -72,67% |
| <i>Part du groupe</i> | 710 393 | 199 410 | -71,93% |
| <i>Part des minoritaires</i> | 66 574 | 12 971 | -80,52% |
| Total du passif | 125 433 741 | 123 006 208 | -1,94% |

PARTIE IX. PERSPECTIVES

I- Plan de développement

Dans le but de permettre à CIH Bank de connaître une croissance pérenne et sécurisée, la banque s'est inscrite dans la mise en œuvre d'une vision à moyen et long terme de son développement. Dans ce cadre, le Plan de développement moyen terme 2021-2025 prévoit :

- Conquête et développement du portefeuille client à travers le recrutement en masse, avec une offre centrée client et en anticipant l'évolution des modes de consommation des banques avec un modèle original de tarification ;
- Modèle de distribution axé sur la proximité technologique et le développement :
 - Des réseaux alternatifs de traitement de cash
 - Des solutions et fonctionnalités du réseau digital (CIH Mobile, CIH Corporate, CIH-Net, We Pay) adressant chaque segment de marché
 - Du centre de relation clientèle et permettre une efficacité dans les contacts avec les clients ;
- Maîtrise des coûts et de la productivité en capitalisant sur l'infrastructure technologique afin d'augmenter le volume des clients et des transactions, et développer l'activité avec des coûts marginaux de plus en plus faible ;
- Ouverture des nouvelles agences portant le réseau à environ 350 agences ;
- Investissement dans une plateforme technologique capable de gérer plus de client et le développement des transactions via les canaux digitaux ;
- Développement du réseau GAB pour le traitement du cash out et du réseau alternatif à travers l'établissement de paiement ;
- Développement du Data LAB pour explorer les potentialités du Big Data et du deep learning ;
- Renforcement des synergies avec les filiales et avec le groupe CDG ;
- Poursuite du programme SMQ avec la certification d'autres Process et la généralisation des engagements de service SLA destinés à améliorer la qualité de service aux clients ;
- Poursuite de la politique de communication innovante et différenciée ;
- Développement endogène de l'activité leasing du GROUPE CIH BANK

Le plan de développement a été bâti avec des objectifs emplois tributaires des capacités de collecte des ressources clientèle et marché. Par conséquent, des actions ont été envisagées afin d'améliorer durablement la situation de liquidité de la banque, dont notamment :

- L'émission des Certificats de Dépôts de façon dynamique et souple en ajustement avec les besoins ;
- L'allongement des ressources par des Emprunts Obligataires et des OSH avec deux options :
 - Privilégier l'amélioration du profil de liquidité ;
 - Privilégier le PNB en renforçant l'activité commerciale.
- La poursuite de la politique de collecte des ressources sur la clientèle des particuliers (Comptes chèques et comptes d'épargne) considérée plus stable ;
- Le maintien du matelas des actifs réalisables ¹⁵avec un encours moyen dépassant 5 Gdh.

¹⁵ L'Actif réalisable est l'actifs détenus par l'entreprise facilement cessibles et dont la durée de détention est inférieure à un an.

Le plan de développement pour les prochaines années s'inscrit dans une cohérence par rapport aux choix stratégiques centrés sur le client :

- Continuer à investir dans une plateforme technologique capable de gérer plus de clients et de développer les transactions via les canaux digitaux ;
- Massification de la conquête clientèle,
- Mettre sur le marché des produits innovants axé sur l'évolution technologique,
- Développer le Data LAB pour explorer les potentialités du Big Data et du Deep Learning ;
- Ouverture du système d'information aux échanges avec d'autres plateformes via les API ;
- Développer le réseau alternatif à travers l'établissement de paiement en cours de lancement et/ou en étoffant le réseau GAB pour le traitement du cash out ;
- Renforcer les synergies avec les filiales (SOFAC, UMNIA BANK, AJARINVEST...) et avec le groupe CDG ;
- Mettre en place un programme SMQ avec la certification d'autres Process et la généralisation des engagements de service SLA destinés à améliorer la qualité de service aux clients ;
- Poursuivre sur la lignée d'une politique de communication innovante et différenciée.

En complément au plan de développement mis en place initialement, CIH Bank n'a pas cessé d'évoluer et de se réinventer pour être une banque universelle avec une panoplie d'offres compétitives adaptées aux besoins des différents marchés (Retail, Grandes entreprises, PME & TPME) et segments.

En extension de son plan de développement et au vu de sa vision stratégique à horizon 2026, CIH Bank mise sur une stratégie axée sur l'économie d'échelle et le développement des revenus tout en maîtrisant les coûts et les risques. Aussi, CIH Bank a comme leviers de développement :

- La qualité des services orientés clients comme un vecteur de transformation transversale « Front to Back » en assurant la fiabilité, la réactivité, l'expertise, l'empathie et les moyens ;
- L'innovation axée sur les nouvelles technologies permettant d'accompagner la croissance de la banque et l'amélioration des outils de fidélisation (sécurité et disponibilité des services SI) ;
- La diversification des sources de revenue à travers de nouvelles initiatives en proposant des solutions plus simples, rapides et abordables aux clients ;
- L'optimisation de l'allocation des ressources et de l'efficacité opérationnelle ;
- La rationalisation des dépenses en optimisant l'allocation des ressources

L'orientation stratégique de la banque pour son plan moyen termes est basé sur une continuité de recrutement massif des clients et l'innovation des offres axés sur le digital permettant de développer l'activité et d'améliorer ainsi le PNB de la banque.

Le Groupe CIH BANK met en avant l'importance du développement de ses filiales afin d'enrichir les différentes offres et services avec le développement de son établissement de paiement « LANACASH » qui continue à croître son réseau d'agence et aussi développer les partenariats avec différents établissements.

Aussi, l'acquisition de CIH CAPITAL MANAGEMENT représente un enrichissement des offres proposés par le Groupe en s'ouvrant à la gestion des fonds et placements.

II- Prévisions d'investissement

Le programme d'investissement pour l'exercice 2024 se présente comme suit :

| Mdh | 2024 ^{Estimé} |
|--------------|------------------------|
| Logistique | 66 |
| Informatique | 209 |

Source : CIH Bank

La banque prévoit un total investissement en 2024 de 66 Mdh en logistique et 209 Mdh en informatique.

PARTIE X. FAITS EXCEPTIONNELS

Faits exceptionnels

Suite à la survenance d'anomalies dans certaines opérations de factoring avec quelques clients, CIH BANK a rapidement réagi et mis en place les mesures correctives permettant à la banque de recouvrer ses droits et de sauvegarder ses intérêts.

Il est à noter que l'ensemble du portefeuille factoring a fait l'objet d'une analyse exhaustive. Les comptes arrêtés à fin Décembre 2023 comprennent les provisions couvrant les risques résiduels et les risques prospectifs à date, relatifs à cette activité conformément à la nouvelle stratégie mise en place de couverture prospective et prudente des risques.

PARTIE XI. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la veille de la date d'enregistrement du présent document, CIH Bank ne fait l'objet d'aucun litige ni affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de CIH Bank.

PARTIE XII. FACTEURS DE RISQUES

I. Processus de gestion des risques

En ligne avec les exigences de Bâle II et de Bâle III et des dispositions réglementaires en vigueur, CIH Bank a procédé à la formalisation des politiques des risques qui fixent, pour l'ensemble des risques, les règles et bonnes pratiques de gestion à respecter à chaque étape des processus de décision et de gestion à savoir, l'identification, la mesure, la maîtrise et le contrôle. Ces politiques sont régulièrement mises à jour et font l'objet de validation par le Conseil d'Administration de CIH Bank.

1- IDENTIFICATION

L'identification des risques constitue une étape clé dans les processus de gestion des risques de CIH Bank. A ce titre, la banque a lancé d'importantes actions pour constituer une cartographie par nature de risque.

2- MESURE

CIH BANK a acquis des progiciels de mesure et de gestion des risques.

Pour le risque de crédit, principal risque de la banque, le progiciel permet à CIH BANK de disposer, pour chaque client de la banque, d'une vision exhaustive de l'ensemble des engagements bilan et hors bilan, les techniques d'atténuation du risque crédit et les provisions qui leur sont associées ainsi que l'exigence en fonds propres requise.

Pour l'évaluation du risque de crédit à l'octroi, CIH BANK a mis en place un système de notation interne pour les crédits aux particuliers, les crédits à la promotion immobilière et les crédits aux entreprises. Des modèles de notation sont également élaborés pour les segments professionnels, banques et assurances.

Les systèmes de notation font l'objet de revue et back-testing réguliers.

Aussi, dans un objectif d'industrialisation et d'amélioration de ses traitements, CIH BANK a mis en place une base Engagements qui centralise l'ensemble des données des contrats d'engagements de la clientèle et les informations y afférentes. En effet, cette base permet de mettre à niveau les outils de pilotage et de reporting et de faciliter le processus de production et d'accès à l'information clé.

CIH BANK a également lancé un projet d'automatisation des crédits Corporate, notamment pour les segments entreprises, promotion immobilière et la clientèle professionnelle et TPE. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie de digitalisation, de certification et de monitoring des activités de la banque et aussi dans le but de créer une nouvelle dynamique lui permettant d'améliorer son efficacité interne et par conséquent la qualité du service de ses clients.

Et afin d'accompagner la croissance des Crédits Corporate, la banque a lancé le projet « Excellence Crédit Entreprises » - ECE -, en dotant CIH Bank d'une organisation et de processus performants pour absorber la croissance des volumes et améliorer la qualité de service à la clientèle.

Pour les risques opérationnels, CIH Bank a mis en place un progiciel pour la gestion en work-flows de ces risques.

3- MAITRISE

Une fois les risques identifiés et mesurés, il s'agit de veiller à leur maîtrise en vue de leur atténuation à travers des mesures dédiées à cet effet (politiques de gestion des risques, limites, plans d'urgence, ...).

o Limites

L'objectif des limites est de contenir les risques à des niveaux compatibles avec les politiques internes et les seuils de tolérance aux risques fixés par le Conseil d'Administration et la Direction Générale.

En plus des limites réglementaires, le dispositif de limites, actuellement en vigueur à CIHBANK, couvre les différents risques, dont les risques de crédit, de concentration, de marché, de taux et de liquidité.

Par ailleurs, CIH BANK a déployé le dispositif ICAAP et appétence au risque. En effet, l'appétence au risque constitue le type et le niveau de risque que la banque est prête à assumer, dans le cadre de son développement et la mise en œuvre de sa stratégie. Elle est exprimée au moyen d'indicateurs clés tels que la solvabilité, la rentabilité, la liquidité et le risque de crédit. Des limites et des seuils d'alerte sont ainsi définis sur ces indicateurs clés ayant pour but de définir l'appétit au risque et de limiter la prise de risque.

Les indicateurs de Risk Appetite et les seuils d'alerte associés seront utilisés par la Direction pour anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'activer les leviers d'action appropriés en cas d'atteinte des niveaux d'alerte de l'appétence au risque de la banque.

o Plan d'urgence

Un plan d'urgence permet, en cas de crise, de déclencher certaines actions permettant de limiter les conséquences liées aux risques. Ce plan couvre des risques spécifiques, comme le risque de liquidité ou la continuité d'activité (PCA et PSI) en cas de survenance d'événements majeurs.

Aussi, CIH BANK a mis en place un dispositif PRCI Plan de redressement interne qui s'inscrit dans un cadre réglementaire régi par la circulaire n°4/W/2017 publiée en Juillet 2017. Il permet d'élaborer des mesures adéquates qui garantiront la viabilité financière de la banque en réaction à d'éventuels chocs extrêmes et de documenter ces mesures dans un plan de redressement avant qu'une crise ne se produise.

En plus des attentes du régulateur, le PRCI présentera des opportunités pour la banque lui permettant d'anticiper les chocs et se préparer à leur gestion, de renforcer la confiance du régulateur dans la banque, et d'identifier les éléments structurels permettant de rationaliser l'organisation et gagner en efficacité. Il constitue également un outil d'aide à la stratégie et à l'optimisation de l'allocation des ressources financières.

4- CONTROLE ET SURVEILLANCE

Pour l'ensemble des activités de la banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (Surveillance Permanente) et un contrôle de deuxième niveau par le Pôle Conformité pour ce qui est du risque de non-conformité et les autres acteurs du contrôle interne pour les autres catégories de risque (Direction des Risques, Direction de la Comptabilité, RSSI...). La Direction de l'Audit assure un contrôle de troisième niveau.

Par ailleurs, l'une des missions de la Direction des risques consiste à suivre et à reporter régulièrement les expositions de la banque aux différents risques et le respect des limites fixées à travers un système de Reporting.

II. Dispositif de gestion des risques

1- RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque. Ce risque concerne notamment les crédits octroyés, mais aussi les titres détenus et le hors bilan.

CIH BANK a mis en place un dispositif de gestion et de maîtrise des risques de crédit, encadré par la réglementation et les bonnes pratiques et s'appuyant sur un socle de politiques et de méthodes ainsi que sur son expertise notoire dans le domaine des crédits.

○ *Principes de base régissant l'activité de crédit*

L'activité de crédit de CIH Bank s'appuie sur les principes de base suivants, en particulier :

- Respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- Respect des normes internes et politiques de risques régissant l'octroi des crédits à la clientèle (quantum de financement, pourcentage d'endettement, taux de couverture par les garanties requises, etc.) ;
- Séparation des tâches notamment entre les structures commerciales, et les fonctions d'appréciation et de contrôle du risque.
- Double regard en matière d'analyse des demandes de crédits grands comptes opérée par des structures indépendantes ;
- Recours aux systèmes de notation en tant qu'outils d'aide à la prise de décisions d'octroi ou de renouvellement et de tarification ;
- Collégialité dans la prise de décision d'octroi des crédits ;
- Double signature de tous les actes liés à la mise en place des crédits autorisés ;
- Contrôle, en central, des garanties reçues avant toute utilisation des nouveaux concours accordés.
- Système de délégation de pouvoir approprié.
- Respect des valeurs dont la gestion des conflits d'intérêts notamment les crédits aux personnes physiques ou morales apparentées qui sont soumis, conformément à la réglementation, à la validation du Comité Stratégique, émanant du Conseil d'Administration.

Ces principes sont intégrés et détaillés dans les Politiques Risques. Ces politiques font l'objet de validation et de revues régulières par le Comité des Risques émanant du Conseil d'Administration.

○ *Surveillance et pilotage du risque de crédit*

○ *Dispositif de suivi du risque de crédit*

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien des structures commerciales que de celles en charge de la gestion du risque. En plus du suivi assuré au quotidien par les structures commerciales, un suivi en central est assuré par la Direction Gestion et Contrôle des Risques et la Direction des Engagements.

Des reporting sont régulièrement adressés aux comités compétents.

○ *Analyse du portefeuille des engagements*

L'évolution de l'encours au 31 décembre 2023 est portée par principalement par la Banque de l'Entreprise :

- Banque de l'Entreprise : Hausse de +17,62% par rapport à décembre 2022.
- Banque de l'Immobilier : baisse de -6,30 % par rapport à décembre 2022. Le portefeuille de la banque de l'Immobilier inclut les dossiers de la promotion immobilière ainsi que les dossiers du secteur de l'Hôtellerie et Immobiliers Locatifs.
- Banque des Particuliers et professionnels : Une légère hausse de +1,64 % par rapport à décembre 2022.

○ *Système de notation de la banque*

CIH BANK a mis en place des modèles et systèmes de notation par marché notamment pour les Particuliers, les Entreprises, la Promotion Immobilière, les Professionnels, les assurances, et les établissements de crédit.

Tout dossier de crédit est noté. La note est une résultante de critères quantitatifs et qualitatifs, reflétant la solvabilité dudit client et donnant une indication sur la tarification.

Aussi, la dégradation des notes est-elle un critère d'inscription au comité risques sensibles et d'inscription en bucket 2 et bucket 3 selon la norme IFRS 9.

Ces modèles de notation font l'objet de backtesting et de revue.

L'appréciation de l'évolution du portefeuille crédit de la banque par le système de notation interne fait l'objet d'un reporting adressé et présenté aux comités internes compétents et au comité des risques.

Un outil intégrant à la fois les différents modèles de notation des entreprises, de la promotion immobilière, des professionnels ainsi que des Banques et assurances a été déployé en 2021.

○ *Qualité du portefeuille de crédit*

Le taux de CES en social s'établit à 5,55% en Décembre 2023 contre 5,61% en Décembre 2022.

Le taux de CES en consolidé s'établit à 6,94% en Décembre 2023 contre 6,62% en Décembre 2022.

2- RISQUE OPERATIONNEL

CIH BANK définit le Risque Opérationnels comme étant « Le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes, ou à des événements extérieurs ». Cette définition du risque opérationnel inclut le risque légal et juridique mais exclut le risque stratégique et de réputation.

Dans certains cas, les risques de crédit ou de marché pouvant tenir leur origine d'un risque opérationnel, cette catégorie de risque nommée « risque frontière » est traitée en tant que risque opérationnel proprement dit.

○ *Processus de gestion des risques opérationnels*

La Direction des Risques Opérationnels et Contrôle Permanent, rattachée à la Gestion globale des risques et recouvrement, est en charge de la gestion du Risque opérationnel. Elle intervient dans ce cadre à travers un processus défini dans la politique risques opérationnels se déclinant à travers :

- L'identification, évaluation et hiérarchisation des risques opérationnels ;
- Le traitement des risques opérationnels ;
- Le suivi du risque opérationnel.

CIH BANK a mené un projet d'implémentation d'un nouvel outil SIGR répondant à l'évolution de son processus de gestion des risques opérationnels. Ce projet a été mis en production à fin 2022.

Pour asseoir ses interventions, la Direction a mis en place des dispositifs de gestion des risques opérationnels, notamment :

- Collecte des incidents
- Collecte des indicateurs clés KRI

- Cartographie des risques opérationnels
- Sécurité SI

Un Reporting est adressé régulièrement au Comité Pilotage des Risques Opérationnels et au Comité Management des Risques ce qui permet une prise de décision sur les actions à mener pour la réduction des risques.

○ *Le plan de continuité des activités (PCA)*

Le plan de continuité des activités est piloté par la direction des Risques Opérationnels et du Contrôle permanent. Ce dispositif est documenté, et comporte les procédures et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations de l'établissement de façon planifiée en cas de perturbations opérationnelles majeures.

Le dispositif PCA est encadré par une Politique de continuité d'activité, et constitué entre autres d'un plan de gestion de crise, de plans de continuité opérationnels, d'un plan d'hébergement...

Aussi, des tests et exercices périodiques sont-ils réalisés afin de valider le caractère opérationnel du PCA et instaurer la culture de continuité d'activité.

Depuis sa conception initiale, le plan de continuité d'activité couvre aujourd'hui les processus vitaux de la banque, le siège et les agences CIH Bank. Il fait l'objet d'une mise à jour continue au regard des évolutions que connaissent les activités critiques de la Banque.

Subséquentement, CIH BANK a finalisé un projet de mise à niveau et revue de tout le dispositif PCA et PSI.

○ *Gestion des risques liés aux activités externalisées*

Courant l'année 2021, CIH Bank a mis en place un dispositif d'évaluation et de suivi des risques liés aux activités externalisées, dont les principes directeurs et les modalités de fonctionnement sont formalisés dans une politique dédiée

A ce titre, le dispositif d'évaluation des risques d'encadrement des activités externalisées s'articule autour des trois phases suivantes :

- La gestion en amont
- La gestion courante de la prestation et l'exercice d'évaluation/réévaluation annuelle
- L'évaluation post contractuelle

Gestion des risques nouveaux produits

CIH Bank a veillé à renforcer son processus de lancement des nouveaux produits/services et nouvelles activités et étendre son cadre aux nouveaux processus. Il vise principalement à établir un cadre sécurisé de lancement en permettant notamment de :

- S'assurer que l'analyse spécifique des risques a été conduite de manière rigoureuse dans le but de les couvrir et de prendre en compte les risques résiduels ;
- S'assurer que l'ensemble nouveaux produits et services, processus et nouvelles activités sont bien couverts par l'évaluation des risques avant leur mise en production/marché ;

Le périmètre d'application couvre les nouveaux produits, services, nouvelles activités, Nouveaux processus et tout changement significatif sur l'offre existante.

L'année 2023 a enregistré la découverte d'anomalies dans certaines opérations de factoring avec quelques clients, ce qui a amené la Banque à réagir rapidement pour identifier les

dysfonctionnements et mettre en place les mesures correctives permettant à la banque de recouvrer ses droits et de sauvegarder ses intérêts.

En effet, un audit complet du dispositif et une revue exhaustive du portefeuille ont été menés avec un plan de redressement suivant :

- Restructuration de l'activité Factoring, avec une réaffectation hiérarchique et un renforcement de l'effectif ;
- Re-engineering du processus Factoring, par la prise en charge des recommandations et des axes d'amélioration évoqués dans le rapport d'Audit Interne ;
- Mise à niveau du progiciel dédié à l'activité Factoring, avec une mise à niveau des reportings, états de contrôle, revue des habilitations ... ;
- Renforcement du dispositif de contrôle permanent de l'activité, en mettant en place un rapprochement automatique et à fréquence quotidienne ;

Il est à préciser que ce plan de redressement a été suivi par une cellule dédiée avec un suivi rapproché de la part des instances de gouvernance (Conseil d'administration, Comité d'Audit, Comité des risques) et des commissaires aux comptes. A noter enfin qu'un échange dédié à cet effet a été réalisé avec Bank Al Maghreb ainsi qu'une communication à destination du public.

3- RISQUE DE MARCHÉ

On entend par risque de marché, les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Ils recouvrent :

- Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

- *Organisation de la gestion du risque de marché*

Les activités de Marchés des Capitaux s'articulent autour d'un nombre d'entités et de directions qui interagissent pour la réalisation, la validation, le dénouement, la comptabilisation des opérations et la gestion des risques et des limites y afférent :

- Banque de l'Entreprise, de l'Immobilier et de l'Investissement (BEII) :
 - Direction Marché des Capitaux
 - Direction Corporate Finance
- Direction Stratégie, finances et développement :
 - Direction Contrôle de gestion et ALM.
 - Direction Comptabilité et fiscalité.
- Direction Service à la clientèle et canaux alternatifs
 - Direction Flux et transactions (BO).
- Direction Gestion Globale des Risques, Recouvrement et Contrôle Permanent (DGGRCP) :
 - Direction Gestion et Contrôle des Risques groupe :
 - **L'entité Risques sur activités de marché** pour la mesure, l'évaluation, le suivi et le contrôle des risques liés aux activités de marché.

- **L'entité Middle office salle des marchés** pour le contrôle et la confirmation des opérations, des positions, et des limites de contreparties, la production quotidienne des résultats, ainsi que la gestion du référentiel (Tiers, valeur & indice, Forex, Titres, Limites...).

- ***Rôle de la Salle des Marchés***

La Salle des Marchés est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché, de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque et de la gestion de la couverture de la position de change.

Cette entité participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et elle est chargée de veiller au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à l'activité de la Salle des marchés.

Par ailleurs, cette entité répond aux besoins de la clientèle en termes de couverture du risque de change ou matières premières et fructifie les portefeuilles de transaction et de négociation de la banque. Elle intervient également dans la gestion du portefeuille en tenant compte des ratios de liquidité de la banque.

La direction marchés des capitaux a pour principales missions :

- Traitement des opérations de change de la clientèle
- Structuration de placements pour les clients
- Gestion des portefeuilles pour compte propre
- Gestion et optimisation de la trésorerie de la banque.

La Direction Corporate Finance est en charge de la gestion du portefeuille Actions pour compte propre.

- ***Rôle de la direction Contrôle et Gestion des risques***

La direction Gestion et Contrôle des Risques qui a notamment pour rôle le contrôle et l'encadrement des activités de marché, à travers :

- L'entité Risques sur Activités de Marché pour le renforcement du contrôle et du suivi des risques liés aux activités de marché, à travers notamment :
 - La mesure et l'évaluation des risques de marché.
 - Le suivi et le contrôle des activités de marché.
 - La production et l'analyse des scénarii de stress
 - L'élaboration des reporting risques.
 - La mise en place du dispositif des limites des risques de marchés.
 - Le suivi du respect des limites internes et réglementaires.
- L'entité middle office salle de marché, pour le contrôle et confirmation des opérations, des positions, et des limites de contreparties, la production quotidienne des résultats, ainsi que la gestion du référentiel (Tiers, valeur & indice, Forex, Titres, Limites...).

Dispositif risques de marché

Les activités de marchés chez CIH Bank portent sur quatre marchés : le marché monétaire, le marché de change, le marché obligataire et le marché des matières premières.

CIH Bank exerce ces activités soit pour le compte propre de la banque, soit pour le compte de la clientèle.

CIH Bank a le statut de teneur de marché de change selon la circulaire LC/BKAM/2018/1 de Bank Al Maghrib et doit respecter l'obligation de cotation ferme de l'USDMAD avec un minima journalier convenu avec la banque centrale.

Sur l'activité pour compte propre, CIH BANK dispose de :

- Un portefeuille de négociation : ayant pour objectif réaliser des plus-values en prenant des positions suivant l'évolution du marché, la liquidité et de la courbe des taux. Il est constitué de titres dont la durée de détention ne pouvant dépasser 6 mois.
- Un portefeuille d'investissement MAD et devises : ayant pour objectif de réaliser des plus-values régulières à moyen et long terme, et est constitué de titres qui doivent être détenus jusqu'à échéance. Les orientations de ce portefeuille sont données par le comité de trésorerie et de placement et l'entité Gestion Actif Passif rattachée aux Finances, Moyens et Traitements.
- Des titres de placement : ayant pour objectif de réaliser des plus-values ou des rendements élevés, et est constitué de titres pouvant être cédés à n'importe quel moment.

Ces portefeuilles sont séparés au niveau de gestion (Système d'information) et au niveau comptable.

Sur l'activité pour le compte de la clientèle, CIH BANK détient une position de change.

Ces activités sont suivies au quotidien par le front Office, le middle Office salle des marchés et les risques de marché. Un Comité de placement hebdomadaire est tenu afin d'assurer le suivi et l'analyse de l'activité de marché.

D'autre part, CIH BANK a mis en place un dispositif de mesure des risques de marché reposant sur le calcul de la Value at Risk (VAR) et un système de limites.

4- Risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier constitue des provisions pour dépréciations destinées à couvrir ce risque.

Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :

- Déterminer les critères de classement des encours en étape 1, étape 2 ou étape 3 ;
- Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes étapes ;
- Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues.

Un projet de revue du modèle IFRS9 a été lancé en 2022.

5- Risque lié au changement climatique et à l'environnement

Une stratégie de décarbonation des financements et des opérations de la Banque

CIH BANK a identifié la lutte contre le changement climatique comme un enjeu prioritaire dans sa stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Cette stratégie intègre les enjeux de financement vert ainsi que l'inclusion des risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) et climatiques dans la gestion globale des risques.

Un projet de politique et de dispositif de gestion des risques ESG et climatiques liés aux financements est en cours d'élaboration, conformément aux normes en vigueur. De plus, le bilan carbone a été réalisé et une stratégie de décarbonation des activités opérationnelles est en cours de validation.

Une Gestion des Risques Environnementaux et Climatiques intégré à la gestion globale des risques

Afin de poursuivre ses engagements en matière de gestion des risques et opportunités liés au climat, CIH Bank a défini une feuille de route 2024-2025, en ligne avec la Directive 5W/21 de Bank Al Maghrib et des meilleures pratiques internationales en vue de :

- Mettre en place une politique de gestion des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, et Climatiques (ESGC) et impacter l'ensemble des politiques internes concernées ;
- Mettre en place un dispositif d'identification, de mesure et de gestion des risques ESGC intégré au processus d'octroi de financement de la Banque ;
- Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes et assurer la conduite du changement nécessaire pour le déploiement et l'intégration du dispositif de gestion des risques ESGC.

Une trajectoire de Réduction de l'impact environnemental du fonctionnement de la Banque

En 2023, CIH BANK a franchi une étape importante dans sa démarche environnementale en réalisant son premier bilan carbone. Suivant la méthode GHG Protocole Scope 1, Scope 2 et Scope 3 (hors financement), cette évaluation a permis de quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à ses activités de fonctionnement, incluant le déplacement du personnel, les achats, la construction, et bien d'autres. Ce projet, co-construit, a mobilisé l'ensemble des collaborateurs de la banque, démontrant ainsi l'engagement collectif en faveur de l'environnement. Plus qu'une simple évaluation, ce bilan carbone a été l'occasion de sensibiliser l'ensemble du personnel aux enjeux environnementaux. Par ailleurs, un plan de décarbonation (SBTI) à horizon 2030 et visant la réduction des émissions de Gas à Effets de Serre des activités de la Banque est en cours de validation par les instances de gouvernance de la Banque.

Résultats Bilan Carbone 2023 Périmètre de calcul du Bilan Carbone

Le bilan a été réalisé à partir des données recueillies durant l'année 2023 pour les entités suivantes :

- Le siège et annexes
- Le centre de formation
- Le club CIH BANK
- Les agences
- Les logements de vacance

Ce bilan a été réalisé selon le standard international GHG Protocol

Etapes :

Evaluation du Bilan Carbone 2023

- 1) Définition du périmètre et de la stratégie de collecte de données
- 2) Collecte de données et contrôles

3) Evaluation des émissions de GES

4) Sensibilisation des contributeurs et référents RSE aux enjeux climatiques

Résultats :

Emissions totales (tCO₂e) 27 597

Emissions par ETP (tCO₂ / ETP) 9

Emissions par CA (tCO₂ / MAD) 0,0075

| Item | Somme de Total (TCO ₂ e) | Somme de Total (TCO ₂ e) ² |
|-----------------|-------------------------------------|--|
| Scope 3 | 20 176 | 73,11% |
| Scope 2 | 7 274 | 26,36% |
| Scope 1 | 146 | 0,53% |
| - Total général | 27 597 | 100,00% |

III. Gestion Actif-Passif

EVALUATION DES RISQUES DE TAUX D'INTERET ET DE LIQUIDITE

○ *Evaluation du risque global de taux*

La méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêt utilisée par CIH Bank se base sur le calcul des gaps de taux fixe (tombées ressources à taux fixe moins tombées emplois à taux fixe) sur chaque maturité (JJ, 2 à 7 J, 8 à 15 J, 16 à 30 J, 1 à 3 mois, 3 à 6 mois, 6 à 9 mois, 9 à 12 mois, 1 à 2 ans, 2 à 3 ans...15 à 20 ans et plus de 20 ans) Ces gaps sont ensuite actualisés.

La variation entre la EVE calculée avec les taux actuels et la EVE calculée sous chaque scénario de choc, permet de déduire la sensibilité des fonds propres aux variations des taux.

Il se dégage de l'application de cette méthode au 31/12/2023 :

- Une sensibilité de l'EVE, à une variation de la courbe des taux, de -289 MDH soit 3,82% des fonds propres de base T1 ;
- Une sensibilité MNI, à une variation de +200 pb, de -91 MDH, soit +3,88% de la MNI prévisionnel.
- Une sensibilité MNI, à une variation de -200 pb, de -91,9 MDH, soit -3,92% de la MNI prévisionnel.

Risque relatif à la dépendance structurelle des marges d'intermédiation

Représentant 63% du PNB, la marge d'intérêt continue à représenter une part dominante du PNB du GROUPE CIH BANK. Ceci est le résultat de la stratégie mise en place visant le développement de l'activité. En effet, les dépôts clientèle, particulièrement les dépôts non rémunérés, continuent de croître du fait de la stratégie de massification de recrutement des nouveaux clients à travers des offres innovantes et un positionnement digital adapté aux besoins de consommation des services financiers. Au niveau des emplois clientèle, la stratégie de diversification avec le développement du segment corporate et l'effet volume a permis de compenser les pressions sur les taux que connaît le secteur. Ceci étant, le groupe continue sa stratégie de diversification des revenus à travers le développement de l'activité des marchés, qui représente désormais plus que 12% contre moins de 10% il y a quelques années, et à grâce aussi au développement des commissions transactionnelles issues du nombre de clients utilisant les moyens de paiement et les solutions digitales que propose le groupe en réponse aux besoins de ses clients.

Evaluation du risque de liquidité

Le suivi du risque de liquidité est assuré via l'évaluation de la trésorerie immédiate et de la trésorerie prévisionnelle.

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la salle des marchés. Un tableau de bord quotidien est établi par le trésorier de la banque. Il permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde chez BAM, des flux entrants et sortants des agences et de nos emprunts/prêts sur le marché monétaire.

La gestion de la liquidité (MLT) est assurée par l'entité ALM. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Calcul des gaps de liquidité (en flux) sur les maturités allant de JJ à la maturité à plus de 20 ans, selon les time-band définis par la réglementation
- Présentation, au comité ALM, du tableau de bord ALM incluant les gaps de liquidité.

Couverture des gaps de taux et de liquidité

Le Comité ALM décide, en cas de besoin, des mesures à prendre afin d'atténuer les gaps de taux fixe et les gaps de liquidité et de respecter les limites ALM. Ces mesures peuvent se traduire, entre autres, par :

- Le lancement d'opérations d'emprunts obligataires subordonnés ou classiques ;
- Le lancement d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires ;
- L'émission de certificats de dépôts
- L'utilisation du portefeuille des bons du trésor comme moyen de couverture (cession ou acquisition en fonction du besoin) ;
- Le changement de la structure du portefeuille des prêts et emprunts en matière de nature de taux et de durée des prêts ;
- Le recours à des lignes de financement auprès d'intermédiaires financiers ;
- La mise en place, le cas échéant, d'engagements de refinancement auprès des actionnaires de référence.

Suivi des risques de taux et de liquidité

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité ALM, à travers un reporting trimestriel. En outre, un suivi régulier de ces risques est assuré par la Direction Gestion et Contrôle des Risques. Ce suivi est renforcé par des limites d'exposition à ces risques et un système de reporting régulier.

Un comité trésorerie hebdomadaire est tenu pour le suivi, entre autres, de la liquidité de la banque.

Les données risques sont agrégées périodiquement afin que la Direction Générale et le Conseil d'Administration puissent disposer d'une vue globale de l'ensemble des risques de taux d'intérêt et de liquidité de CIH Bank. Ces données sont présentées au Comité ALM, au Comité Management des Risques et au Comité Risques.

IV. Ratio de solvabilité et actifs pondérés

1- SUR BASE INDIVIDUELLE

Au 31 décembre 2023, en application des dispositions de la circulaire 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit, les fonds propres réglementaires de CIH Bank s'établissent à 8,453 milliards de dirhams.

Le ratio de solvabilité s'établit à 13,73%.

Les fonds propres de catégorie 1 s'établissent 6,80 milliards de dirhams intégrant 4,52 milliards de dirhams d'instruments de Fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET1 et de 1,26 milliards de dirhams de réserves et de résultats non distribués. Les déductions opérées sur les fonds propres de base concernent les Immobilisations Incorporelles y compris les logiciels pour un montant de 171 millions de dirhams et les participations pour un montant global de 273 millions de dirhams.

Le Ratio de fonds propre Tier 1 s'établit à 11,05%.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissent à 1,6 milliards de dirhams composés principalement d'emprunts obligataires subordonnés pour un montant de 1,47 milliards de dirhams.

| ENKDH | Décembre-23 |
|----------------------------------|-------------------|
| Fonds Propres CET1 | 5 340 736 |
| Fonds Propres TIER 1 | 6 804 197 |
| Fonds Propres TIER 2 | 1 649 053 |
| Fonds Propres Admissibles | 8 453 250 |
| Total des Actifs Pondérés | 61 573 428 |
| Risques de Crédit pondérés | 55 224 713 |

| | |
|--|---------------|
| Risques de Marché pondérés | 728 138 |
| Risques Opérationnels pondérés | 5 620 577 |
| Ratio de fonds propres CET1 (minimum exigible 8%) | 8,67% |
| Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%) | 11,05% |
| Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%) | 13,73% |

La tableau ci-dessous présente le ratios prévisionnel sur base individuelle :

| En Mdh | 2023 | Jui-24 | 2024 | Jui-25 |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ratio de fonds propres CET1 | 8,67% | 8,34% | 8,71% | 8,40% |

Source : CIH Bank

○ Risque de crédit

En application de l'approche standard, les risques pondérés au titre du risque de crédit à fin décembre 2023 s'élèvent à 55,22 Milliards de dirhams, soit une diminution de 244 Millions de dirhams par rapport à Décembre 2022.

○ Risque de marché

Les exigences en fonds propres au titre du risque de marché s'établissent à 728 millions de dirhams au 31 Décembre 2023.

○ Risque opérationnel

En application de l'approche « indicateur de base », les risques pondérés au titre du risque opérationnel représentent 5,62 milliards de dirhams en Décembre 2023 contre 4,72 milliards de dirhams à fin Décembre 2022.

2- SUR BASE CONSOLIDÉE

Au 31 décembre 2023, les fonds propres réglementaires de CIH Bank s'établissent à 9,241 milliards de dirhams intégrant 7,6 milliards de dirhams de fonds propres de catégorie 1 et 1,64 milliards de dirhams de fonds propres de catégorie 2. Le ratio de fonds propre Tier 1 ressort à 10.29% et le ratio de solvabilité s'établit à 12,51%.

A fin Décembre 2023, les risques pondérés s'élèvent à 73,88 Mrds de DH, soit une augmentation de 5,4 Mrds de DH par rapport à Décembre 2022.

| ENKDH | Décembre-23 |
|-----------------------------|------------------|
| Fonds Propres CET1 | 6 135 177 |
| Fonds Propres TIER 1 | 7 598 638 |
| Fonds Propres TIER 2 | 1 642 159 |

| | |
|--|-------------------|
| Fonds Propres Admissibles | 9 240 797 |
| Total des Actifs Pondérés | 73 876 660 |
| Risques de Crédit pondérés | 66 215 557 |
| Risques de Marché pondérés | 728 138 |
| Risques Opérationnels pondérés | 6 932 965 |
| Ratio de fonds propres CET1 (minimum exigible 8%) | 8,30% |
| Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%) | 10,29% |
| Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%) | 12,51% |

Le tableau ci-dessous présente le ratio prévisionnel sur base consolidé :

| En Mdh | 2023 | Jui-24 | 2024 | Jui-25 |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ratio de fonds propres CET1 | 8,30% | 8,34% | 8,39% | 8,40% |

Source : CIH Bank

- **Risque de crédit**

En application de l'approche standard, les risques pondérés au titre du risque de crédit à fin décembre 2023 s'élèvent à 66,22 milliards de dirhams, soit une augmentation de 4,3 milliards de dirhams par rapport à Décembre 2022.

- **Risque de marché**

Les exigences en fonds propres au titre du risque de marché s'établissent à 728 millions de dirhams, soit une augmentation de 15,5 millions de dirhams par rapport à Décembre 2022.

- **Risque opérationnel**

En application de l'approche « indicateur de base », les risques pondérés au titre du risque opérationnel représentent 6,93 milliards de dirhams contre 5,87 milliards de dirhams à fin Décembre 2022.

PARTIE XIII. ANNEXES

I. Statuts

<https://www.cihbank.ma/espace-financier/note-informations>
<https://www.cihbank.ma/sites/default/files/2023-08/Scan%20statuts%20mis%20a%20jour01-03-2023.pdf>

II. Rapport de notation

<https://www.fitchratings.com/research/banks/fitch-affirms-credit-immobilier-et-hotelier-at-bb-outlook-stable-29-01-2024>

III. Rapport Financier Annuel 2021/2022/2023

2023 : https://www.cihbank.ma/sites/default/files/2024-04/Rapport%20Financier%20Annuel%2023_compressed%20%281%29.pdf

2022 : https://www.cihbank.ma/sites/default/files/2023-05/RFA_compressed%20%281%29.pdf

2021 : <https://www.cihbank.ma/sites/default/files/2022-12/Rapport%20Financier%202021.pdf>

V. Communiqués de presse publiés en 2021/2022/2023

<https://www.cihbank.ma/espace-financier/communiques>